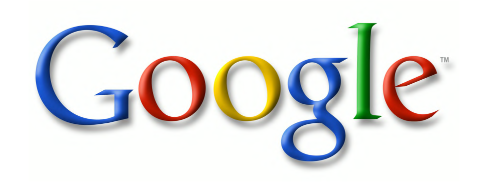
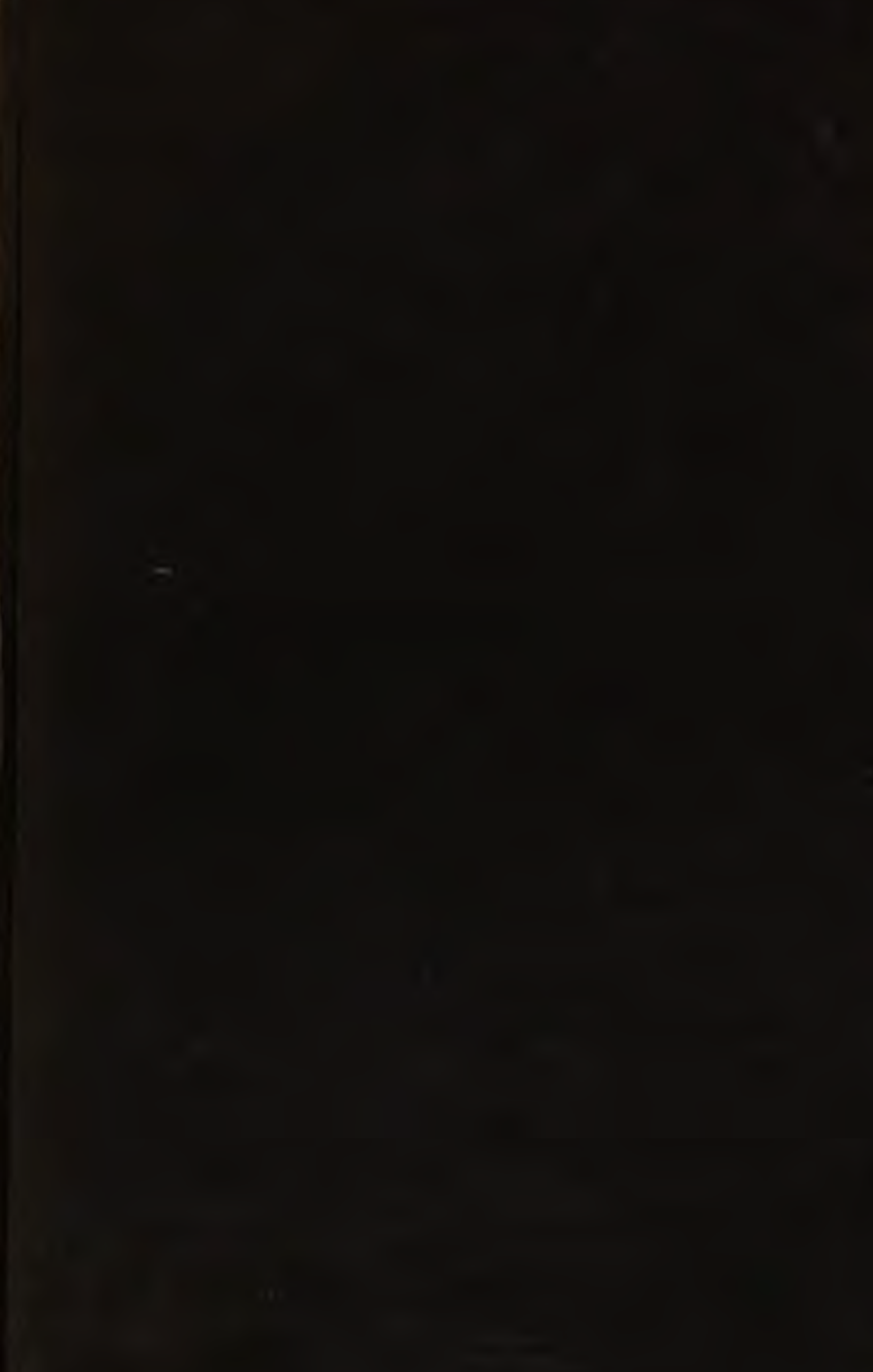
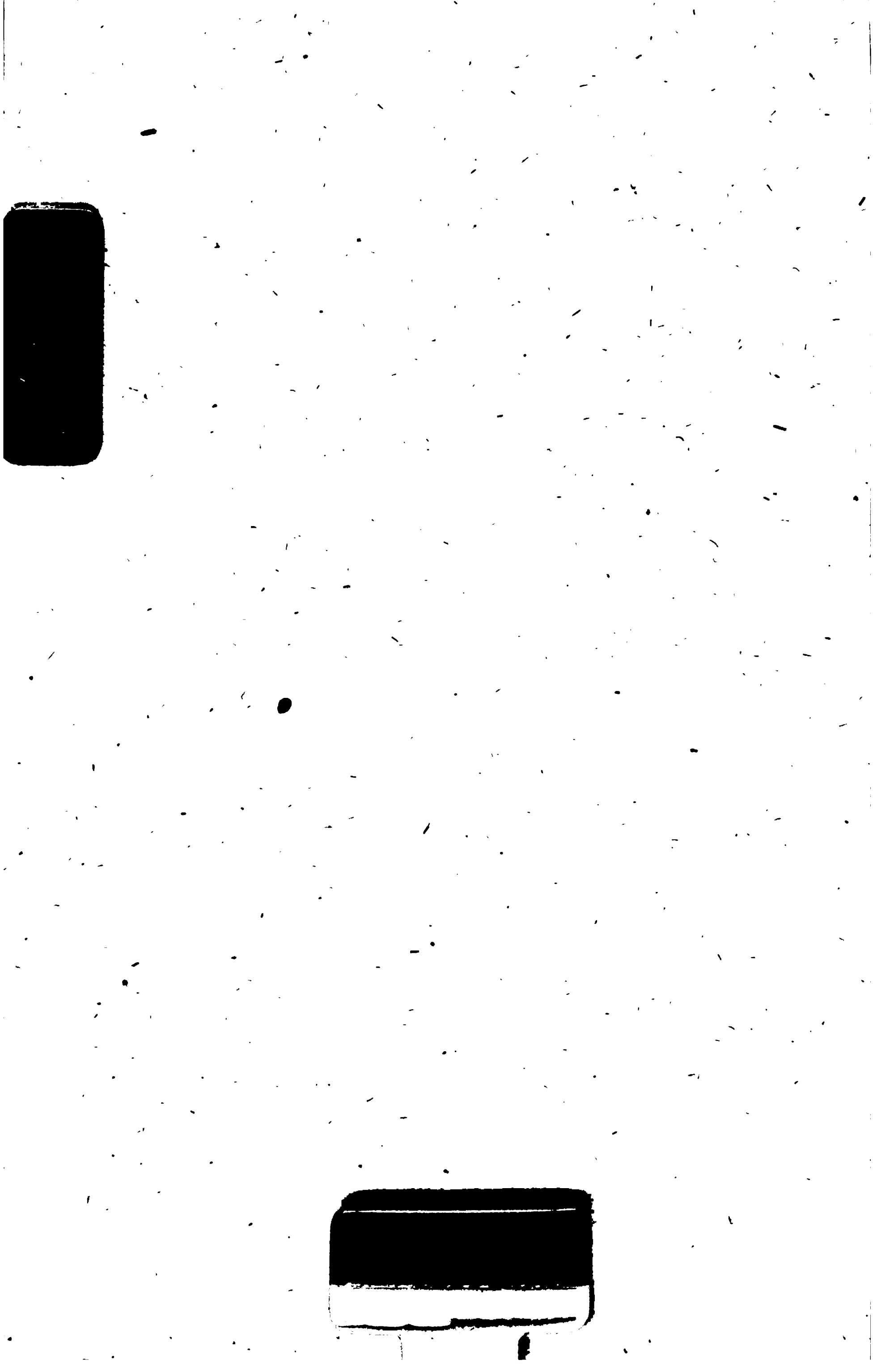








ESSAIS

HISTORIQUES

SUR ORLÉANS.

Se trouve à PARIS,

Chez
NYON, Libraire, rue St. Jean de Beauvais.
MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la Reine, Quay des Augustins.
VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.
Mme. veuve DUCHESNE, Libraire, rue St. Jacques.
Mme. DESAINT, Libraire, rue du Foin-St. Jacques.
VALLADE, Libraire, rue St. Jacques.
DELALAIN, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise.
ESPRIT, Libraire, au Palais Royal.

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR ORLÉANS,
OU

DESCRIPTION Topographique & Critique de cette Capitale, & de ses environs.

AUGMENTÉS

D'un Tableau Chronologique & raisonné de ses Evêques, Rois, Ducs, Comtes, Vicomtes, Gouverneurs & Lieutenans Gén. au Gouvernement; Chanceliers des Comtes & des Ducs; Intendans; Baillis; Magistrats, &c. Grands-Maîtres des Eaux & For. Bureau des Finances; Maires d'Orléans; & des Personnages illustres, Sçavans, Artistes & Femmes célebres de l'Orléanois, depuis le quatriéme Siécle jusqu'à nos jours: avec Plan & Fig.

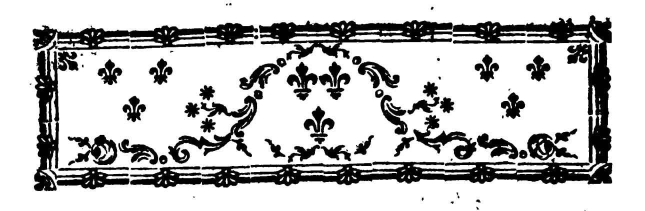
Dédiés à Monseigneur le DUC D'ORLÉANS.



A ORLÉANS,
Chez COURET DE VILLENEUVE, Imprimeur du Roi, & Directeur des Annonces, rue Royale.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

PREMIER PRINCE DU SANG.

MONSEIGNEUR,

Les bontés dont Votre Altesse Sérénissime a bien voulu combler la Famille de l'Auteur de l'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, m'enhardissent à le mettre sous votre protection. Ce Recueil

est destiné à éclaircir l'Histoire d'une Ville qui se glorifie d'être la premiere de votre Apanage, & dans laquelle tout porte l'empreinte de vos bienfaits.

J'ose vous supplier, MONSEIGNEUR, *de recevoir avec bienveillance ce foible Essai de mes talens; ils sont bien au-dessous du zèle & du très-profond respect avec lesquels je suis,*

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,
BEAUVAIS DE PRÉAU.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

La Description historique & topographique de la Ville & des environs d'Orléans, que l'on présente aujourd'hui au Public, & qui a déja paru avec succès, est bien capable de fixer sa curiosité. La rapidité avec laquelle elle a été enlevée dans le tems, l'extrême rareté dont elle est, l'empressement des amateurs de notre Histoire pour se la procurer, tout cela fait son éloge. Les points les plus intéressans de l'Histoire d'Orléans y sont traités avec cette profondeur dans les recherches, ce discernement dans les faits, & cette sagesse dans le style, qui caractérisent l'Historien exact & judicieux.

Telles étoient en effet les qualités de feu M. *Polluche*. Appliqué sans relâche à l'étude des Monumens, qui pouvoient servir à illustrer, ou à faire connoître la Ville qui l'avoit vu naître, il avoit rassemblé les matériaux les plus nombreux & les mieux choisis sur son Histoire. Pourquoi les événemens ne lui ont-ils pas permis de nous la donner cette Histoire, qui nous manque encore, quoique plusieurs Ecrivains y aient travaillé ? Aussi éloigné de la simplicité crédule de Symphorien Guyon, & du mauvais goût de Lemaire, que de la légéreté & de l'inexactitude d'un Historien plus récent, l'impartialité eût été son guide, & auroit présidé à son Ou-

vrage ; mais frappé d'une maladie qui lui ôta l'usage de ses facultés, au moment où il alloit s'occuper sérieusement de finir cette Histoire, il ne nous a laissé que des regrets. L'immense collection qu'il avoit formée, & qui existe encore, est un foible dédommagement. Quelle main habile fera un édifice régulier de ces matériaux épars & sans ordre ? Il sera difficile de trouver un Historien, qui nous fasse oublier la perte de M. *Polluche*.

L'Edition que nous donnons de son Ouvrage, justifiera notre façon de penser. C'étoit pour s'essayer dans le genre historique & pressentir le goût du Public, qu'il l'avoit publié. Sa réputation est faite aujourd'hui. *Cette Description d'Orléans* (a) est accompagnée de notes historiques & critiques. Le texte est simple, clair & précis, comme il convient à ces sortes d'Ouvrages. Mais c'est dans les notes que l'Auteur a développé toute son érudition. Il y a rassemblé en peu de mots tout ce qui concerne l'histoire des différentes parties qui composent la Ville ; Eglises, Places, Edifices publics, &c. &c. On y trouve des anecdotes curieuses, des discussions intéressantes, une critique judicieuse.... Les changemens survenus dans la forme de cette Capitale, & les nouveaux embellissemens qu'elle

(a) On en a fait graver le Plan, levé sur sa situation actuelle, d'après les observations des plus habiles Géographes. C'est celui qui est placé à la tête de cet Ouvrage : on y trouvera aussi, page 108, le portrait de la Pucelle d'Orléans, gravé par un Artiste célebre.

a reçus depuis la premiere édition de cette *Description*, (en 1736), exigeoient que nous les fissions connoître. C'est à quoi nous nous sommes attachés dans de nouvelles notes; bien des faits échappés aux recherches de M. *Polluche*, ou qu'il avoit négligés mal-à-propos, nous en ont fourni un plus grand nombre. Nous avons fait aussi tous nos efforts pour donner une notice exacte & circonstanciée des tableaux, statues, &c. qui décorent cette Ville, dans la persuasion où nous sommes que ces détails ne peuvent que contribuer aux progrès des Beaux-Arts, en faisant connoître bien des chefs-d'œuvres ignorés du plus grand nombre. Par-là nous croyons bien mériter des Artistes, des Amateurs, & de nos Concitoyens.

Ce Volume est terminé par une Table chronologique & raisonnée des Saints de l'Orléanois; des Evêques, Ducs, Comtes, &c. d'Orléans; des personnages illustres par leur piété, leurs dignités ou leurs talens; & enfin des femmes célebres de toute la Province. Nous avons tâché de procurer à ce fruit d'un travail ingrat & peu satisfaisant pour le Rédacteur qui s'en occupe, la seule sorte de mérite qui lui soit propre, c'est-à-dire, l'exactitude. Disons un mot de M. *Polluche*, & des autres productions de ses veilles & de ses recherches.

Daniel Polluche, né à Orléans le 4 Octobre 1689, de Michel-Daniel Polluche, & de Marie-Florence Jousse, l'un & l'autre de familles honorables & anciennes de cette Ville, y est mort le 5 Mars 1768. Il entra au Collége dès

Jésuites en 1699, & s'y distingua dans les Humanités. Ses parens l'envoyerent ensuite à Paris, pour y étudier en Philosophie, dont il fit un cours sous le célebre Dagoumer, avec beaucoup de succès. Revenu à Orléans, il cultiva le goût décidé que la nature lui avoit donné pour les Belles-Lettres, l'Histoire & les Antiquités; mais la mort imprévue de son pere, qui le laissoit, quoiqu'assez jeune, à la tête d'un Commerce considérable, & d'une famille nombreuse dont il étoit l'aîné, suspendit pour quelque tems ses travaux en ce genre. Ce fut dans cet intervalle qu'il épousa Mlle. Anne Pitoin, de Paris. Cependant l'attrait qui l'entraînoit vers l'étude, & son penchant pour les recherches, croissoit malgré les obstacles que ses affaires lui présentoient; il ne put enfin y résister; il quitta son commerce, & se livra avec ardeur à son inclination dominante.

L'Histoire d'Orléans étoit son but principal; il le fixoit sans cesse, il y rapportoit tout ce qu'il lisoit, tout ce qu'il entendoit, tout ce qu'il voyoit. Belle passion sans doute, que celle que commande l'amour de la patrie, le zèle pour sa Province, la prédilection qu'un cœur sensible a pour le lieu de son origine! C'est à elle que M. *Polluche* sacrifia son tems, ses plaisirs, son commerce, tout lui-même. Ses correspondances avec le célebre Abbé de Rothelin, le Chevalier de la Roque, alors Auteur du Mercure de France; le sçavant Abbé Lebœuf, M. Secousse, & les RR. PP. Dom Toussaint Duplessis & D. Gerou, Relig. Bénédictins, avoient presque

toujours pour objet l'éclairciſſement de pluſieurs points de l'Hiſtoire de la Province. Il fit paroître ſucceſſivement différens petits Ouvrages, dont la plupart furent inſérés dans le Mercure. En voici les titres :

1°. *Idylle ſur la Paix, chantée à l'Académie de Muſique ;* 1723. *in*-4°.

2°. *Deſcription des Magnificences faites au paſſage de Madame de France, Epouſe de D. Philippe, par Orléans ;* 1739. *in*-4°.

3°. *Diſſertation ſur une Médaille de Poſtume ;* Paris, 1726, *in*-12. Elle avoit déja paru en forme de Lettres dans quelques Mercures de 1722 & 1724.

4°. *Lettre au ſujet d'une Inſcription Romaine, découverte à Auxerre, & expliquée par M. l'Abbé* Lebœuf... *Réponſe audit Abbé ſur le même ſujet.... Réplique au même ;* Merc. de France, *Juillet* 1731 ; Avril 1732, & Février 1733.

5°. *Remarques ſur les Médailles qui portent le nom de Lucille... Explication d'une Médaille de l'Empereur Adrien... Lettre ſur une Médaille Grecque de Diadumenien.... Lettres ſur les Médailles de l'Empereur Gratien :* Merc. de France, Août 1732 ; Février & Juillet 1733 ; Janvier 1734.

6°. *Lettre ſur une Médaille antique d'argent... Remarque ſur une Médaille de Philippe II, Roi d'Eſpagne....* Merc. de Fr. Février 1726 ; Février 1733.

7°. *Sur une inscription ancienne qui se voit au Portail de Ste. Croix d'Orléans :* Merc de Fr. Juin 1732.

8°. *Réponse à deux Articles du Mercure du mois d'Octobre* 1732, *sur le nom de* Guêpin.... *Lettre sur le nom de* Guêpin, *qu'on donne aux Orléanois : Pourquoi, en parlant des Orléanois, on dit* les Chiens d'Orléans ? Merc. de Fr. Mai 1732, Janvier 1733, & Mai 1735.

9°. *Si, lorsqu'en France l'usage s'introduisit de commencer l'année au premier Janvier, on continua de donner des étrennes à Pâques :* Merc. de France, Décembre, 2e. vol. 1735.

10°. *Mémoire sur la découverte d'un Prince & d'une Princesse de la Maison de France, inconnus jusqu'ici :* Merc. de France, Sept. 1742.

11°. *Mémoire où l'on examine la date d'une Chartre de Karloman :* Merc. de France, Novembre 1746.

12°. *Sur le lieu de* Gymgiacum ; *d'une Lettre du Roi Philippe le Bel :* Merc. de France, Décemb. 1er. vol. 1747.

13°. *Sur l'année de la mort & le lieu de la sépulture de Philippe de France, premier Duc d'Orléans :* Merc. de France, Juillet 1749.

14°. *Notes critiques sur le Mariage de Marie d'Orléans, Fille de Charles, Duc d'Orléans, & de Marie de Cleves ; & sur quelques autres points de notre Histoire :* Journ. de Verdun, Oct. 1749.

15°. *Dissertation sur le* Genabum, *de Dom Du-*

plessis, avec des Remarques sur la Pucelle d'Orléans; 1750., *in-8°.*

16°. *Examen d'un passage de l'Histoire Ecclésiastique d'Orderic Vital:* Merc. de Fr. Mars 1745.

17°. *Examen de deux Articles des nouveaux Mémoires de l'Abbé d'Artigny, touchant la Pucelle d'Orléans:* Merc. de Fr. Mai 1750; & Mém. de d'Artigny, T. VII.

18°. *Dissertation sur la Famille de la Pucelle d'Orléans*, imprimée dans le Recueil de l'Abbé Lenglet.

19°. *Mémoire sur la date d'une Chartre de Louis le jeune, dans lequel on fait connoître deux Chanceliers de France inconnus jusqu'à présent:* Merc. de France, Juillet 1745.

20°. *Mémoire où l'on fait connoître quelle est la Forêt où se retirerent en différens tems Clotaire I. & Clotaire II, Rois de France:* Mercure de France, 1765.

21°. *Mémoire où l'on recherche en quelle année la discipline Monastique s'est introduite dans St. Euverte d'Orléans*, imprimé à la suite de la premiere édition de la Description d'Orléans, pag. 79.

22°. *Mémoire pour montrer que Philippe de France, Fils de St. Louis, n'a jamais eu la Ville d'Orléans en apanage*; ibid. pag. 83, & Merc. de France, Sept. 1735.

23°. *Mémoire où l'on examine si l'Eglise d'Orléans a eu trois Evêques du nom de Manassès, ou si l'on n'en doit compter que deux*, imprimé

parmi les preuves de l'Histoire de l'Orléanois, de M. de Luchet, pag. 67.

24°. *Mémoire où l'on prouve que Philippe le Berruyer, Evêque d'Orléans, a succédé à Philippe de Jouy, loin de l'avoir précédé, comme on l'a prétendu jusqu'ici;* ibid. pag. 79.

25°. *Problême historique sur la Pucelle d'Orléans.* Orléans, 1750, *in*-8°.

26. *Description de l'entrée des Evêques d'Orléans, & des cérémonies qui l'accompagnent, avec des Remarques historiques.* Orléans, 1734, *in*-8°.

27°. *Discours sur l'origine du Privilége des Evêques d'Orléans, avec des Remarques historiques.* Orléans, 1734, *in*-8°.

28°. *Dissertation sur l'offrande de cire appellée* les Gouttieres, *que l'on présente tous les ans le deuxiéme jour de Mai, à l'Eglise d'Orléans; & sur l'usage où sont les Evêques de cette Ville, d'être portés le jour de leur entrée; avec des Remarques historiques.* Orléans, 1734, *in*-8°.

Parmi le grand nombre des manuscrits qu'il a laissés, & qui font partie de son immense collection, conservée dans les Archives de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, on distingue :

1°. *Un Traité des anciennes Monnoies de la Ville d'Orléans.*

2°. *Des Réflexions sur l'explication que donnent les nouveaux Editeurs des Historiens de France, du mot* Genabum.

3°. . . *Sur la dénomination de St. Pierre-Ensentelée d'Orléans.*

4°... *Sur une ancienne Tapisserie de la Cathédrale d'Orléans, où il est parlé de la couleur des habits des anciens Chanoines.*

5°. *Recherches où l'on détermine en quel tems la Ville d'Orléans a passé sous la domination des Rois François.*

6°... *Depuis quel tems les Evêques d'Orléans sont Seigneurs de Meung-sur-Loire.*

7°. *Mémoire où l'on tâche de concilier l'ancienne Légende de St. Euverte avec l'Histoire.*

8°. *Des Remarques historiques & critiques sur le 33e chapitre de l'Histoire d'Orléans par* Lemaire, *où cet Auteur parle des Rois qui se sont fait sacrer à Orléans.*

9°. *Des Observations sur un Article du Journal de Trévoux, dans lequel on soutient que* Genabum *doit s'entendre de Gien.*

10°. *Sur la maniere dont les Anciens frappoient leurs monnoies.*

11°. *Dissertation sur les armes de la Ville d'Orléans.*

12°. *Mémoire où l'on examine si les Alains se sont emparés d'Orléans.*





AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR.

Le Révérend Pere D. Toussaint Duplessis, Religieux Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, connu dans la République des Lettres par les belles Histoires de Coucy & de Meaux qu'il nous a données, avoit, dans le temps qu'il demeuroit à Orléans, commencé à travailler à celle de cette Ville. Il l'avoit déja poussée jusqu'au regne du Grand Clovis, lorsqu'appellé ailleurs par d'autres occupations, l'Ouvrage est demeuré imparfait. La Description d'Orléans qu'on donne aujourd'hui au Public, étoit destinée pour mettre à la tête de cette Histoire. Dans ce dessein, elle devoit être simple, & ne servir, pour ainsi dire, que d'une Table préliminaire, qui pût annoncer une partie des sujets qu'on alloit traiter. La remplir davantage, ç'eût été entreprendre sur l'Histoire même; mais aujourd'hui que cette description paroît détachée, & sans aucun des secours qui la devoient suivre, j'ai cru devoir l'accompagner de notes historiques, qui, en lui donnant plus d'étendue, pussent servir à l'éclaircir, & suppléer en quelque maniere à ce qui lui manquoit. C'est donc de ces notes seules, dont je crois devoir rendre ici quelque compte au Public.

En les composant, je ne me suis point assujetti à les traiter d'une maniere uniforme, & je les ai

écrites telles qu'elles se sont présentées sous ma plume. Quelquefois je n'ai fait qu'abréger les Auteurs de notre Histoire d'Orléans, & quelquefois je les ai étendus plus qu'ils ne l'étoient. Souvent je ne me suis attaché qu'à quelques circonstances qu'ils ont ou ignorées, ou omises, & souvent la discussion d'une date ou d'un fait particulier m'a fourni une remarque ; mais partout j'ai plutôt cherché la vérité, qu'à dire quelque chose de nouveau, & je me suis moins étudié à châtier mon style dans cette matiere seche & peu susceptible d'agrément, qu'à prouver ce que j'avançois.

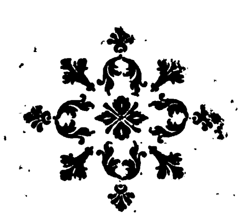
Je prie donc le Lecteur de passer favorablement sur certaines expressions qui pourroient lui sembler peu exactes, & de trouver bon que je me sois attaché à relever en tant d'endroits ce qui m'a paru défectueux dans nos Historiens. Si en le faisant, j'ai plutôt nommé *Lemaire* qu'un autre, c'est qu'il est plus entre les mains de tout le monde. Outre les endroits de ses Ouvrages que j'ai repris, pour ainsi dire, *ex professo*, il y en a une infinité d'autres, & sur-tout par rapport aux dates, que je me suis contenté de corriger sans en avertir. On s'en appercevra aisément, pour peu qu'on veuille jetter les yeux sur son Histoire, mes remarques à la main. Quoique je cite par-tout cet Auteur, je n'adopte cependant point tout ce qu'il a écrit. J'en ai usé de même à l'égard de *la Saussaie* & de *Guyon*, & mes citations doivent être regardées plutôt, comme servant à indiquer les endroits de leurs Ouvrages, où il est parlé des sujets

que je traite, que comme des autorités que j'emploie.

Pour prévenir, au reste, la différence qu'on pourroit trouver dans les dates que je rapporte, on observera que je me suis servi, autant qu'il m'a été possible, de la maniere de compter aujourd'hui les années, & que je les ai toujours fait commencer au premier Janvier, quoique, avant le regne de Charles IX, elles ne commençassent en France qu'au jour de Pâques.

Il ne me reste qu'à témoigner publiquement ma reconnoissance à plusieurs personnes également sçavantes & gracieuses, qui ont eu la politesse de me donner les éclaircissemens dont j'ai eu besoin. (a)

(a) L'Editeur a les mêmes remercimens à faire, & il ne sçauroit trop se louer de l'empressement de quelques sçavans Amateurs de cette Ville à lui ouvrir leurs cabinets, & à lui faire part de leurs riches & nombreuses collections.





DESCRIPTION
DE LA VILLE
ET DES ENVIRONS D'ORLÉANS.

ORLÉANS eſt une Ville (1) ſituée ſur la rive droite & au nord de la Loire, à une diſtance à peu-près égale de la ſource & de l'embouchure de cette riviere, la plus conſidérable de France (2) pour l'étendue de ſon cours & pour ſon commerce. L'antiquité de cette Ville remonte juſqu'aux tems les plus reculés de l'Hiſtoire des Gaules. (3) Elle eſt célebre par ſa (4) grandeur, ſon opulence, le nombre de ſes habitans & l'avantage de ſa ſituation. Son commerce eſt l'un des plus floriſſans (5) du Royaume. Elle s'eſt diſtinguée par ſon amour (6) pour les Sciences & pour les Arts, & par les Grands-Hommes (7) qu'elle a produits. Ses prérogatives la mettent à la tête d'une (8) Duché-Pairie, Apanage ordinaire des ſeconds Fils de France; d'un des plus anciens (9) Diocèſes

de l'Eglise Gallicane, & d'un Gouvernement (10) de Province. Elle est le Siege d'une Intendance, (11) d'un Bailliage (12) & Siege Présidial; d'un Bureau (13) des Finances, d'une (14 Université, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, (15) d'une Jurisdiction Consulaire, (16) d'une Chambre (17) des Monnoies, d'une (18) Election, d'un Grenier (19) à Sel, d'une Maréchaussée. (20) Elle a été autrefois chef d'un Royaume (21) détaché & indépendant des autres Couronnes de la domination Françoise. La part qu'on l'a vu prendre (22) de siécle en siécle aux grands événemens de la Monarchie, les changemens qui lui sont arrivés, les diverses révolutions qu'elle a (23 souffertes, les sieges remarquables (24) qu'elle a soutenus, les Conciles (25) qui y ont été assemblés, & cent autres choses de cette nature, (26) lui donnent avec justice un rang considérable entre les premieres Villes du Royaume.

Cette Ville est bâtie sur le penchant d'un côteau exposé au midi, à 47 d 54′ 4″ de latitude septentrionale, & à 19 d 34′ 22″ de longitude, à compter de l'Isle de Fer pour premier méridien; ensorte qu'elle est plus occidentale de 26′ que la Ville de Paris, dont elle est éloignée d'environ trente lieues communes de France; ce qui fait encore qu'on n'y a midi qu'une minute quarante-trois secondes plus tard, & que le plus grand jour d'été n'y est que de quinze heures cinquante-six minutes.

A considérer Orléans dans l'état où nous voyons cette Ville, depuis le régne de Louis XII,

qu'elle fut aggrandie pour la derniere fois, elle forme une espece d'arc, répresenté d'abord par le contour de ses murailles, (27) qui s'étendent en maniere de demi-cercle; secondement par la riviere de Loire, qui lui sert de corde; & enfin par le Pont, qui en est comme la fleche. Toute cette enceinte forme un circuit de 5750 pas communs, ce qui donne 3093 pas géométriques, ou 2577 toises. Les murailles sont fortifiées d'espace en espace par des Tours qui contribuent aussi à leur ornement. Ces Tours sont au nombre de vingt, non comprises celles qui accompagnent les portes.

On entre dans la Ville par six portes principales, sans compter quelques autres qui donnent sur le bord de l'eau pour la commodité des Habitans.

La Porte Bourgogne est la plus orientale; (28) elle étoit accompagnée d'un ravelin & de deux tours. Ce ravelin, qui a été applani pour rectifier & embellir l'entrée de la Ville, a fait place à une plate-forme ornée d'un plant d'ormes en quinconce. C'est le grand chemin de Bourgogne & de Lyon. De-là, en descendant au midi, jusqu'à la riviere, on trouve la *Tour de l'Etoile*, ensuite la *Tour de la Brebis*, accompagnée autrefois d'un petit fort de même nom; & cet espace est de 250 pas.

De la Porte Bourgogne, en remontant au nord, il y a la *Tour St. Euverte* ou *du coin St. Euverte*, ainsi nommée de l'Abbaye de ce nom, qui en est voisine. De-là, en coupant tout court à l'occident, on trouve une autre Tour, nom-

mée la *Porte de la Forêt* ou *de Semoi*, & autrefois la Porte de St. Euverte. C'étoit une porte qui conduisoit à Semoi, Village voisin à l'entrée de la Forêt. Aujourd'hui cette porte est murée, & sert de prison pour des libertins que leurs parens y font renfermer : elle est connue vulgairement sous le nom de *Tour à Pinguet*. On voit ensuite la *Tour Juranville*, qui vient d'être détruite, & la *Tour de Penincourt* : de cette derniere, en montant au nord, il y a la *Tour de Bourbon* ; & de celle-ci, en tournant au nord-ouest, on rencontre la *Porte St. Vincent*, accompagnée aussi de deux tours. De la Porte Bourgogne à la Porte St. Vincent il y a 900 pas.

Cette derniere tire son nom de la Paroisse voisine de St. Vincent hors Ville. Le chemin, qui la traverse, conduit à Etampes, en passant par la Forêt d'Orléans. Cette route, qui n'est presque plus pratiquée, est plus courte de quelques lieues, mais moins commode, sur-tout en hiver, & beaucoup moins belle que le grand chemin de Paris. C'est aussi le chemin de Pithiviers.

Depuis la *Porte St. Vincent* jusqu'à la *Porte Bannier*, il y a du sud-est au nord-est, 1150 pas. On y voit la *Tour St. Avit*, la *Tour St. Esprit*, la *Tour St. Pierre*, la *Tour St. Michel*, la *Tour terrassée*, la *Tour belles-Mazures* & la *Tour-le-Roi*. (29) C'est dans cet espace, au dedans de l'enceinte, & non dans le fossé, comme l'a avancé M. Piganiol de la Force, que l'on a pratiqué une belle promenade entre trois rangées d'arbres, longues de plus de 1000 pas, & que l'on nomme le Mail. La partie la plus

voisine

voisine des murs & des tours qui ont été mis à hauteur d'appui, est occupée par une terrasse assez large, peu élevée, & qui régne dans toute la longueur de cette promenade.

La *Porte Bannier* est à l'extrêmité la plus septentrionale de la Ville, à la place même de la Citadelle. (30) Cette Porte qui, comme les autres, étoit accompagnée de deux tours, ne subsiste plus dans sa forme ancienne; elle a été démolie en 1754. On y a substitué deux pilastres en pierre, surmontés de grouppes également en pierre, d'un goût & d'une exécution assez médiocre. Ces deux pilastres servent d'appui à une grille de fer qui n'a rien de remarquable. On a formé en face, à l'extrêmité de la rue Bannier, une grande demi-lune, qui donne un libre accès aux voitures qui entrent & sortent continuellement. C'est le nouveau & grand chemin d'Etampes & de Paris.

Lorsque la Citadelle subsistoit, il y avoit une porte à la *Tour-le-Roy*, qui en est voisine, qu'on nommoit *Porte de l'Evangile*.

Entre la *Porte Bannier* & la *Porte St. Jean*, flanquée aussi de deux tours, en descendant du nord-est au sud-ouest, on trouve la *Tour Gouvernante*, & la *Tour des Arquebusiers*. Cet espace est de 750 pas. Cette derniere Porte conduit à Châteaudun, & tire son nom de la Paroisse de St. Jean-de-la-Ruelle, hors la Ville.

De-là, en revenant au midi, sur le bord de la riviere, jusqu'au *Jardin de la Ville*, autrefois nommé *des Apothicaires*, il y a la *Tour St. Louis*, (31) la *Tour Balthasar*; la *Porte de la Made-*

leine, accompagnée de deux tours ; la *Tour de St. Joseph*, aujourd'hui ruinée, & la *Tour de la Ridenne*.

La *Porte de la Madeleine* est à l'extrêmité la plus occidentale de la Ville ; elle mene à la grande route d'Espagne, & tire son nom d'un Monastere de Filles, qui n'en est pas fort éloigné, sur le grand chemin.

De cette Porte jusqu'à celle de St. Jean, il y a 300 pas ; & jusqu'au Jardin de la Ville, (32) 400. Enfin, depuis ce jardin jusqu'à la *Tour de la Brebis*, par où j'ai commencé la description de cette enceinte, on compte 2000 pas, qui font toute la longueur du Quai, d'occident en orient, ce qui revient en tout aux 5750 pas que la Ville a de circuit.

Ce Quai seroit incontestablement un des plus beaux qui se puissent voir, s'il étoit entiérement fini, comme on en a le projet. La partie qui borde le Châtelet est étroite, & n'est point revêtue ; mais celle qui s'étend depuis le Pavillon occidental de la rue Royale, jusqu'à l'ancienne Porte Roze, est ornée de maisons, dont (33) les façades sont régulieres. Dans cette étendue, on trouvoit autrefois la *Porte brûlée*, (34) la *Tour Roze*, la Porte *du Cours-aux ânes*, autrefois *Porte-Girault*, ou *Colin-Girault* ; la *Tour & la Porte de Recouvrance*, toutes deux ainsi nommées de Notre-Dame de Recouvrance dans la Ville, qui donne aussi son nom à la rue où elle est située. La *Tour du Bassin*, la *Porte Croquenault*, qui étoit une ancienne tour, la *Porte du Héron*, autrefois de l'*Abreuvoir*, & plus

anciennement encore, *de St. Michel.* La *Porte de la Faux*, & l'ancienne *Porte du Pont.* Toutes ces Portes & Tours ont été abattues, ainsi que leurs murs, pour faire place aux nouveaux ouvrages dont je viens de parler, & qui ne sont pas encore finis. On n'a conservé que la Porte du Pont, joignant le Châtelet : cette Porte qui conduisoit à l'ancien Pont bâti vis-à-vis, a deux tours qui l'accompagnent. On trouve ensuite la *Porte du Soleil*, la *Tour de la Crêche-Béfroy*, la *Poterne*, (35) le guichet *de St. Benoît*, le guichet *des Bouchers*, la *Tour cassée*, la *Porte des Tanneurs*, où il n'y a plus qu'un guichet ; la *Tour-Neuve*,) 36) la *Porte de la Tour-Neuve*, & enfin la *Tour*, ou *le Fort Alleaume.* (37)

Le temps a endommagé quelques-unes de ces tours, & on en a abattu pour l'embellissement de la promenade & la beauté de la vue, plusieurs autres, sur-tout du côté du Mail, jusqu'à la hauteur des murailles.

Toute la Ville est environnée d'un fossé sec, & d'une contrescarpe : du côté du midi, elle est baignée par les eaux de la Loire.

La Ville, dans sa plus grande longueur, d'orient en occident, depuis la *Porte Bourgogne* jusqu'à la *Porte Madeleine*, a plus de mille toises, & elle n'en a pas six cens dans sa plus grande largeur du midi au septentrion, depuis la *Porte du Pont* jusqu'à la *Porte Bannier.*

On compte aujourd'hui dans cette enceinte quarante-cinq Eglises ou Chapelles en tout, y compris la Chapelle Episcopale, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu, & l'Hôpital Général.

Pour ce qui eſt des autres Monumens publics, ils ne ſont pas en grand nombre : tout ſe réduit à l'Hôtel-de-Ville, au Châtelet, au Collége, (38) à la Bibliothéque publique (39) chez les Bénédictins, au grand Cimétiere, aux Ecoles de Droit, & aux Priſons.

Il n'y a que deux Places conſidérables, mais qui n'ont rien de régulier. L'une, qui eſt la plus grande, appellée *le Martroi*; (40) l'autre qu'on nomme l'*Etape*, (41) auxquelles on peut joindre les *Quatre-Coins*, autre Place de beaucoup moindre étendue, avec les Cloîtres de Ste. Croix, (42) de St. Aignan, de St. Samſon, de St. Pierre-le-Puellier, & le Champ St. Euverte. Il y a auſſi quatre Marchés publics, qu'on peut joindre aux autres Places. Le grand Marché, qui cependant eſt le plus petit ; le petit Marché, qui eſt le plus grand, & qu'on appelle auſſi le Marché de la Porte-Renard ; le vieux Marché, & le Marché à la Volaille. On y peut ajouter les grandes Boucheries, les Halles & la Poiſſonnerie.

On ne voit dans Orléans aucune Fontaine publique. (43) Depuis le mois de Novembre 1776, la Ville & les Fauxbourgs ſont éclairés par plus de 500 reverberes.

Premiere enceinte de la Ville. Sous le regne de Philippe de Valois, la Ville n'étoit pas encore d'une grande étendue ; elle étoit renfermée du côté du midi ou de la riviere, entre la Tour-Neuve à l'orient & le Pont à l'occident ; & du côté du nord, entre l'Egliſe de St. Samſon, aujourd'hui St. Maclou, à l'occident, & l'Egliſe Cathédrale à l'orient ; ce qui formoit

un quarré presque parfait, dont chacun des côtés pouvoit avoir, à quelque chose près, deux cens cinquante toises. Ainsi la Ville n'avoit alors que la sixiéme partie de l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

Ce quarré étoit partagé, comme il l'est encore, en quatre autres quarrés égaux, formés d'orient en occident par la grande rue, qui va depuis la Porte Bourgogne jusqu'à la Porte de la Madeleine ; & du midi au septentrion, par celle qui monte depuis la Poterne jusqu'à l'Hôtel-Dieu.

J'appelle le Quartier le plus occidental des deux septentrionaux, le Quartier de l'Hôtel-de-Ville ; & le plus oriental, le Quartier de la Cathédrale : le plus occidental des deux méridionaux, je l'appelle le Quartier du Châtelet ; & le plus oriental, le Quartier de l'Université.

QUARTIER DE LA CATHÉDRALE.

Dans le Quartier de la Cathédrale, il y a l'Eglise Cathédrale même, (44) entre le Palais Episcopal (45) à l'orient, & l'Hôtel-Dieu (46) à l'occident : plus bas, au midi, est l'Eglise Paroissiale de St. Pierre-Lentin, (47) & outre cela la Chapelle de St. Sauveur, (48) qui appartient à la Commanderie de St. Marc, de l'Ordre de Malthe, & qu'on croit avoir autrefois servi de Synagogue.

Il y avoit dans ce Quartier l'Eglise Paroissiale de St. Etienne, (49) aujourd'hui détruite, & la Chapelle de Ste. Colombe, (50) qui ne subsiste plus.

Au coin de l'Hôtel-Dieu étoit l'ancienne Porte de Paris, abattue depuis long-tems, mais dont on voit encore les gonds, & une partie de la vieille maçonnerie.

Au coin du Palais Epiſcopal, étoit une tour ancienne, appellée la Tour de la Fauconnerie.

QUARTIER DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Dans le Quartier de l'Hôtel-de-Ville, il y a l'Hôtel-de-Ville, (51) cinq Paroiſſes; ſçavoir, Ste. Catherine, (52) joignant l'Hôtel-de-Ville même, St. Meſmin-l'Aleu, (53) St. Maurice, *aliàs* St. Eloi, (54) St. Pierre-Empont, (55) Collégiale, & dans la même Egliſe, la Paroiſſe de la Madeleine; & l'Egliſe de St. Maclou, (56) autrefois St. Samſon.

La Place des Quatre-Coins ſe trouve preſqu'au milieu de ce Quartier, (57) dans lequel on remarque, entr'autres, la rue des Pâtoureaux, (58) ainſi nommée de ces brigands qui déſolerent le Royaume en 1251, ſous St. Louis.

L'ancienne Egliſe de St. Maclou eſt entiérement démolie.

QUARTIER DU CHATELET.

Dans le Quartier du Châtelet, il y a le Châtelet, (59 la Paroiſſe de St. Hilaire, (60) Prieuré-Cure, la Chapelle de St. Jacques, (61) proche le Châtelet, St. Donatien, (62) les Priſons, le grand Marché, le Marché à la Volaille, les grandes Boucheries, la Poiſſonnerie & les Halles. (63)

La Chapelle de St. Louis (64) ne subsiste plus aujourd'hui, & l'Hôtel de la Prévôté (65) est loué à un Particulier.

Entre ce Quartier est celui de l'Hôtel-de-Ville; au nord étoit une ancienne Porte, nommée la *Porte-Dunoise*, parce qu'elle conduisoit au Pays Dunois.

QUARTIER DE L'UNIVERSITÉ.

Dans le Quartier de l'Université, il y a les Grandes Ecoles, (66) qui servent aux Leçons publiques de Droit; les anciennes Ecoles, (67) où les Membres de l'Université tiennent encore leurs assemblées. La Paroisse de St. Benoît-du-Retour, (68) l'Eglise Paroissiale de St. Pierre-le-Puellier, (69) la Paroisse de St. Flou, aujourd'hui la Conception, (70) Prieuré-Cure; celle de St. Liphard, (71) le Prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (72) aux Bénédictins, la Bibliothéque publique dans le même Monastere, les Carmes Déchaussés (73), autrement dits les Petits-Carmes. Il y a encore le Petit-Ambert, (74) avec Chapelle, qui étoit un hospice des Céléstins d'Ambert, à trois lieues d'Orléans, dans la Forêt: l'Eglise de St. Germain (75) étoit dans ce Quartier, entre lequel & celui de la Cathédrale, au nord, étoit l'ancienne Porte de Bourgogne, dont on voit encore des restes dans la rue de ce nom, entre celle du Bourdon-blanc & le Cloître St. Etienne, & qui depuis a été reculée vers l'orient, à la distance d'environ deux cens trente toises.

Dans toute cette ancienne clôture les rues ne sont ni belles, ni larges ; les maisons y sont étroites, serrées, & presque toutes bâties de bois.

Seconde enceinte. Le Roi Philippe de Valois ayant donné la Ville d'Orléans à Philippe de France son Fils, crut devoir en étendre l'enceinte, & y fit aussitôt travailler. Il y avoit à l'occident de cette Ville, un Bourg ou Village, nommé *Avenum*, dont le territoire servit à cette augmentation ; & ce fut là le premier aggrandissement de la Ville. On remarque qu'aujourd'hui même encore il y a dans ce Quartier une rue qui porte le nom de *rue d'Avignon*, nom probablement venu de celui d'*Avenum*, qui étoit le Bourg dont je viens de parler. Vincent de Beauvais, qui vivoit sous le regne de St. Louis, fait mention de ce Bourg, & en parle de maniere à faire connoître que de son tems il ne faisoit pas encore partie de la Ville : *Est quoddam municipium*, dit-il, *Aurelianensi civitati proximum, quod Avenum nuncupatur.*

Vincent Bellov. speci. histor. L. 8. c. 8.

QUARTIER DU BOURG D'AVIGNON.

Ce Quartier, auquel je conserve son ancien nom, ne fut pas mieux bâti que l'ancienne Ville : la plupart des rues, à l'exception de celle qu'on nomme *rue Royale* (76) qui le traverse à peu-près dans son milieu, n'en sont pas plus belles, ni les maisons plus commodes.

Ce Quartier est renfermé entre la Loire au midi, l'ancienne Ville à l'orient, la Place du

Martroi au nord, & les rues qui descendent depuis cette Place jusqu'à la riviere, à l'occident.

On y remarque le Monument de la Pucelle, (77) qui étoit autrefois sur l'ancien Pont, & qu'on a placé à l'angle où la rue Royale se coupe avec celle de la vieille Poterie. On y voyoit anciennement la Chapelle de Notre-Dame des Miracles; (78) on y voit aujourdhui l'Eglise Paroissiale de St. Paul, (79) celle de Notre-Dame de Recouvrance, (80) succursale de la Paroisse de St. Laurent, hors la Ville; le vieux Marché & le petit Marché, ou Marché de la Porte-Renard, (81) ainsi appellé du nom d'une ancienne Porte qui étoit en cet endroit, & qui ne subsiste plus; l'Eglise de St. Sulpice, annexe de la Paroisse de St. Maclou, qui sert aujourd'hui de magasin. Il y avoit encore au vieux Marché, l'Aumône des Filles, (82) qui a été réunie à l'Hôpital Général. Telle fut l'étendue de la Ville, augmentée par Philippe de Valois, jusqu'au regne de Louis XI.

Sur la fin du quinziéme siécle, Louis XI aggrandit la Ville du côté de l'orient; on continua les mêmes travaux à l'occident & au septentrion, sous Charles VIII son successeur, & sous Louis XII, qui acheva l'enceinte où la Ville est renfermée aujourd'hui, sans qu'elle ait reçu depuis de nouveaux accroissemens. (83) Cette nouvelle Ville, élevée sous le regne de ces trois Rois, peut être commodément partagée en six Quartiers, deux à l'orient, deux au septentrion, & deux à l'occident. Les deux premiers sont séparés

Troisiéme enceinte.

par la rue qui vient de la Porte Bourgogne. J'appelle le plus méridional, le Quartier de St. Aignan; & le plus septentrional, le Quar- de St. Euverte. Les deux septentrionaux sont séparés par la place de l'Etape, qui se trouve entr'eux & l'ancienne Ville, & par les rues qui vont de cette Place jusqu'au Mail. J'appelle le plus oriental, le Quartier du Cimetiere; & le plus occidental, le Quartier de l'Oratoire. Les deux occidentaux sont séparés par la même rue qui vient de la Porte Bourgogne, & qui traversant toute la Ville d'orient & d'occident, se fourche en deux à l'approche des deux Portes St. Jean & de la Madelaine; en sorte qu'elle laisse entre ces deux Portes un terrein en forme de triangle qui n'a rien de remarquable. J'appelle le plus septentrional des deux, le Quartier des Minimes; & le plus méridional, le Quartier de l'Hôpital Général.

QUARTIER DE SAINT AIGNAN.

Dans le Quartier de St. Aignan, il y a l'Eglise Royale & Collégiale de St. Aignan, (84) & dans la même Eglise, la Cure du Crucifix. Il y a encore la Paroisse de Notre-Dame du Chemin, (85) autrefois appellée la Chapelle de St. Aignan, qui touche presque à la Porte Bourgogne.

QUARTIER DE SAINT EUVERTE.

Dans le Quartier de St. Euverte, il y a l'an-

cienne Abbaye de St. Euverte, (86) où sont des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, & dans la même Eglise, la Cure de St. Jean-Baptiste : il y a encore la Paroisse de St. Victor, (87) la Chapelle de St. Michel, (88) l'Hospice, appellé le petit St. Loup, (89) appartenant aux Religieuses de St. Loup, sans Chapelle, quoiqu'il y en ait eu une autrefois; les Dames de St. Euverte qui tiennent école pour les filles, & les Freres des Ecoles Chrétiennes, pour les garçons, dont l'établissement est dû à M. Paris, Evêque d'Orléans, en 1740.

QUARTIER DU CIMETIERE.

Dans le Quartier du Cimetiere, il y a la Paroisse de St. Michel, (90) les Jacobins, (91) les Carmélites, (92) la Maison du Bon-Pasteur, (93) destinées pour les Filles repenties, avec la Chapelle; le Séminaire, (94) l'Ecole Royale de Chirurgie, (95) & le Grand Cimetiere, (96) y compris la Chapelle de St. Lazare, dite la Chapelle de la Communité, la Chapelle du St. Esprit & la Chapelle de Ste. Anne. (97) On y voyoit, il y a plusieurs années, la Chapelle des Trois Rois, dont le terrein a servi à aggrandir le Cimetiere de ceux de la Religion Prétendue Réformée, & la Chapelle de St. Hubert qu'on a détruite. Il y avoit encore autrefois dans le même Quartier, l'Eglise Collégiale de St. Avit, & dans la même Eglise, la Cure de St. Georges; mais l'une & l'autre ne subsistent plus ; le Cha-

pitre a été réuni au Séminaire, & la Paroisse, à celle de St. Michel.

QUARTIER DE L'ORATOIRE.

Dans le Quartier de l'Oratoire, (98) il y a l'Eglise Paroissiale de St. Paterne, (99) proche la Porte Bannier, & dans la même Eglise, un Prieuré de même nom. La Paroisse de St. Pierre-Ensentelée, (100) les Prêtres de l'Oratoire, (101) Les Récollets, (102) dans le Couvent que tenoient autrefois les Cordeliers; les Ursulines (103) : on y voyoit l'Aumône des Garçons, (104) réunie à l'Hopital Général. Dans ce même Quartier, proche les Prêtres de l'Oratoire, étoit aussi le Cimetiere des Huguenots, dont la place a servi depuis à l'établissement d'une Académie de Musique qui n'a pas subsisté.

QUARTIER DES MINIMES.

Dans le Quartier des Minimes, il y a les Minimes, (105) les Filles de la Visitation, (106) les Nouvelles Catholiques, (107) autrement dites les Filles de la Croix; l'Hôtel de la Monnoie, (108) & celui des Spectacles. (109) Il y avoit encore autrefois la Chapelle de St. Mathurin, (110) qui a été absorbée dans les bâtimens des Religieuses de la Visitation, & la butte des Arbalestriers. (111)

La Place du Martroi se trouve entre ces deux derniers Quartiers & celui du Bourg d'Avignon.

QUARTIER DE L'HOPITAL GÉNÉRAL.

Enfin, dans le Quartier de l'Hôpital, il y a l'Hôpital Général, (112) les Grands Carmes, (113) de la même réforme que les Billettes de Paris; les Filles du Calvaire, (114) & le Collége de Médecine (115); la butte des Arquebusiers, (116) qui est dans ce Quartier, sert aujourd'hui de logement aux recrues de Soldats qui passent par Orléans.

En général on peut dire que dans toute cette nouvelle Ville, les rues & les maisons sont plus spacieuses, plus régulieres & plus commodes que dans les deux premieres enceintes.

DEHORS.

FAUXBOURGS.

Les dehors & les Fauxbourgs de la Ville ne sont pas à négliger. Dabord, du côté du midi, on trouve le Pont, qui communique de l'autre côté de la riviere au Fauxbourg St. Marceau. Ce Pont est composé de neuf arches, dont la plus grande a 100 pieds d'ouverture, & la plus petite 92, surbaissées en anse de panier. Il y a 1000 pieds de longueur d'une culée à l'autre, & sa largeur est de 46 pieds, y compris les parapets de 18 pouces d'épaisseur, & les trottoirs ou banquettes, chacun de 8 pieds de largeur, ensorte qu'il reste 27 pieds pour le passage des voitures. Il est ter-

miné du côté du Portereau par deux jolis pavillons, entre lesquels est une grille fort simple qui le ferme.

Ce Pont, qui passe pour un des plus beaux qu'il y ait en Europe, a été bâti sur les desseins de M. *Hupeau*, premier Ingénieur des Ponts & Chaussées, qui en a dirigé lui-même la conduite & l'exécution. La premiere pierre en fut posée le 7 Septembre 1751, à la culée du côté de la Ville, & il fut entiérement achevé en 1760.

A l'extrêmité on a pratiqué dans son alignement, entre le Portereau St. Marceau & le Portereau de Tudelle, une route plantée de deux rangées d'arbres. Cette route est précédée d'une vaste demi-lune entourée de murs à hauteur d'appui, des deux côtés de laquelle partent les deux levées qui bordent la Loire à l'orient & à l'occident.

Un peu au-dessus de ce Pont, du côté de l'orient, vis-à-vis l'ancienne Porte du Pont, à côté du Châtelet, étoit placé l'ancien Pont, (117) dont il ne reste plus que la premiere arche : on ne voit aucunes traces des deux mottes qui le partageoient. (118)

PORTEREAU.

FAUXBOURG ST. MARCEAU.

Le Fauxbourg St. Marceau est ainsi appellé de la Paroisse & du Prieuré de ce nom. (119) On y voit le Couvent des Augustins; (120)

plus haut, en remontant la riviere, l'Hôpital Royal, autrefois les Ursulines de St. Charles, (121) la Paroisse de St. Jean-le-Blanc, (122) & encore plus haut, le Couvent des Capucins. (123) Ce Fauxbourg est divisé en trois parties, qui ont chacune le nom de Portereau. (124) On appelle Portereau des Capucins, celui que l'on trouve à main gauche, au sortir du Pont, en remontant la riviere; Portereau de Tudelle, celui qui est à main droite en descendant, & le long duquel se trouve un nouveau Quai, terminé par une fort belle route, ornée de deux rangées d'arbres; le troisiéme placé au milieu des deux autres, & qui renferme la route qui est dans l'alignement du Pont, se nomme le Portereau St. Marceau.

Les autres Fauxbourgs tirent leurs noms des Portes auxquelles ils communiquent.

FAUXBOURG BOURGOGNE.

Dans ce Fauxbourg il y a la Paroisse de St. Marc, (125) la Chapelle de St. Phalier, (126) *aliàs* de St. Gervais; au même lieu, un Prieuré du même nom, & les Religieuses de St. Loup. (127)

FAUXBOURG ST. VINCENT.

On ne remarque dans ce Fauxbourg que la Paroisse de St. Vincent, (128) & dans la même Eglise, un Prieuré du même nom.

FAUXBOURG BANNIER.

Dans le Fauxbourg de la Porte Bannier, il

y a proche la Ville, le Monaſtere des Chartreux, (129) & la nouvelle Chapelle des Aydes, (130) ſur le territoire de la Paroiſſe de St. Paterne. Le Village des Aydes, qui eſt contigu à ce Fauxbourg, peut être regardé comme en faiſant partie; il n'y a dans ce Village que l'ancienne Chapelle des Aydes, ſur le territoire de la Paroiſſe de Saran, Village voiſin.

FAUXBOURG ST. JEAN.

Dans le Fauxbourg de la Porte St. Jean, il n'y a aucune Egliſe, ni aucun endroit remarquable : la Paroiſſe de St. Jean-de-la-Ruelle qui lui donne ſon nom, eſt hors du Fauxbourg, & même de la Banlieue.

FAUXBOURG MADELEINE.

Enfin, dans le Fauxbourg de la Madeleine; il y a la Paroiſſe de St. Laurent-des-Orgerils, (131) dont l'Egliſe de Notre Dame de Recouvrance, dans la Ville, n'eſt que ſuccurſale. Dans l'Egliſe de St. Laurent il y a un Prieuré de même nom. On voit encore dans ce Fauxbourg le Monaſtere de la Madeleine, (132) aux Religieuſes de Fontevrault, & une Léproſerie ou Maladrerie, ſous le nom de Sanitas. (133) Auprès de la Madeleine, il y avoit autrefois la Chapelle & Prieuré de St. Jean l'Evangéliſte, (134) *dite* de l'Habit, deſtinée pour les Religieux du même Ordre de Fontevrault.

Il y avoit autrefois à Orléans des Béguines (135) & des Freres aux Sacs, (136) dont les Maiſons

Maisons ne subsistent plus, & l'on ignore le Quartier où elles étoient établies.

La division des Quartiers de la Ville, adoptée dans cet Ouvrage, quoique conforme aux enceintes successives d'Orléans, & propre à les faire connoître; est différente de celle que suit le Corps Municipal, pour celle qui regarde la manutention de la Police & les autres objets relatifs à l'administration publique. Cette derniere a été établie par un Réglement de Police concernant les Incendies, du 7 Avril 1770; elle est marquée dans les inscriptions du nom des rues, portées à chaque coin, en exécution d'une Ordonnance du même Siege, du 10 Février de la même année.

Selon ce Réglement, la Ville est distribuée en cinq Quartiers. Le premier, marqué sur les inscriptions, N°. 1, comprend ce qui est renfermé entre la Porte de la Tour-Neuve, la Poterne, le nouveau Quay, la rue Royale, le Martroi, la rue des Cures, l'Etape, les rues de l'Evêché, du Bourdon-blanc & de la Tour-Neuve, jusqu'à la Porte de ce nom; c'est à dire, à peu-près toute la premiere enceinte. Réglem. de Police, concernant les Incendies, Art. 11, p. 104

La partie de la Ville située entre les Portes de St. Vincent, de Bourgogne & de la Tour-Neuve, bornée au midi, à l'orient & au nord, par les murs; & au couchant, par les rues de la Tour-Neuve, du Bourdon-blanc & de Hurepoix, jusqu'à la Porte St. Vincent, forme le second Quartier, marqué N°. 2, auquel on a joint le Fauxbourg Bourgogne.

Le troisiéme, marqué N°. 3, s'étend depuis

la Porte St. Vincent, dont il comprend le Fauxbourg, en passant par les rues de Hurepoix, de l'Evêché, l'Etape, la rue des Cures, le Martroi & la rue Bannier, jusqu'à la Porte de ce nom.

Cette porte, la rue qui la suit, le Martroi, les rues de la Hallebarde, des Carmes & de la Porte St. Jean, jusqu'à la Porte de même nom, & le petit Mail, renferment le quatriéme Quartier, marqué N°. 4, dont le Fauxbourg Bannier fait partie.

Le reste de la Ville, borné par le Quay de Cypierre, au midi; les remparts des Portes Madelaine & de St. Jean, à l'occident; les rues de la Porte St. Jean, des Carmes, de la Hallebarde & le Martroi, au nord; & la rue Royale jusqu'au Pont, à l'orient, y compris les Fauxbourgs St. Jean & de la Madelaine, compose le cinquiéme Quartier, marqué N°. 5.

Enfin, le Fauxbourg St. Marceau, qui comprend les trois Portereaux, fait le sixiéme, marqué N°. 6.

BANLIEUE D'ORLÉANS, ET SES LIMITES.

La Banlieue d'Orléans, terminée du côté de la Porte Bannier par la Croix qui est un peu en deçà de la Chapelle des Aydes, & par celle de la Barriere, du côté de la Porte St. Vincent, s'étend du côté de la Porte Bourgogne, jusqu'à la rue de Gradou & la Sente-au-Veneur, un

peu au-delà de l'Eglise de St. Jean-de-Braye, 125 toises par-delà la Croix des Châtaigniers. Elle finit du côté de St. Jean-le-Blanc, un peu au-delà de la Maison des Bruslis, 220 toises en deçà de la ferme des Caffines; & du côté d'Olivet, à une maison située dans le Bourg de ce nom, dans le pignon de laquelle on voit une fleur de lys. En remontant le pavé de la Source, elle va jusqu'à la Croix-Baudry, & du côté de l'Eglise d'Olivet, à la ruelle Marie, située sur la droite du chemin, 80 toises par-delà l'Eglise. La maison de la Fariniere, peu éloignée de celle du Paradis, la borne du côté de St Mesmin. Enfin, elle finit du côté de la Porte Madeleine, au sentier qui va du pavé à la Gabilliere, 140 toises en deçà de la maison du Pressoir aux Fagoues, & à la maison nommée le petit St. Jean, du côté de la porte de ce nom.

ENVIRONS D'ORLÉANS.

On peut assurer, sans contredit, qu'il ne se peut rien voir de plus beau ni de plus riche, que tous les environs d'Orléans. Le cours de la Loire lui est commun avec plusieurs autres Villes assises sur cette riviere; mais ce qui distingue celle-ci, ce sont ses vins, sa Forêt, son Canal, ses grands chemins, & la source du Loiret.

VIGNOBLE D'ORLÉANS.

Le terroir d'Orléans a toujours été, depuis plusieurs siécles, fécond & abondant en vignes,

& aujourd'hui c'eſt le plus grand vignoble de France : il a dix à onze lieues d'étendue, & comprend 25 à 30 Paroiſſes, entre les Villes de Jargeau & de Baugenci. On prétend qu'année commune il peut donner cent mille tonneaux de vin. Il n'eſt peut-être point de plus agréable ſpectacle à la vue, que tous ces Villages diſperſés au milieu des vignes, & que la quantité ſurprenante de belles maiſons bourgeoiſes ſemées, pour ainſi dire, entre ces vignes & ces Villages. D'ailleurs ce canton eſt extrêmement peuplé, & on y compte pluſieurs Paroiſſes qui paſſent huit & neuf cens feux, comme Olivet, Ingré, Marigny, & quelques autres. On recueille aux environs d'Orléans de deux ſortes de vin, du blanc & du rouge : parmi le blanc, celui de St. Meſmin, appellé *le Génetin*, eſt particulier au Pays. On diſtingue le rouge en deux eſpeces. La premiere eſt connue ſous le nom d'Auvernat, parce que ſon plant eſt, à ce qu'on croit, venu d'Auvergne ; celui-ci a la réputation d'être fumeux & piquant, (137) ce qui n'eſt pas ; il eſt au contraire très-bon à boire, mais un peu violent. Les raiſins de cette eſpece ne ſont pas fort gros ; ils ſont connus à Paris ſous le nom de *Morillons*, & ſous celui de *raiſins de Blois*, dans l'Anjou. Les grains en ſont noirs, fort agréables au goût, & plus ſains à manger que les raiſins blancs ; mais ils ſe gardent plus difficilement : les feuilles de cette eſpece de vigne deviennent rouges quand le raiſin eſt mûr.

Le vin de lignage, qui eſt le ſecond connu dans la Province, ſe fait avec différentes eſ-

peces de raisins, dont les ceps sont mêlés dans le même terroir, & que l'on confond dans la cuve. Ce vin, d'une médiocre qualité, n'est point mal-faisant. Sur quoi donc sont fondées ces imputations graves que l'on fait aux vins de l'Orléanois? Quelques Auteurs * ont avancé qu'il étoit défendu d'en servir à la table de nos Rois; mais ce fait n'est peut-être rien moins que véritable. (138) Quoique les vins d'Orléans n'aient pas aujourd'hui la réputation des vins de Bourgogne & de Champagne, ils ne sont point à mépriser, sur-tout ceux de St. Denis-en-Val, de la Chapelle, de Fourneaux & de St Ay, en rouge; de St. Mesmin, de Marigny & de Rebrechien, en blanc, qui auront toujours leur prix, & qui peuvent le disputer à tous les autres vins de France.

* *Simon. Paulli, de abus. tabac. & herb. thé. Quercitar. dietet. cap. 6. p. 106.*

FORÊT D'ORLÉANS.

La Forêt d'Orléans étoit autrefois fort vaste. On sçait que du tems des premiers Gaulois, le Pays Chartrain n'étoit, à proprement parler, qu'une grande étendue de bois; les Druides mêmes à qui ce canton des Gaules sembloit être affecté, paroissent avoir tiré leur nom d'un mot Grec, qui signifie *un chêne*; & comme Orléans étoit alors compris dans le territoire des Chartrains, sa Forêt faisoit aussi partie des grands bois dont tout ce pays étoit couvert. Du tems de François Ier. elle contenoit encore cent quarante mille arpens. Rabelais lui donne trente-cinq lieues de long, sur dix-sept ou

environ de large, ſi ce qu'il dit à ce ſujet eſt plus ſérieux que l'hiſtoire de la Jument de Gargantua, & l'origine du nom de Beauce. (139) Elle commence dans le Gâtinois, proche le Bourg de Dampierre-en-Burly, à deux lieues de la Ville de Gien, d'où s'étendant en longueur durant 16 à 17 lieues, elle vient couvrir une partie de la Beauce, & finit au Bourg d'Huiſſeau, vers la Ville de Meung-ſur-Loire, dont elle ſuit le cours, ſans s'en éloigner que d'une lieue & demie au plus. Elle n'a dans ſa plus grande largeur, qui eſt aux environs de la Paroiſſe de Courcy, que quatre à cinq lieues, & en d'autres, ſeulement deux ou trois.

La qualité du terrein ſur laquelle elle eſt plantée, eſt différente. La partie qui ſe trouve dans le Gâtinois, & qui en fait près de la moitié, eſt d'un fond ſec, ſablonneux & léger; au lieu que ce qui ſe trouve dans la Beauce, eſt d'une terre glaiſe, fort argilleuſe & difficile à pénétrer, l'un & l'autre néanmoins aſſez propres à la nourriture des bois jusqu'à l'âge de ſoixante ou ſoixante-dix ans; après quoi ils deviennent chargés de mouſſe, leur cime ſe deſſéche, ainſi que l'extrêmité des branches. Comme elle étoit autrefois d'une trop vaſte étendue, par la ſuite des tems & l'augmentation des Peuples, il s'y eſt formé différentes habitations. Elle eſt maintenant traverſée de pluſieurs Abbayes, de dix-neuf Bourgs & Paroiſſes, d'un grand nombre de Villages & Hameaux avec leur territoire, & d'une infinité de métairies, de maiſons, terres, prés & vignes.

Cette Forêt eſt la plus grande du Royaume : elle contient quatre-vingt-dix mille arpens ou environ, dont cinquante-ſept mille au tréfond de Mgr. le Duc d'Orléans, qui s'uſent à ſon profit ſeul ; quarante mille en gruerie à l'Egliſe, & le reſtant à différens Particuliers.

Le débit du bois de cette Forêt ſe fait avec aſſez de facilité dans la Ville d'Orléans, & aux Payſans voiſins, en charpenterie, ſolives & autres bois de conſtruction, en merrein, lattes, échalats & cercles ; ou en bûches de quatre pieds & demi de long, cotrets, fagots, charbons & autres pour chauffage. Deux petites rivieres prennent leur ſource dans cette Forêt : celle du Pont-aux-Moines, qu'on appelle le *Cenſe*, & *la Bionne*. Celle-ci commence aux étangs des Céleſtins d'Ambert, paſſe à Boigny, & tombe dans la Loire à St. Jean-de-Braye. Le *Cenſe* a différentes ſources, dont les eaux s'étant réunies dans un même canal, paſſent à Ingrande, à Fay, à Donnery, au Pont-aux-Moines, & ſe jettent dans le Canal d'Orléans, au-deſſus de Checy.

Nos Rois avoient anciennement le Palais de Vitry (140) dans cette Forêt, où ils prenoient le divertiſſement de la chaſſe ; & comme ils y logeoient des relais en différens endroits, pluſieurs Villages qui s'y ſont élevés depuis, en ont retenu le nom de Loges, (141) comme Vitry-aux-Loges, Fay-aux-Loges, Neuville-aux-Loges, &c. Au reſte, il y a peu de gibier & de bêtes fauves, dont cette Forêt n'abonde ; on y nourriſſoit des Buffles & des

Chameaux du tems d'Henri III, & on en voit ſortir des Loups & d'autres bêtes féroces qui cauſent bien du déſordre dans les campagnes voiſines.

Toute cette Forêt eſt partagée en ſix Gardes, qui ont chacune leur Juſtice particuliere, & qui reſſortiſſent toutes à la Maîtriſe des Eaux & Forêts d'Orléans. La premiere de ces Gardes, à commencer du côté de Gien, s'appelle la Garde de Chaumontois ; la ſeconde, eſt la Garde du Milieu ; enſuite, ſont celles de Vitry, de Courcy, de Neuville & de Goumâts, qui eſt la derniere du côté de Montpipeau. Outre la Forêt d'Orléans, il y a aux environs de cette Ville, & dans toute la Généralité, des Pépinieres Royales établies en vertu de Lettres de M. Dodun, Contrôleur Général des Finances, des 11 Mai 1723, & 15 Juillet 1724. ces Pépinieres renferment des arbres fruitiers & des arbres d'agrément : parmi ces derniers, on y trouve des ormes, des tilleuls, &c. Les pommiers, poiriers, châtaigniers, noyers, amandiers, ſont les plus communs des arbres fruitiers qu'on peut s'y procurer.

CANAL D'ORLÉANS.

Le Canal d'Orléans (142) eſt un des plus beaux & des plus utiles ouvrages, qui aient été entrepris dans le dernier ſiécle. Par le moyen de ce Canal toutes les marchandiſes qui remontent la Loire, depuis ſon embouchure juſqu'à Orléans, ſont facilement tranſ-

portées à travers la Forêt, depuis cette Ville jusqu'à Paris, sans essuyer les incommodités des voitures de terre. Il commence à Combleux sur la Loire, une lieue au-dessus d'Orléans, passe ensuite au Pont-aux-Moines, à Donnery, à Fay, à Vitry, à Châtenoy, à Coudroy, enfin à Chailly, d'où il va se jetter dans le Loing, un peu au-dessous de Montargis. Entre Vitry & Coudroy, est ce que l'on appelle le Canal de distribution, vulgairement le grand Bié, parce que les eaux qui y sont dans un parfait niveau, se distribuent du côté de Vitry, où elles commencent à couler vers Orléans, & du côté de Coudroy, où elles commencent à couler vers Montargis.

La longueur du Canal est de 18 lieues, & il est soutenu par trente écluses.

GRANDS CHEMINS D'ORLÉANS.

Les grands chemins (143) qui aboutissent à Orléans, rendent encore cette Ville fort recommandable. Orléans est regardé comme le plus grand passage qui soit en France, & la nécessité de ce passage en a fait naître la commodité. On en trouve toutes les avenues pavées jusqu'à une distance considérable; & du côté de Paris, le pavé n'est point interrompu entre ces deux Villes.

LE LOIRET ET SA SOURCE.

Le Loiret est une petite riviere qui naît à une lieue au sud-est d'Orléans, dans les jardins du Château de la Source, que Mylord Bolinbrocke,

*Receveur général des Finances.

& depuis, M. Boutin *, ont rendu la plus belle maison des environs d'Orléans. Sa source est très-digne d'exciter la curiosité des Voyageurs, & on la regarde, avec justice, comme une des merveilles de la France. On la distingue en grande & en petite. Ces deux sources sont à 70 toises de distance l'une de l'autre. La petite sort de dessous terre par une bouche de cinq à six pieds de circonférence; l'eau s'en éleve avec plus ou moins de force & d'abondance, selon que les eaux de la Loire sont plus hautes ou plus basses, ce qui prouve qu'elle n'est qu'un épanchement des eaux de cette riviere dont elle tire son origine. Elle s'étend ensuite dans un bassin circulaire, d'où elle s'échappe pour former un beau canal qui régne le long de la terrasse du Château, dont il fait l'ornement. La grande source, qui est au-dessous du la petite, sort par une ouverture de huit à neuf pieds de circonférence, d'un abyme dont on n'a pu trouver le fond. On en sonda la profondeur en 1583; mais on y employa trois cens brasses de corde inutilement. Mylord Bolinbrocke a renouvellé cette expérience sans aucun succès. Ces deux sources, par leurs crues inopinées, & sur-tout par l'impétuosité du bouillon de la petite, annoncent ordinairement les débordemens de la Loire, vingt-quatre heures avant qu'on apperçoive à Orléans aucune augmentation dans cette riviere. Ces crues, qui prouvent la communication dont nous avons parlé, indiquent que la Loire est déja débordée à quelques journées au-dessus d'Orléans.

La riviere que cette ſource produit, n'a que deux lieues d'étendue, & ſe jette dans la Loire un peu au-deſſous de St. Meſmin, ancienne Abbaye de l'Ordre de St. Benoît, poſſédée aujourd'hui par les Feuillans : ſon cours eſt d'orient en occident, au lieu que celui de la Loire décrit un arc qui monte de l'orient au nord, & qui deſcend enſuite du nord à l'occident.

Le Loiret a ceci de remarquable, qu'il ne gele preſque jamais dans les hivers, même les plus rudes; propriété qu'ont la plupart des eaux ſouterraines, enſorte que les moulins de la Loire devenant inutiles, ceux du Loiret ne ceſſent pas de traviller, ce qui eſt d'une extrême commodité pour la Ville. Il eſt clair & froid en été; mais en hiver, plus le froid eſt cuiſant, plus ſes eaux fument de chaleur, & cette fumée engraiſſe les terres voiſines, & les empêche de geler. Au reſte, cette riviere eſt aſſez large & profonde. On y pêche des carpes, brochets, perches, anguilles, barbeaux, plies, ſaumons, & d'autres poiſſons en abondance. On le paſſe ſur deux ponts de pierre, dont l'un eſt à Olivet, Village ſitué vers le milieu de ſon cours, à une petite lieue au midi d'Orléans, & l'autre auprès de l'Abbaye de St. Meſmin. (144)

Les eaux du Loiret ſont dormantes, & ont un mouvement à peine ſenſible; elles ſont tranſparentes & d'un verd foncé; leur ſaveur eſt herbacée, & cependant agréable. C'eſt le ſel marin qui y domine, & non le nître, comme le dit M. l'Abbé Expilly, dans ſon Dictionnaire

Géographique, Hiſtorique & Politique, d'après M. l'Abbé de Fontenu. On a toujours regardé l'eau du Loiret comme très-bonne à boire : le Duc de Paſterane, Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, en 1612 & 1613, en envoyoit chercher de Paris toutes les ſemaines ; on la puiſoit à la ſource même, & il n'en buvoit point d'autre. Cependant ces eaux ne ſont ni inſipides, ni légeres ; leur mouvement eſt à peine ſenſible, leur lit eſt bourbeux, & elles ſont remplies de ſubſtances hétérogenes. Toutes ces qualités, & la froideur qui leur eſt propre, nous portent à croire que leur uſage habituel deviendroit dangereux.

FIN de la Deſcription de la Ville & des Environs d'Orléans.



REMARQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LA DESCRIPTION DE LA VILLE ET DES ENVIRONS D'ORLÉANS.

(1) *ORLÉANS est une Ville, &c.*

On prononçoit, & on écrivoit autrefois *Orliens*, & cette ortographe est suivie dans tous les anciens titres. On trouve cependant *Orleens* dans des Lettres du Roi Charles V, de l'an 1367, & *Olliens*, dans le testament de Jeanne de Châtillon, Comtesse de Blois, de l'an 129... mais ces deux noms ne sont au plus que des adoucissemens du premier. Les Coutumes dûes au Vicomte d'Orléans, qui se trouvent manuscrites à l'Hôtel-de-Ville, portent *Orlians*; & Rabelais a employé une fois *Aurelians*. Pentagr. Liv. II. p. 79. édit. goth. de 1537. Cette derniere dénomination seroit la meilleure, comme plus conforme au nom latin de cette Ville, *Aurelianum*, si l'usage ne prévaloit pas sur les regles.

(2) *La Loire, riviere la plus considérable de France, pour l'étendue de son cours, &c*

Les sources de la Loire sont dans le haut Vivarais en Languedoc, & au pied du Mont Gerbier-le-Joux. Elle coule d'abord de l'orient au septentrion, tourne ensuite vers l'occident; & après avoir traversé le Velai & le Forez, où elle devient navigable dès la petite Ville de Saint-Rambert, bien au-dessus de Roanne, elle arrose le Bourbonnois, qu'elle sépare de la Bourgogne; le Nivernois & le Gâtinois, qu'elle sépare également du Berry; entre dans l'Orléanois, continue son cours par le Blaisois, la Touraine, l'Anjou, une partie de la Bretagne,

& va se rendre enfin dans l'Océan, après une course de plus de cent cinquante lieues, par une seule embouchure, à douze lieues au-dessous de Nantes.

Les débordemens de cette riviere sont connus par les dommages qu'ils ont occasionnés en différens tems. Le pays situé entre la Loire & le Loiret paroît en avoir été inondé à une hauteur extraordinaire. On voit encore aujourd'hui à la Paroisse Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, une pierre, dans le pignon de l'Eglise, derriere la porte, à main gauche en entrant, sur laquelle ont lit ce Quatrain.

L'an mil cinq cent soixante-sept ;
Du mois de Mai le dix-sept,
En cette place & endroit
Se trouverent Loire & Loiret.

Ces inondations proviennent de la fonte des neiges des montagnes du Forez & de l'Auvergne. Nos Rois n'ont rien négligé pour les prévenir, ou du moins pour les rendre moins fréquentes. Dès le tems de Charlemagne, on construisit des levées pour contenir la Loire dans son lit. Les successeurs de ce Prince les ont fait entretenir avec soin. Charles IX ordonna en 1560, que les Villes d'Orléans, Blois, Tours & Angers nommeroient des Commissaires pour veiller à cet entretien. On a depuis créé des Officiers en titre, sous le nom de *Turcies & Levées*, avec lesquels MM. les Intendans des Généralités d'Orléans, Moulins, Bourges & Tours, chacun dans son département, font les adjudications des Ouvrages, qui doivent être faits chaque année, selon les Etats arrêtés au Conseil, pour reparer les levées.

Capit. L. IV. cap. 10.

Lemaire, Tom. I. ch. 15.

La Loire, excepté dans les tems d'inondation & de grosse crue, coule assez tranquillement. Son lit est formé d'un beau sable fin & de gros cailloux, dont la plupart sont transparens.

Elle est médiocrement poissonneuse : parmi ses poissons de passage, on distingue le Saumon, l'Alose & la Lamproie. Ses eaux sont diaphanes, absolument sans odeur & sans saveur, légeres & très salubres.

Exam. chym. des eaux de la Loire, par M. Guindant p. 9, 21, &c.

(3) *L'antiquité de cette Ville remonte jusqu'aux tems les plus reculés de l'Histoire des Gaules, &c.*

La Ville d'Orléans est-elle la même que celle qui est nommée *Genabum* par César dans ses Commentaires ? Cette question a donné lieu à plusieurs Dissertations pour & contre. Les bornes d'une note ne me permettent pas de l'éclaircir avec quelque étendue. Je me contenterai de dire que les preuves en faveur de l'affirmative, apportées par le sçavant Adrien de Valois, & plus récemment, par MM. Lancelot & d'Amville, Académiciens, D. Duplessis, Bénéd. & beaucoup d'autres, me paroissent sans réplique. En effet, il suffit de lire ce que César, Strabon, & les autres Anciens ont écrit de *Genabum*, pour être convaincus, que tout ce qu'ils en disent convient parfaitement à Orléans, & nullement à Gien.

Cæs. de bell. Gall. Lib. 7. cap. 2.

Vales. not. Gal.

Lancelot, *Mém. de l'Acad. des Bel. Let. T. 8.*

D'Amville, éclaircissement sur la Gaule.

D. Dupless. Merc, Août 1733.

En vain, pour accorder les deux sentimens, l'Auteur d'un Traité manuscrit sur les Antiquités de la Ville de Meung a-t-il pris le parti de supposer deux Villes du nom de *Genabum*, l'une *in Carnutibus*, qui est Orléans, ou, selon lui, Meung peut-être ; & l'autre *in Senonibus*, qui est Gien. Cette supposition n'est aucunement fondée, & par malheur pour son Auteur, *Genabum in Senonibus* est encore inconnu, & le sera probablement toujours.

Il ne faut donc reconnoître, d'après tous les anciens Historiens, qu'un seul *Genabum*. Selon eux, ce *Genabum* étoit situé *in Carnutibus* ; mais Orléans, ainsi que personne n'en doute, étoit de l'ancien territoire des Peuples *Carnutes*. Placée vers le milieu du cours de la Loire, dans une position qui la rendoit propre à être l'entrepôt des marchandises de ces mêmes Peuples, cette Ville étoit leur Marché commun ; & c'est elle que Strabon appelle *Emporium Carnutum*. La communication entre elle & Chartres, étoit établie par un grand chemin, dont il subsiste encore des vestiges dans la Beauce, & qu'on nomme dans le Pays, *le chemin de César*. Cette Ville étoit distante de 160 mille pas, aux confins de l'Auvergne ; ce qui revient aux 54 lieues qu'il y a d'Orléans à Riom. César employa quatre jours de marche pour se rendre de Sens à *Genabum*, avec une Armée qui faisoit diligence & mar-

choit ſans équipages. Toutes ces preuves tirées de Céſar & de Strabon, jointes à celles que fourniſſent l'Itinéraire d'Antonin, & la Table de Peutinger, ne permettent pas de douter que le *Genabum* ou *Cenabum* des Anciens ne ſoit Orléans.

(4) *Sa grandeur*, &c.

L'ancienne Ville contenoit 70000 toiſes quarrées de ſuperficie. La premiere accrue, en 1329, l'augmenta d'environ 30000, & la ſeconde, en 1456, de 200000 ; ce qui donne aujourd'hui (en 1777) 270 arpens de ſurface, non compris les Fauxbourgs, qui ſont très-étendus. Celui de la Porte Bannier a 1500 toiſes (environ une lieue) de longueur. Celui de St. Marceau, du côté d'Olivet, en a plus de 1000.

On compte dans la Ville, les Fauxbourgs & les franchiſes, plus de 6000 maiſons, 11400 feux, & 260 rues.

(5) *Son Commerce eſt l'un des plus floriſſans du Royaume*, &c.

Orléans doit en partie à la Loire l'étendue de ſon Commerce. Cette riviere lui fait part des richeſſes des deux Mers. C'eſt elle qui lui apporte les denrées du Languedoc, de la Provence, du Lyonnois, de la Bourgogne, du Bourbonnois, du Nivernois, du Berry, du Blaiſois, de la Touraine, de l'Anjou, de la Bretagne & du Poitou.

Sa ſituation, preſque au milieu de la France, dans un Pays très-fertile en vins & en bleds, augmente ſes avantages. Les grandes routes qui y aboutiſſent, & qui vont ſe ſe rendre aux extrêmités du Royaume, lui ouvrent de nouveaux débouchés.

Outre le Commerce de ſpéculation, qui y eſt très-conſidérable, on y compte, 1°. quatorze Rafineries, qui font enſemble annuellement 6 à 7 millions de ſucre, qui paſſe pour le meilleur de France; 2°. pluſieurs Manufactures, une de Porcelaine, une de Toiles peintes, une de Bonnets, façon de Tunis, une de Bonneterie, toutes Royales & établies par différens Arrêts du Conſeil; 3°. cinq Blanchiſſeries de cire, dont une a le titre & le Privilége de Manufacture Royale.

Les

Les objets principaux de son Commerce, sont les Laines, les Draps, les Etoffes de soie, les Toiles, les Merceries, l'Epicerie & Droguerie; la Bonneterie, fabrique la plus considérable du Royaume; les bois de construction, de charronnage, de sciage, &c. le fer; les bleds qu'elle récolte dans ses campagnes; ses Vins; son Vinaigre, qui l'emporte sur tous ceux de France; la Mégisserie, renommée chez l'Etranger; la Tannerie, branche très-étendue de commerce, dont il se fait aussi une grande exportation; les Arbres fruitiers & d'ornement; le Safran; la Faïance; la Poterie; la Biere; les Papiers à sucre & communs, les papiers peints; les couvertures de laine, dont il y a cinq ou six fabriques; & le Commerce de réception.

On y remarque encore les fabriques de Chapellerie en commun; & celles de Coûtellerie, dont les forces pour tondre les draps & les laines sont très-estimées, très-bonnes, & les meilleures après celles d'Angleterre; les Teintures tant du grand & bon teint, que du petit; elles réussissent, parce que les eaux y sont propres. On trouve aux environs d'Orléans, & dans quelques lieux de la Généralité, plusieurs des drogues qu'on y emploie.

Les Confitures, connues sous le nom de *Cotignac*, se font à Orléans; elles ont de la réputation.

On y compte deux Corps de Marchands, celui des Drapiers & anciens Marchands de soie, qui ont un Bureau dans l'Hôtel-de-Ville; & celui des Marchands Bonnetiers, tant au tricot qu'au métier, érigé en 1739. Il y a en outre soixante-dix Communautés, ou Corps de métiers, dont trente-neuf sont en Jurande. Il y avoit depuis longtems à Orléans, une Compagnie appellée *des Marchands fréquentants la riviere de Loire*, dont les Officiers étoient choisis par ceux qui font leur commerce par le moyen de cette riviere ou de celles qui s'y jettent, pour tenir en tout tems la riviere navigable dans toute l'étendue de son cours; & veiller à ce que son lit fût toujours de la largeur & de la profondeur nécessaires pour le passage des bateaux: c'étoit à eux à la faire curer & nettoyer quand il étoit besoin, & faire exécuter les Arrêts & Réglements rendus pour l'emplacement des moulins à eau, & pour l'entretien des chemins qui la bordent, &c. Cette

Compagnie avoit aussi le soin d'augmenter le Commerce & la Navigation de la Loire, d'en procurer la liberté & la sûreté. Elle avoit la même inspection sur les autres rivieres qui y abordent.

Charles VI paroît avoir été le premier qui ait songé à cet établissement de la sûreté de la Navigation & du Commerce de la Loire. Il supprima par ses Lettres-Patentes du mois de Décembre 1380, premiere année de son regne, tous les Péages établis sur cette riviere, depuis Philippe-Auguste. Charles VII ordonna, en 1458, qu'on rendroit libre le cours de la riviere, par le démolissement de ce qui pouvoit y nuire; & Louis XI prescrivit aux chemins qui la bordent une largeur convenable.

Au commencement du XVIIIe siécle, les atteintes portées à ces priviléges firent solliciter de nouveaux Réglemens, qui furent accordés par une Déclaration du 24 Avril 1703, par laquelle on octroya à la Compagnie le droit de Boîte, qui consistoit dans une imposition modique sur les marchandises, & on confirma ses anciennes prérogatives. Cet établissement si utile a été supprimé par Edit du mois de Décembre 1772.

(6) *Elle s'est distinguée par son amour pour les Sciences, &c.*

Attaché par devoir, & plus encore par inclination, à la Ville qui m'a vu naître, que n'est-il en mon pouvoir de la peindre aussi respectable aux yeux des François & des Etrangers, qu'elle est chere à mon cœur ! Mais ne cherchons point à nous le dissimuler. Je ne le dis qu'à regret, sans aigreur, & *ut videntes sequamur meliora* ; avec beaucoup d'esprit & des talens naturels, mes Compatriotes ont rarement ce goût vif pour les Arts & pour les Sciences, qui seul peut faire valoir l'un, & régler l'usage des autres. Je me tairai sur les causes de ce phénomene moral. Mais examinons les faits, & nous verrons combien il s'en faut que nous conservions pour les Arts & pour les Sciences, cet amour qui fait éclorre, qui encourage, & qui récompense les talens & les études. L'Homme de cabinet y vit ignoré, ou cultivé par un petit nombre échappé à l'épidé-

mie commune, & assez sage pour préférer sa médiocrité, ses lectures & ses veilles, à l'aisance d'un état moins pénible peut-être, mais plus sûr & plus court pour aller à la fortune. Les Sçavans, les Amateurs éclairés des Arts, qui honorerent cette Ville, ceux qui l'honorent encore, y furent-ils, y sont-ils encore accueillis avec cette distinction qui leur est dûe ? *Virtus laudatur & alget.* Que sont devenus les deux ou trois mille Etudians en l'Université ? *Fuimus*, disoit, il y a quelques années, un des Professeurs actuels, bien capable cependant de soutenir la réputation de cette célebre Ecole. Que sont devenus les deux Sociétés Littéraires, qu'Orléans posseda quelque tems ? Qu'est devenu l'établissement du Concert ? Qu'est devenu, &c. &c.

Voyez la note à la fin de l'Avertiss. de l'Auteur.

M. Breton, dans un Discours public de rentrée.

(7) *Les Grands-Hommes qu'elle a produits, &c.*

Orléans compte parmi ses Théologiens, *Denis Petau*; si célebre par la variété de ses talens & la profondeur de ses connoissances; *Nicolas Isambert*, Docteur de Sorbonne; *Siméon Demuys*, Professeur Royal: parmi ses Jurisconsultes, l'immortel *Robert-Joseph Pothier*: parmi ses Historiens, *Gerard Dubois*, Prêtre de l'Oratoire; *Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaie*, Politique profond; *Michel Levassor*, Ecrivain hardi & satyrique: parmi ses Littérateurs, *Jacques Bongars*, habile Politique, & critique éclairé; *Nicolas Thoynard*, sçavant Antiquaire; *Nicolas Gédoin*, célebre par ses Traductions. Je ne nomme point *Etienne Dolet*, cet habile Imprimeur, qui eut une fin si malheureuse; le *Chevalier de Cailly*, ce Poëte ingénieux & délicat, dont la Muse étoit si facile, qu'il est rare de trouver une inversion dans toutes ses Piéces; *Tassin*, Ingénieur & Géographe; *Guillemeau*, excellent Chirurgien; les *Corneille* & les *Perelle*, Peintres; *Château* & les *Simonneau*, Graveurs; *Ducerceau*, Architecte; *Hubert* & *Godard*, Sculpteurs, &c. &c.

Si l'Histoire manuscrite des Grands-Hommes de l'Orléanois, qui se trouve dans le cabinet d'un Magistrat qu'Orléans se glorifiera d'avoir vu naître, devient un jour publique, on y verra que cette Ville a été le berçeau

M. Jousse, ancien Conseiller au Bailliage.

d'une foule d'hommes distingués dans les Arts & dans les Sciences. Heureux, si ces exemples pouvoient ranimer un jour l'amour des belles connoissances & le goût des études utiles !

(8) *A la tête d'une Duché-Pairie, &c.*

Les Historiens ne disent point dans quel tems l'Orléanois fut érigé en Pairie. Il y a apparence que ce fut sous la seconde Race ; il appartenoit alors au Duc de France, qui avoit sous lui les Duc des Provinces. Robert-le-Fort, tige de la Maison qui est aujourd'hui sur le Trône, est connu dans nos Histoires, sous le nom de *Comte & de Marquis d'Orléans*, qu'il transmit à sa postérité. Cette Ville faisoit alors partie du Duché de France, réuni à la Couronne par Hugues Capet, arriere-petit-Fils de Robert.

On ne sçait pas précisément l'époque de l'érection d'Orléans en Duché. Il est certain que cette Ville portoit ce nom avant Philippe de Valois ; quoique M. Polluche ait avancé le contraire dans la premiere Edition de cet Ouvrage, & qu'il ait repris Lemaire, d'avoir attribué à cette Ville un titre qu'elle ne portoit pas. La preuve s'en tire des Lettres-Patentes de ce Prince, où il est dit qu'il *baille à Philippe son second Fils...pour sa provision & apanage, le Duché d'Orléans, & la Comté de Valois.* Philippe de Valois donna cet Apanage à Philippe son second Fils, en échange du Dauphiné, qui avoit été cédé à ce Prince par Humbert, dernier Dauphin de Viennois, & qu'il lui ôta pour en avantager Jean, son aîné. Les Lettres en furent données à Maubuisson le 16 Avril 1344, selon le P. Anselme, ou le 11, selon M. Dupuy.

Hist. Généal. de Fr. T. III, pag. 176. Manusc. de Givès, pag. 268.

T. I. p. 85.

Lemaire, qui écrit que le Roi St. Louis, avant de partir pour son second voyage d'Afrique, avoit donné en apanage à son Fils Philippe, depuis Roi, surnommé *le Hardi*, la Ville & *Duché* d'Orléans, s'est trompé, en prétendant, quoiqu'après MM. de Sainte-Marthe, que Philippe, avant de monter sur le Trône, avoit possedé Orléans ; erreur que l'on croit être démontrée dans une Dissertation particuliere à ce sujet, où l'on rapporte les Lettres d'Apanage de ce Prince, en 1269, dans lesquelles non-seulement

Hist. Généal. de Fr. T. I. p. 539.

On la trouve dans ce Recueil.

Orléans n'eſt point compris, mais d'où il eſt au contraire formellement exclus.

Ce que Lemaire & nos autres Hiſtoriens ont oublié, c'eſt qu'Orléans avoit auparavant fait partie du douaire des Reines, Iſabelle de Hainaut, & Marguerite de Provence; l'une Femme de Philippe-Auguſte, l'autre Femme de St. Louis. Le douaire de cette derniere Princeſſe, compoſé de *la Cité d'Orliens, é Chaſtiau-nuef, é Checi, é Nonvilliers, ſans en excepter Clari*, lui fut échangé contre Corbeil, Poiſſy, Dourdan, &c. Par Lettres du Roi ſon Mari, données à Paris au mois de Juin 1260, Jeanne de Bourgogne, Femme du Roi Philippe de Valois, eut pareillement ſon douaire aſſigné ſur Orléans, pour quoi il fut fait réſerve à cet égard dans les Lettres d'Apanage de Philippe ſon ſecond Fils, premier Duc d'Orléans.

Mémoires de la Ville de Dourdan, de Leſcorn. p. 262.
Manuſc. de Givès, pag. 268.

(9) *Un des plus anciens Diocèſes de l'Egliſe Gallicane, &c.*

Les Auteurs de notre Hiſtoire, pour relever la gloire de l'Egliſe d'Orléans, en rapportent les commencemens au temps même des Apôtres, & prétendent que St. Altin, l'un des 72 Diſciples, avec un Diacre nommé Eodal, en a été le fondateur, l'an 69 de J. C. Mais rien n'eſt moins certain que cette origine. Les actes du Martyre de St. Savinien, ſur leſquels ſeuls elle eſt appuyée, ſont des piéces ſi peu authentiques, que les Réformateurs du Bréviaire d'Orléans en 1700, en ont non-ſeulement ôté l'Office de St. Altin, qui s'y liſoit, & qui étoit compoſé ſur ces actes, mais en ont encore effacé juſqu'au nom de ce Saint, qu'on ne trouve plus dans le Calendrier. Ajoutez ce qu'on lit dans Sulpice Sévere, que la Religion Chrétienne fut reçue aſſez tard dans les Gaules, où elle ne s'établit, ſelon M. de Tillemont, que dans le ſecond ſiécle; & comme alors Orléans étoit une Ville ruinée, & par-là peu propre à devenir le Siege d'un Evêque, il eſt plus naturel de croire, que ce n'eſt que depuis le rétabliſſement de cette Ville par l'Empereur Aurélien, c'eſt-à-dire, ſur la fin du 3e. ſiecle, qu'elle a reçu cet honneur. St. Euverte même, le premier Evêque d'Orléans que nous

Sauſſeius, *L. I. n.* 20.
Lemaire, T. II. p. 133.
Guion, T. I. p. 15.
Sacra Hiſt. L. II. p. 150.
Mém. pour l'Hiſt. Eccl. T. IV. S. Denis, p. 440.

connoissons avec quelque certitude, n'a siégé que beaucoup plus tard, étant mort vers l'an 391.

L'Evêché d'Orléans étoit autrefois suffragant de l'Archevêché de Sens; mais en 1626 il en fut démembré, & mis sous l'Archevêché de Paris.

Ce Diocèse se divise en six Archidiaconés, qui sont ceux, 1 d'Orléans, ou le grand Archidiaconé; 2 de Pithiviers, 3 de Beauce, 4 de Sologne, 5 de Baugenci, 6 de Sully.

(10) *Un Gouvernement de Province, &c.*

Nic. de Lacroix, Géograph. mod. Le Gouvernement de l'Orléanois renferme plusieurs Provinces, qui sont l'Orléanois propre, la Beauce & Pays Chartrain, le Perche-Gouët, le Vendômois, le Blaisois, & la plus grande partie du Gâtinois, qu'on appelle Gâtinois-Orléanois. Il est borné au nord par l'Isle de France, dont une partie jointe à la Bourgogne, le borne encore à l'orient; au midi par le Nivernois & le Berry; & à l'occident, par la Touraine & le Maine. Autrefois il étoit plus étendu, & comprenoit en outre le Nivernois, le Berry, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, le Pays d'Aunis & l'Angoumois.

Les Gouverneurs d'Orléans ne remontent pas plus haut que nos guerres avec les Anglois. Avant cette époque, les Ducs, les Comtes & les Baillis en faisoient les fonctions. Depuis même, il arriva souvent que ces derniers furent en même tems Gouverneurs, ou *Capitaines*, comme on les appelloit alors.

Lemaire, T. I. p. 224. Le premier Gouverneur connu à Orléans, est Henri de Louvain, sous Charles V, déplacé en 1368, parce qu'il fut soupçonné d'avoir autorisé une querelle entre les Officiers du Duc d'Orléans & les Ecoliers de l'Université. Il paroît qu'il n'étoit Gouverneur que de la Ville; du moins il ne prenoit que ce titre; mais ses successeurs le furent de toute la Province.

En 1522, l'Office de Bailli fut séparé pour la seconde fois de celui de Gouverneur; mais on y joignit, en 1567, la Place de Lieutenant au Gouvernement, en la personne de M. de Balzac d'Entragues; ce qui dura jusqu'en 1645.

Voy. la rem. (12) Ces Lieutenans au Gouvernement datent de presque aussi loin que les Gouverneurs. Il y en avoit à Orléans dès 1393.

Aujourd'hui il y a un Gouverneur & trois Lieutenans Généraux dans ce Gouvernement, sans compter les Gouverneurs particuliers, les Lieutenans de Roi des Villes & Châteaux des différentes Provinces qui le composent.

Ce Gouvernement ressortit entiérement du Parlement de Paris. On y compte quatre Présidiaux & trois Bailliages Royaux. Les Présidiaux, sont ceux d'Orléans, de Chartres, de Blois & de Montargis, tous établis par Henri II, à l'exception de celui de Montargis, qui est de la création de Louis XIII, en 1638. Les trois Bailliages, sont ceux de Gien, de Dourdan & de Vendôme.

(11) *Une Intendance, &c.*

On pourroit tirer l'origine des Intendans, de ces Commissaires appellés *Missi Dominici*, qu'on commença à envoyer dans les Provinces, sous le regne de Louis le Gros, pour éclairer de près la conduite des Ducs & des Comtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que Henri II jugea à propos d'établir des Commissaires-Intendans dans les Provinces, pour y exécuter ses ordres. La Généralité d'Orléans fut créée par ce Prince en 1558. Suivant le Code *Marillac*, leur Commission ne devoit durer qu'un an; elle fut ensuite fixée à trois, comme elle l'est encore aujourd'hui. Le premier Intendant connu à Orléans, est M. Charles de Lamoignon, Maître des Requêtes en 1569.

La Généralité comprend douze Elections, qui sont celles, 1. d'Orléans; 2. de Pithiviers; 3. de Baugenci; 4. de Montargis; 5. de Gien; 6. de Clameci; 7. de Blois; 8. de Romorantin; 9. de Dourdan; 10. de Chartres; 11. de Châteaudun; 12. de Vendôme. Elle renferme 1149 Paroisses, en ne comptant le principal lieu de l'Election que pour une seule.

(12) *Un Bailliage & Siege Présidial, &c.*

La création des Baillis est très ancienne: on en trouve à Orléans, dès l'an 1107, sous Philippe, pere de Louis le Gros. Charles VI, en 1388, les rendit sédentaires, & leur ordonna de s'adjoindre des Lieutenans Généraux, qui pussent les aider dans leurs fonctions. Dès avant cet Edit, en 1348, il y en Lemaire, T. I. p. 244.

avoit un à Orléans. Depuis on y joignit des Lieutenans particuliers. Le premier qui soit connu, est de 1460.

Au mois de Septembre 1537, François I. créa six Conseillers au Bailliage d'Orléans, pour connoître & juger de toutes les causes civiles & criminelles, & avoir voix délibérative avec le Bailli & ses Lieutenans. Enfin, Henri II, par un Edit du mois de Janvier 1551, établit des Juges Présidiaux dans tous les Grands Bailliages. Ils furent installés à Orléans le 18 Juin 1552, au nombre de douze. Depuis cette époque, il a paru différens Edits, qui ont accru & diminué successivement le nombre de ces Officiers. Par celui du mois d'Août 1764, les deux Offices de Présidens au Présidial ont été réunis à ceux de Lieutenant Général & Criminel. Déja par celui du mois de Mars 1749, la Prévôté avoit été réunie & incorporée au Bailliage. Cette Jurisdiction étoit très-ancienne, & l'on voit, dès l'an 1067, un *Malbertus*, Prévôt d'Orléans, qui signa en cette qualité une Charte du Roi Philippe I. Cet acte, que Lemaire qualifie mal-à-propos de donation faite à l'Abbaye de St. Symphorien & St. Samson d'Orléans, est au contraire la donation de cette Abbaye à l'Eglise de St. Martin-des-Champs de Paris.

Lemaire, T. I. p. 254. *Hist. S. Mart. de Campis, aut. Maric,* p. 12.

Aujourd'hui le Bailliage & Siege Présidial, est composé d'un Grand Bailli, d'un Lieutenant Général, d'un Lieutenant Criminel, d'un Lieutenant Particulier Assesseur Civil & Criminel; d'un Chevalier d'Honneur, de deux Conseillers d'Honneur, dont les charges seront supprimées à la mort des titulaires; de seize Conseillers, de deux Avocats & d'un Procureur du Roi; d'un Greffier Civil, & d'un Greffier Criminel. Le Lieutenant de Police y a séance.

Lorsque le Bailliage marche en Corps dans les cérémonies publiques, il se fait accompagner par le Guet. Cette Compagnie est fort ancienne à Orléans. Celui qui la commandoit, se nommoit autrefois le Maître du grand & du petit Guet. Il existe une Ordonnance de Charles, Duc d'Orléans, en date du 10 Mars 1460, qui contient cinquante-cinq Articles, & qui a été approuvée par le Roi Henri II, le 25 Janvier 1549, dans laquelle, entre autres dispositions, on voit que le Maître du grand Guet avoit commandement sur les Bigames, & non Clercs; qu'il pou-

Lemaire, T. I. p. 307. S. Guion, T. II. p. 408.

voit faire marcher au nombre de trente, au lieu & à l'heure que le Sergent leur ordonnoit, ayant chacun une salade en tête, une cuirasse, des gantelets aux mains, une hache & une épée. Ce même Officier étoit tenu de conduire les mariées Bigames, c'est-à-dire, celles qui épousoient des hommes veufs, ou les veuves qui se remarioient, jusqu'à la *Cour-le-Roi* au Châtelet, où se faisoit une danse, Art, 54. & de les ramener à leur logis; pour quoi on lui faisoit présent d'une *piéce de gâteau pour aller boire.* Il accompagnoit aussi le Roi de *l'An-gui-l'an-neuf*, & partageoit avec lui les présens que ce dernier recevoit.

L'Office du Maître du grand Guet fut supprimé au mois de Juin 1564, par Charles IX, qui créa en sa place un Chevalier & Capitaine du Guet, à l'instar de celui de Paris, avec les mêmes droits & prérogatives, dont jouissoit le Maître du grand Guet. Le premier qui en fut pourvu, fut Rolland de Semellon, Ecuyer, Homme d'Armes de la Compagnie de M. de Sipierre, Gouverneur d'Orléans, le 3 Juillet 1564.

Cette Compagnie est composée aujourd'hui d'un Chevalier-Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Greffier-Contrôleur, de huit Brigades, & de vingt-deux Archers. Leur uniforme est un habit bleu, paremens, doublure, veste & culotte rouges, & boutons jaunes, avec l'étoile dessus.

Les Clercs des Notaires & des Procureurs au Châtelet d'Orléans, ont une Jurisdiction connue sous le nom de *Bazoche*, qui jouit des mêmes prérogatives que celle de Paris. Les Officiers qui la composent, & qui sont élus tous les trois ans par la Communauté des Procureurs, ont de tems immémorial le droit appellé communément *le droit de Ban*, qui consiste à percevoir douze livres seize sols aux premieres nôces, & six livres huit sols aux secondes, de tous les Gentishommes, Officiers d'Epée & de Robe, Bourgeois vivans noblement, Employés dans les affaires du Roi, & Praticiens. Les Huissiers n'en payent que la moitié. Ce droit s'étend sur tout ce qui est gouverné par la Coutume d'Orléans. Baugenci seul en est exempt, en envoyant une fois l'année, le jour de St. Nicolas, comparoître pardevant les Officiers de cette Bazoche. Ils sont aussi en possession d'installer les Lieu-

tenans du Bailliage, la première fois qu'ils montent à l'Audience.

Cette Jurisdiction n'est pas nouvelle. On trouve dans les Œuvres de Clément Marot, une Ballade, sous le titre de *Cry du Jeu de l'Empire d'Orléans*, concernant cette Bazoche, dont le premier Officier se nomme Empereur.

Œuvres de Marot, la Haye, 1700, T. I. p. 222.

Outre le Bailliage & le Présidial, on compte dans Orléans dix-sept Justices Seigneuriales, dont chacune est composée d'un Bailli, d'un Procureur-Fiscal, & d'un Greffier.

(13) *Un Bureau des Finances, &c.*

Lemaire, T. I. p. 253.

Le Roi Charles VI, l'an 1331, ayant divisé les Trésoriers de France en quatre Départemens ou Généralités, qui comprennent tout le Royaume, Orléans se trouva dans la Généralité de Languedoui, qui fut établie à Bourges, sous laquelle il est resté jusqu'à l'établissement de la Généralité d'Orléans. Ce fut le Roi Henri II qui la créa par Edit du mois de Septembre 1558; mais elle fut supprimée peu de tems après. Le Roi Charles IX la créa de nouveau par son Edit donné à Paris au mois de Septembre 1573, & vérifié à la Chambre des Comptes le 23 du même mois. Lemaire observe que cependant elle n'eut lieu que deux ans après, en 1575.

Par l'Edit de Juillet 1775, enregistré à la Chambre des Comptes de Paris, le 12 Août de la même année, la connoissance du Domaine, qui ressortissoit à la Chambre des Comptes de Blois, a été attribuée au Bureau des Finances de la Généralité d'Orléans.

Ce Bureau, après plusieurs changemens dans le nombre de ses Officiers, & qui lui sont communs avec les autres Bureaux du Royaume, se trouve aujourd'hui composé de deux Présidens, vingt-cinq Trésoriers, dont un est Chevalier d'Honneur, deux Avocats & deux Procureurs du Roi, & d'un Greffier.

(14) *Une Université, &c.*

Lettre manusc. de M. de Givès.

L'Etude du Droit est très-ancienne à Orléans, quoique l'établissement de l'Université ne date que du 14.

ſiécle. Matthieu Paris, dans la Vie de Henri III, Roi d'Angleterre, parle d'une ſédition arrivée à Orléans, l'an 1236, dans laquelle furent tués par les Habitans, pluſieurs Ecoliers de Droit de grande condition. Adrevalde, Moine de Fleury, aujourd'hui St. Benoît-ſur-Loire, nous donne encore un témoignage bien antérieur & plus ſingulier de l'ancienneté de cette Etude. On voit auſſi dans un ancien Cartulaire de St. Euverte, que des particuliers demeurans à Orléans, prenoient la qualité de Profeſſeurs ès Loix. Quoiqu'il en ſoit, cette Univerſité compoſée de la ſeule Faculté de Droit, a toujours été célebre, ſoit par le mérite de ſes Profeſſeurs, ſoit par le nombre & par la qualité de ſes Etudians. Parmi les premiers, on diſtingue *Anne du Bourg*, depuis Conſeiller au Parlement, pendu & brûlé à Paris en 1559, pour cauſe de Religion; le Docte *Charles Dumoulin*; *Jean Coras*, depuis Conſeiller au Parlement de Toulouſe, tué auſſi pour cauſe de Religion en 1572; *Guillaume Fournier*; *Antoine Leconte*; *François Florent*; *François Ory*, en latin *Oſius*; *Jacques de la Lande*; *Michel Prévôt de la Jannés*; *R. J. Pothier;* & pluſieurs autres que cette Univerſité célebre compte encore de nos jours parmi ſes Profeſſeurs. Les plus connus de ſes Etudians, ont été *Jean Renchlin*, connu par ſes démélés avec les Moines; *Eraſme*; *Guillaume Budée; Jean Sleidan; Jean Calvin; François Hottman; Lambert Daneau; Guy Coquille; Théodore de Beze; Paul Mérule; Jacques-Auguſte de Thou; Charles Fevret;* le ſçavant du *Cange; Denis Godefroy; Vincent Placcius; Charles Perrault; Chriſtophe Wagenſeil*, &c. &c.

De Mirac. S. Bened. L. I. cap. 25.

Cette Univerſité, fameuſe ſur-tout par l'Etude du Droit Canon, fut conſultée par Henri VIII, Roi d'Angleterre, ſur l'affaire de ſon divorce. Les députés que ce Prince lui envoya, furent le Chevalier *François Brian; Fox*, depuis Evêque d'Hereford, & M. *Paget*. Sa déciſion fut abſolument ſemblable à celles que donnerent les autres Univerſités que l'on avoit également conſultées. Henri III, Roi de France, eut auſſi recours à ſes lumieres, & lui demanda ſon avis ſur la validité des mariages des enfans de famille, ſans le conſentement de leurs peres.

Rapin de Thoyras, H. d'Angl. T. 6. L. XV. pag. 297, édit. de 1749.
Paſquier Lettres.

(15) *Une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c.*

Lemaire, T. I. ch. 73. Les Grands-Maîtres des Eaux & Forêts d'Orléans sont fort anciens. Les Ducs d'Orléans en avoient établi dès le 14e. siécle. Le premier, nommé Messire *Jean d'Huy*, se trouve en 1322. Ils sont aujourd'hui au nombre de deux. Les Officiers qui tiennent ce Siege à Orléans, sont deux Maîtres Particuliers; un Lieutenant de Robe-Longue; un Garde-Marteau; un Procureur du Roi & un Greffier en Chef. Il y a en outre deux Capitaineries des Chasses; celle de Beauce & celle de Sologne.

(16) *Une Jurisdiction Consulaire, &c.*

Lemaire, T. I. p. 312. L'établissement de la Jurisdiction Consulaire dans la Ville de Paris, par le Roi Charles IX, parut si avantageux, que ce Prince en fit bientôt de semblables dans les principales Villes du Royaume. L'Edit de création pour Orléans, fut donné à Fontainebleau au mois de Février 1564, vérifié au Parlement le 6 Mars suivant, & enregistré au Bailliage d'Orléans, le 21 du même mois. Le 18 Juin de Regist. des nominations au Greffe. la même année, se fit la premiere nomination par cent notables Marchands convoqués, qui élurent pour Juge, *François Colas, Sieur des Francs*; & pour Consuls, *François Stample, Louis le Masne, Jean Salomon*, & *Guillaume Aubry*. Ces Officiers allerent prêter serment au Parlement, le 13 Octobre; ce qu'ils ont continué de faire à chaque Election jusqu'en 1566, que le Roi, sur la représentation qui lui fut faite, des dépenses que les Jurisdictions Consulaires étoient obligées de faire pour ces voyages, rendit une Déclaration, portant qu'à l'avenir le serment se feroit sur les lieux, pardevant les Baillis, Sénéchaux, ou leurs Lieutenans. Le Parlement, dans l'enregistrement de cette Déclaration, réserva que ledit serment se feroit par préférence devant le premier des Présidens, Conseillers & Maîtres des Requêtes, qui pourroit se trouver sur les lieux. Aujourd'hui ils prêtent serment devant le premier d'entre eux.

L'Election des Consuls se fait en présence des Maire & Echevins, & des notables Négocians qui votent tous.

Trois députés du Consulat ont droit d'assister à celle des Maire & Echevins, & ils ont place dans le banc des anciens Maires, en vertu d'une transaction passée le 6 Mars 1696, entre les Maire & Echevins d'une part, & les Consuls d'autre part; par laquelle ceux-ci convinrent que les Charges & Offices des Assesseurs, qu'ils avoient achetés, seroient réunis au Corps de Ville. Cette transaction a été confirmée par le Conseil de Monseigneur le Duc d'Orléans, & depuis par un Arrêt du Conseil d'Etat.

Les Consuls, à leur établissement, occuperent la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, qu'ils quitterent ensuite pour prendre une maison devant l'Eglise de St. Pierre-Ensentelée, où ils demeurerent jusqu'en 1596, qu'ils reprirent leur Salle, qui leur fut échangée au mois de Juillet 1688, pour celle qu'ils occupent aujourd'hui.

Ce n'est qu'en 1716 qu'on a commencé à nommer quatre Conseillers assistans, mais sans voix délibérative, pour aider les Consuls dans l'examen des affaires, & leur en faire le rapport.

(17) *Une Chambre des Monnoies, &c.*

Orléans est une des Villes de France où l'on a le plus frappé de Monnoie, sous la premiere Race de nos Rois. Le grand nombre qui s'en trouve dans les cabinets des curieux de ces sortes de monumens, le justifie assez. Sous la seconde Race, cette Ville fut une des dix que l'Empereur Charles le Chauve choisit en 854, pour y ouvrir de nouveau des Hôtels de Monnoie, que Charlemagne, pour arrêter la hardiesse des faux monnoyeurs, avoit restreint à un seul, qu'il avoit établi dans son Palais. Sous la troisiéme Race, on continua de monnoyer à Orléans, jusqu'au regne de François Ier, durant lequel il ne paroît pas qu'on y travaillât. Ce Prince ne fait aucune mention de cette Ville dans son Edit, donné à Soissons le 14 Janvier 1540, par lequel il enjoint de mettre sur les monnoies une lettre de l'alphabet, pour faire connoître le lieu de leur fabrique.

Leblanc, Traité des Monnoies, p. 85, 143, 149, 265.

Le Prince de Condé s'étant saisi d'Orléans en 1562, les

Histoire de France de la Popeliniere, T. I. p. 350. Constant, de la Cour des Monn. p. 353.

Religionnaires y établirent une Monnoie, pour y frapper au coin du Roi; ce qui dura jusqu'à la Paix, qui se fit l'année suivante. Depuis, en 1646, le Roi Louis XIV, par Arrêt de son Conseil d'Etat, du 19 Septembre, ordonna le rétablissement d'une Monnoie dans Orléans, au vieux Hôtel de la Monnoie, ou autre lieu plus commode en ladite Ville, & en envoya l'exécution à la Cour des Monnoies. Nous ne voyons cependant pas que cette disposition ait eu son effet. Enfin, la Monnoie d'Orléans a été rétablie par Edit du Roi, donné à Paris au mois d'Octobre 1716, qui ordonne que les especes qui y seront fabriquées ou réformées, seront marquées de la lettre R. On commença à y travailler le 25 Août 1718.

La Jurisdiction de la Monnoie est aujourd'hui composée de deux Juges-Gardes, d'un Contrôleur Contre-Garde, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier. Il y a en outre un Directeur-Trésorier, un Essayeur, un Graveur, & plusieurs Monnoyeurs & Ajusteurs du Serment de France.

(18) *Une Election, &c.*

Lemaire, T. I. ch. 72.

Les Conseillers en l'Election datent leur institution, de la prison du Roi Jean, en 1356: ils n'étoient alors que pour un tems. Ce fut sous Charles VII, & selon quelques-uns, sous Louis XI, qu'on les créa en titre d'Office. Il y avoit en 1403, un *Jean de l'Etoile* Elu à Orléans. Lors de la réformation de la Coutume, en 1509, on ne comptoit dans cette Jurisdiction qu'un seul Officier; mais lors de la derniere réforme, en 1585, il s'en trouva jusqu'à sept. Ce Siege est aujourd'hui composé d'un Président, d'un Lieutenant, de six Assesseurs, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

(19) *Un Grenier à Sel, &c.*

Lemaire, T. I. ch. 74.

Philippe le Long fut le premier qui mit un impôt sur le sel, par un Edit du 25 Février 1318; mais il déclara en même tems, que son intention n'étoit point que la Gabelle du sel fût incorporée à son Domaine, & qu'elle durât toujours. En 1344, Philippe de Valois l'augmenta, & institua les Magasins & Greniers à Sel; ce qui lui fit

donner le nom de *Salique* par les Anglois. Cet impôt n'est devenu perpétuel, que sous François I[er]; la Gabelle fut mise ensuite en Ferme par Henri II. Le premier Bail est de 1547.

Il y avoit un Grenier à Sel à Orléans dès 1389, dont étoit Grenetier M. *Etienne Molet.* Charles VII, en 1455, accorda aux Echevins d'Orléans le privilége de vendre cette denrée; privilége dont ils jouirent sous les regnes suivans, jusqu'à celui de Henri II. On voit encore dans l'Hôtel-de-Ville un magasin souterrein, qui a retenu le nom de *Sallouer.*

Cette Jurisdiction est composée aujourd'hui d'un Président, d'un Grenetier, d'un Contrôleur, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

(20) *Une Maréchaussée, &c.*

Avant 1720, il y avoit à Orléans deux Compagnies de Maréchaussée, l'une sous les ordres du Prévôt Général, & l'autre sous ceux du Prévôt Provincial. Mais en cette année le Roi supprima par un Edit du mois de Mars, toutes les Maréchaussées du Royaume; & par une Déclaration du 9 Avril suivant, il établit à Orléans un Prévôt Général, & cinq Lieutenans, dont deux à Orléans, l'un desquels a depuis été transféré à Gien; un à Chartres, un à Blois, & un à Montargis. Ces quatre Départemens forment ensemble trente-six Brigades.

Outre ces Officiers, il y a dans la principale Ville de chaque Département, un Assesseur, un Procureur du Roi de la Maréchaussée, & un Greffier, qui servent pour l'instruction des Procès criminels qui se poursuivent au nom du Prévôt.

(21) *Chef d'un Royaume, autrefois détaché, &c.*

Après la mort de Clovis I, en 511, les Etats de ce Prince furent partagés entre ses enfans, qui prirent tous le nom de Rois. Thierry fut Roi de Metz; Clodomir, d'Orléans; Childebert, de Paris; & Clotaire, de Soissons. Le Royaume d'Orléans comprenoit tout le milieu de la France, c'est-à-dire la Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Berry. Clodomir ayant été tué la seconde année de

Notit. Gall. Henr. Vales. p. 226.

la guerre de Bourgogne, en 524, & ses freres, au préjudice de leurs neveux, s'étant mis en possession de ses Etats, le Royaume d'Orléans prit fin, après avoir duré l'espace de 13 ans seulement. Il est vrai que dans le second partage de la France, fait entre les enfans de Clotaire, en 561, les Provinces que Clodomir avoit possédées, étant tombées pour la plus grande partie dans le lot de Gontran, cela a donné lieu à plusieurs Ecrivains de l'appeller, aussi-bien que ses successeurs, Roi d'Orléans, quoique cette Ville eût été regardée comme faisant alors partie du Royaume de Bourgogne, dont Gontran prit le titre, & que conserverent les Princes qui lui succederent.

(22) *La part qu'on l'a vu prendre aux grands événemens de la Monarchie, &c.*

Conquise par Clovis, après avoir passé successivement sous la domination des Druides, & sous celle des Romains, la Ville d'Orléans, est restée inviolablement attachée aux Monarques qui, depuis ce Prince, ont gouverné l'Empire François. Cette fidélité à ses Souverains légitimes, lui a fait partager les vives secousses dont notre Monarchie a été agitée en différens tems. Les Normands, si funestes à la France dans le 9e. siécle, ravagerent cette Ville, & y mirent le feu à deux reprises. L'or seul put l'en garantir une troisiéme fois. Dans des tems moins reculés, les Anglois, sous le Roi Jean, en 1356, & sous Charles V, en 1367, tenterent, mais envain, d'attaquer Orléans. Le patriotisme de ses Habitans, leur avoit fait abattre les Fauxbourgs, & les principales Eglises qui pouvoient servir de retranchement à l'ennemi. Il s'en vengea sur les environs, qu'il dépeupla d'hommes & d'animaux. Les malheurs de la France augmenterent sous Charles VI. A la mort de ce Prince infortuné, la plus grande partie du Royaume passa aux Anglois. Orléans devint le boulevard de ce qui restoit au légitime héritier de la Couronne. Tout le monde connoît la belle résistance que firent nos peres assiégés, sous la conduite de la Pucelle, & du célebre Bâtard de Dunois; résistance qui sauva le Royaume. Orléans prit aussi beaucoup de part aux affaires de l'Etat, pendant la

Rem. 24 & 84.

prison

prison de François I. Elle fut une des Villes données pour caution à Henri VIII, Roi d'Angleterre, lors du Traité de Moore, signé le 30 Août 1525, par lequel on conclut une alliance défensive entre cette Couronne & celle de France; & elle s'empressa d'envoyer ses Lettres d'obligation. Mais enfin, Orléans éprouva, dans le seizième siécle, les influences de cet esprit de discorde & de fanatisme qui s'étoit emparé de toute la France, à l'occasion des guerres de religion. On peut consulter nos Annalistes sur le détail des excès qui s'y commirent dans l'espace de trente-deux ans. Le Protestantisme s'y étoit introduit en 1557, par un jeune homme, nommé *Colombeau*, qui s'associa un Serger, nommé *François de Lasie*; un Cardeur, nommé *Jean Chenet*; un second appellé *François Doubte*; & cinq autres personnages semblables. Ils firent en peu de tems un grand nombre de prosélytes. Le premier Ministre de cette Société naissante, fut *Ambroise le Balleur*, envoyé par les Protestans de Paris; on y joignit ensuite *Antoine Chandieu*, aussi député de Paris, & *Faget*, Genevois.

Rapin-Thoyras, T. VI, Liv. 15, édit. de 1749.

Voy. la remarque 24, vers la fin.

S. Guyon, T. II, p. 289.

La mort du Duc de Guise, tué aux États de Blois, en 1588, fut le signal de nouveaux troubles. La Ville d'Orléans se joignit à celles de Paris, Chartres, Rouen &c. Elle eut le malheur d'entrer dans cette Ligue fameuse, qui disputa si long-tems le Trône à ce Héros, que ses vertus auroient dû y faire monter, si sa naissance ne l'y eût pas placé; à ce Prince, dont la mémoire est si chere à tous les cœurs François; à ce Roi, que de tous je nommerois le meilleur, si le jeune Héritier de son sceptre, qui marche si glorieusement sur ses traces, né dans des tems plus heureux, & avec des qualités semblables, ne nous promettoit de plus belles destinées encore, en nous faisant entrevoir des sentimens aussi nobles, aussi tendres, aussi paternels.

Les plus zélés partisans de cette Ligue à Orléans, y formerent en 1590 une Confrairie, sous le nom de Jesus, ou du petit Cordon, qui fut dirigée par un Cordelier, célebre Prédicateur, nommé le P. *Maurice Hilaret*. » Cette » nouvelle dévotion, dit Symphorien Guyon, établie sans » autorité légitime, sous prétexte de religion, tendoit insen-

» siblement à une espece d'anarchie contraire à l'Etat, & au » bien de la République. » Le Moine séditieux, qui en avoit été le principal moteur, reçut à sa mort, arrivée à la fin de 1591, des honneurs qu'on ne rend qu'aux personnes les plus distinguées; l'Evêque & les différens Corps de la Ville assisterent à ses funérailles, qui furent faites aux dépens du public, le premier Janvier 1592. On y prononça une Oraison funebre; & il existe encore dans les cabinets des curieux, un Recueil *in*-4°. de vers en plusieurs langues, à son honneur, imprimé à Orléans par Saturnin Hotot, en 1592.

L'abjuration de Henri IV, en 1593, porta le dernier coup à cette Ligue, dont les plus honnêtes gens étoient déja dégoûtés. Dès le mois de Février 1594, avant le Sacre du Roi, les Habitans d'Orléans, qui n'avoient pris le parti de la Ligue, que pour la conservation de la Foi Catholique, envoyerent leurs Députés vers Sa Majesté, pour en obtenir une treve de trois mois, qu'elle leur accorda par Lettres-Patentes, données à Mantes le premier Février 1594. Ils n'en attendirent pas l'expiration; car vers la fin de ce même mois, M. de l'Aubespine, Evêque d'Orléans, ayant assisté au Sacre avec quelques Députés de cette Ville, sollicita l'Edit de réduction, qui fut vérifié au Parlement, le dernier jour de Février, & enregistré au Bailliage d'Orléans le 5 Mars, malgré les oppositions des Membres de la Confrairie du petit Cordon.

(23) *Les diverses révolutions qu'elle a souffertes, &c.*

L'époque précise de la fondation d'Orléans, est couverte de ténebres, comme celle de presque toutes les grandes Villes. Il y a apparence que c'est aux *Carnutes*, dans le territoire desquels elle se trouvoit, qu'elle doit son établissement. Sans doute elle se soumit aussi au gouvernement des Druides. Mais conjecturer, comme a fait Lemaire, que ceux-ci la bâtirent environ 350 ans après le Déluge, ce n'est point éclaircir la question, & c'est trop donner à l'esprit de systême. Pour ne rien dire qui ne soit appuyé d'autorités respectables, nous avouons n'avoir rien trouvé de certain sur cette Ville, jusqu'à Jules-César,

Lemaire, T. I. p. 3.

qui, à l'occasion de Vercingentorix, s'en empara, l'an de Rome 702, la ruina presque totalement, & réduisit tout le pays sous son obéissance. Elle étoit connue alors sous le nom de *Genabum*, & continua de le porter jusqu'à l'an 274, qu'*Aurélien*, selon l'opinion la mieux fondée & la plus accréditée, étant venu dans les Gaules, la rebâtit, l'augmenta, & lui donna son nom, qu'elle conserve encore aujourd'hui, en la nommant *Aurelianum*, dont s'est formé, par corruption, le nom d'Orléans. Cette Ville devint, à cette époque, plus importante qu'elle n'étoit auparavant, lorsqu'elle ne tenoit que le second rang parmi les Places des *Carnutes*.

Caes. de Bello gall. Lib. 7. cap. 2.

Crév. Hist. des Emp., T. II. L. 27.

Telle est l'étymologie la plus probable du nom d'Orléans, dont quelques Auteurs ont mal-à-propos attribué le rétablissement à Marc-Aurele. Les médailles de cet Empereur, trouvées en 1643, sous les fondemens de quelques murailles de l'ancienne enceinte d'Orléans, que M. de Netz, Evêque de cette Ville, faisoit abattre pour achever son Palais Episcopal, prouvent seulement que Marc-Aurele y a fait faire quelques travaux, mais non qu'il l'ait rebâtie en entier. Tous les Historiens déposent en faveur d'Aurélien.

Lemaire, T. I. p. 11.

Orléans, conquise par Jules-César, resta sous la domination Romaine, & eut sans doute le même gouvernement que le reste des Gaules, jusques vers l'an 498, que Clovis la soumit à son Empire.

Après la mort de ce Prince, elle devint Capitale d'un Royaume particulier, qui cessa bientôt, par la réunion de toute la Monarchie Françoise, que fit en sa personne Clotaire I, en 558. Son Fils Gontran prit le titre de Roi d'Orléans & de Bourgogne, en 563. Il eut pour successeurs, Childebert, mort en 596, & Thierri II, mort en 616. Dès l'an 613, Clotaire II s'étoit emparé de tout l'Empire François. Les Provinces, qui avoient formé sous les regnes précédens le Royaume d'Orléans, firent partie de celui de Bourgogne & de Neustrie, sous Clovis II, en 644, & Clotaire III, en 660. Thierri III, premier Roi Fainéant, mit fin pour la derniere fois à ces petits Royaumes particuliers, & régna seul. Sous ses successeurs il se fit des démembremens sans nombre, qui à la

Voy. la remarque 21.

vérité ne porterent pas le nom de Royaume, mais n'en furent pas moins de petites Souverainetés indépendantes. Orléans éprouva le sort commun des autres Villes. Elle devint le partage des Comtes qui la gouvernoient, & qui se rendirent héréditaires sous la seconde Race. Hugues Capet, Duc de France, Comte de Paris & d'Orléans, qui parvint à la Couronne, en 987, réunit Orléans au Domaine Royal. Philippe de Valois l'en détacha en 1344, pour en apanager Philippe, son second Fils. Plusieurs Princes de la Maison de France en ont joui successivement à ce titre. Monseigneur le Duc d'Orléans, aujourd'hui Apanagiste, est le 16e. depuis Philippe, & le 4e. en ligne directe, depuis Monsieur, Frere de Louis XIV.

Voy. la remarque 8.

(24) *Les Siéges remarquables qu'elle a soutenus, &c.*

Cæs. de bello gall. L. 7. c. 2. Hirtius, c. 8.

L'an de Rome 702, & 52 ans avant J. C. Orléans, appellé alors *Genabum*, fut pris par Jules-César, qui y mit le feu, & le ruina de telle sorte, que l'année suivante y étant venu camper avec deux Légions, il fallut construire des baraques pour loger le Soldat.

Greg. Turon. Lib. 2. cap. 7.

En 451, Attila, Roi des Huns, mit le siege devant Orléans. Il étoit déja entré dans la Ville, qu'il commençoit à piller, lorsqu'il fut obligé de se retirer à l'arrivée de l'armée Romaine, conduite par Aëtius, à qui St. Aignan, Evêque d'Orléans, étoit allé demander du secours à Arles, où ce Général résidoit. Cette retraite se fit le 14 Juin, jour que M. de Valois voudroit qu'on solemnisât, de la même maniere qu'on solemnise le 8 Mai, en mémoire de ce que les Anglois, en 1429, leverent à pareil jour le siege qu'ils avoient mis devant Orléans.

Notit. Gall. p. 227. col 1.

Annal. Bertin.

En 856, quelques Normands vinrent jusqu'à Orléans, qu'ils pillerent le 18 Avril.

Neuf ans après, en 865, ces Barbares, qui avoient remonté la Loire une seconde fois, pillerent derechef Orléans, & mirent le feu à la Ville.

Adrevald. cap. 34.

Hist. du Siege d'Orl. par les Angl. p. 1 & 32.

En 1428, le 12 Octobre, les Anglois, sous la conduite du Comte de Salisbury, assiegerent Orléans, dont le siege dura jusqu'au 8 Mai de l'année suivante, qu'ils furent

contraints de le lever, par la valeur de la Pucelle & du Bâtard de Dunois.

En 1562, pendant les premiers troubles de la Religion, le Prince de Condé surprit Orléans le 2 Avril. Les Réformés y abolirent l'exercice de la Religion Romaine, & renverserent les Eglises. *Lemaire, T. I. Chap. 41.*

Le 5 Février de l'année suivante, le Duc de Guise, qui commandoit l'armée Catholique, vint mettre le siege devant Orléans; & sur le point de s'en rendre maître, il fut assassiné par Poltrot. Après sa mort, on travailla à la Paix; dont les articles furent signés le 10 Mars, & Orléans remis sous l'obéissance du Roi. *Ibid.*

En 1567, le 28 Septembre, le Capitaine la Noue surprit Orléans; les Réformés acheverent d'y ruiner les Eglises, &, entr'autres, la Cathédrale qu'ils avoient épargnée aux premiers troubles. Cette Ville ne revint au Roi, qu'après les Edits de pacification, du 23 Mars 1568. *Ibid. Chap. 42.*

La nouvelle de la mort du Duc de Guise, & du Cardinal son frere, tué au Château de Blois, le 23 Décembre 1588, fit prendre les armes aux Orléanois, qui assiegerent la Citadelle, dont ils s'emparerent le dernier jour de Janvier 1589. Ils se déclarerent pour la Ligue, & ne se soumirent à Henri IV, qu'après la conversion de ce Prince, en 1594.

(25) *Les Conciles qui y ont été assemblés, &c.*

Il s'est tenu à Orléans onze Conciles, Synodes ou Assemblées de Prélats. *J. Sirmundi Concil. antiq. Galliæ.*

Le premier Concile fut tenu sous Clovis I, le Dimanche 10 Juillet 511, par les Evêques des Provinces sujettes à ce Prince. On y fit divers réglemens pour la Discipline Ecclésiastique. Ce Concile est le premier qui se soit tenu dans les Gaules Françoises. (On y trouve les vrais principes du droit de Régale.)

Le second fut tenu par l'ordre de Childebert & de ses freres, le 23 Juin 533, sur le même sujet.

Le troisiéme, sous le même Childebert, & pour le même sujet, le 7 Mai 538.

Le quatriéme, en 541, sous le même Prince, pour le rétablissement de l'Evêque Marc.

Le cinquiéme, encore sous le même, le 28 Octobre 549, contre les Nestoriens & Eutychiens.

Le sixiéme Concile, en 645, sous Clovis II, contre un Hérétique Monothélite, qui étoit venu répandre ses erreurs en France.

En 766, le Roi Pepin tint à Orléans une Assemblée, composée des Prélats & des Grands Seigneurs de son Royaume, à l'occasion de la guerre d'Aquitaine.

Sous le Roi Robert, Etienne & Lisoie, Clercs d'Orléans, qui suivoient les erreurs des Manichéens, furent condamnés dans une assemblée de Prélats qui se tint à Orléans, en présence de ce Prince, en 1022. Glaber écrit 1017; mais il se trompe. La preuve s'en tire d'une charte du Roi Robert, donnée en faveur de l'Abbaye de Saint-Mesmin, & datée d'Orléans: *Anno Incarnationis Domini M. XXII, Regni Roberti Regis 28, indictione quintâ, quandò Stephanus heresiarches & complices ejus damnati sunt & arsi Aurelianis.*

Mélanges du P. Labbe, T. II. p. 561.

Environ l'an 1127, il se tint un Concile à Orléans, où présida Umbault, Légat Apostolique, ainsi qu'il se voit par une Lettre de Godefroy, Abbé de Vendôme; mais on ignore quel en fut le motif, & ce qui s'y passa.

En 1411, dans le différend des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, on assembla un Synode, auquel présida l'Archevêque de Sens. Il y fut jugé que l'excommunication lancée par le Pape Urbain V, contre ceux qui troubloient le Royaume, ne pouvoit regarder le Duc d'Orléans.

Enfin, la derniere Assemblée de Prélats, tenue à Orléans, fut ouverte le 15 Décembre 1478, au sujet de la Pragmatique-Sanction, que le Roi Louis XI vouloit faire observer dans son Royaume.

Il ne sera pas inutile de remarquer, qu'en 1562, après que le Prince de Condé se fut rendu maître d'Orléans, les Réformés y assemblerent le 25 Avril un Synode national, qui est le troisiéme de ceux qu'ils ont tenus en France.

Aux Conciles & Assemblées de Prélats, tenus à Orléans, nous croyons devoir joindre les Etats généraux, qui y ont été convoqués plusieurs fois par nos Rois.

Les premiers s'y tinrent l'an 649, sous Clovis II. La Reine Nanthilde sa mere, Régente du Royaume, y fit élire Flaochat, Maire du Palais de Bourgogne.

En 666, sous Clotaire III, Ebroin, Maire du Palais, convoqua les seconds, dont on ignore le sujet, dans un Fauxbourg de la Ville, nommé de St. Marc, ou de St. Marceau.

Nous avons mis au rang des Conciles, l'Assemblée tenue par Pepin, en 766, que quelques Auteurs mettent au nombre des Etats généraux.

Selon Lemaire, & Guyon qui l'a copié, Louis le Débonnaire les assembla de nouveau en 830, à l'occasion de la révolte de ses enfans.

Les annales de St. Bertin, sous l'année 832, parlent d'un Parlement qui devoit se tenir à Orléans au mois de Septembre. On ignore s'il eut lieu.

Hugues Capet, en 988, assembla à Orléans les Seigneurs François & Bourguignons, pour associer, en leur présence, Robert son fils à la couronne.

Philippe I, en 1077, tint son Parlement, comme on parloit alors, dans son Palais du Châtelet, où il fit plusieurs donations à l'Abbaye de Fleury.

Sous Louis Legros il se tint à Orléans un Parlement, devant lequel ce Prince renvoya le Comte d'Auvergne, pour l'obliger à dédommager les Eglises de cette Province qu'il avoit ruinées.

Au mois d'Octobre 1439, Charles VII fit l'ouverture des Etats généraux qu'il avoit assemblés à Orléans, pour y traiter de la Paix avec les Anglois & de la délivrance de Charles, Duc d'Orléans, fait prisonnier à la Bataille d'Azincourt, en 1415.

Enfin, les derniers y furent convoqués par François II, au mois d'Octobre 1560; mais ce Prince mourut avant leur ouverture, qui ne fut faite que le 13 Décembre suivant, huit jours après sa mort, par Charles IX son frere, qui succéda à sa Couronne.

(26) *Cent autres choses de cette nature, &c.*

Parmi les choses remarquables, autres que celles expliquées ci-dessus, je me contenterai d'en distinguer deux:

1° la Société Royale d'Agriculture, autorisée par Arrêt du Conseil d'Etat du 18 Juin 1761, présidée par M. l'Intendant de la Généralité, en qualité de Commissaire du Roi, & composée de vingt Membres, un Sécretaire perpétuel, douze Associés résidens, & douze Correspondans, presque tous Laboureurs.

2°. La Jurisdiction du Point d'honneur, composée de deux Lieutenans des Maréchaux de France, dont un par Commission, d'un Conseiller-Rapporteur, & de deux Secretaires-Greffiers. Ce Tribunal a sous ses ordres plusieurs Archers, qui se nomment *de la Connétablie*. L'Office de Lieutenant fut créé par Edit du mois de Mars 1693. Le premier pourvu fut Jean-Maximilien Midou, Chevalier, Seigneur de Cormes.

(27) *Le contour de ses murailles, &c.*

Lemaire, T. I. p. 274. Catherine de Médicis ayant eu Orléans pour son douaire, en 1566, commenca à y planter, sur les remparts, des ormes, dont on prétend que quelques-uns subsistent encore aujourd'hui derriere l'Eglise de St. Euverte. Charles IX en ordonna la continuation, par ses Lettres du 25 Septembre 1571, & ils ont été renouvellés en différens tems, depuis qu'on a pris le dessein d'embellir la Ville, & d'y faire des promenades plus régulieres.

Celle que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Mail*, a tiré cette dénomination d'un jeu de *Palmail*, établi sur ce rempart, & autorisé par des Lettres-Patentes du Roi Henri IV, du 10 Juillet 1598; & au sujet duquel il existe une Ordonnance du Prévôt d'Orléans, du 14 Avril 1601, qui prescrit au Fermier de ce Jeu, & aux Joueurs, de laisser cette promenade libre en hiver, à quatre heures après midi; & en été, à sept heures du soir.

(28) *La Porte Bourgogne, &c.*

Lemaire, T. I. p. 17. Au-dessus de cette Porte, est une statue en pierre, de Louis XI, qui y est représenté à genoux devant celles de la Vierge & de St. Aignan. Elle fut posée, lorsque ce Prince fit enfermer de murs le Fauxbourg, appellé alors *Fauxbourg de St. Aignan*, & accroître la Ville de ce côté

en 1466. La tête en fut abattue aux seconds troubles de la Religion, en 1567; & celle qu'on y a substituée, fait un très-mauvais effet. La statue de St. Aignan, qui avoit été abattue, fut replacée.

On lit au-dessous de celle de Louis XI, ces vers en lettres gothiques.

Ici voyez le Roi pourtraict,
Louis onzième, qui parfaict
A Saint Aignan, puis en briefs jours
A clos les murs, fossés & tours.
Ses bienfaits lui soient examen.
Priez pour lui, dites Amen.

(29) *La Tour-le-Roy, &c.*

Vis-à-vis cette tour, étoit une butte, ou cavalier, appellée *la Motte-Tonneau*, qu'on avoit rasée pour embellir la promenade, & sur le terrein de laquelle on avoit disposé un plan d'ormes en quinconce. Mais depuis deux ou trois ans, cette butte a été fermée de murs, & le terrein abandonné aux particuliers qui possédoient des maisons dans le voisinage, & qui y ont planté des jardins. Outre ce cavalier, il y en avoit quatre autres sur les remparts; un près le guichet de *la Brebis*, nommé la *Motte-Sanguin*, qui est aujourd'hui applani & planté d'ormes en quinconce; un autre également applani au chevet de l'Eglise St. Euverte; *La Motte-Gauthier*, dans l'enclos des nouvelles Catholiques; & *la Motte-Bruneau*, sur laquelle est placé le moulin de l'Hôpital-Général, près la Porte Madelaine. En 1752.

(30) *A la place même de la Citadelle, &c.*

Les partis qu'entretenoit dans Orléans la différence de religion, engagerent le Roi Charles IX, en 1563, à y faire construire une Citadelle qui pût lui répondre de la fidélité des Habitans. L'ordre en fut donné au Sieur de S. pierre, Gouverneur, qui y fit travailler vivement, & la mit en état de défense l'année suivante. Il devoit aussi Lemaire, T. I. p. 318.

faire démolir les fortifications de la Ville ; mais quelle qu'en fût la raison, l'ordre ne s'exécuta que sur deux ou trois tours, qui même n'avoient jamais été entiérement achevées. Après la mort des Guises, en Décembre 1588, Roscieux, Ecuyer du défunt Duc, à qui Duchêne donne mal-à-propos la qualité de Maire d'Orléans, étant venu en poste de Blois dans cette Ville, y fit prendre les armes aux Habitans, qui assiegerent la Citadelle, où M. d'Entragues, Gouverneur, avoit laissé son Lieutenant & quelques Soldats. Ils s'en rendirent les maîtres le dernier de Janvier suivant, & acheverent de ruiner ce poste, qui les incommodoit si fort, qu'en 1594, lorsqu'ils retournerent à l'obéissance du Roi, ils demanderent avec instance, & obtinrent qu'il ne seroit à l'avenir fait, construit, ni bâti aucune Citadelle dans leur Ville, *sous quelque prétexte que ce fût.* Lemaire se trompe, en ne datant la démolition de cette Citadelle que de 1594.

Antiquités des Villes de France, T. I. p. 349.

Mémoires de la Ligue, T. VI. p. 72.

Lemaire, in-4. p. 25.

(31) *La Tour Saint-Louis, &c.*

Tous les ans, le troisiéme jour de Mai, les Chevaliers de l'Arc faisoient élever sur cette tour un oiseau, qu'ils abattoient à coups de fleches. Cet usage ne subsiste plus depuis 1734.

(32) *Jardin de la Ville, &c.*

Lemaire, T. I. p. 318.

Les appartemens du bâtiment, qu'on y voit aujourd'hui, ont été pratiqués dans le corps de l'ancienne porte St. Laurent. cette Porte étoit autrefois défendue par une grosse tour, située sur le bord de la riviere, que M. de Sipierre fit renverser en 1564, & à la place de laquelle, en 1591, au tems de la Ligue, on éleva un cavalier, qu'on a ruiné depuis pour applanir le Quay, & rendre l'abordage plus facile. Dans l'enceinte de ce ravelin, les Apothicaires d'Orléans avoient un jardin orné des plantes les plus rares, qui subsistoit encore à la fin du dernier siécle.

(33) *Dont les façades sont régulieres, &c.*

C'est aux soins de MM. Ducoudray & Hudault, les deux derniers Maires, que la Ville est redevable de cet embellissement.

(34) *La Porte brûlée*, &c.

Dans le tems de la guerre des Princes, en 1652, que l'Armée du Roi étoit campée à Sandillon, & celle des Princes à Toury, les Orléanois, qui vouloient se conserver dans une exacte neutralité, s'étoient mis en état de la soutenir, en refusant leurs portes aux deux partis; mais Mademoiselle de Montpensier s'étant présentée d'un côté, tandis que le Garde des Sceaux, que la Cour envoyoit à Orléans, paroissoit de l'autre, & qu'on tenoit Conseil dans la Ville sur ce qu'il y avoit à faire dans une conjoncture aussi délicate, cette Princesse quitte les Chartreux, où elle étoit, vient sur le Quay, où, à l'aide des Bâteliers du Portereau, qui s'offrirent à elle, ayant fait rompre la *Porte brûlée*, elle entra dans la Ville, qu'elle sçut bientôt mettre dans ses intérêts, en engageant les Habitans à ne pas recevoir le Garde des Sceaux. On trouve dans le Recueil des piéces contre le Cardinal Mazarin, une Harangue burlesque en vers, faite à Mademoiselle, au nom des Bâteliers d'Orléans, contenant le narré de son entrée dans la Ville, imprimée à Orléans chez *Hotot*, & composée par un nommé *d'Angerville*.

Mémoires de Mlle. de Montpensier T. II. p. 4.

(35) *La Poterne*, &c.

Je trouve différens noms donnés à cette Porte. Adrevalde, qui vivoit du tems de Louis le Gros, l'appelle *la Poterne de St. Benoît*, du nom de l'Eglise de ce Saint, dont elle est voisine: *Posterula, quæ usque hodiè Sancti Benedicti dicitur.* Elle est appellée *Postica aglerii*, dans un Diplôme du Roi Philippe I, de l'an 1080, qui confirme entr'autres donations faites à l'Abbaye de Fleury, aujourd'hui de St. Benoît, par Théodoric d'Orléans, celle de la Seigneurie de St. Benoît du Retour. J'ignore entiérement la signification de ce mot *aglerii*. Enfin, dans l'Histoire du siege de la Ville d'Orléans par les Anglois, écrite peu de tems après le siége, cette Poterne est appellée *la Poterne-Chesneau*.

De Miraculis S. Bened. L. I. cap. 19. Histor. Floriac. Autore Chazal. mss. p. 763.

(36) *La Tour-Neuve*, &c.

Charles de France, Duc de Lorraine, fut envoyé prisonnier, en 989, à Orléans, où il mourut. Le continua-

De Gestis Franc. L. 5. p. 357.

teur d'Aimoin, parlant de la prison où ce Prince infortuné fut enfermé, se sert du mot de *Tour* : *Manens verò Carolus in custodiâ Aurelianis in turri*; sur quoi les Auteurs de notre Histoire d'Orléans conjecturent, avec assez de vraisemblance, que cette Tour est celle qu'on nomme aujourd'hui *la Tour-Neuve*. Cette épithete n'a rien qui puisse donner atteinte à ce sentiment.

D'Aceilly ou de Cailly.

Le Pont-neuf dans mille ans, s'appellera Pont-neuf.

Elle a sans doute été donnée à cette tour, après quelques réparations considérables faites dans des tems postérieurs, s'il est vrai qu'elle ne la retienne pas même du tems de sa fondation. Pour fixer l'époque de cette fondation, on ne peut mieux faire, ce me semble, que de la rapporter à la fin du neuviéme siécle, lorsque les fréquentes incursions des Normands obligerent nos Rois à faire fortifier les bords des rivieres, par lesquelles ces Peuples remontoient jusques dans le cœur du Royaume. La situation de cette Tour qui commande la Loire, & qu'une tradition constante nous a toujours dit avoir été ajoutée à l'ancienne clôture de la Ville, semble nous en persuader. On sçait d'ailleurs combien Orléans a souffert des Normands.

Voy. la Remarq. 24. & 44.

De Gestis Franc. c. 46. & 47. Lemaire, T. I. p. 318.

Après Charles, Duc de Lorraine, la *Tour-Neuve* servit de prison en 991 à Arnoult, Archevêque de Rheims; & depuis lui, Fromond, frere de Rainard, Comte de Sens, y fut renfermé en 1015. Au reste, cette Tour n'a pas été toujours isolée, comme elle l'est aujourd'hui; elle étoit accompagnée d'autres ouvrages, qui en faisoient comme un petit Fort séparé, dont elle étoit le donjon, & qui a eu des Capitaines ou Gouverneurs particuliers, jusqu'en 1579, que sur la démission d'Æneas Coustelly, au profit des habitans, la Capitainerie en fut éteinte par Lettres du Roi Henri III, & de la Reine sa mere, Duchesse d'Orléans, à cause de son douaire; laquelle suppression fut confirmée depuis par Lettres-Patentes du Roi Louis XIII, du 2 Mai 1618. Aux premiers troubles de la Religion, en 1562, les Prétendus Réformés s'étant saisis de la Tour-Neuve, en renverserent la couverture, pour y placer du canon; & depuis ce tems-là elle a toujours demeuré découverte.

(37) *Le Fort Alleaume*, &c.

Ce Fort, qui n'eſt autre choſe qu'une groſſe tour quarrée, & élevée ſeulement à la hauteur des murs de la Ville, qu'elle flanque, a pris ſon nom de *Jacques Alleaume*, Bourgeois d'Orléans, qui étant Receveur de la Ville, dans les années 1569 & 1570, prit ſoin de le faire conſtruire. Il eſt aujourd'hui preſque entiérement démoli. Lemaire, T. I. p. 273.

(38) *Au Collége*, &c.

Le Roi Louis XIII, par ſes Lettres du mois de Mars 1617, rélatives de précédentes Lettres du Roi Henri IV, ſon pere, du mois de Janvier 1609, confirma l'établiſſement d'un Collége à Orléans, en faveur des PP. Jéſuites, avec permiſſion d'acquérir les lieux qui leur ſeroient néceſſaires. En vertu de ce pouvoir, ces Peres ouvrirent leurs claſſes à la St. Luc de la même année 1617, dans une maiſon qu'ils avoient achetée, rue de la Monnoie, près les Quatre-Coins, où ils demeurerent juſqu'en 1619, que le même Roi Louis XIII, par ſes Lettres du 17 Janvier, approuva la réſignation que M. de Gazille avoit fait en leur faveur du Prieuré de St. Samſon, occupé alors par d'anciens Religieux de l'Ordre de St. Auguſtin : ils en furent mis en poſſeſſion le 14 Mars de la même année, après s'être accommodés avec quatre Religieux qui reſtoient, & qui furent transférés à l'Abbaye de St. Euverte. Les conditions de cet accommodement furent réglées par MM. *Denis Boucher* & *Pierre Fougeu*, Grands-Vicaires de l'Evêché d'Orléans, qui installerent les Jéſuites, conjointement avec M. de Beauharnois, Lieutenant-Général. Lemaire, T. II. p. 96.

Les Jéſuites ont conſervé ce Collége juſqu'au mois d'Avril 1762, qu'en vertu d'un Arrêt du Parlement, du mois d'Août de l'année précédente, on leur a ſubſtitué des Profeſſeurs ſéculiers, qui y furent inſtallés le premier de ce mois, par une députation du Bailliage.

Cette Maiſon étoit anciennement un Collége de Chanoines ſéculiers, ſous le nom de St. Symphorien, qui, ſuivant l'uſage de ces temps-là, portoit le nom d'Abbaye,

& dans laquelle Menon, Evêque de Dol en Bretagne, déposa le corps de St. Samson qu'il avoit apporté à Orléans en 878, pour le soustraire à la fureur des Danois-Normands, pendant une irruption que firent ces Barbares en Bretagne. Le concours de peuples, que la dévotion pour ces reliques attira dans cette Eglise, lui fit prendre bientôt le nom de St. Samson, qu'elle joignit d'abord à celui de St. Symphorien, & qu'elle a depuis conservé seul. Hugues le Grand, Comte d'Orléans, pere du Roi Hugues Capet, se démit au mois de Mai 930, en faveur d'Agave, Doyen, & des Chanoines de St. Samson, de cette Abbaye, dont il jouissoit en commande laïque & héréditaire; il leur en abandonna le titre & les revenus, aussi-bien que deux Eglises dans le Fauxbourg d'Orléans, St. Sulpice & Ste. Lée, & leurs dépendances. Le Roi Louis le Jeune, à son retour de la Terre-Sainte, amena avec lui quelques Religieux du Mont de Sion, qu'il mit dans cette Abbaye: elle appartenoit alors à St. Martin des Champs de Paris, à qui le Roi Philippe I en avoit fait don dès 1067, avec tous les droits de Justice & de Coutumes, d'une Foire qui se tenoit tous les ans le 1er. Novembre, aux environs de l'Eglise. Il ne paroît pas cependant que les Chanoines Réguliers, qui desservoient alors l'Eglise de St. Martin des Champs, aient fait un établissement à St. Samson; car il y avoit encore des Chanoines séculiers au commencement du siécle suivant. Les Lettres de Louis le Jeune sont datées d'Orléans, l'an 1152, & la 16e. de son regne. Ces Religieux, auxquels Hervé, Seigneur de Vierzon, donna en 1175 le Prieuré de Framée en Sologne, furent réformés par le Pape Leon X, & obligés de vivre en communauté, dont le dernier Prieur, qui possédoit ce Prieuré en commande, a été M. de Gazille, par les libéralités duquel, & de M. Lhuillier, Docteur-Régent en l'Université, le Collége a été mis en l'état où nous le voyons. Du tems des Jésuites, on lisoit cette inscription sur la porte:

Mélang. du P. Labbe, T. II. p. 524.

Voy. la Remarq. 12. avant le milieu.

Histor. S. Mart. D. Marrier, p. 12.

Deo optimo maximo, sanctissimæque Matri ac Virgini, necnon Radulphi Gazilei Parisiensis, æternæ memoriæ consecratum, qui Sancti Martini apud Turones ex-Decanus, ac S.R.E. Pronotarius, & Doctor Sorbonicus, Societatis Jesu Collegium hâc in urbe fundavit, anno CIↃ IↃC XVIII.

Cette inscription a été enlevée, & on y a substitué celle-ci sur un marbre noir, en lettres d'or : *Collegium Regium.* M. DCC. LXIII.

Avant l'établissement du Collége actuel, en faveur des Jésuites, il y en avoit eu deux à Orléans, sur lesquels on n'a point de détails ; le premier, appellé *le Collége de Justice*, & le second, *le College de Champeaux*. Ce dernier est probablement le même que le Collége de *Champagne*, dont étoit principal en 1564, Louis Miqueau, en Latin *Miquellus*, connu par une Histoire latine du siege d'Orléans. Je n'ai pu découvrir d'autres actes concernant ces Colléges, que des Lettres testimoniales du 15 Février 1599, données par le Sr. Duval, Principal du Collége de Justice, & qui se trouvent au Trésor de Ste. Croix.

Il paroît qu'il y a eu dans le siécle dernier à Orléans, une Académie pour l'instruction de la jeune Noblesse. J'en tire la preuve des Lettres du Grand-Ecuyer de France & du Gouverneur d'Orléans, qui permettent au Sr. *Akakia* d'y tenir Académie publique & ouverte. Elles furent registrées au Bailliage le 12 Octobre 1660.

(39) *La Bibliothéque publique chez les Bénédictins, &c.*

Le Public est redevable de cette Bibliotheque à la libéralité de M. Guillaume Prousteau, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, où il est mort le 15 Mars 1715, âgé de 89 ans, étant né à Tours le 28 Mars 1626. Il avoit d'abord eu dessein de confier ce dépôt à MM. de la Cathédrale ; mais quelques difficultés qui survinrent, lui firent jetter les yeux sur les PP. Bénédictins de Bonne-Nouvelle, qui accepterent ses propositions, & auxquels il en fit une donation entre-vifs, passée devant Rou & son Confrere, Notaires à Orléans, le 6 Avril 1714. La premiere ouverture s'en fit après la mort du Donateur, le 9 Décembre 1716. Cette Bibliotheque, formée en partie de celle de Henri de Valois, que M. Prousteau avoit achetée en 1679, pouvoit contenir alors environ six mille volumes d'un très-bon choix, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs remplis d'excellentes notes & remarques manuscrites, de la main de ce Sçavant.

Vita Guill. Prousteli, à la tête du Catalogue de cette Bibliothéque.

Elle a été successivement augmentée par plusieurs donations qu'y ont faites, en différens tems, MM. l'Abbé *de Hautefeuille*, sçavant Mécanicien d'Orléans, en 1724; l'Abbé *le Jay de Massuere*, ex-Oratorien de Rouen, mais originaire d'Orléans, en 1738; *Vaslins des Breaux*, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Bourges, en 1742; *Arterié*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Aggrégé au Collége de Médecine d'Orléans, en 1764; *Pothier*, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, & Conseiller aux Bailliage & Siege Présidial de la même Ville, en 1772.

Cette Bibliotheque est ouverte trois jours de la semaine; les Lundi, Mercredi & Vendredi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, en tout tems; & depuis une heure après midi jusqu'à quatre heures, en hiver; & en été, depuis deux heures jusqu'à cinq.

Les Conservateurs sont MM. le Lieutenant-Général; le le Procureur du Roi au Bailliage; le Scholastique de l'Eglise d'Orléans; le Maire de la Ville, & le R. P. Prieur de Bonne-Nouvelle, qui y font la visite deux fois l'année.

(40) *Le Martroi, &c.*

Ducange, Gloss. au mot *Martyrium*.

Martyrium, dont a été formé *Martroy*, signifie proprement un Oratoire, ou Chapelle dans laquelle reposent les corps de quelques Martyrs; & c'est en ce sens que l'ancienne Chapelle du Grand-Cimétiere de cette Ville est appellée *le Martroy-aux-Corps*; mais *Martyrium*, dans une signification plus étendue, est un nom qu'on a donné, quoiqu'abusivement, aux Places destinées, comme celle-ci l'est, aux exécutions.

Celt. Hellenism. de L. Tripault, p. 205.

Dans la Chronique de Léon de Nangis, en 1314, à l'endroit où il est parlé du supplice de Philippe & de Gautier d'Aunoy, freres, accusés d'avoir débauché les femmes des enfans de Philippe le Bel, cette Place est appellée *Martré*: *in communi platiâ Martré cunctis videntibus vivi excoriari*, &c. *& ad commune patibulum tracti*, &c. M. de Givès croyoit que ce mot étoit formé de μαρτυριον, qui signifie témoignage, fondé sur ce que les Députés de la Police vont chaque jour de marché

Mss. de Givès.

tirer

tirer des témoins du bled, afin d'asseoir le prix du pain pour la semaine, sur le prix & la qualité du bled du marché précédent.

Sauval dit que quelques-uns font venir Martroy de *Matfroy*, Comte d'Orléans, sous le regne de Louis le Débonnaire : sa conjecture pourroit avoir quelque apparence, si ce mot étoit particulier à Orléans; mais c'est un nom générique & commun. Descript. de Paris, T. I. p. 145.

Dans quelques Villes, comme à Loudun, on prononce *Martray* : St. Pierre du *Martray*, dont l'infortuné Urbain Grandier étoit Curé.

Piganiol de la Force, & après lui, M. l'Abbé de Vayrac, en parlant d'une Croix qui est encore aujourd'hui dans le Martroi d'Orléans, se sont trompés, en donnant à cette Croix le nom de Martroy, qui est celui de la Place : le second ajoute à cette erreur, en disant que cette Croix est très-belle. C'est une Croix de pierre très-simple. Nouv. Descript. de la France, T. V. p. 289. Explication histor. & topog. Merc. Avril 1722.

(41) *L'Etape, &c.*

Ce mot dérivé du Grec σταφὶς, *uva passa*, ou bien σταφυλή, *uva*, selon Léon Tripault, est *un lieu auquel ordinairement s'expose en vente le vin ès Villes.* Le Roi François II, ayant convoqué les Etats du Royaume à Orléans, arriva dans cette Ville le 17 Octobre 1560, & logea sur cette Place de l'Etape, dans la maison appellée autrefois la maison du Gouverneur, & aujourd'hui l'Intendance, bâtie par Jacques Groslot, Chancelier de la Reine de Navarre, & Bailli d'Orléans. Ce Prince y mourut le 5 Décembre suivant, avant l'ouverture des Etats, pour lesquels on avoit dressé au milieu de la Place, & vis-à-vis son Hôtel, une grande salle en charpente, où Charles IX les ouvrit le 13 du même mois, huit jours après la mort de son Frere. *Celt. Hellenism.* Guyon, T. I. p. 382.

Le Prince de Condé, venu aux Etats avec son Frere le Roi de Navarre, fut arrêté en sortant de l'audience du Roi, le jour de son arrivée, le 31 Octobre. On l'enferma dans une maison, près l'Eglise des Jacobins, sur cette Place, que l'on garnit de barreaux de fer, & on fit

élever devant un Fort de briques, sur lequel on mit trois pieces de canon, qui répondoient aux trois rues principales qui y aboutissent. Ce Prince fut condamné à perdre la tête; mais la mort du Roi empêcha qu'on n'exécutât la Sentence, & il fut mis en liberté dès les premiers jours du regne de Charles IX.

(42) *Les Cloîtres Ste. Croix, &c.*

De obitu & virtutibus M. Grotêste, Arrel.

Dans celui de ces Cloîtres, appellé *le Cloître des Libraires*, est la Bibliotheque du Chapitre. Marin Grotêste Desmahis, mort Chanoine de l'Eglise d'Orléans, le 16 Octobre 1694, après avoir été auparavant Ministre de la Religion prétendue réformée à Bionne, légua, en mourant, ses livres au Chapitre. Son exemple fut suivi depuis, en différens tems, par MM. Guillon & Jousset; le premier, Chantre de la même Eglise; & le second, Curé de l'Aleu-St.-Mesmin. Mais cette Bibliotheque resta pour l'usage particulier des Chanoines, jusqu'en 1713, que François Morel, Horloger, mort le 1[er]. Décembre de cette année, légua au Chapitre, par son testament du 13 Avril, son Cabinet, composé d'un ample recueil d'Estampes des plus fameux Maîtres, de quelques Livres, & d'un amas assez considérable de Médailles antiques d'argent & de bronze, avec quelques autres curiosités, à condition, par les acceptans, de tenir ledit Cabinet ouvert au Public une fois la semaine, pendant deux heures, & de le représenter tous les trois ans au Procureur du Roi au Bailliage d'Orléans, qui en feroit la visite. Le Chapitre accepta le legs, & joignit au Cabinet les Livres qu'il avoit, & qui pouvoient monter à deux mille volumes. Ils ont été ensuite augmentés par ceux que M. Gabriel de Mareau, Doyen de la Cathédrale, y a légués en mourant. *En 1735.*

Cette Bibliotheque s'ouvre tous les Mardis à une heure après midi, jusqu'à trois heures, en hiver; & depuis quatre heures jusqu'à six, en été. Le soin en est confié à deux Chanoines, que le Chapitre nomme ou continue tous les ans.

(43) *On ne voit dans Orléans aucune Fontaine publique, &c.*

M. Polluche ajoutoit dans la premiere édition de cet Ouvrage, que » ce n'est pas un défaut, parce qu'on n'y » en a aucun besoin, & que l'eau des puits, qui y sont » en très-grand nombre, même dans chaque maison par- » ticuliere, y est très-bonne. » Cette assertion est un peu hasardée ; des expériences chymiques, très-bien faites par MM. Toussaint Guindant, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Aggrégé au College de Médecine d'Orléans, & aujourd'hui Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris ; & Prozet, Apothicaire d'Orléans, soumises au jugement de l'Académie des Sciences & de la Société Royale d'Agriculture de cette Ville, semblent démontrer que l'eau des puits est en général contraire à la santé, & qu'il faudroit préférer l'eau de la Loire, dont ces mêmes expériences prouvent la bonté & la salubrité.

En 1768. Exam. chym. & prat. des eaux de la Loire, &c. par M. Guindant, p. 21. 26. & suiv.

(44) *L'Eglise Cathédrale, &c.*

On lit dans la vie de St. Euverte, que nous a donnée Surius, que ce Saint Evêque d'Orléans, mort vers l'an 391, voyant dans les premieres années de son Pontificat, que l'Eglise de St. Etienne, qu'on prétend avoir servi jusques-là de Cathédrale, étoit trop petite pour la multitude de son peuple, en fit élever une autre plus spacieuse & plus commode ; que le jour de la Dédicace, pendant la célébration des SS. Mysteres, St. Euverte, qui disoit la Messe, St. Baudille, qui lui servoit de Sous-diacre, & deux autres personnes, apperçurent au milieu d'une nuée éclatante, une main qui bénit par trois fois l'Oblation, le Temple, le Clergé & le Peuple ; & qu'ainsi Dieu fit lui-même la Dédicace de cette nouvelle Cathédrale, qui, en mémoire de cette bénédiction miraculeuse, prit alors le nom de *Ste. Croix*, qu'elle a toujours retenu depuis.

Lemaire, T. II. p. 28.

Cette Eglise fut bâtie sur les vieux fondemens d'un Château, qui contenoit autant de terrein que toute l'Eglise & une grande partie du Palais Episcopal. En 1628, on découvrit les fondemens des Tours & des endroits où

Rapport des Architectes aux Commissaires du Roi en 1628.

étoient placées les portes, dont il restoit encore le massif de dehors, bâti en pierres de moëllon fort proprement taillées. On trouva aussi quelques Médailles de l'Empereur Marc-Aurele, avec la légende, *Concord. Augustor.*

Antiq. hist. de l'Eglise de St. Aignan, par Hubert, p. 1. des Pr.

St. Aignan, successeur de St. Euverte, enrichit cette Eglise d'une nouvelle architecture, & en fit élever le bâtiment. C'est ce que nous apprenons des Actes de la vie de ce Saint. Il est vrai que ces Actes, aussi bien que ceux de St. Euverte, sont défectueux en bien des endroits: cependant rien ne nous empêche d'ajouter foi à ce que disent leurs Auteurs, qui n'ont pas eu intérêt de tromper en tout, sur le tems de la fondation, & sur les premieres augmentations de Ste. Croix.

De mirac. S. Bened. p. 64. Bibl. vet. Floriac.

Cette Cathédrale, après avoir subsisté près de 500 ans, fut brûlée avec les autres Eglises d'Orléans, en 865, lorsque les Normands, qui s'étoient emparés de cette Ville, y mirent le feu. Adrevalde écrit cependant que Ste. Croix avoit été préservée de l'incendie, quelques efforts qu'eussent faits les Barbares pour l'envelopper. Mais la preuve du contraire se trouve dans une Charte de Carloman, donnée en faveur de cette Eglise, l'an 883: *lamentabili Normanorum persecutione .... matris ipsius Ecclesiæ Basilicæ à suprà dictis regni persecutoribus concremata ...*

Spicileg. d. L. d'Acheri, T. VIII. p. 148

S'étant relevée de ses ruines, elle éprouva le même sort en 999, qu'elle fut réduite en cendres une seconde fois, sous le regne du Roi Robert. L'Evêque Arnoul, Prélat riche & libéral, la fit rebâtir en partie de ses deniers, & en partie d'un trésor que les Ouvriers trouverent en creusant les fondemens. Ce troisiéme bâtiment fut beaucoup plus magnifique que les précédens.

En 1278, comme il menaçoit ruine, Robert de Courtenay, alors Evêque, songea à le faire rétablir; il céda, pour cet effet, au Chapitre toutes les oblations qu'il perçevoit dans l'Eglise, ne se réservant que dix livres pour la cire. Il leur permit encore, suivant le consentement qu'il en avoit obtenu du Roi Philippe le Hardi, de couper autant de bois dans ses forêts, & de prendre autant de pierres dans ses carrieres, qu'il en seroit besoin, abandonnant en outre une partie considérable du terrein de l'Hôtel Episcopal, pour servir à accroitre l'Eglise, suivant

le dessein qui en avoit été pris. On se servit aussi, pour subvenir à cette dépense, des 3000 liv. que les habitans d'Orléans avoient données pour se rédimer d'un droit que prétendoit le Doyen de l'Eglise d'Orléans, sur la succession de ceux qui mouroient *ab intestat*. Malgré ces préparatifs, ce ne fut néanmoins que sous Gilles de Pastay, successeur de Robert, que l'on commença les ouvrages, & que l'on y travailla avec force. Le chef de l'ancienne Eglise étant déja tombé, l'Evêque, accompagné des Abbés de St. Benoît, de St. Euverte, de Baugenci, & de tout le Clergé, posa la premiere pierre le 7 Septembre 1187. L'ouvrage fut continué sous Berthaud de St. Denis, qui en 1300 céda au Chapitre les 10 liv. que Robert de Courtenay avoit retenues sur l'Eglise. François de Brilhac fit commencer, en 1479, les croisées du bas de la nef; mais, quoiqu'on eût travaillé en différens tems à cet édifice, il n'étoit point encore achevé en 1567, lorsqu'après la surprise d'Orléans par le Capitaine la Noue, les Calvinistes le ruinerent pour la derniere fois le 24 Mars. Il ne resta sur pied que la croupe & les onze Chapelles qui l'accompagnent, avec six piliers de la nef; tout le reste fut renversé.

Voy. la remarq. 24.

Dès avant ces derniers troubles, il paroît que cette Eglise avoit beaucoup souffert des fureurs des Calvinistes; ce fut du moins le motif qu'allégua le Chapitre pour obtenir l'abolition d'une redevance ridicule à laquelle il étoit tenu, conjointement avec les Administrateurs de la Maladrerie de St. Lazare, envers les Bouchers de la Ville & Fauxbourgs d'Orléans. Elle consistoit en repas appellés *Ouances*, où ces Bouchers assistoient avec leurs enfans, quelquefois au nombre de plus de cent vingt. On leur fournissoit *douze torches, six devant & derriere*, & ce n'étoit pas tout; chaque Boucher emportoit avec lui, après le repas, la sixiéme partie d'un porc, & quelques langues; & pour tous ces priviléges, ils n'étoient tenus à payer au Chapitre qu'une modique somme de 20 sols 7 deniers. Charles IX, sur les représentations des Chanoines, abolit cette double redevance, par ses Lettres Patentes en date du 6 Août 1565.

L'Eglise resta dans un triste état jusqu'en 1598, que le Roi Henri IV, revenant de Bretagne, fit son entrée

dans Orléans le 2 Juillet, & promit aux Habitans de la faire rebâtir. Ce Prince, par ses Lettres du 10 Août 1599, assigna les fonds nécessaires pour cette réédification ; & étant revenu à Orléans avec la Reine son épouse, en 1601, il y mit la premiere pierre le 18 Avril. On a toujours continué à y travailler. Le clocher fut commencé en 1643, & fini en 1663. On l'a démoli dans la suite, sçavoir, la fleche, en 1691, & le reste en 1708, pour la construction d'un nouveau clocher qui s'y voit aujourd'hui, & qui a été posé en 1711. Les anciennes Tours qui accompagnoient la principale entrée, ont été démolies en 1726, pour faire place aux fondemens des nouvelles, & du portail qu'on commença à jetter la même année, & auxquels on a travaillé depuis à diverses reprises. Ils furent conduits au rez de chaussée en 1735.

On voyoit précédemment, à un des jambages de l'ancienne Tour des cloches de Ste. Croix, une inscription ancienne de six cens ans, gravée dans la pierre, qui contenoit l'acte d'une manumission ou affranchissement d'un esclave, nommé Letbert, par Albert son Maître, qui étoit vassal de Ste. Croix. Elle étoit conçue en ces termes : *Ex beneficio S. Crucis per Johannem Episcopum, & per Albertum, S. Crucis Casatum, factus est liber Letbertus, teste hâc Sanctâ Ecclesiâ.* Quelques personnes lisent *Lembertus* au lieu de *Letbertus* ; mais elles se trompent. (Lemaire, T. II. p. 41.)

L'Evêque, dont il est fait mention dans cet acte, est Jean Ier. du nom, Evêque d'Orléans en 1091, sous le regne de Philippe I.

Depuis 1735 jusqu'en 1766, on n'avoit élevé les nouvelles Tours qu'à la hauteur de 42 pieds. Tous ces travaux avoient été conduits d'après les desseins, dans un goût gothique, de M. Gabriel, premier Architecte du Roi. Mais en 1766, M. de Jarente de la Bruyere, Evêque actuel d'Orléans, obtint de Sa Majesté, que les fonds pour l'entier achevement de ce Portail seroient pris sur les Economats, dont il étoit alors Directeur-Général. Il chargea M. Trouard, Intendant & Contrôleur des Bâtimens du Roi, de faire de nouveaux desseins, toujours dans le goût gothique, sur lesquels on a rectifié la partie du Portail déja élevée, & continué le reste. On a frappé, à

cette occasion, une Médaille, qui représente d'un côté la figure du feu Roi, avec ces mots : *Ludovicus XV, Rex Christianissimus.* ; & de l'autre, le Portail de Ste. Croix, avec cette légende : *Basilica SS. Crucis Aurelianensis* ; & pour exergue, *Henrici IV votum persolvit Ludov. XV.* On observera que sur cette Médaille, les Tours n'ont que deux étages, au lieu qu'elles doivent en avoir trois, selon les desseins de M. Trouard ; mais le dernier ordre n'a été ajouté que depuis que la Médaille a été frappée. Ces nouveaux travaux n'ont été commencés qu'au mois de Mars 1768.

Les vitres de cette Eglise ont été peintes par *Guillaume Levieil*, célebre Peintre sur verre, de notre siecle, conjointement avec son pere.

Le Jubé qui sépare le chœur de la nef, est un des plus magnifiques qu'on trouve en France ; il a été élevé aux dépens du Roi Louis XIV, sur les desseins de M. *Lebrun.* L'Image de J. C. en croix, la Vierge, St. Jean, & les autres ornemens de sculpture, sont de la main de *Jean-Baptiste Tuby*, Sculpteur renommé. M. de Coislin, alors Evêque, & depuis Cardinal, posa la premiere pierre de cet ouvrage, le 26 Juin 1690. Elle porte cette inscription :

Anno Christi M. D C. X C. mense Junio, istius novi ambonis primarius lapis positus est, regnante, & sumptus verè regios suppeditante Ludovico Magno XIV, hujus Basilicæ Restauratori munificentissimo, hæresi Calvinianâ à cujus sequacibus destructa fuerat, intra Galliarum fines extinctâ.

Ponebat Petrus du Cambout de Coislin, Episcopus Aurel. Regiorum Ordinum Commendator, ac Regis primus ab Eleemosynis, Consiliisque eidem Basilicæ abs Rege ipso præfecti. P. C. C.

Des Tableaux placés aux deux autels qui accompagnent la porte d'entrée de ce Jubé, l'un est une belle copie de la Descente de croix, de *Daniel de Volterre*, faite en Italie par les ordres & aux frais de M. de Coislin ; & l'autre, qui représente J. C. au Jardin des Olives, est de *Jouvenet.*

Celui qui est placé dans le fond du chœur à l'Autel, dit de St. Mamert, a été peint par *Claude Vignon*, de Tours.

L'Autel, qui est à la Romaine & en tombeau, placé au

milieu du Sanctuaire, est de différens marbres les plus rares, & orné de bronzes sculptés par M. *Vassé*, dans le goût le plus achevé. C'est un présent du feu Roi, fait à l'Eglise de Ste. Croix, en 1729.

Les stalles des Chanoines, qui ornent le chœur, sont d'un travail exquis. Elles sont ornées de médaillons qui représentent les principaux traits de la vie de J. C. & de trophées & de grouppes d'un très-bon goût de dessein, & de l'exécution la plus parfaite. Elles ont été faites par *Jules Dugoulon*, en 1706, ainsi qu'il se voit dans le ruban de la premiere médaille, en entrant par la porte du Jubé.

Dans la Chapelle de la Ste. Vierge, qui est placée au rond-point de cette Eglise, & où se trouve la sépulture de la Maison de Longueville, qui l'a fait décorer en marbre blanc & noir, on voit dans une niche, au-dessus de l'Autel, une figure de Notre-Dame de Pitié, en marbre blanc, d'une grande beauté. Elle est de la main de *Michel Bourdin*, Sculpteur célebre, né à Orléans, & pendu à Cléry, pour y avoir volé dans l'Eglise de Notre-Dame une lampe, après avoir fait, par ordre de Louis XIII, en 1622, le tombeau & la statue en marbre blanc de Louis XI, placés dans cette Eglise, & que l'on y voit encore.

Lemaire, T. I. p. 85. C'est dans le chœur de Ste. Croix, & devant l'aigle, que Philippe de France, fils du Roi Philippe de Valois, premier Duc d'Orléans, est enterré, & non pas, comme l'écrivent nos Historiens, dans la Chapelle appellée des *Ducs*. Il y avoit autrefois un tombeau élevé en cet endroit; mais comme il incommodoit pour le Service, Trésor de l'Eglise d'Orléans. sur la requête présentée par le Chapitre à Charles, Duc d'Orléans, le 5 Février 1419, il fut ôté & placé dans le Sanctuaire du côté de l'Epître, vis-à-vis de cette Chapelle des Ducs, où s'acquittoient quatre Messes fondées par Blanche de France, épouse de Philippe, dont le cœur repose auprès du corps de son mari. Ce tombeau a subsisté jusqu'aux troubles de la Religion, qu'il fut ruiné. Le cœur de François II, déposé dans cette Eglise le lendemain de la mort de ce Prince, arrivée à Orléans le Remarque 41. 5 Décembre 1560, éprouva de même la fureur des Calvinistes, qui en dissiperent les cendres.

On conserve encore aujourd'hui dans cette Eglise quelques traces de la Pénitence publique : l'Evêque, ni le reste du Clergé ne prennent aucune part à la cérémonie. Le Pénitencier seul en est chargé. Le Jeudi Saint, de grand matin, il conduit, après plusieurs prieres, les Pénitens qui se traînent à genoux, en procession autour du choeur en dehors ; il les ramene ensuite dans la Chapelle de St. Jean, derriere le choeur, où est son tribunal, & d'où ils sont partis. Après qu'ils ont baisé la terre, & qu'ils se sont prosternés à ses pieds l'un après l'autre, il prononce sur eux l'absolution, les asperse d'eau bénite, & les renvoie, en leur disant: *faites pénitence & ne pechez plus.* Voyag. Liturg. p. 185.

Autrefois l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, & tout le Clergé de la même Ville, avoient coutume de venir en procession à l'Eglise de Ste. Croix dans certains jours de l'année. C'est ce que nous apprenons des Lettres de Fulbert, Evêque de la premiere de ces Eglises. Ce Prélat écrivant à Thierry, Evêque d'Orléans, lui marque que les grandes occupations où ils se trouvoient à Chartres pour la réédification de leur Eglise, que le feu venoit de ruiner entiérement, (en 1200) les empêchoient de se rendre à Orléans au jour destiné, & qu'il le prioit de vouloir souffrir qu'ils remissent cette obligation à un tems plus convenable. Le même Evêque, dans une autre de ses Lettres, écrite sur le même sujet au Roi Robert, qui avoit trouvé mauvais qu'on n'eût point fait cette procession, dit à ce Prince, que le triste état où son Eglise est réduite, ne lui permet pas, non plus qu'à son Clergé, de songer à des processions éloignées, & par conséquent coûteuses. L'origine & le motif de cette procession nous sont tout-à-fait inconnus, aussi-bien que le tems où elle a cessé de se faire ; à moins qu'on ne veuille dire, pour ce dernier article, que l'interruption occasionnée par l'incendie de l'Eglise de Chartres, ayant duré quelques années, elle s'est ensuite perpétuée insensiblement. Epist. 64. Epist. 87.

Le Chapitre est composé de dix Dignitaires, qui sont le Doyen, le Sous-Doyen, le Chantre, les Archidiacres de Pithiviers, de Beauce, de Sologne, de Baugenci, de Sully, le Scholastique, & le Sous-Chantre ; de deux Personnats, le Pénitencier & l'Archiprêtre ; de quarante-six

Canonicats, dont un affecté à la Théologale, six demi-Prebendés, & six sont de résidence étroite; & de quatre Chanoines nés, qui sont les Abbés de St. Euverte, de St. Mesmin, de Cluny & de St. Benoît.

Outre ces dignités & prébendes, il y a encore deux Chanoines non capitulans, appellés *Mamertins*, établis en 1355, & nommés par le Chapitre, pour remplacer au chœur, dans le Service divin, les Chanoines malades ou absens.

L'Evêque d'Orléans nomme à toutes les Dignités & à tous les Canonicats, excepté au Doyenné, qui est électif par le Corps des Chanoines capitulans. A cette dignité est annexée celle de Grand-Archidiacre. La nomination de l'Archiprêtre se partage alternativement entre l'Evêque & le Doyen.

Les Dignitaires ont droit de porter l'habit violet & les paremens d'écarlate, les jours des grandes Fêtes & aux processions solemnelles; il paroît même, par d'anciens Actes capitulaires, que tous les Chanoines avoient anciennement le même droit, qui depuis & insensiblement a été restreint aux seuls Dignitaires.

Le Chapitre d'Orléans est uni par les liens d'une confraternité particuliere, avec le Chapitre de l'Eglise de Bourges, celui de Rheims & l'Abbaye de Cluny.

Jesus-Christ est regardé comme le premier Chanoine de cette Eglise, & le Chapitre paye tous les ans au Bureau de l'Hôtel-Dieu, deux portions pour les prébendes qui lui sont affectées.

Les curieux peuvent se faire montrer à Ste. Croix le modèle en petit de cette Eglise, qui est exécuté en bois avec la plus grande délicatesse; ainsi que les livres d'Epîtres & d'Evangiles écrits sur vélin, par Damoiselet, & le magnifique dais qui sert aux processions de la Fête-Dieu.

(45) *Le Palais Episcopal, &c.*

Rem. précéd. un peu après le commencement.

Depuis qu'en 1278, comme nous l'avons dit, Robert de Courtenay, Evêque d'Orléans, eut donné une partie considérable de l'Hôtel Episcopal, pour accroître l'Eglise de Ste. Croix qu'on vouloit rebâtir, les Evêques, ses

fucceffeurs, fe virent obligés dans la fuite de demander au Chapitre une maifon dans le Cloître pour s'y loger ; ce que le Chapitre leur accorda, en exigeant néanmoins d'eux, qu'auparavant ils déclareroient ne prétendre aucune Jurifdiction dans ledit Cloître, & qu'ils n'y demeureroient que fous le bon plaifir & du confentement du Chapitre, comme il fe pratiqua envers Jean de Montmorenci, par acte que ce Prélat en donna le 2 Janvier 1358. Cela a duré jufqu'à M. de Netz, qui ayant retiré une maifon bâtie fur l'ancien terrein de l'Hôtel Epifcopal, qui avoit été donné à longues années, fit élever le Palais que nous voyons, & qui ne fut achevé que fous M. d'Elbene fon fucceffeur, qui fit faire le magnifique portail qui fubfifte encore aujourd'hui. Pour faire ces ouvrages, on abattit une ancienne tour, appellée *appellée la Tour de la Fauconnerie*, du nom d'une Châtellenie appartenante à l'Evêque, de laquelle releve un grand nombre de Vaffaux. Lemaire, T. II. p. 249.

L'architecture de ce Palais, celle fur-tout du portail, en niche, qui eft de la plus belle proportion, eft eftimée des connoiffeurs. La galerie eft ornée de tableaux de *Bon Boulogne*. On y diftingue quelques deffus de porte, de la main de *Snelle*. Les deux ftatues qui étoient ci-devant dans le grand veftibule, & dont l'une repréfentoit un Philofophe, aujourd'hui changé en St. Pierre, placée dans le pallier de l'efcalier ; & l'autre offroit la Vérité, un flambeau à la main, dont on a fait une Ste. Hélene, font de la main d'*Hubert* ; mais elles ont été regrattées.

(46) *L'Hôtel-Dieu, &c.*

L'établiffement des Hôpitaux auprès des Eglifes Cathédrales, eft d'une haute antiquité, auffi-bien que leur dépendance de ces mêmes Eglifes. Le Chapitre d'Orléans, auquel appartient la Jurifdiction fpirituelle de celui-ci, a fondé deux prébendes, dont le revenu lui eft affecté. Elles furent confirmées par le Pape Alexandre III, en 1170, fous le nom de J. C. que le Chapitre regarde comme fon premier Chanoine. Lemaire, T. II. p. 71. Rem. 44. à la fin.

Cette maifon étoit autrefois deffervie par des Freres

Religieux de l'Ordre de St. Augustin, que nous voyons en 1235 avoir été relevés par le B. Philippe le Berruyer, Evêque d'Orléans, de l'excommunication qu'ils avoient encourue, & dont le motif n'est point parvenu jusqu'à nous. Ces Freres y resterent jusqu'au regne de François Ier., qui considérant le mauvais état dans lequel les Hôpitaux étoient tombés, ordonna que dans la suite ils seroient régis pour le temporel, par des séculiers, qui rendroient leurs comptes devant les Juges Royaux. Cette Ordonnance fut confirmée par Charles IX en 1561. On mit, pour le soulagement des malades, des Filles qui, de même que les anciens Freres, suivent la regle de St. Augustin. Les constitutions qu'elles en ont tirées pour leur conduite particuliere, furent approuvées par le Chapitre de l'Eglise d'Orléans, en 1603, 1621 & 1666. Il existe une Sentence du Bailliage d'Orléans, du 28 Juillet 1604, contre les Chanoines & Chapitre de Ste. Croix, comme se prétendant les fondateurs & maîtres absolus de cette maison; mais il paroît que cela n'eut pas de suite, & ils conservent encore aujourd'hui l'inspection sur cette maison, pour ce qui concerne le spirituel.

Quant au temporel, dont les revenus sont considérables, il est gouverné par neuf personnes; sçavoir, trois Députés de la Cathédrale, & six Bourgeois nommés par les Maire & Echevins.

L'ancienne Eglise de cet Hôpital, la seule que les Calvinistes laisserent sur pied aux troubles de 1567, a été rasée entiérement sur la fin de 1733, pour faire place aux ouvrages de Ste. Croix; & on en a élevé une autre beaucoup plus propre, quoique moins commode, dans le Cloître voisin, qui fut bénite la veille de Noël de la même année.

Le tableau de l'Autel de cette Eglise, représentant la guérison du Paralytique, se fait remarquer des connoisseurs. C'est une excellente copie faite par *Estiemart*. La sculpture en bois de ce même Autel est d'un nommé *Verchafield*, Eleve & d'après les desseins de *Veitbrecht*, célebre Sculpteur de l'Académie; ainsi que le Portail de l'Eglise, & les sculptures dont il est orné.

T. II. p. 99. Le P. Héliot, dans son Histoire des Ordres Religieux, a suivi de mauvais Mémoires, lorsqu'il a dit que l'Hôtel-

Dieu d'Orléans étoit autrefois l'infirmerie des Chanoines de la Cathédrale, au tems qu'ils étoient Chanoines Réguliers; mais qu'ayant été sécularisés, ils laisserent cette infirmerie pour les pauvres malades de cette Ville. Toutes ces particularités, dont aucuns titres ne font mention, paroissent autant de suppositions faites à plaisir.

(47) *St. Pierre-Lentin, &c.*

Guyon estime que le nom latin de cette Eglise, *Sanctus Petrus Lactentium*, lui a été donnée de l'usage où l'on est encore aujourd'hui d'y porter au baptême les enfans qui naissent dans l'Hôtel-Dieu, qui en est voisin; mais s'il m'est permis, comme à lui, de donner quelque chose à la conjecture, j'aimerois autant dire, qu'ayant autrefois servi de demeure à ces mêmes enfans, c'est de-là que lui est venu son nom. Il est certain du moins que ces enfans étoient élevés hors de l'Hôtel-Dieu; nous les voyons en maison locante, l'an 1256; & il est passé en dépense dans un compte de la *Baillie* d'Orléans: *pro locagio domûs baptisator.* XII l. 15. s.

Hist. d'Orl. T. I. p. 424.

Mss. de Gl-vès, p. 17.

Quoiqu'il en soit, car nous n'avons rien de certain sur l'origine de St. Pierre-Lentin, on voit dans un vieil Ordinaire Mss. de l'Eglise d'Orléans, que le Clergé de la Cathédrale alloit en procession à cette Eglise, le Mercredi des Cendres après Sexte, & que c'étoit là qu'on donnoit les Cendres. *Die Cinerum fit Processio post Sextam ad S. Petrum Lactentium, & ibi donantur Cineres Canonicis, & illis qui volunt accipere.*

Voyag. Litturg. p. 184.

(48) *La Chapelle de St. Sauveur, &c.*

En 1183, le Roi Philippe-Auguste, qui venoit de chasser les Juifs de son Royaume, ayant ordonné que leurs Synagogues seroient converties en Eglises, les Orléanois exécuterent avec zèle les ordres de ce Prince, & fonderent des prébendes pour des Clercs, qu'ils placerent dans la nouvelle Eglise qui avoit servi de Synagogue dans leur Ville. *In Ecclesiâ quæ quondam Aurelianis fuerat Synagoga, præbendas perpetuò instituerunt*, dit l'Historien Rigord,

Vita Philippi Augusti, apud Chesnium, T. V. p. 10.

Saussaius, L. 10, p. 24. Ajoutez la remarque 75.

qui nous apprend cette circonstance. Sur quoi l'Annaliste de l'Eglise d'Orléans soupçonne, avec assez de vraisemblance, que cette Collégiale est l'Eglise aujourd'hui connue sous le nom de *Chapelle de St. Sauveur.* Sa conjecture se trouve appuyée par le don que fit le même Philippe-Auguste de cette Chapelle, quelque tems après, aux Freres du Temple d'Orléans; les Templiers, comme chacun sçait, ayant profité presque entiérement des dépouilles des Juifs. Les Lettres de cette donation sont de l'an 1200, & datées de Lorris.

Priviléges de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, p. 56.

L'Ordre des Templiers ayant été aboli au Concile de Vienne, & le Pape Clément V, qui y présidoit, ayant, par sa Bulle du 2 Mai 1312, uni les biens de cet Ordre à celui des Freres de l'Hôpital de St. Jean de Jérusalem, appellés aujourd'hui *Chevaliers de Malthe*; ces derniers en furent mis en possession dans le Royaume, en vertu des Lettres Patentes du Roi Philippe le Bel, du 26 du même mois, adressées, pour l'exécution, au Bailli d'Orléans, où ces Chevaliers étoient déja entiérement établis, le 6 de Juin de l'année suivante, qu'ils afferment à *Vincent Bogi, harencher d'Orliens, & Adelot de Lour sa femme, un estaçon à harens vendre, qui fut jadis du Temple, assis au coing de la porte Harencherie d'Orliens.*

Origine de la Langue Françoise, de Ménage, p. 831.

(49) *L'Eglise Paroissiale de St. Etienne, &c.*

Mémoires du Prieuré de la Conception.

Le titre paroissial de cette Eglise, une des plus anciennes, & peut-être la premiere d'Orléans, fut supprimé par un décret d'Alphonse d'Elbene, Evêque, du 8 Janvier 1655; & l'Eglise réduite en Chapelle, dont le bâtiment a été depuis détruit en 1722; la desserte & les fondations portées à la Conception, où les Paroissiens, lors de la suppression de la Paroisse, avoient déja été transférés. Ce dernier décret fut rendu sur la réquisition des Habitans de la Paroisse de la Conception, qui représenterent à l'Evêque, combien les réparations de la Chapelle St. Etienne, dont ils étoient tenus, leur étoient à charge.

Lemaire, T. II. p. 28.

Les Auteurs de notre Histoire d'Orléans écrivent que

St. Etienne a servi de Cathédrale, avant que Ste. Croix fût bâtie ; mais ce que j'ai dit sur ce sujet, à l'article de cette Eglise, peut suffire pour faire regarder ce sentiment comme une pure conjecture. Rem. 44.

(50) *La Chapelle de Ste. Colombe, &c.*

L'Eglise de Ste. Colombe étoit autrefois Paroissiale ; mais le titre en fut supprimé sous M. de Netz, & par décret du 7 Juillet 1645, l'Eglise convertie en Chapelle, qui a été abattue en 1750. Les Paroissiens furent attribués aux Paroisses voisines de St. Liphard, de St. Pierre-Lentin, & de Bonne-Nouvelle. Cette derniere fut unie, en 1709, à la Paroisse de la Collégiale de St. Pierre-Empont. On voit par une Charte du Roi Robert, de l'an 1028, qui confirme les dons que Roger, Evêque de Beauvais, & Odolric, Evêque d'Orléans, son neveu, avoient fait à l'Abbaye de Colombs, dans le Diocèse de Chartres, que l'Eglise de Ste Colombe d'Orléans, & tous les biens qui en dépendoient, furent donnés par le dernier de ces Prélats, à cette Abbaye de Colombs. Aujourd'hui néanmoins ce bénéfice est à la nomination du Doyen de l'Eglise d'Orléans.

Guyon, T. II. p. 486.

Histoire de la Maison de Broyes, par Duchêne, p. 4. des Preuves.

Pouillé d'Orléans.

(51) *L'Hôtel de Ville, &c.*

Avant le regne de Charles VII, les Notables, qui composoient le Corps de Ville, s'assembloient dans une Chambre du Châtelet, laquelle répond sur la rue au Lin, & qui a été occupée par MM. du Bureau des Finances. Mais la grande Cour qu'amena avec lui Charles, Duc d'Orléans, lorsqu'il vint dans cette Ville avec sa nouvelle Epouse, en 1442, après sa prison d'Angleterre, fit connoître combien cette place étoit incommode. C'est pourquoi la Ville acheta, le 22 Mai 1443, l'Hôtel des Carneaux, & quelques maisons voisines, sur le terrein desquelles on a élevé depuis les bâtimens que nous voyons, & qui n'ont été achevés qu'en 1498. Cet Hôtel a eu quelque beauté en son tems, & feroit encore aujourd'hui assez d'effet, s'il répondoit sur

quelque Place. La Salle d'entrée est vaste & grande ; avec deux cheminées aux deux extrêmités ; elle est ornée des portraits des derniers Ducs d'Orléans, qui sont de bonne main.

Celui de la Pucelle qu'on y voit, & qui est très-ancien, représente cette Héroïne en habit de fille, mais la tête couverte d'un chapeau, noué d'un ruban sous le menton, & tenant une épée à la main. Il offre sur le visage & dans le maintien de Jeanne d'Arc, des traits de modestie & de douceur, que M. de Marcenay, qui l'a gravé en 1769, a rendu d'une maniere sçavante & délicate.

Sur la porte de l'Hôtel de Ville, qui donne dans la rue Ste. Catherine est un cœur ouvert, tenu par des Anges, au milieu duquel est une fleur de lis. Lemaire assure que ce fut Louis XII, auparavant Duc d'Orléans, qui fit placer cet emblême Le même Prince avoit donné à la Ville pour devise : *Hoc vernant lilia corde.*

La cloche du gros horloge, qui sert aussi de Beffroi, est posée sur une ancienne Tour de la premiere enceinte, que l'on a élevée considérablement, & où elle fut placée au mois de Juin 1459. Elle avoit été fondue le 22 Septembre 1453, par un nommé *Louis Carrel*, de Moulins. Le Connétable de France, Arthus de Richemont, depuis Duc de Bretagne, lui donna le nom de *Cœur de lis.*

Le Gouvernement Municipal d'Orléans, comme celui d'une partie des Villes du Royaume, a subi des variations. On peut conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que cette Ville jouissoit, de tems immémorial, du droit de Commune & de Bourgeoisie, quoiqu'on ne trouve point de titres qui en fassent mention. L'importance d'Orléans, sa situation au milieu de la France, son commerce, tout porte à croire qu'elle avoit ce privilége.

Un texte de l'Abbé Suger appuie ce sentiment : il y est dit que le Roi Louis le Jeune vint à Orléans pour réprimer l'insolence des Chefs de sa Communauté, qui vouloient s'élever contre le Roi : *Cui sub obtentu communitatis suæ, in tantam præsumptionem elati, quasi contrà Regem insurgere videbantur.* Il n'appartenoit qu'aux Rois de donner ces Priviléges, & nos Souverains les multiplierent, sur-tout sous Charles le Simple & sous Hugues Capet, lorsque les

Suger. Hist. Franc. script. vet. ed. Pithou, p. 136.

Comtes

Comtes se rendirent héréditaires & presque indépendans, pour balancer leur autorité. Mais Philippe - Auguste se disposant à partir pour la Terre Sainte, & s'étant apperçu que l'autorité de ces Communautés affoiblissoit celle des Juges Royaux; n'ayant plus d'ailleurs les mêmes raisons de politique pour les conserver, parce que les guerres, connues sous le nom de *Croisades*, avoient fait rentrer bien des Comtés dans le Domaine de la Couronne, publia un Edit en 1190, par lequel il donna pouvoir à ses Baillis d'établir dans chaque Ville quatre *Prud'hommes* pour vaquer aux affaires de ces Villes, & les régler comme il seroit convenable. Le nombre de ces Prud'hommes s'accrut successivement à Orléans, & en 1383, ils étoient jusqu'à dix; mais l'année suivante, les habitans obtinrent du Roi Charles VI, par des Lettres de ce Prince, données à Paris le 2 Mars 1384, & enregistrées à la Chambre des Comptes le 9 des mêmes mois & an, permission d'élire pour l'administration de la Ville, douze notables Bourgeois, appellés *Procureurs de Ville*; nom qu'ils ont conservé jusqu'en 1504, qu'ils prirent celui d'*Echevins*, autorisés par des Lettres Patentes de Louis XII. En 1563, les douze Echevins étant tous Protestans, on leur en joignit douze autres Catholiques; mais cela ne dura que peu d'années, & le nombre continua d'être fixé à douze, jusqu'en 1686, que par une Lettre de cachet, du 23 Avril, les Echevins furent réduits à six. Dès 1564, Charles IX, par ses Lettres Patentes en forme d'Edit, données à Châlons le 21 Avril, avoit ordonné qu'on élût un Maire de Ville; mais des raisons particulieres firent différer l'exécution de cet Edit jusqu'en 1568, que le Prince donna de nouvelles Lettres, le 23 Novembre à Orléans, qu'il confirma par d'autres, données à Châlons le 23 Janvier 1569, portant jussion au Parlement de procéder à la vérification & enregistrement des précédentes. En conséquence, M. Jean Brachet, Ecuyer, Sieur de Froville & de Pormorand, &c. Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France, nommé par le Roi, ayant été agréé par les Habitans, prêta serment pardevant M. d'Entragues, Bailli d'Orléans, le 29 Mars 1569.

L'élection des Maire, Echevins se faisoit autrefois sous

les Halles ; elle étoit annoncée, quelques jours devant, par un Crieur public. Les Habitans assemblés nommoient sept personnes notables choisies pour électeurs à la pluralité des voix. Ils se retiroient sous la Halle des Tanneurs pour y conférer entr'eux. Le plus ancien des sept venoit ensuite, en présence de ses Confreres, annoncer à l'Assemblée le choix qu'ils avoient fait des Echevins, que les Notaires proclamoient à haute voix, pour être confirmés & approuvés. Les Echevins, après avoir essuyé plusieurs réductions, sont enfin fixés à cinq.

Voyez la remarq. 63.

Par Lettres Patentes de Mgr. le Duc d'Orléans, du 10 Novembre 1772, il est statué qu'il y aura désormais à l'Hôtel de Ville quatorze Députés, dont sept Officiers & sept Négocians ; ce qui subsiste aujourd'hui.

La Police d'Orléans est exercée par le Lieutenant de Police, avec les Maire & Echevins : ce Magistrat y préside, & en son absence, il est remplacé par le Maire. Le siége de cette Jurisdiction, où assistent quatre Conseillers du Bailliage, qui changent tous les trois mois, & les deux Avocats & le Procureur du Roi, se tient dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Le Corps de Ville a sous ses ordres immédiats une Compagnie de cinquante hommes, qui dans son institution, en 1517, avoit été portée jusqu'à cent. Elle fut réduite au nombre de cinquante, non compris le Capitaine, le Porte-Enseigne & les Dixainiers, par des Lettres-Patentes du Roi François I. des 16 Juillet & 21 Août 1546. Ses fonctions sont d'obéir aux ordres des Officiers, en ce qui concerne l'utilité publique, le service de la Ville & des Habitans, & d'empêcher les séditions. Ils accompagnent les Maire & Echevins dans les Processions & autres cérémonies publiques. Ils étoient autrefois armés de hallebardes; mais depuis quelques années on y a substitué des fusils. Leur uniforme est un habit rouge, paremens, doublures, veste & culotte bleus, avec une bandouliere de velours cramoisi brodée aux armes du Roi & de la Ville. Quand cette Compagnie marche, le Porte-Enseigne a un étendard de taffetas blanc rouge & jaune.

Outre ce Corps, destiné particuliérement au service des Officiers Municipaux, il y a dans Orléans dix Compagnies

de Bourgeoisie, composées chacune d'un Capitaine, d'un Lieutenant & d'un Enseigne, & commandées par un Colonel & un Major. Elles furent établies, en 1569, sur la requête des Habitans d'Orléans, par des Lettres Patentes du Roi Charles IX, du 15 Juillet, pour obvier aux séditions civiles & aux incursions des Huguenots; qui désoloient alors Orléans. Ces Charges qui avoient été érigées en titre d'Office par un Edit du mois de Mars 1694; furent maintenues à la nomination des Maire & Echevins, & réunies au Corps de Ville d'Orléans, par Arrêt du Conseil du 21 Décembre de la même année, à la charge d'en payer la finance; mais par un arrangement particulier, les anciens titulaires Capitaines, & leurs successeurs, ont disposé & disposent encore de ces Offices, & choisissent leurs Lieutenans & Enseignes, ainsi que leurs Sergens, qui tous doivent être agréés par la Ville.

(52) *Ste. Catherine, &c.*

Cette Eglise n'étoit autrefois qu'une Chapelle dépendante de St. Pierre-Ensentelée; mais en 1359, lorsque l'armée d'Edouard, Prince de Galles, vint ravager les environs d'Orléans, l'Eglise de St. Pierre ayant été démolie, ainsi que toutes les Eglises qui se trouverent dans les Fauxbourgs, que les Orléanois ruinerent eux-mêmes, dans l'appréhension d'être assiégés; les Paroissiens se retirerent à la Chapelle de Ste. Catherine, à laquelle le titre Paroissial de St. Pierre fut attaché, par Décret du 13 Janvier 1365, & l'emplacement de cette derniere Eglise, destiné à servir de cimétiere à la nouvelle. Les choses resterent en cet état, jusqu'au tems de la derniere enceinte de la Ville, que quelques particuliers ayant contribué au rétablissement de St. Pierre-Ensentelée, cette Eglise fut séparée de Ste. Catherine en 1501, par une Bulle du Pape Alexandre VI, qui annexa à cette derniere la Pénitencerie de l'Eglise d'Orléans, que Jean de Conflans avoit auparavant unie à la Paroisse de St. Pierre, par Décret du 1er. Octobre 1344, confirmé par Bulle du Pape Clément VI, du 20 Avril 1345. Elle en a été séparée depuis. La Cure est encore à la présentation du Pénitencier de l'Eglise d'Orléans.

Lemaire, Tom. II. p. 23.

Voyez la remarq. 61.

On voit des deux côtés du maître-autel de cette Eglise, deux tableaux qui pourroient bien être de *Pérelle* l'aîné, d'Orléans; ce qu'il y a de certain, c'est que celui du milieu, qu'on y voyoit autrefois, étoit de ce Maître; un autre, de *Michel Corneille* le pere, aussi d'Orléans, dans la Chapelle des Fonds-baptismaux, qui représente St. Pierre recevant les clefs de la main du Sauveur; & un troisiéme, d'un Maître inconnu, mais qui est fort beau, dans celle de l'Adoration.

Dans la rue & vis-à-vis l'Eglise de Ste. Catherine, est une maison appellée *la maison du cheval blanc*, qui fut donnée à l'Abbaye de Bonneval, le 12 Mars 1364, par *Jean Christianisati*, Bourgeois d'Orléans, & qui a servi d'hospice aux Religieux de cette Communauté, jusqu'en 1552.

(53) *St. Mesmin-l'Aleu, &c.*

Le Roi Clovis le Grand, en fondant l'Abbaye de Micy, connue depuis sous le nom d'*Abbaye St. Mesmin*, lui donna cet Aleu, ainsi qu'on le voit par une Charte de Louis le Débonnaire, & de Lothaire son fils, du 16 Février 837; car dans l'acte de fondation de cette Abbaye, il n'en est aucunement parlé : *& in civitate Aurelianis possidet præfatum Cœnobium Miciacense claustrum, quod dicitur Capella Sancti Maximini... hæc Clodovæus primus, Rex Francorum, Miciacensi loco jure hæreditario condonavit.* Ce lieu servit d'hospice aux Religieux de Micy, qui y bâtirent une Chapelle, & y formerent une Communauté, qui étant tombée dans la suite des tems, comme bien d'autres, devint Eglise Paroissiale, à laquelle celle de St. Martin *de Atrio*, autrement *de la Mine*, qui étoit dans son voisinage, fut unie & incorporée par l'Evêque, & du consentement du Chapitre de l'Eglise d'Orléans, par acte du 10 Mars 1408, comme nous l'apprenons d'un ancien registre : *fit annexa Parochiarum Sanctorum Maximini de Allodio, & Martini de Atrio, per D. Episcopum Aurel. de consensu Capituli.* Le Patronage de cette Cure appartient à l'Abbaye de St. Mesmin, & lui a été confirmé par Manassès de Garlande, en 1158.

Avertissement, serv. à l'examen des titres de St. Mesmin, p. 1. des titres.

Trésor de l'Eglise d'Orléans.

Tom. I. p. 2. 3.

Lemaire rapporte un acte passé le 25 Juin 1246,

entre Pierre Descantillis, Bailli du Roi, & Adam de Montroyal, Bailli de l'Evêque d'Orléans, par lequel ceux-ci empruntent de l'Abbé de St. Mesmin, la cour de la maison de l'Aleu-St. Mesmin, pour y décider, par le duel, du différend survenu entre eux sur la compétence, au sujet d'un meurtrier que l'un & l'autre vouloient juger.

Dans la maison Abbatiale de l'Aleu St. Mesmin, on voit un ancien mur Romain. Il a 8 pieds 8 pouces d'épaisseur, est revêtu de gros moëllons & de cailloux en parpin de trois rangs; après lesquels sont encore trois rangs de grosses briques, qui ont 14 à 15 pouces de longueur, sur 10 à 11 de largeur & 2 d'épaisseur, chacune avec une brochette, comme on le voit par quelques-unes qui sont détachées. Le mur est fait avec du mortier de chaux, de gros sable & de brique pilée.

(54) *St. Maurice*, aliàs *St. Eloi*, *&c.*

L'Eglise de St. Maurice ayant été abattue aux seconds troubles de la Religion, en 1567, il ne resta sur pied qu'une partie d'une Chapelle dediée à St. Eloi, où se fit le service jusqu'au rétablissement de l'Eglise. Les Habitans qui dans l'intervalle ne voyoient plus que l'image de St. Eloi devant leurs yeux, s'accoutumerent insensiblement à donner le nom de ce Saint à leur Paroisse, qui, depuis plusieurs années, a repris son ancien & véritable nom. Telle est la tradition commune sur l'origine du nom de *St. Eloi* qu'a porté cette Paroisse. Il paroît cependant que dès la fin du quatorziéme siecle, on lui donnoit les deux noms de *St. Eloi* & de *St. Maurice*, suivant deux titres conservés au Trésor de l'Hôtel de Ville; l'un de l'an 1388, & l'autre de 1390. Un nommé *Jean de la Tour* est appellé, dans le premier, Curé de St. Eloi, & Curé de St. Maurice dans le second. Le Curé de Saint Maurice est qualifié Chapelain de l'Evêque, &, comme tel, a droit de porter sa Crosse dans les grandes cérémonies. Cette Cure est à la collation entiere de l'Evêque.

Lemaire, T. II. p. 253.

hospice, loué à des particuliers; mais où il y avoit eu anciennement une Communauté de Religieuses, gouvernées par une Prieure, qui étoit nommée par l'Abbesse de Voisins, comme on le voit par plusieurs titres, entr'autres de l'an 1417, tems auquel cette Communauté subsistoit encore. Ce fut dans cette maison qu'en 1428, lors du siége des Anglois, les Religieuses de Voisins se retirerent.

(56) *L'Eglise de Saint Maclou*, autrefois *Saint Samson*, &c.

On lit dans un Martyrologe de cette Eglise, écrit vers le commencement du seiziéme siecle : » c'est le Martyrologe de l'Eglise Paroissiale de Monsieur St. Maclou » d'Orléans, fondée en l'honneur de la triomphante » Croix de N. S. & Rédempteur J. C. » La Bulle du Pape Innocent II, du 11 des Calendes de Mars 1139, qui contient l'énumération des bénéfices dépendans de l'Abbaye de Baugenci que ce Pape lui confirme, ne fait aucune mention de St. Maclou, qui cependant est aujourd'hui à la présentation de l'Abbé de Baugenci.

Cartul. de Baugenci.

L'ancien tableau du maître-autel, placé aujourd'hui au fond de l'aîle des Ecoliers, vis-à-vis l'autel de la Vierge, où se voient St. Ignace & St. François-Xavier sur un globe terrestre, une gloire & les quatre parties du Monde personnifiées, est peint dans le goût de Vignon. Celui de l'autel de la Chapelle de St. Samson, qui représente ce Saint, & St. Symphorien à genoux devant St. Joseph qui tient l'Enfant Jesus, est de ce Maître; *Simon Vouet* a peint la Vierge assise, placée à l'autel sous son invocation. Sur la porte qui répond sur le cloître de St. Samson, sont quelques peintures à fresque, à présent gâtées, de la main de *Coypel*. Le portail principal de cette Eglise, qui répond sur la rue Ste. Catherine, est du dessein de Frere *Martel Ange*, Jésuite.

(57) *La Place des Quatre-Coins se trouve presque au milieu de ce Quartier*, &c.

Le terrein qui forme aujourd'hui cette Place, étoit occupé autrefois par une grande maison, appellée *la maison des Quatre-coins*, qui dans le tems des troubles de la

Religion fut brûlée par les Catholiques, en Juillet 1569, parce qu'elle servoit aux Calvinistes pour y tenir leurs assemblées. Les propriétaires de cette maison, réversible aux Célestins d'Ambert, ayant toujours négligé de la faire rebâtir, cela fit naître le dessein d'en faire une Place, d'autant que ses ruines ne servoient plus qu'à retirer la nuit des vagabonds ou des débauchés. Il y eut à ce sujet une grande assemblée à la Ville, le 26 Octobre 1579, où l'affaire fut conclue. Les Maire & Echevins, en conséquence, après s'être accommodés avec les Célestins d'Ambert, moyennant 30 liv. de rente, obtinrent des Lettres du Roi, données à Paris le 19 Janvier 1581, portant permission d'abattre ces masures pour faire une Place. Elle les autorisoit en même-tems à contraindre les propriétaires des maisons voisines à contribuer aux frais, tant de la démolition que de l'achat du terrein ; ce qui s'exécuta immédiatement après.

(58) *La rue des Pastoureaux, ainsi nommée de ces brigands, &c.*

Cette troupe fanatique, composée principalement de Bergers, & qui couroit la France, sous prétexte de former une Croisade pour la délivrance de St. Louis, après avoir commis plusieurs dégâts dans son passage, vint à Orléans le 11 Juin 1251. Là, un des chefs s'étant mis à prêcher sur la Place publique, fut traité d'imposteur par un Etudiant de l'Université. Sa réponse fut un coup de hache, dont il fendit la tête de l'Ecolier. Les autres Pastoureaux se jettent à l'instant sur l'assemblée, qu'ils dispersent & poursuivent. Le massacre commença dans la rue qui a pris leur nom, & fut considérable. Ils s'attacherent principalement au Clergé & aux Etudians, Matthieu Paris, Historien contemporain, écrit qu'il y eut plus de ving-cinq Ecclésiastiques tués & jettés dans la riviere. Un plus grand nombre fut blessé. Le peuple d'Orléans sembla ne prendre aucune part à cet événement, & ne chercha point à défendre le Clergé ; ce qui fit que l'Evêque Matthieu de Bussy mit la Ville en interdit.

Lemaire, T. I. p. 221.

(59) *Le Châtelet, &c.*

T. I. p. 253. Lemaire, à qui les dates ne coûtent rien, veut que l'Empereur Auguste ait fait bâtir le Châtelet; mais, sans donner comme lui dans des suppositions hasardées, on peut, avec quelque vraisemblance, en rapporter la fondation à nos Rois d'Orléans, que chacun sçait avoir eu un Palais dans cette Ville. L'architecture unie & grossiere de ce bâtiment, telle qu'on la remarque dans ce qui nous reste du tems de ces Princes, donne un grand poids à ce sentiment. Au reste, tout l'édifice n'est pas d'égale ancienneté; on y a travaillé à diverses reprises sous les Comtes d'Orléans, & sous les premiers Rois de la troisiéme Race, qui y ont fait leur demeure; ce qu'on reconnoît par les différentes parties qui le composent. C'est sous ces derniers, du regne du Roi Robert, que fut élevé le portail, qu'on abattit en 1732, pour construire celui d'aujourd'hui, dont Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans a bien voulu faire la dépense. Il a été bâti sur les desseins de *Veitbreict*, Académicien. L'ancien portail étoit fait en forme d'une haute Tour quarrée & couverte, dont les appartemens servoient autrefois aux Baillis & à leurs Lieutenans, qui y rendoient la Justice.

Nos Ducs d'Orléans n'ont pas eu eux-mêmes d'autre Palais que cette maison; ils y avoient leur Cour, & y ont tenu plusieurs fois leurs *Grands Jours*. Ce n'est que depuis eux, que les différentes Jurisdictions, que ce bâtiment renferme, y ont été établies; sçavoir, le Bailliage & Siége Présidial, le Bureau des Finances, le Siége des Eaux & Forêts, l'Election, &c.

Dans le tems de nos premiers Ducs, & lorsqu'ils avoient une Chambre des Comptes à Orléans, de laquelle cependant je ne vois pas qu'aucun de nos Historiens fasse mention, cette Chambre se tenoit dans une maison, près le Châtelet, comme nous le voyons par un acte du Trésor de l'Eglise Cathédrale, du 9 Février 1432, par lequel Charles, Duc d'Orléans, déclare au Chapitre, que quoique sa Chambre des Comptes se

tienne depuis 1420, dans la Maison claustrale de Jean Davy, Chanoine de Ste. Croix, & son Conseiller, ledit Davy ne pouvant, à cause de son grand âge, aller & venir dans la maison, près le Châtelet, où elle se tenoit ordinairement, il n'entend cependant point donner atteinte, en aucune maniere, aux droits du Chapitre.

Nos derniers Ducs, depuis Gaston de France, se sont servis de la Chambre des Comptes de Blois, & n'en ont point créé de particuliere, quoiqu'ils en eussent le choix. Lett. d'Ap. de Gaston.

(60) *St. Hilaire, &c.*

Helgaud, Moine de Fleury, dans la Vie du Roi Robert, qu'il composa vers l'an 1050, écrit que ce Prince fit bâtir à Orléans une Eglise en l'honneur de St. Hilaire: *in ipsa Civitate Aurelianis ædificavit monasterium in honore Sancti Hilarii.* Et nous apprenons d'une vieille chronique, que cette Eglise fut bâtie devant son Palais, *ante Palatium suum.* Ce Prince prit six Chanoines de St. Euverte de la même Ville, pour la desserte de cette Eglise, qui devint la Chapelle du Palais, ainsi qu'elle est appellée dans une Charte du Roi Louis VII, de l'an 1176: *pro majore Capellâ nostrâ Sancti Hilarii.* Ces Chanoines embrasserent la Regle de St. Augustin, lorsqu'elle fut reçue dans St. Euverte, & il se forma à St. Hilaire un Prieuré, qui a subsisté jusqu'aux premieres guerres des Anglois, & a toujours dépendu de cette Abbaye, dont l'Abbé nomme encore aujourd'hui au Prieuré-Cure de cette Paroisse. Le titulaire est Chanoine né de l'Eglise de St. Aignan.

Apud Chesnium, T. 4. p. 77. *Apud eumd. p. 96.* Lemaire, édit. in-4. p. 104. du vol. Eccles. *Voyez* la remarq. 170. à la fin.

(61) *St. Jacques, &c.*

La Chapelle de St. Jacques, qui est fort ancienne, tenoit à une porte du Pont, détruite depuis long-tems, & dont on voit encore aujourd'hui un jambage sur la rue, attenant au mur de cette même Chapelle. Lemaire pense qu'elle fut bâtie vers l'an 1300. Il est du moins constant qu'en 1359, quand l'Eglise de St. Pierre-Ensentelée fut ruinée, une partie des Habitans de cette Paroisse que l'on réunit à Ste. Catherine, ne pouvant

Lemaire, T. II. p. 24. Rem. 59.

pas assister commodément à l'Office dans cette Eglise ; qui n'étoit alors qu'une Chapelle, choisit celle de St. Jacques pour y faire le Service divin ; ce qui dura quelques années. L'architecture de la principale porte de cette Chapelle, dans le goût gothique, est assez délicate ; les vitres peintes, dont les couleurs sont fort belles, se sont bien conservées.

(62) *St. Donatien, &c.*

Cette Eglise fut donnée, en 1178, par le Roi Louis VII à l'Abbaye de St. Euverte, dont Roger II étoit alors Abbé, pour la posséder après la mort ou la démission volontaire d'un Prêtre, nommé *Henri*, qui la tenoit de la libéralité de ce Prince. La donation, ainsi que l'a remarqué Lemaire, fut consentie, l'année suivante, par Hugues, Doyen, & par le Chapitre de Ste. Croix, dont l'Abbaye de St. Euverte est regardée comme Membre ; sous la réserve de la Jurisdiction que l'Evêque, le Doyen & l'Archiprêtre avoient de tout tems sur cette Eglise ; d'un *pastum* ou collation dûe le jour de la Fête des SS. Donatien & Rogatien, lorsque le Chapitre y alloit en procession, & du service que le Desservant devoit à l'Eglise Cathédrale. Le Roi Philippe-Auguste, imitant la piété de son pere, confirma à l'Abbaye de St. Euverte la donation qu'il lui avoit faite de l'Eglise de St. Donatien, par ses Lettres données à Châteauneuf-sur-Loire, l'an 1183, la quatriéme année de son regne. C'est l'Abbé de St. Euverte qui nomme encore aujourd'hui au Prieuré-Cure de St. Donatien.

T. II. p. 95.

Louis VI, par des Lettres données à Lorris, en 1123, confirmatives des biens de l'Eglise de Nantes, fait présent à Brice son Evêque, & à ses successeurs, d'une Eglise des SS. Martyrs Donatien & Rogatien, *in pago Aurelianensi*, & de ses dépendances : *eo tenore*, portent les Lettres, *ut jura à cæteris Episcopis nostris debita, tanquam Episcopi & Capellani nostri nobis & hæredibus nostris persolvant.* On pourroit soupçonner que cette Eglise n'est autre que celle dont nous parlons, si le mot *pagus* ne sembloit désigner quelqu'autre Eglise de l'Orléanois.

Preuves de l'hist. de Bretagne, de D. Lobineau, p. 278.

(63) *Les Halles, &c.*

C'étoit sous les Halles que les Habitans s'assembloient autrefois pour délibérer sur les affaires de la Ville, ou pour l'élection des Echevins; mais depuis l'an 1600 ou environ, ces assemblées se tiennent dans la Salle de l'Hôtel de Ville. Les Halles s'écroulerent tout-à-coup un Dimanche au soir, 16 Décembre 1569, & n'ont point été rétablies depuis. Leur terrein sert aujourd'hui de décharge au grand Marché, qui y est contigu.

Lemaire, T. I. p. 299.

Voyez la remarq. 51.

(64) *La Chapelle de St. Louis, &c.*

Nous avons dit que l'Eglise de St. Hilaire servoit autrefois de Chapelle au Palais; mais il y avoit en outre dans les jardins de ce même Palais, une Chapelle particuliere dédiée à St. Etienne, qui n'est autre que la Chapelle de St. Louis, que le Roi Louis VII donna avec quelques autres biens à l'Abbaye de St. Euverte, pour augmenter les revenus de sa grande Chapelle de St. Hilaire. La donation est datée d'Orléans, *in Palatio nostro*, l'an 1176. *Capellam nostram Sancti Stephani, quæ Aureliæ in virgulto nostro sita est, Ecclesiæ B. Euvertii concessimus.* Cette Chapelle étoit desservie par les PP. Augustins, depuis que sous les troubles elle leur avoit été accordée avec quelques bâtimens contigus, par Lettres Patentes des Rois Charles IX, Henri III & Henri IV, pour s'y retirer & célébrer le Service divin en ladite Chapelle, jusqu'à ce que leur Eglise & Monastere, détruits par les Calvinistes, fussent rétablis. Ces Religieux furent maintenus dans le droit de garder ces bâtimens & Chapelle, par un résultat du Conseil de S. A. R. Monsieur, Frere du Roi, Duc d'Orléans, de l'année 1670, pour n'en jouir néanmoins qu'autant qu'il plairoit à Son Altesse. Elle a été démolie en partie, au mois d'Avril 1758, & sert aujourd'hui de magasin à un Négociant qui l'a acquise, moyennant deux cens livres de rente fonciere qu'il fait au Domaine.

Rem. 60.

(65) *L'Hôtel de la Prévôté, &c.*

Cette maison affectée de tout tems aux Prévôts d'Or-

léans, a été rébâtie telle que nous la voyons, sous le regne de Louis XII. Les Prévôts y tenoient leur Siege de *la Cage*, Justice qui leur étoit particuliere, & où ils jugeoient seuls les affaires. Ce mot de *Cage* a été formé de celui de *Case*, qui signifie maison, & en ce sens, le Siége de la *Cage* ne signifie autre chose que la Justice de l'Hôtel du Prévôt. Dans la Salle d'audience étoient conservés les étalons des poids & mesures reçus dans la Ville, & qui sont aujourd'hui entre les mains du Juré Etalonneur.

Depuis la réunion de la Prêvôté au Bailliage, cet Hôtel, devenu inutile, a été loué à différens particuliers. C'est un Négociant qui l'occupe aujourd'hui.

(66) *Les Grandes-Ecoles, &c.*

Ajoutez la remarq. 14. — C'est beaucoup hasarder, que de vouloir fixer les commencemens de cette Université. De tous les sentimens sur ce sujet, le moins soutenable est celui de Hugues de Fay, Evêque d'Orléans, qui dans un Rescrit du 4 Octobre 1367, donné au sujet du béjaune, que les Ecoliers exigeoient des nouveaux venus, & qu'il leur défend, sous peine d'excommunication, veut que l'Université ait commencé sous l'Empire de Marc-Aurele, & qu'elle ait reçu la forme du Pape Vigile. *Antiquiùs & solemniùs, tàm civilis quàm canonicæ Facultatis studium, cui à tempore Aurelii, gloriosissimi Imperatoris, mirificè plantato & per Vigilium scientificè inchoato.*

Lemaire, T. I. p. 354.

Catal. glor. mundi. X. 32. — Contentons-nous de la regarder, avec Chassaneux, comme établie depuis un tems immémorial, *cujus initii memoria non extat.* Ce fut le Pape Clément V, qui lui donna des priviléges en 1305, par quatre Bulles datées de Lyon, du même jour 27 Janvier. Ces Priviléges ne furent pleinement confirmés par le Roi Philippe le Bel, que sept ans après, par Lettres données à Pontoise au mois de Juillet 1312. En 1337, les Ecoles qui, jusqu'à ce jour, s'étoient toujours tenues dans le Couvent des PP. Jacobins, furent transférées dans la rue de l'Ecrivinerie où elles sont restées jusqu'en 1498, que par la libéralité du Roi Louis XII, qui venoit de monter sur le trône, on éleva le bâtiment qu'elles occupent aujourd'hui, & qui est composé de

Ordonn. des Rois de la troisiéme Race, T. III. p. 500.

deux grandes Salles, l'une sur l'autre. Dans celle d'en-haut, a été placée, depuis bien des années, la Bibliothéque des Allemands, composée pour la plus grande partie de livres de Droit à l'usage des suppôts de la Nation Germanique, qui jouissent de très-beaux priviléges dans cette Université. C'est au célebre *Gyphanius*, qui reçut le Bonnet de Docteur à Orléans, en 1567, qu'on doit l'établissement de cette Bibliothéque. *Diction. de Bayle, art. Gyphanius.*

Après avoir subi quelques variations dans le nombre de ses Professeurs, l'Université est aujourd'hui composée d'un Chancelier, qui est Scholastique de l'Eglise Cathédrale; de cinq Docteurs-Régens, dont un de Droit François, qui donnent tous les jours des leçons, & de huit Docteurs-Aggrégés. Le Recteur, qui est chef de l'Université, est toujours un des Professeurs. Il change tous les trois mois.

(67) *Les anciennes Ecoles, &c.*

Cette Maison est située dans la rue de l'Ecrivinerie, ainsi nommée du grand nombre d'écrivains & copistes qui y demeuroient avant l'invention de l'Imprimerie. Les premiers Imprimeurs & Libraires, qui leur succederent depuis que cet Art fut apporté à Orléans, vers la fin du quinziéme siecle, y fixerent aussi leur demeure. La traduction françoise du *Manipulus Curatorium*, imprimé en 1490 par *Matthieu Vivian*, est le premier livre connu, qui soit sorti des presses d'Orléans.

(68) *St. Benoît-du-Retour, &c.*

De la Saussaye, sur le témoignage d'Adrevalde, écrit que l'Eglise & la Communauté Religieuse, qui étoit autrefois à St. Benoît-du-Retour, fut fondée par *Medo*, Abbé de Fleury, aujourd'hui St. Benoît-sur-Loire, qui vivoit, selon lui, dans le milieu du huitiéme siecle; mais il paroît qu'on doit rapprocher cette fondation jusqu'à la fin du siecle suivant. Cela se prouve par un passage du Moine *Diedericus*, dans son Ouvrage *de illatione corporis Sancti Benedicti*, où il est dit qu'environ l'an 890, les Religieux de Fleury ayant apporté à Orléans le corps de St. Benoît, pour le soustraire

Liv. VI. n. 71.

Bibl. vet. Floriac. p. 224.

à la fureur des Normands, ils le déposerent dans l'Eglise de St. Aignan. Or, il n'y a gueres d'apparence que si St. Benoît-du-Retour eût existé alors, ils eussent choisi une autre Eglise que celle-ci, qui leur auroit appartenu, & qui se trouvant enfermée dans la Ville, étoit par-là bien moins exposée aux insultes, que celle de St. Aignan, qui étoit dans le Fauxbourg. C'est pourquoi on peut dire, avec Lemaire, que les fréquentes irruptions des Normands engagerent les Religieux de Fleury à bâtir dans Orléans une Eglise qui, dans l'occasion, pût leur servir d'un asyle assuré, & que c'est-là la véritable époque de la fondation de St. Benoît-du-Retour.

T. II. p. 127.

Il y a sur cette Paroisse une Justice assez étendue, donnée à l'Abbaye de St. Benoît-sur-Loire, par un Théodoric d'Orléans, l'an 1080, qui, aussi-bien que la nomination de la Cure, étoit affectée autrefois au Camérier, un des Offices claustraux de l'Abbaye de St. Benoît; mais par la réunion de ces Offices à la mense conventuelle, lors de l'introduction des Religieux de la Congrégation de St. Maur, dans cette Maison, l'une & l'autre tomberent à la Communauté, dont elles dépendent aujourd'hui.

Hist. Floriac. Mss.

(69) *St. Pierre-le-Puellier.*

L'Eglise de St. Pierre-le-Puellier, ainsi que le remarque Glaber Rodulphe, étoit anciennement un Monastere de Filles, comme son nom le fait assez entendre; *S. Petrus Puellarum*; mais nous ignorons jusqu'à quel tems ces Religieuses ont subsisté: nous voyons seulement que sur la fin du dixiéme siécle, il y avoit des Chanoines établis dans leur Eglise, & qu'un nommé Renauld en étoit Doyen, lors du miracle du Crucifix, que rapporte le même Glaber.

Histor. sui Temp. L. 2. c. 5.

Guyon, T. I. p. 380.

Le Roi Robert enrichit fort cette Collégiale, à qui Louis le Gros, en 1125, confirma, par ses Lettres datées de Lorris, l'union qui avoit été faite quelque tems auparavant, par Jean, Evêque d'Orléans, des revenus de l'Abbaye de St. Pierre-le-Puellier, au Doyenné de cette Eglise, lesquels revenus étoient depuis long-tems en main laïque.

Le Chapitre de cette Eglise, autrefois composé de trois

Dignités

Dignités & de dix Chanoines, a été supprimé en 1775, & la mense capitulaire réunie au Séminaire d'Orléans, par un Décret de M. Louis-Sextius de Jarente, Evêque d'Orléans, en date du 7 Avril 1775. Le Chévecier du Chapitre étoit Curé né de la Paroisse.

Les figures en pierre de l'Autel, & le Christ, passent pour être de la main d'Hubert ; elles sont cependant médiocres, & n'ont rien du goût de ce Maître.

Quelques Auteurs ont avancé que cette Eglise servoit originairement de Baptistaire pour le baptême des filles ; mais ce que j'ai écrit sur le sujet de ces Baptistaires, à l'article de St. Pierre-Empont, peut servir pour celui-ci. Lemaire, T. I. p. 28. Remarq. 56.

Tous les ans, le 13 Janvier, Fête de l'Invention de St. Firmin, Patron de la Nation de Picardie, dans l'Unisité d'Orléans, les détempteurs de certains héritages sis à Baugenci, sont tenus de venir présenter, pendant l'Epître de la Messe qu'on y célebre solemnellement, une maille d'or de Florence, en espece, du poids de deux deniers dix-sept grains trébuchans ; & à faute par eux de le faire, il est permis aux Suppôts de cette Nation, de se transporter à Baugenci en Corps, accompagnés de leurs Bédeaux & Officiers, pour demander ladite maille ; le tout aux dépens des redevables, ainsi qu'il a été plusieurs fois jugé, & notamment par Sentence contradictoire du Bailliage d'Orléans, le 25 Janvier 1577. Cette redevance est très-ancienne, & un titre du 14 Janvier 1417, l'a qualifiée d'immémoriale : *tantoque tempore, quod de initio memoria hominum non existit.* Le motif qui l'a fait naître ne nous est pas plus connu ; & tout ce qu'on a voulu dire à ce sujet de la guérison miraculeuse de Simon de Baugenci, lors de l'invention du corps de St. Firmin, ou de la reconnoissance de quelques Chanoines de l'Eglise d'Amiens, qui a pris ce Saint pour son Patron, n'est appuyé que sur de pures conjectures. Il paroît seulement que les Seigneurs de Baugenci en sont les auteurs, & cela fondé, sur ce que cette redevance, qui n'a rien de si particulier, est assise en partie sur des droits qu'autres que ces Seigneurs n'ont pu gueres posséder, comme la dîme des vins & le rouage de Baugenci. Lemaire, T. I. p. 385.

(70) *St. Flou, aujourd'hui la Conception, &c.*

Saussetus, L. 2. n. 32. Guyon, T. I. p. 87. *S. M. Regularis, S. M. Deaurata.* Mémoires du Prieuré.

Cette Eglise, que nos Annalistes écrivent avoir porté dans ses commencemens les noms de *Ste. Marie de la Regle*, & de *Ste. Marie la Dorée* ou *de la Daurade*, a été long-tems un monastere de Religieux de l'Ordre de St. Augustin, dépendant de l'Abbaye de St. Jean de Sens, dont l'Abbé nomme encore aujourd'hui au Prieuré-Cure de cette Eglise. Il en est fait mention dans une Bulle du Pape Eugene III, de l'an 1152, qui confirme les biens appartenans à cette Abbaye : *in Aurelianensi Parochiâ Ecclesiam Beatæ Mariæ quæ nuncupatur inter murum & fossatum*. Ce nom de Notre-Dame d'entre le mur & le fossé, a rapport à sa situation d'autrefois sur les murs de la premiere enceinte de la Ville. Quant à celui de *St. Flou*, qu'elle portoit conjointement avec le nom de Notre-Dame, dès l'an 1477, il y a apparence qu'il lui est venu depuis le changement arrivé à cette Eglise, lorsqu'après la dispersition de ses Religieux, & réduite à un Prieuré simple, elle est devenue Eglise Paroissiale. Le nom de la Conception, quoique le plus en usage, lui est cependant comme étranger ; c'étoit proprement celui d'une Chapelle bâtie dans son voisinage en 1483, & consacrée sous ce nom, à la priere des Marguilliers & des Paroissiens, par Bertrand, Evêque titulaire d'Ascalon, le 16 Novembre de cette même année, & qui ayant été ruinée dans la suite, a donné son nom à Notre-Dame, dont elle dépendoit.

On croit communément que l'Eglise de la Conception est un monument de la piété de Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, qui la fit élever dans le tems que ce Roi fit bâtir celle de St. Aignan. *Hector Desfriches* prétend que c'est à la Duchesse Jeanne de France, fille de Louis XI, & femme de Louis XII, depuis canonisée, à qui l'on en doit la construction. Il y a dans l'Eglise de St. Aignan une Prébende canoniale attachée au Prieuré de St. Flou, dont le Prieur, par un privilége qui lui est commun avec celui de St. Hilaire de cette Ville, peut commettre un Vicaire à sa place, pour satisfaire à la résidence à laquelle il est obligé dans sa Paroisse.

Observ. sur l'Hist. de Lemaire.

Hubert, Hist. de St. Aignan, p. 135.

Remarq. 6.

(71) *St. Liphard, &c.*

On croit que cette Eglise est bâtie sur un terrein qu'occupoit la maison où est né St. Liphard, Religieux de Micy; & le Patronage en appartenoit, dès le douzième siecle, au Chapitre de St. Liphard de Meung, comme plusieurs actes en font foi.

(72) *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, &c.*

Le nom de *Sancta Maria Puellaris*, qu'a porté autrefois cette Maison, insinue assez qu'elle a été, dans ses commencemens, un Monastere de filles; mais cet établissement n'a duré que jusqu'au neuvième siecle, où nous voyons des Chanoines établis à la place des Religieuses, & le nouveau nom de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle déja uni à l'ancien. C'est ce qu'on apprend d'une Charte de *Gaufredus*, & de son fils, qui possédoient, comme on parloit alors, l'Abbaye de Bonne-Nouvelle, & qui rendirent aux Chanoines, qui y demeuroient, certains biens que leurs Doyens avoient usurpés sur eux. La Charte est sans date; mais par les noms de ceux qui l'ont signée, on voit qu'elle a été donnée entre les années 869 & 888. *Histor. Monast. S. M. de Bon. Nunt. Mss.*

Cette Abbaye, que la négligence des Abbés laïcs avoit laissé ruiner, fut rebâtie par le Roi Robert, qu'on avoit cru jusqu'ici, sur le témoignage d'Helgaud, en être le premier fondateur. Ce Prince lui donna, en outre, plusieurs autres biens, par Lettres datées de la trente-quatriéme année de son regne, en 1021. Depuis, en 1149, Simon I. Seigneur de Baugenci, à qui appartenoit Bonne-Nouvelle, *jure hæreditario*, ayant retiré cette Abbaye des mains d'un Chevalier d'Orléans, nommé *Hugues*, qui la tenoit de lui en fief, il la remit à Manassés de Garlande, alors Evêque, qui, suivant la disposition de Simon, la donna à l'Abbé de Marmoutier. Ce dernier y établit la discipline monastique, en y envoyant de ses Religieux; mais, dans la suite des tems, le relâchement occasionné par les longues guerres qui survinrent en France, s'étant introduit dans cette maison, la Communauté fut dispersée *Saussæius, Lib. 8. n. 36.*

& réduite en Prieuré simple. Enfin l'Eglise & les bâtimens, qui en dépendoient, furent ruinés aux seconds troubles de la Religion, en 1567. Les choses resterent en cet état jusqu'en 1653, que les PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, ayant jetté les yeux sur le Prieuré de Bonne-Nouvelle, pour y établir des études monastiques, qui pussent suppléer à celles qui se faisoient auparavant à Paris dans le Collége de Marmoutier, dont ils venoient de s'accommoder avec les Jésuites, traiterent avec le Prieur titulaire de Bonne-Nouvelle, nommé *François Brachet*, & y entrerent l'année suivante, 1654. Le titre du Prieuré fut supprimé quelque temps après, & les biens réunis au Monastere, en 1673. Dès 1670, ces Peres avoient commencé à bâtir la maison, qui ne fut cependant achevée qu'en 1683.

En fouillant, pour établir les fondemens de ce nouveau bâtiment, on trouva plusieurs médailles des Empereurs, & des Gouverneurs des Gaules, ainsi qu'une grande quantité de petits bronzes de Constantin le Grand, de ses fils Constantin & Constance, sans qu'il s'en soit rencontré aucun de ses successeurs. De nouvelles fouilles faites en 1741, en creusant les fondemens de l'Eglise actuelle de ces Religieux, ont fait découvrir plusieurs monumens, qui attestent qu'il y avoit eu autrefois, à la place qu'occupe ce Monastere, un Palais bâti par les Romains. Ces monumens consistent en sculptures, représentant des Divinités, des Satyres, des Faunes, &c. qui faisoient partie des ornemens de cet édifice. Presque toutes ces figures ont été remises dans les fondemens, & on n'en a conservé qu'un très-petit nombre.

La nouvelle Eglise bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, qui étoit, à ce qu'on croit, du 8e. ou 9e. siecle, & que l'on a démolie en 1740, est d'un assez bon goût d'architecture. Elle est richement décorée au-dedans par des marbres & des dorures. Les tableaux qu'on y voit en assez grand nombre, sont des meilleurs Maîtres modernes. On y distingue sur-tout celui du maître Autel, qui représente le Jardin des olives, qui est du bon tems de *Jouvenet*; & le sublime tableau de St. Benoît, rece-

vant le St. Viatique, de M. *Deshaies*. MM. *Hallé*, *Vien*, *Restout*, *Pierre*, *&c.* ont donné dans les autres des preuves de leurs talens. La coupole est de M. Parrocel.

La Paroisse de la Madelaine, qui étoit dans l'Eglise de Bonne-Nouvelle, avant l'an 1456, fut incorporée à la Paroisse de l'Eglise Collégiale de St. Pierre-Empont, l'an 1709. Les PP. Bénédictins, en faveur de cette union, firent rebâtir le chœur de cette derniere Eglise, qui avoit été autrefois ruinée par les Calvinistes.

(73) *Les Carmes Déchaussés*, *&c.*

Ces Peres qui, dès le 2 Juillet 1646, avoient fait représenter aux Corps du Clergé, des Magistrats & de la Ville, les Lettres-Patentes qu'ils avoient obtenues de leurs Majestés & de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, portant permission de s'établir à Orléans, ne furent reçus qu'à condition de faire un fonds suffisant pour leur établissement, sans quêter, ni être à charge aux autres Mendians, suivant l'intention du Roi. En effet, dès le 25 Janvier 1644, les Religieux Mendians d'Orléans s'étoient opposés à ce qu'ils fussent reçus. Ils ouvrirent leur Chapelle l'année suivante, le 14 Juillet, dans une maison sise rue du Bourdon-blanc, sur la Paroisse de St. Victor, où ils demeurerent deux ans, après lesquels ils s'établirent dans la grande rue, vis-à-vis l'Eglise de St. Pierre-Empont, & y resterent jusqu'au 14 Mai 1654, qu'ils sont venus où ils sont aujourd'hui.

Lemaire, T. II. p. 258.

Trésor de l'Hôtel de Ville.

Guyon, T. II. p. 489.

En 1677, les Carmes Déchaussés voulurent changer de maison, & laisser la leur à des Religieux qui n'étoient pas de la Province, à quoi les Maire & Echevins s'opposerent, par acte du 13 Janvier de cette année. Leur Eglise, dont le chœur reste encore à élever, n'a été bâtie qu'en 1703, sous la conduite du nommé *Lefevre*, Architecte, né à Orléans, & sur le modèle de celle du Noviciat des Jésuites, rue Pot de Fer à Paris. Jusques-là ces Peres s'étoient contentés d'une Chapelle.

Ibid.

Annales des Carmes Déchauss. L. 11. c. 59.

C'est dommage que le Portail, qui est d'un fort beau dessein, soit dans un emplacement si serré.

La fausse coupole du plafond, peinte en camayeu, représentant le ravissement d'Elie, est d'un Peintre de

l'Académie, nommé *Elie*. Le tableau du maître-Autel, représentant St. Joachim & Ste. Anne, dans le goût de *Vignon*, paroît de bonne main. Il y en a un au-dessus, peint par un *Huquier*, d'Orléans, qu'on voit avec plaisir.

(74) *Le Petit-Ambert, &c.*

Mémoires d'Ambert.

Les PP. Céléstins d'Ambert acquirent cette maison le 29 Janvier 1363, moyennant 700 royaux d'or, sur les enfans mineurs de Pierre & Jean Moireau, autorisés à vendre par Sentence de la Prévôté d'Orléans, rendue le jour d'auparavant, confirmée par autre Sentence du 15 Février de l'année suivante; pour laquelle vente, les Religieux obtinrent, au mois d'Août 1365, des Lettres de Philippe I. Duc d'Orléans, portant amortissement de cette Maison, qui dépendoit de la Haute-Justice du Duché. On ne voit pas qu'il y ait jamais eu en ce lieu de Communauté établie, & ç'a toujours été un simple hospice, dans lequel les Céléstins d'Ambert pouvoient se retirer dans des tems de guerre. En 1568, les PP. Augustins, dont le Monastere avoit été détruit pendant les troubles de la Religion, se retirerent au Petit-Ambert, sur une permission qu'ils en obtinrent du Gouverneur, & s'y établirent si bien, qu'il fallut une Ordonnance du Conseil Privé du Roi pour les en faire sortir.

On ne peut gueres douter que le Monastere d'Ambert, situé dans la forêt, à trois lieues d'Orléans, ne soit celui que le Roi Robert avoit fait bâtir auprès de Chanteau, dont parle Helgaud dans la vie de ce Monarque; *edificavit in Cantogilo villa*, & que le Roi Philippe-Auguste donna en 1198 aux Religieux de St. Victor, auxquels Louis le Gros & Louis le Jeune, son pere & son ayeul, avoient donnés, en 1134 & 1138, le lieu de Chanteau & celui d'Ambert dans la forêt d'Orléans, & qu'il nomme sa Chapelle de Chanteau, *Capellam nostram de Cantolio*. Les Religieux de St. Victor en ont été en possession, & y ont demeuré jusqu'en 1300, que le Roi Philippe le Bel ayant fait venir d'Italie douze Religieux Céléstins, leur donna le Prieuré de Chanteau & d'Ambert, qu'il échangea

Duchêne, Hist. de Fr. T. IV. p. 77.

avec Eudes, Abbé de St. Victor, contre une rente de 40 liv. parisis, sur le péage de la riviere de Loire. Les nouveaux Religieux demeurerent d'abord à Chanteau; mais trouvant ce lieu moins solitaire qu'Ambert, ils se retirerent dans ce dernier, après trois ou quatre ans. Le Roi Louis Hutin confirma, en 1315, la fondation de son pere; & Philippe de Valois leur donna, en 1343, six cens liv. de rente à prendre sur la recette d'Orléans. Les Célestins ne furent pas payés long-tems de cette somme en entier. Comme ils n'en touchoient que la moitié, & que les arrérages s'accumuloient tous les jours, il leur étoit dû de grosses sommes, lorsque Louis I[er]. du nom, Duc d'Orléans, eut ce Duché en apanage, en 1392. Ce Prince, qui avoit une affection singuliere pour les Célestins, voulant acquitter son Domaine, & satisfaire en même tems sa piété, donna aux Religieux d'Ambert la Terre de Chane, Paroisse de St. Sigismond en Beauce, plusieurs maisons à Paris & à Orléans, & leur assigna une rente de 300 liv. sur la recette de la derniere de ces Villes. Il fit de plus bâtir l'Eglise & le Monastere d'Ambert; mais de tous ces bâtimens, il ne reste plus que l'Eglise, tout le reste a été abbatu pour faire place aux nouveaux bâtimens qu'on y voit aujourd'hui, & qui sont d'une grande magnificence

Trésor d'Ambert.

Depuis qu'il est question de la suppression du Monastere d'Ambert, dont les Moines ont été dispersés, tous ses biens & la Maison du Petit-Ambert sont restés en séquestre.

(75) *L'Eglise de St. Germain, &c.*

L'Eglise Paroissiale de St. Germain, qui, de tems immémorial, étoit de la dépendance de St. Aignan, fut réunie au Chapitre, par la résignation pure & simple que lui en fit Jean Pelin, qui en étoit Curé; laquelle résignation fut confirmée par une Bulle d'Eugene IV, donnée à Rome le 24 Septembre 1431, la premiere année de son Pontificat. Le motif de cette réunion fut, que l'Eglise de St. Aignan ayant été démolie trois ans auparavant, durant le siége des Anglois, & n'y ayant pas d'apparence qu'elle fût si-tôt rebâtie, les Chanoines n'ayant plus

Hubert, Hist. de St. Aignan, p. 139.

Le même, Preuves, p. 156.

où célébrer leurs Offices, avoient besoin d'une Eglise, la Chapelle de St. Aignan, aujourd'hui l'Eglise de Notre-Dame du Chemin, ayant été pareillement abattue.

Il est dit dans les titres anciens, que St. Germain étoit situé dans le Quartier des Juifs, *in Judæariâ* : ce qui appuie, en quelque sorte, le sentiment où l'on est que la Chapelle de St. Sauveur, qui se trouve dans le voisi-
Remarq. 28. nage, a pu servir autrefois de Synagogue. On trouve encore dans ce Quartier une rue de *la Roche aux Juifs*, & le Puits de la Circoncision.

Le titre paroissial de cette Eglise a été supprimé par un Décret de M. de Jarente, Evêque d'Orléans, & les Paroissiens répartis entre les Paroisses de St. Pierre-le-Puellier, de St. Liphard & de St. Pierre-Empont. L'Eglise a ensuite été abattue en 1770, & le terrein donné aux PP. Bénédictins pour accroître leur Jardin.

(76) *Rue Royale, &c.*

Cette rue qui conduit du Martroi au Pont, a quarante pieds de largeur. Les facades des maisons qui la forment, sont régulieres, & ont été construites sur les desseins de M. Hupeau, premier Ingénieur des Ponts & Chaussées. Elle est terminée, à ses deux extrêmités, par quatre gros Pavillons, dont deux donnent sur le Quay, & les deux autres sur le Martroi. L'un de ces deux derniers n'est pas encore fini ; & l'autre qui a été bâti aux frais de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, renferme les archives du Domaine du Prince, & le Bureau des personnes occupées à la confection de son Terrier.

(77) *Le Monument de la Pucelle, &c.*

Ce Monument de la piété & de la reconnoissance de Charles VII, qui le fit faire en 1458, étoit placé sur l'ancien Pont, du côté de la Ville, & en fut enlevé à l'occasion des ouvrages de charpente, que l'on y fit en 1745, pour empêcher sa ruine. Les Huguenots, aux seconds troubles, en 1567, en avoient brisé les figures,

à l'exception de celle du Roi, quoique du Haillan écrive qu'elles furent abattues par hasard d'un coup de canon. Elles furent refondues le 9 Octobre, trois ans après, aux dépens de la Ville, par un nommé *Hector Lescot*, dit *Jacquinot*, & replacées sur leurs bases, le 15 Mars de l'année suivante 1571. Tous les membres de ces figures forment un jet séparé, & on croit que ce sont les secondes qui aient été fondues en France. En 1606, parut un Recueil *in*-4°. d'inscriptions en vers & en prose, & en plusieurs langues, destinées à remplir les tables d'attente qui se trouvoient sur la base du Monument élevé sur le Pont.

Etat des aff. de France, p. 160.

Lemaire, T. I. p. 273.

Enlevé depuis près de trente années de dessous les yeux du Public, & relegué dans l'obscurité, ce Monument destiné à perpétuer la reconnoissance des Orléanois, & le souvenir de leur Patriotisme, faisoit naître leurs justes regrets. Les Etrangers partageoient avec eux le desir de le voir rétablir d'une maniere convenable. Enfin, en 1771, MM. les Officiers Municipaux le firent replacer à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui, par les soins & sous la conduite de M. Desfriches, Citoyen distingué par ses talens supérieurs pour le dessein, & dont le bon goût est bien connu.

Ce Monument porté sur un piedestal en pierre, de neuf pieds de longueur, sur autant de hauteur, est composé de quatre figures de bronze, à peu-près de grandeur naturelle, & d'une grande Croix de même métal. La Vierge est assise au pied de la Croix, sur un rocher ou Calvaire en plomb, qui réunit toutes les figures. Elle tient sur ses genoux le corps de Jesus-Christ étendu : au-dessus de la tête du Sauveur, à quelque distance, est un coussin qui porte la couronne d'épines ; à droite est la statue du Roi Charles VII ; & à gauche, celle de Jeanne d'Arc ; l'une & l'autre à genoux sur des coussins qu'on a ajoutés au nouveau Monument. Ces deux figures, qui ont les mains jointes, sont armées de toutes pièces, à l'exception des casques, qui sont posés un peu en avant ; celui du Roi est surmonté d'une couronne. L'écu des armes de France est entre les deux, appuyé sur le rocher, sans aucun support, sans couronne, ni autre ornement. La lance de la Pucelle

eſt étendue en travers de ce Monument. Cette Fille célebre eſt en habit d'homme, & diſtinguée ſeulement par la forme de ſes cheveux, qui ſont attachés avec une eſpece de ruban, & qui tombent au-deſſous de la ceinture. Derriere la Croix eſt un Pélican qui paroît nourrir ſes petits de ſon ſang. Ils ſont renfermés dans un nid ou panier, & étoient autrefois au haut de cette même Croix, au pied de laquelle, ſur le devant, on a ajouté un ſerpent tenant une pomme.

Le piedeſtal, qui ſert de baſe, eſt orné de cartouches & de tables de marbre noir, ſur leſquelles on a gravé, en lettres d'or, deux Inſcriptions, dont on doit la compoſition à M. *Jacque du Coudray*. Sur la premiere table, qui regarde la rue Royale, on lit ce qui ſuit :

DU REGNE DE LOUIS XV.
Ce Monument érigé ſur l'ancien Pont
Par le Roi CHARLES VII, l'an 1458,
En action de graces de la délivrance
De cette Ville, & des Victoires remportées
Sur les Anglois par JEANNE D'ARC,
Dite *LA PUCELLE D'ORLÉANS*,
A été rétabli dans ſa premiere forme,
Du voeu des Habitans, & par les ſoins de
M. JACQUE DU COUDRAY, *Maire*.

MM. { ISAMBERT DE BAGNAUX,
VANDEBERGUE DE VILLEBOURÉ,
BOILLEVE DE DOMCY,
DELOYNES DE GAUTRAY, } *Echevins*.

MM. { DESFRICHES,
CHAUBERT,
COLAS DE MALMUSSE,
ARNAULT DE NOBLEVILLE,
BOILLEVE,
LHUILLIER DE PLANCHEVILLIERS, } *Conſeillers*.

L'an M. DCC. LXXI.

L'Inscription de la face opposée est remarquable par sa noble simplicité.

D. O. M.
Pietatis in Deum,
Reverentiæ in Dei - Param;
Fidelitatis in Regem,
Amoris in Patriam,
Grati animi in Puellam,
Monumentum
Instauravêre Cives Aureliani,
Anno Domini M. DCC. LXXI.

Les desseins du piedestal & de la grille simple & élégante qui l'entoure, sont de M. *Soyer*, Ingénieur des Turcies & Levées; & l'ensemble de ce Monument est dû à M. *Desfriches*.

Ce Monument élevé à la Pucelle d'Orléans, n'est pas la seule marque subsistante de l'hommage que les Orléanois rendent à cete Fille vertueuse, qui releva le courage de la Nation dans la crise où elle se trouvoit, & arrêta le cours des armes, jusqu'alors prosperes, de nos ennemis. Ils consacrent chaque année à sa mémoire, le 8 Mai, époque de la levée du Siege de leur Ville, une Fête destinée à peindre toute leur reconnoissance. Ce jour-là, dès le matin, le Corps de Ville se rend en cérémonie à la Cathédrale, où l'on prononce un Discours en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il se fait ensuite une Procession générale, qui va de cette Eglise à celle des Augustins. Elle passe, en revenant, pardevant le Monument de la Pucelle. A cette Procession assiste un jeune garçon vêtu d'un habit tailladé, aux couleurs de la Ville, dans le costume du tems. Il porte un drapeau, & est précédé d'une banniere: cet enfant est destiné à représenter la Pucelle.

(78, 79) *On y voyoit autrefois la Chapelle de Notre-Dame des Miracles. On y voit aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de St. Paul, &c.*

Avant 1750, il y avoit deux Curés à St. Paul; celui de St. Paul, & celui de Notre-Dame des Miracles;

mais non pas deux Cures, comme bien des gens le croyoient. Voici la raison de cette diversité. St. Paul & Notre-Dame étoient anciennement deux Chapelles séparées & indépendantes l'une de l'autre, dont le Patronage appartenoit à différentes Eglises; sçavoir, celui de St. Paul, au Chapitre de St. Pierre-le-Puellier, à qui le Roi Robert en avoit fait don en 1012; & celui de Notre-Dame, à l'Abbaye de St. Mesmin, qui l'avoit eu d'Odolric, Evêque d'Orléans, à qui Arnoul, Archevêque de Tours, l'avoit donné en 1029. Après l'union de ces deux Chapelles, les Collateurs conserverent leurs droits, &, suivant l'ancien usage, nommerent chacun séparément à une portion, au lieu de nommer alternativement au total, comme il s'est pratiqué presque par-tout ailleurs.

Guyon, T. I. p. 313.

Dans le treiziéme siécle, Jean, Prêtre de la portion de St. Paul, dependante de St. Pierre-le-Puellier, étant allé à Rome, représenta que c'étoit un abus qu'il y eût deux Chefs dans une même Eglise; sur quoi il obtint du Pape Grégoire IX un Rescript, du onze des Nones de Mai, de la seconde année de son Pontificat, adressé au Doyen d'Orléans, pour examiner cette affaire & la décider. Les Religieux de St. Mesmin, à cette nouvelle, déouterent au Légat du Pape, Raynold, Evêque d'Ostie & de Vélétri, qui après avoir écouté les parties, jugea que le Rescript du Pape ne devoit avoir aucun lieu, & confirma les Religieux dans leurs droits, par Sentence du 25 Mai 1238.

Mém. mss.

Cartul. de S. Mesmin.

Cette Eglise *composée* étoit déja Paroissiale, sous le nom de St. Paul, en 1329, quand Jean de Conflans, Evêque d'Orléans, confirma les droits du Chapitre de St. Pierre-le-Puellier, pour leur portion qu'il unit à la mense Capitulaire, ordonna que cette portion seroit desservie par un Chanoine Prébendé seulement, & non par un autre. Les fonctions & les revenus des deux Curés n'étoient nullement divisés, & se partageoient également entre eux. Le Titulaire actuel a tout réuni sur sa tête en 1750, par Décret de l'Evêque d'Orléans, du 20 Mai; & depuis la suppression du Chapitre de St. Pierre-le-Puellier, la nomination de la Cure appartient à Mgr. l'Evêque d'Orléans.

Trésor de St. Pierre-le-Puellier.

La Chaire de cette Eglise, & le Banc d'œuvre, ont été exécutés sur les desseins & dans l'attelier de *Verbreicht*. Le Soleil, dans lequel on fait l'exposition du St. Sacrement, est de la main du célebre *Germain*. La grille qui ferme le chœur du côté de la nef, mérite aussi quelque attention.

Il y a dans cette Eglise la Chapelle du St. Esprit, fondée au mois de Mars 1628, par Guillaume Turpin, & Gilon sa femme, Bourgeois d'Orléans, dont le bénéfice est à patronage laïc, & à la présentation du plus ancien & plus proche en dégré de parenté des fondateurs. Fondation de la Chap. du S. Esprit. Orl. 1628, in-8.

Outre cette Chapelle, il y a encore celle de St. Jean, qui est à la nomination des Marguilliers de ladite Paroisse. Elle a été fondée en 1397, par Jean le Tessier & son épouse.

On voit aussi, par un acte relaté dans un Réglement, du 10 Octobre 1611, concernant la Fabrique de cette Paroisse, qu'un Seigneur, nommé *Raoul d'Orléans*, fonda, en 1297, un Autel, & institua un Vicaire perpétuel en cette Eglise, en l'honneur de la Vierge & de St. Gilles. Trésor de la Fabrique de St. Paul.

(80) *Notre-Dame de Recouvrance, &c.*

Cette Paroisse, annexe de celle de St. Laurent-des-Orgérils, a essuyé, de la part de cette derniere, bien des contestations au sujet de la qualité qu'elle devoit prendre. Les habitans de St. Laurent ont soutenu long-tems qu'on ne devoit la regarder que comme une Chapelle qui n'avoit point droit d'avoir des Marguilliers Gagiers, mais seulement des Proviseurs : ils prétendoient que ses titres, contrats de rente, & autres biens étoient du patrimoine de St. Laurent ; ce qui fut la source d'un procès qui dura bien des années. Jusqu'en 1709, le territoire de ces deux Paroisses étoit indivis ; mais à cette époque, le temporel de l'une & de l'autre fut exactement distingué, & elles n'ont plus de commun aujourd'hui que le Curé. Avant la derniere crue de la Ville, cette Eglise n'étoit qu'une simple Chapelle bâtie sur les fondemens d'une de ces forteresses élevées par les Anglois, lors du siege Trésor de N. D. de Recouvr.

d'Orléans, sous le nom de bastilles; celle-ci portoit celui de *Windsor*.

La Tour de cette Eglise fut respectée par les Calvinistes en 1562, puisqu'il paroît, par une consultation d'Avocats, du 4 Janvier 1570, qu'elle avoit été choisie pour y placer la cloche de l'Université, la seule qui n'eût pas été fondue, & que l'on y avoit mise pour sonner à l'effroi.

Trésor de l'Hôtel de Ville.

On voit dans l'Eglise de Recouvrance quelques ouvrages du célebre Hubert, qu'on peut mettre au rang de ce qu'il a fait de mieux. Ce sont les quatre Peres de l'Eglise, d'après le Cavalier Bernin; la Ste. Vierge, St. Joseph, & un groupe d'enfans; les caracteres de tête de ces figures, sont admirables & d'un choix épuré.

La Cure est à la présentation du Prieur de St. Laurent-des-Orgérils.

(81) *La Porte-Renard, &c.*

Hist. du Siege d'Orl. p. 27.

La Pucelle, dans son séjour à Orléans, logea près de cette Porte, dans une maison qui appartenoit à *Jacques Bouchier*, Trésorier du Duc d'Orléans, appellée aujourd'hui *la maison de l'Annonciade* : on y montre encore la chambre, qu'on dit qu'occupoit cette courageuse fille.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos de rapporter deux circonstances de la conduite que tint la Pucelle dans cette maison, parce qu'elles nous font connoître sa sobriété & l'attention qu'elle eut toujours à éloigner les soupçons qu'on pouvoit avoir de sa conduite. » On lui » avoit fait appareiller, dit un Historien, (chez le » Trésorier Boucher) à souper bien & honorablement; » mais elle fit seulement mettre du vin en une tasse » d'argent, où elle mit moitié d'eau, & cinq ou six » souppes dedans, qu'elle mangea, & ne prit autre » chose tout ce jour, pour manger ni boire; (cependant elle avoit été tout le jour à cheval,) puis s'alla » coucher en la chambre qui lui avoit été ordonnée, » & avec elle étoient la femme & la fille dudit Trésorier; laquelle fille coucha avec ladite Jeanne. »

Histoire de Charles VII, p. 27.

(82) *L'Aumône des Filles, &c.*

Avant l'établissement d'un Hôpital Général en cette Ville, les pauvres invalides étoient distribués dans trois Hôpitaux ou Aumônes particulieres; sçavoir, les hommes & les garçons, dans l'Aumône de St. Paterne, située près l'Eglise Paroissiale de ce nom; les femmes & filles, dans l'Aumône de St. Paul; & les étrangers passans, dans celle de St. Antoine. Cette distribution se fit en 1556, en vertu des Lettres Patentes du Roi Henri II, données à Blois le 16 Février, qui autorisoient les Réglemens qui avoient été dressés sur le fait des pauvres, par les Echevins & Habitans, dans une assemblée générale de la Ville. Pour l'administration de ces Hôpitaux, il fut établi un Bureau composé de dix-sept personnes, à qui ces Lettres donnoient le nom de Commis de l'Aumône; sçavoir, trois Députés du Corps de Justice, trois du Clergé, un Docteur de l'Université, deux Echevins & huit Bourgeois, qui s'assembloient toutes les semaines dans une chambre de l'Hôtel-de-Ville. Comme les biens de ces Hôpitaux ne suffisoient pas pour l'entretien des pauvres, il fut assis sur les Habitans une Taille, au paiement de laquelle ils pouvoient être contraints en vertu des Rôles qui étoient dressés chaque année par les Administrateurs de l'Aumône; comme il avoit été ordonné par les Lettres d'Henri II.

Etablissem. de l'Aumône gén. d'Orl.

(83) *Sans qu'elle ait reçu depuis de nouveaux accroissemens, &c.*

On pourroit, dans cette derniere enceinte, distinguer deux augmentations différentes, si le peu de tems qui s'est écoulé entre l'une & l'autre, n'autorisoit en quelque maniere à les confondre. Le Roi Louis XI étant à Orléans sur la fin de l'année 1466, résolut d'accroître la Ville; mais il se borna à y renfermer le Fauxbourg de St. Aignan, qui étant ouvert, laissoit l'Eglise de ce Saint exposée à des ruines fréquentes. Il ordonna, pour cet effet, aux Echevins de faire passer ce dessein par un résultat d'assemblée des Habitans; ce qui fut exécuté le 31

Lemaire, T. I. p. 116. & suiv.

Décembre de la même année. En conséquence, les Echevins firent venir des Architectes, qui dresserent, en présence du Roi, le plan de cette nouvelle enceinte, à laquelle on travailla aussi-tôt, & qui ne fut néanmoins achevée que quatorze ans après, en 1480. Cette augmentation comprend toute cette partie de la Ville, qui s'étend sur la droite, depuis la Tour-Neuve, en montant à l'Evêché, jusqu'à St. Euverte, la Porte de Bourgogne & le Guichet de la Brebis.

Quelques années après, en 1486, les Echevins, à la sollicitation de Louis II du nom, Duc d'Orléans, qui fut depuis le Roi Louis XII, obtinrent du Roi Charles VIII, permission d'accroître la Ville, des Fauxbourgs de St. Vincent, de Bannier & de St. Laurent; & ce Prince, pour subvenir en partie à la dépense qu'il convenoit faire, leur accorda cinq deniers à prendre sur chaque minot de sel qui seroit vendu dans tous les Greniers du Royaume. Les Commissaires qui furent chargés de travailler au devis de ces ouvrages, & qui étoient MM. Yvon d'Illiers, Chevalier, Conseiller & Chambellan du Roi; & Jean de Gourville, Ecuyer & Pannetier ordinaire du Roi, dont deux rues de cette nouvelle enceinte ont retenu le nom, ayant fait leur rapport; Sa Majesté, par ses Lettres-Patentes du mois de Novembre 1489, les approuva, & en ordonna l'exécution, avec défenses à toutes personnes de bâtir aucune maison à une lieue aux environs, pour faciliter par-là le moyen de peupler entiérement ce Quartier. Louis XII, en 1508, renouvella ces défenses, & commit, pour leur exécution, M. de St. Mesmin, Lieutenant Général au Bailliage d'Orléans, qui, l'année suivante, fit abattre, dans l'étendue d'une lieue, plusieurs maisons construites à leur préjudice. On travailla ensuite avec ardeur, & il paroît que la clôture étoit finie, ou du moins fort avancée en 1498, que le Roi Louis XII, par Lettres données à Compiegne le 8 Juin, ordonna qu'on prendroit le terrein des vieux fossés & boulevards, pour y faire des places & lieux publics & convenables, pour y bâtir une Boucherie & plusieurs marchés, distans & séparés les uns des autres; ce qui étoit devenu nécessaire, attendu l'accroissement & augmentation de la Ville.

Procès-verbal de visite des lieux.

(84)

(84) *L'Eglise Royale & Collégiale de St. Aignan, &c.*

Nous n'avons aucune connoissance certaine, ni de l'année, ni de l'auteur de la premiere fondation de cette Eglise. Ce n'est que par conjecture, que Hubert, dans l'Histoire qu'il a composée de cette Collégiale, en rapporte les commencemens à Diopet, Evêque d'Orléans, vers l'an 374. On voit par les actes de la Translation du corps de St. Baudille, & par ceux de la vie de St. Ay, que cette Eglise porta d'abord le nom de St. Pierre, (quelques-uns lui donnent celui de St. Pierre-aux-Bœufs;) nom qu'elle changea dans la suite, pour prendre celui de St. Aignan, qui y fut inhumé vers l'an 453. Ce changement de nom paroît avoir été fait du tems du Grand Clovis, cinquante ans ou environ après la mort du St. Evêque, ainsi que les actes que je viens de citer, ceux de St. Euspice & de Ste. Geneviéve, & le testament de l'Abbé Leodebode le font présumer; on croit même que ce Prince fit rebâtir l'Eglise, & l'enrichit d'une infinité de dons précieux. En 641, selon le P. Mabillon, l'Abbé Leodebode ordonna, par son testament, quelques ouvrages qui furent exécutés après sa mort; mais soit qu'il fût arrivé quelque accident à cette Eglise, ou qu'elle ne parût pas assez magnifique, on lit dans la Chronique de Hugues, Moine de Fleury, que l'Empereur Charlemagne la fit entiérement rebâtir. Elle ne subsista pas long-tems après cette réédification; car en 865, sous le regne de Charles le Chauve, les Normands s'étant emparés d'Orléans, brûlerent toutes les Eglises, tant du dedans que du dehors. Celle de St. Aignan ne tarda pas à être rétablie, puisque nous voyons, quinze ans après ou environ, qu'on y mit en dépôt les corps de St. Martin & de St. Benoît, pour les soustraire à la fureur de ces mêmes Peuples. Elle demeura en cet état, jusqu'en 999, qu'elle périt une seconde fois dans un grand incendie qui, au rapport de Glaber, consuma toutes les Eglises & toutes les maisons d'Orléans. Le Roi Robert, qui avoit une dévotion particuliere à St. Aignan, rétablit son Eglise, qu'il fit élever sur de nouveaux fondemens, à quelque distance du terrein qu'elle occupoit

Antiquités historiq. de l'Eglise de S. Aignan.

Remarq. 24.

Remarq. 68.

auparavant. La Dédicace en fut solemnelle ; elle se fit le 14 Juin 1029, par les Archevêques de Bourges & de Tours ; les Evêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Beauvais & de Senlis ; les Abbés de Cluny, de St. Mesmin, & de St. Pere-lès-Chartres, en présence du Roi, & d'un grand nombre de personnes distinguées de tout ordre. On peut voir dans la Vie du Roi Robert, composée par Helgaud, le détail de cette cérémonie, & la description de la nouvelle Basilique de St. Aignan.
Remarq. 22. Après avoir duré l'espace de 341 ans, elle fut démolie en 1370 par les habitans, qui dans l'appréhension d'être assiégés par l'armée Angloise que commandoit Robert Kanolle, qui avoit ravagé tout le Pays d'alentour, abattirent eux-mêmes, pour la seconde fois, les Fauxbourgs de leur Ville, & toutes les Eglises qui s'y trouverent. Le Roi Charles V commença à rebâtir St. Aignan; mais prévenu de la mort en 1380, son dessein ne fut achevé que sous Charles VI son fils. En 1428, cette Eglise qui avoit été démolie tant de fois, le fut encore lors du siege des Anglois ; mais après la levée du siege, Charles VII octroya au Chapitre de St. Aignan, en 1439, six deniers sur chaque minot de sel qui seroit vendu aux Gabelles de Languedouy & Languedoc, pour être employés à relever l'Eglise qu'il commença, & que Louis XI mit presque dans sa perfection. Charles VIII y fit travailler après lui ; mais l'ouvrage ne reçut la derniere main que sous le Roi Louis XII, qui fit bâtir six Chapelles pour accompagner la nef. Alors n'y ayant plus rien à desirer aux bâtimens de cette Eglise, elle fut de nouveau consacrée par l'Archevêque titulaire d'Arcadie, Suffragant de Michel de Bussy, Archevêque de Bourges, & Doyen de St. Aignan, le 28 Août 1509. Enfin, en dernier lieu, aux seconds troubles de la religion, lorsque les Calvinistes abattirent les Eglises d'Orléans, celle de St. Aignan fut une des premieres qui éprouva leur fureur ; ils en ruinerent la nef, qui depuis n'a pas été rétablie.

La Châsse d'argent, où sont renfermées les Reliques de St. Aignan, est placée au fond du Chœur, au-dessus de l'Autel, dans une niche. Elle est d'un très-bon goût,

& du dessein de M. *Meyssonnier*. On ne la découvre qu'aux Fêtes de St. Aignan & dans les calamités publiques.

Autrefois le Chapitre de cette Eglise Royale, qui est la premiere Collégiale d'Orléans, & qui dans les processions publiques tient le côté gauche de la Cathédrale, relevoit immédiatement du St. Siége; mais il fut soumis à l'Ordinaire, par Arrêt du Parlement, du 4 Juin 1674, rendu en faveur de Messire Pierre du Cambout de Coislin, alors Evêque. Le Roi & les Ducs d'Orléans, comme Apanagistes, prennent le titre d'Abbés de St. Aignan, & en cette qualité, la premiere fois qu'ils viennent dans cette Eglise, il leur est présenté un surplis, une aumuce & une bourse avec cinq sols dedans. On le fit à l'égard de Louis XIII en 1614. Le Doyen étoit mis anciennement en possession de sa dignité, par la tradition, d'une épée, d'une ceinture, d'une gibeciere, & d'une paire d'éperons dorés, avec un épervier qu'on lui mettoit sur le poing; mais depuis Gabriel Prévôt, reçu Doyen le 13 Février 1538, ses successeurs ont négligé cette espece d'investiture, peu convenable à l'Ordre Ecclésiastique.

Cette Eglise a de très-beaux droits. Les deux jours de Fêtes de St. Aignan & de la Translation de son corps, qui sont le 17 Novembre & le 14 Juin, le Bailli de St. Aignan est le seul Juge dans la Ville d'Orléans. Les droits d'entrée dans la Ville appartiennent, pendant ces mêmes jours, au Chapitre qui les afferme au Fermier de Mgr. le Duc d'Orléans, & chaque boutique ouverte dans la Ville, doit un droit de cinq deniers.

Le Chapitre de St. Aignan est composé, outre l'Abbé, & le Doyen qui est à la nomination de l'Abbé, d'un Sous-Doyen, d'un Chantre, d'un Chévecier, d'un Sous-Chantre, de trois Prévôts, de Tillay, de Sologne & d'Herbilly, à la nomination du Doyen; de trente-un Chanoines, dont deux d'étroite résidence; de deux Chanoines semi-Prébendés, à la collation du Chapitre; de deux Prébendés Réguliers, aussi de résidence, qui sont les Prieurs de la Conception & de St. Hilaire; le premier, à la nomination de l'Abbé de St. Jean de Sens, & le second, à celle de l'Abbé de St. Euverte; & de quatre Chanoines Honoraires, qui sont l'Evêque d'Orléans, les

Abbés de St. Mesmin, de St. Pierre de Cluny, & de St. Pere en Vallée.

Hubert, Antiquités de S. Aignan p. 57 & suiv.

Ce Chapitre étoit originairement une Communauté de Moines, dont on ne connoît pas précisément l'établissement, non plus que la sécularisation. Cette derniere avoit déja lieu sous le Roi Pepin, comme le démontrent deux Chartres, l'une de Charlemagne, & l'autre de Louis le Débonnaire, son fils, par lesquelles ces deux Empereurs confirment les priviléges accordés par Pepin, leur pere & ayeul, aux Chanoines de St. Aignan.

On voyoit dans une Salle où les Chanoines tiennent Chapitre, un beau tableau représentant un Christ mort, descendu de la Croix, que l'on croit être d'*Annibal Carrache*. Le Chapitre vient de le faire placer dans une des Chapelles de l'Eglise qui a été décorée à cette occasion.

Id. ibid. p. 240.

Il y avoit anciennement près la grande porte du Cloître de St. Aignan, une Eglise Paroissiale, sous l'invocation des SS. Sergius & Bacchus, dont le bâtiment & le cimétiere tenoient à une maison appellée, dans les titres, *Porta patens*, qui est de la Jurisdiction de St. Aignan, & qui fut acquise par le Chapitre de cette Eglise, des *Maître & Freres & Sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, la veille de la Pentecôte 1261. Le Chapitre, à la Procession du troisiéme jour des Rogations, s'arrête devant la porte de cette maison, pour y chanter le Répons, le Verset & la Collecte des SS. Martyrs.

Trésor de St. Aignan.

Il y a dans l'Eglise de St. Aignan une Paroisse, sous le nom du Crucifix St. Aignan. Ce nom lui venoit de ce que l'Autel Paroissial étoit adossé au Jubé, sous le Crucifix; il a été depuis porté dans une Chapelle de la nef. Depuis plusieurs années, St. Eusipce est devenu Patron de cette Paroisse. Dans une transaction passée le lendemain de Pâques 1286, entre Guillaume de Crespy, Doyen, & le Chapitre de l'Eglise de St. Aignan, il fut accordé, entr'autres choses, que la collation de l'Eglise Paroissiale du Crucifix demeureroit au Doyen, auquel le Chapitre la disputoit, quoique les Doyens en eussent joui long-tems auparavant, & qu'on trouve même qu'en 1192, Cadurque, Doyen, assigna un revenu de trois muids de bled au Curé du Crucifix pour son gros. Depuis

ce tems le patronage en a été abandonné aux Chanoines, qui conferent cette Cure, avec cette circonstance, que depuis que le Chapitre a été soumis à l'Ordinaire, en 1674, les Curés nommés sont tenus de prendre le *visa* de l'Evêque d'Orléans; ce qu'ils ne faisoient pas auparavant.

(85) *Notre Dame du Chemin, &c.*

Dans le milieu du neuviéme siecle, les Chanoines de St. Aignan avoient, attenant leur Eglise, un Cimétiere si rempli de corps, qu'ils se trouverent obligés d'en prendre un ailleurs. Ils s'adresserent à Agius, Evêque d'Orléans, pour avoir la permission de choisir, pour cet effet, un endroit qui leur appartenoit, & d'y bâtir une Chapelle, suivant l'usage d'alors. Agius leur accorda ce qu'ils demandoient, par Lettres du 13 Janvier 855. C'est cette Chapelle bâtie dans le nouveau Cimétiere, & dediée en l'honneur de St. Aignan, dont elle a long-tems portée le nom, qui dans la suite étant devenue Eglise Paroissiale, est aujourd'hui connue sous le nom de Notre Dame du Chemin; nom qu'elle a emprunté de sa situation, anciennement au bout du Fauxbourg, & sur le grand Chemin qui conduit en Bourgogne. La Cure est à la présentation du Chapitre de St. Aignan.

Antiquités histor. de S. Aignan, p. 139.

Idem, p. 55. des Preuves.

(86) *St. Euverte, &c.*

Après la mort de St. Euverte, arrivée sur la fin du quatriéme siécle, les Habitans d'Orléans bâtirent sur son tombeau un Oratoire ou Eglise, qui porta d'abord le nom de Notre Dame du Mont, par rapport à sa situation sur une hauteur, mais qui prit dans la suite le nom du St. Evêque, & fut desservie par des Chanoines séculiers. Vers le milieu du douziéme siécle, les Chanoines embrasserent la Régle de St. Augustin, & la Maison de St. Euverte devint une Abbaye célebre, dont un nommé Rogerius fut le premier Abbé. Quant au tems précis de ce changement, la plus commune opinion le fixe vers l'an 1163; mais M. Polluche a prouvé dans un Mémoire imprimé qu'il faut reculer de beaucoup

Annal. Eccl. Aurel. L. 2. *n.* 30.

l'introduction du Monachisme dans St. Euverte. Les anciens Religieux qui, par un malheur commun à tous les Ordres, s'étoient peu-à-peu relâchés de la régularité de leur premier institut, furent réformés en 1636, & les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France introduits à leur place.

Lemaire, T. II. p. 94. L'Eglise & le Monastere, ruinés en dernier lieu par les Calvinistes, en 1562, ont été rebâtis par les libéralités du Roi Henri IV, à la sollicitation de M. Fougeu d'Escures, Maréchal Général des Camps & Armées de Sa Majesté, & de M. Charles Fougeu, son frere, premier Abbé Commendataire de cette Maison.

Le dessein de l'Autel en baldaquin, est de M. Gabriel fils, Architecte & Contrôleur des bâtimens du Roi.

Je ne dois pas oublier une particularité que nous apprend *Epist.* 280. Etienne de Tournay, qu'autrefois les Evêques d'Orléans se faisoient inhumer dans St. Euverte, & que c'étoient l'Abbé & les Religieux qui leur administroient les Sacremens dans leur maladie. *Tenetur & ipsa.... & infirmitatibus exhibere solatium, & decedentibus præstare sepulchrum.*

M. de Cougniou, Chanoine de la Cathédrale, a légué, en 1754, à cette Maison sa bibliothéque, à condition qu'elle seroit ouverte au Public les Jeudis, pendant l'hiver, depuis deux heures après midi jusqu'à quatre; & après Pâques, depuis cinq heures jusqu'à six.

(87) *La Paroisse de St. Victor, &c.*

Notitia Galliarum Valesii, p. 151. Entre les Eglises dépendantes de la Cathédrale d'Orléans, dont il est fait mention dans les Lettres de Charles le Chauve, de Hugues le Grand, de Hugues Capet, & de Robert son fils, conservées dans les archives de cette Eglise, est celle de Notre Dame des Forges, *Cella Sanctæ Mariæ Fabricatæ*, qui n'est autre que l'Eglise Paroissiale de St. Victor, dont la Cure est encore aujourd'hui à la nomination du Chapitre. Le nom de Notre Dame des Forges avoit été donné à cette Eglise, par rapport au Quartier où elle se trouve située, & où il reste encore un puits public, appellé *le Puits des Forges*.

Guyon, T. II. p. 355. Quant au titre de St. Victor, sous lequel elle fut con-

ſacrée, conjointement avec celui de Notre Dame, le 30 Décembre 1524, & qu'elle portoit déja ſous le régne de Charles VII, il y a apparence qu'il lui vient de quelque tranſlation de reliques du St. Martyr de Marſeille; mais on ne trouve point en quel tems ce changement a pu arriver. Cette Egliſe qui avoit péri dans l'incendie de 999, fût rebâtie par le Roi Robert, en 1029, ainſi que l'écrit Helgaud, qui la qualifie de Monaſtere; nom qu'on donnoit alors à preſque toutes les Egliſes.

Hiſtoire du ſiege d'Orl. p. 4.

Vita Roberti Regis apud Cheſnium, T. 4. p. 77.

(88) *La Chapelle de St. Michel, &c.*

Guyon eſt le ſeul de nos Annaliſtes qui nous parle de cette Chapelle, dont il attribue la fondation aux Couvreurs, Maçons & Charpentiers, mais ſans en fixer le tems. On voit ſeulement qu'elle n'étoit pas bâtie en 1358, puiſque dans les Lettres de Jean de Montmorenci, Evêque d'Orléans, du 5 Février, données au ſujet de ſon entrée, il n'eſt fait mention que d'une Croix élevée en cet endroit: *Et ad portam clauſtri Sancti Aniani, per magnum vicum, versùs Crucem Sancti Michaëlis accedere.* Mais elle l'étoit avant 1469, qu'on trouve que Gilles Marie, Couvreur & Maçon d'Orléans, lui donna en cette année quelques rentes, à la charge que tous les ans, le lendemain de la Fête de St. Michel, on y diroit une Meſſe pour les trépaſſés. C'eſt dans cette Chapelle que les Couvreurs, Maçons & Charpentiers font acquitter les fondations de leur Confrairie.

T. I. p. 292.

Sauſſeius, L. 13. n. 1.

Guyon, *ibid.*

(89) *L'Hoſpice, appellé le petit St. Loup, &c.*

Cette Maiſon a ſervi pendant quelque tems de demeure à une partie des Religieuſes de l'Abbaye de St. Loup. Elles étoient devenues propriétaires de ce terrein depuis 1655; elles ne s'y établirent néanmoins qu'en 1657, en vertu d'un acte capitulaire du dernier Mars, par lequel il fut réſolu qu'on feroit bâtir l'Hoſpice, qui ne connoîtroit d'autre Supérieure que l'Abbeſſe, & qui ſeroit gouverné par une Religieuſe, avec le nom de Mere des Novices, ſans menſe particuliere. Madame Louiſe-Charlotte

de Châtillon, troisiéme Abbesse, les en ôta en 1685, & les réunit à celles de l'Abbaye. Depuis ce tems l'Hospice a été donné à loyer à différens Particuliers.

(90) *La Paroisse de St. Michel, &c.*

Annal. Eccl. Aurel. L. 8. n. 26.

Trésor de St. Pierre-le-Puellier.

Histoire du siége des Anglois, p. 4.

L'Eglise de St. Michel, alors hors des murs, & qui n'étoit encore que Chapelle, fut donnée avec celle de St. Paul, au Chapitre de St. Pierre-le-Puellier, en 1012, par le Roi Robert, suivant les Letres de ce Prince, datées d'Orléans le 15 du mois de Décembre de cette année, la seiziéme de son régne. L'une & l'autre étant devenues dans la suite Eglises Paroissiales, celle de St. Michel a été accrue, en différens tems, des Paroisses voisines de St. Martin *de latâ areâ*, & de St. Georges; peut-être même que l'union de la premiere, qui ne subsistoit déja plus en 1428, lorsqu'au mois de Novembre, pendant le siége des Anglois, les Habitans d'Orléans abattirent les Eglises, qui se trouverent dans leurs Fauxbourgs, est l'origine & le commencement du titre Paroissial. Cette Eglise de St. Martin étoit située aux environs du Cimétiere, près de la rue qui conduit au Mail, & qui en a retenu le nom de *rue St. Martin.* Nous apprenons par un titre de Manassés de Signelay, Evêque d'Orléans, du mois de Juin 1221, qu'alors le Chapitre de la Cathédrale dîmoit dans la Paroisse de St. Martin; pourquoi le desservant avoit droit de prendre chaque année dans les greniers du Chapitre, deux muids de seigle pour sa subsistance. Quant à la Paroisse de St. Georges, elle étoit dans l'Eglise Collégiale de St. Avit.

Le tableau du maître-Autel de l'Eglise de St. Michel passe pour être de *de Seve*, Peintre de l'Académie; & les deux statues qui l'accompagnent, sont d'*Hubert*, d'Orléans. La chaire du Prédicateur servoit au Temple que les Protestans avoient à Bionne, avant sa suppression.

Depuis la réunion des deux titres de St. Paul sur la tête d'un seul Curé, la présentation de la Cure de St. Michel a été affectée à l'Abbé de St. Mesmin, en dédommagement de la portion de St. Paul, dont il perdoit la nomination.

(91) *Les Jacobins, &c.*

La notice des Maisons de l'Ordre de St. Dominique, qui se trouve à la tête de l'Histoire de ses Ecrivains, place, en 1219, l'établissement de la Maison d'Orléans, que Lemaire & Guyon veulent être de l'année précédente. Cette différence peut venir de la maniere de compter que les uns ou les autres auront suivie. Les Orléanois donnerent aux Religieux, que St. Dominique, qui pour lors étoit à Paris, avoit envoyés pour cet établissement, une Eglise hors des murs, dédiée en l'honneur de St. Germain d'Auxerre, & dépendante du patronage des Chanoines de St. Pierre-Empont. Le mérite & la science de ces Religieux firent qu'on plaça chez eux les Ecoles publiques, tant de Théologie que de Droit: ces dernieres y sont demeurées jusqu'en 1337. Cette Maison, avant d'être renfermée dans la Ville, avoit été ruinée deux fois dans les guerres des Anglois, en 1370 & en 1428; & depuis qu'elle s'est trouvée dans les murs de la derniere enceinte, elle le fut en 1567, au second trouble de la Religion; mais elle ne resta pas long-tems dans cet état, car quelques années après, Jacques Alleaume, Bourgeois d'Orléans, & ancien Receveur de la Ville, la fit rebâtir à ses dépens, aussi-bien que le réfectoire & une partie des dortoirs. Le Pape lui adressa, à cette occasion, un Bref de félicitation, en date du 18 Juin 1571. Quant aux Cloîtres, ils sont dûs en partie à la libéralité de M. d'Escures, Maréchal des Logis Général des Camps & Armées du Roi; c'est ce que témoignent les armes placées dans le lieu le plus éminent. Les Religieux viennent d'abattre ces Cloîtres & presque tout l'ancien bâtiment, & ont commencé à jetter les fondemens d'un nouveau corps de logis plus commode & mieux entendu. On lit sur la porte de l'Eglise cette Inscription, que la reconnoissance des Peres Jacobins envers leur bienfaiteur y a fait placer.

T. II. p. 100.
T. II. p. 15.
Remarq. 66.

Cette présente Eglise des Jacobins fut détruite l'an 1567, & depuis réédifiée des deniers & aumônes de Noble Homme Jacques Alleaume, & Magdelaine Compaing, son épouse, l'an 1575.

Les deux figures de Saints, qui sont sur des piedestaux,

aux deux côtés, dans le fond du chœur de cette Eglise, sont l'ouvrage de *Hubert*, ainsi que le bas-relief qui est au-dessus. On doit à *Perelle* le tableau de l'Autel qu'elles accompagnent.

Recueil des Titres des Marchands fréquentans, 1. & 2. piéces.

La Chapelle de Notre-Dame de Pitié fut fondée dans cette Eglise, & bâtie des deniers de la Communauté des Marchands fréquentans la riviere de Loire, sur un terrein dont lesdits Marchands acheterent une partie, & dont l'autre fut donnée par le Sr. Compaing, Bourgeois d'Orléans, en Avril 1473; laquelle fondation fut acceptée par le Chapitre général de l'Ordre de St. Dominique, assemblé à Bâle le 6 Juin de la même année.

(92) *Les Carmélites, &c.*

Guyon, T. II. p. 472.

Ces Religieuses furent reçues à Orléans le 25 Mars 1617. Elles demeurerent d'abord dans une maison, près l'Eglise de St. Pierre-Ensentelée; d'où cinq ans après, le 9 Juin 1622, elles sortirent pour venir s'établir où elles sont aujourd'hui; trois jours après leur entrée dans cette nouvelle maison, on célébra la Canonisation de Ste. Thérese. L'Evêque d'Orléans, le Comte de St. Paul, Gouverneur, les Corps de Justice & de la Ville assisterent à la cérémonie.

(93) *La Maison du Bon-Pasteur, &c.*

Cette Communauté, dont le principal objet est de servir de retraite aux pauvres filles repenties, s'est formée à Orléans, par les soins de M. de Coislin, alors Evêque. Ce Prélat, en 1703, obtint à cet effet des Lettres Patentes du Roi au mois de Septembre, enregistrées au Parlement le 11 Juin de l'année suivante 1704. Dès le 30 Avril, M. le Lieutenant-Général de Police & le Procureur du Roi, donnerent leur consentement à cet établissement, » pour y être les filles de mauvaise con» duite, qui s'y retireront volontairement, reçues *gratis*, » & sans aucune pension. »

Cette maison, qui n'a aucun fonds, ne subsiste que par son travail, & par les secours qu'elle reçoit des personnes charitables. Les Evêques d'Orléans, Supérieurs nés, com-

mettent sous eux quelques Prêtres séculiers pour en avoir la direction. Elle est de plus du ressort de la Police, & a pour protecteur le Lieutenant-Général, auquel on a recours au besoin.

(94) *Le Séminaire*, &c.

Le Corps de St. Avit, mort dans un hermitage près de Châteaudun, ayant été apporté à Orléans, fut inhumé à quelques pas de la Ville, au même lieu où est aujourd'hui le Séminaire, & où le Roi Childebert fit bâtir une Eglise en l'honneur de ce Saint, suivant le vœu qu'il en avoit fait, au cas qu'il réussît dans la guerre d'Espagne; ce qu'il exécuta vers l'an 542. Cette Eglise fut ruinée du tems des Normands, & depuis, lors du siege des Anglois. Elle éprouva ensuite les fureurs des Calvinistes, durant les troubles de 1562; ce qui en restoit encore sur pied, ainsi que les maisons qui en dépendoient, fut entiérement renversé en 1710, pour élever sur leur terrein le bâtiment du nouveau Séminaire que M. de Coislin y avoit établi, dès l'an 1670, & auquel il avoit réuni les prébendes de cette Eglise, qui étoit une Collégiale, composée d'un Doyen, d'un Chévecier, de dix Chanoines & de quatre Chapelains, à la collation de l'Evêque, & qui fut supprimée alors. Les Lettres Patentes du Roi sont du mois de Mars 1667. L'Evêque passa transaction avec le Chapitre le 9 Juillet 1668, & accorda 150 liv. de pension à chaque Chanoine. En 1671, au mois d'Août, M. de Coislin obtint des Lettres Patentes qui ne furent enregistrées que le 28 Janvier 1674, pour l'union du Prieuré de Notre-Dame des Champs, Diocèse de Paris, dont il étoit titulaire, au Séminaire. Cette union avoit déja été faite par l'Archevêque de Paris, le 24 Mai 1671, & l'Abbé & les Religieux de Marmoutier, desquels ce Prieuré dépendoit, avoient donné leur consentement le 22 Avril 1672.

La Paroisse de St. Georges, qui étoit dans l'Eglise de St. Avit, avoit été précédemment supprimée sous M. de Netz, par décret du 12 Novembre 1632, & les Paroissiens donnés à celle de St. Michel. Lemaire, T. II. p. 63.

On comprit dans l'enclos du Séminaire la rue St. Georges, qui étoit entre l'Eglise St. Avit & l'Evêché, & cela sur une permission de Mgr. le Duc d'Orléans, du 18 Mars 1682.

Les Prêtres de la Communauté de St. Sulpice de Paris ont la direction de ce Séminaire depuis 1707, en vertu d'une transaction passée entre ces MM. & Mgr. l'Evêque d'Orléans, le 19 Novembre de cette année.

La Chapelle du Séminaire est fort bien décorée; le dessein de l'Autel est de *Gilles-Marie Oppenord*, & le tableau où est peinte la Présentation de la Vierge au Temple, est de *Leclerc*, fils du célebre *Leclerc*, Graveur. Il y a dans cette Maison une assez belle Bibliothéque, dont les fondemens ont été jettés par M. Jean de Fourcroy, Doyen de l'Eglise d'Orléans, qui y légua ses livres, par son testament du 11 Février 1681.

(95) *L'Ecole Royale de Chirurgie, &c.*

Cette Ecole, établie par Lettres Patentes du 23 Juin 1759, enregistrées au Parlement le 7 Septembre, & au Bailliage d'Orléans le 4 Décembre de la même année, & dont les Réglemens sont contenus dans d'autres Lettres Patentes du 2 Septembre 1763, enregistrées au Parlement le 12 Décembre de la même année, & au Bailliage d'Orléans le 10 Janvier suivant, est composée d'un Président, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, de trois Professeurs Démonstrateurs qui y enseignent l'Anatomie, les Opérations, les Institutions chirurgicales, l'Ostéologie, les Maladies des os & les Accouchemens; de deux Prévôts qui changent tous les ans, d'un Trésorier, d'un Greffier du premier Chirurgien du Roi, & de tous les Maîtres en Chirurgie de la Ville.

Quoique la fondation de cette Ecole soit très-récente, comme nous venons de le dire, il paroît cependant que depuis assez long-tems il y avoit des Ecoliers étudians en Chirurgie à Orléans, qui étoient obligés d'aller entendre les leçons des Docteurs en Médecine & des Maîtres en Chirurgie; ces Etudians élisoient un d'entre eux, qu'ils nommoient *Abbé*. Il avoit pour Adjoints un

Lieutenant, quatre Conseillers, un Trésorier & un Greffier, tous à sa nomination. La fonction de cet Abbé & de ces Officiers, étoit de veiller au maintien du bon ordre, & de percevoir les deniers nécessaires pour les honoraires des leçons que recevoient les Etudians en Chirurgie. Cette élection se faisoit du consentement & en présence du Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, qui leur faisoit prêter serment, comme le prouvent des Lettres (imprimées,) données à cet effet par Jean Roubault, Maître Chirurgien & Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, à Orléans, en date du 3 Septembre 1676.

La rue où est située l'Ecole de Chirurgie, & qu'on nomme rue du Petit-Sanitas, & anciennement rue du Pommier-rouge, tire son nom actuel d'un Sanitas ou Maison de santé, qui y fut bâtie en Juillet 1583, pour y retirer les pestiférés, & dont il ne reste plus de vestiges. Cette maison avoit été achetée, par les Maire & Echevins, de Jean Lami, & d'Agnès Fillon, sa femme.

(96) *Le Grand-Cimétiere, &c.*

Le Cimétiere doit originairement son établissement à la Confrairie des Maîtres Ecrivains, qui formoient à Orléans une Communauté très-nombreuse avant l'invention de l'Imprimerie. On connoît des Lettres de Louis XII & de François Ier. portant permission de prendre une petite rue & des jardins pour son alignement, en remboursant les particuliers; & le 20 Mars 1515, les Echevins assemblés consentirent à l'exécution de ces Lettres.

Sa principale entrée avoit toujours été entre la Chapelle de la Communité & celle de Ste. Anne. Le portail même, sur lequel sont sculptées les armes de la Ville, se voit encore en partie. Mais en 1521, comme on voulut travailler aux charniers de ce Cimétiere, qui venoit d'être renfermé dans la Ville par la derniere clôture, on jugea plus à propos d'en faire l'entrée vis-à-vis de la Cathédrale, avec laquelle le Cimétiere pouvoit communiquer, au moyen d'une porte qu'on ouvrit en même-tems dans les anciens murs de la Ville, n'y ayant

point eu jusques-là de sortie de ce côté, plus proche que celle de la Porte Parisis, près l'Hôtel-Dieu. Ce fut alors qu'on commença ces superbes galeries qu'on y voit, & dont les dernieres arcades ne furent achevées qu'en 1645. Il seroit à souhaiter qu'on pût parfaire un si bel ouvrage, le seul peut-être en son genre, qui mérite d'être vu. En 1691, on élargit aussi, & on embellit la porte qui répond sur la rue Pavée, du côté de l'Étape, & l'on y plaça les deux squelettes de pierre qui sont couchés sur le fronton, où ils font un fort bel effet. Ils sont l'ouvrage d'un habile Orléanois, *Claude Godard*, Ingénieur du Roi, qui a donné aussi les desseins de cette porte.

Pyrrhus d'Angleberme, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, dans l'Eloge qu'il composa de cette Ville, en 1517, parle en termes magnifiques de ce Cimétiere, où l'on voit, dit-il, des ouvrages de sculpture & de peinture que Praxitele & Apelle n'auroient pas désavoués : *ubi sculpturæ, picturæque, vel Praxitelis, vel Apellis manum referentes.* Ces paroles ressentent bien le style oratoire ; mais si ces miracles de l'Art ont existé, tout a disparu ; rien n'est plus uni & plus simple que ces monumens qu'on y voit aujourd'hui. Les Gens de Lettres peuvent néanmoins se faire montrer le tombeau de *Germain Audebert*, connu par ses Poésies latines, qui lui mériterent le Collier de l'Ordre de St. Michel, & celui de St. Marc de Venise; ce Sçavant, mourut en 1598, le 24 Décembre. Le tombeau de *Marie de l'Etoile*, qu'on veut avoir été maîtresse de Théodore de Beze, dans le tems qu'il étudioit à Orléans, est un peu plus loin; mais l'épitaphe qu'on y lisoit en prose latine & françoise, de la composition de ce prétendu Réformateur, a été entiérement biffée à coups de couteau, & n'est plus lisible. On peut encore remarquer l'épitaphe latine de deux sœurs de la famille des Beauharnois, mortes le même jour 21 Juillet 1597, qui paroît être de *Jean Passerat*, dans les Œuvres duquel il s'en trouve une presque semblable pour l'aînée : celle de M. *Gendron*, mort le 2 Juillet 1688, & connu pour avoir traité la Reine mere, d'un cancer qu'elle portoit depuis long-tems ; cette Piéce est de la composition de M. Julien Fleury, Chanoine de Chartres : celle de

Imprimé à Orléans en 1645, in-4.

Pag. 227. de ses Œuvres latines.

M. *Perdoulx de la Perriere*, sçavant dans l'Histoire d'Orléans : enfin, le Monument élevé, par le Corps de Ville, à la mémoire du célébre Jurisconsulte M. *Pothier*, mort le 2 Mars 1772.

(97) *La Chapelle de Ste. Anne*, *&c.*

La Communauté des Maîtres Ecrivains d'Orléans obtint de Robert de Courtenay, Evêque d'Orléans, la permission de construire dans le Cimétiere commun de la Ville, une Chapelle sous l'invocation de Notre Dame & de St. Vrain. Ce Prélat leur laissa la nomination d'un Chapelain pour la desservir; ce qui leur fut confirmé par *Ferry*, successeur de Robert de Courtenay, par des Lettres du mois d'Août 1298. C'étoit proprement la Chapelle du Cimétiere, *Capella Cœmeterii Aurelianensis*, comme elle est appellée dans des Lettres de Milon de Chailly, Evêque d'Orléans, de l'an 1313, dans laquelle s'acquittoient les fondations pour les morts, par des Prêtres & des Clercs nommés par lesdits Confreres. En 1480, un certain Nicolas Duchesne, Clerc du Diocèse de Tulles, ayant obtenu du Cardinal Jahin, Evêque de Sabine, Légat en France, la provision de cette Chapelle, comme si effectivement elle eût été un bénéfice, en fut débouté par Sentence de l'Official d'Orléans, qui avoit été commis par le Cardinal Légat, en date du 20 Septembre 1483. MS. de l'Hôtel de Ville.

Les Ménuisiers ayant été admis à célébrer leur Confrairie dans cette Chapelle, elle a pris le nom de Ste. Anne, Patronne de ces Ouvriers. Les Maire & Echevins, qui sont au lieu des anciens confreres Ecrivains, la leur ont abandonnée depuis bien des années, & ont transporté tous les Services des morts à la Chapelle du St. Esprit qu'ils ont fait réparer.

(98) *Le Quartier de l'Oratoire*, *&c.*

C'est improprement que quelques personnes appellent ce Quartier, *le Quartier de l'Intendance*, puisque l'Hôtel que ces Magistrats y occupoient ne leur étoit point affecté, & qu'ils le tenoient à loyer seulement. Cet Hôtel qui

est vaste, & qui conserve toujours un air de grandeur; est appellé *la grande Maison* dans quelques relations d'entrées de nos Rois & de nos Ducs d'Orléans qui y ont logé. Il a été bâti par *François Brachet*, Seigneur de Marigny & de Tillay-le-Gaudin, Intendant de la Maison de la Reine Isabelle d'Arragon, veuve de Louis, Duc d'Anjou & de Touraine, Roi de Jérusalem, morte en 1441.

Lemaire, pag. 97. des nobles & illustres Familles.

(99) *St. Paterne, &c.*

Je n'ai pu rien trouver sur les commencemens de cette Eglise, dont les titres ont été dissipés durant les troubles de la Religion; il n'en est même fait aucune mention dans la liste des Eglises qui furent abattues dans les Fauxbourgs au tems du siége des Anglois, où il est seulement parlé de l'Aumône St. Poüaire, ou St. Paterne; car c'est le même nom, quoiqu'assez déguisé. Cette Eglise néanmoins est beaucoup plus ancienne, comme le Prieuré, qui y est attaché, le fait assez connoître. Lorsqu'en 1620 on démolit la Chapelle de St. Mathurin, pour faire place aux bâtimens des Religieuses de la Visitation, dans l'emplacement desquels elle se trouvoit, ce fut à St. Paterne que furent portées l'image du Saint & la desserte de la Chapelle. Cette Cure est au patronage de l'Abbé de St. Pere en Vallée, Diocèse de Chartres.

Histoire du Siege des Anglois, p. 4.

Gyon, T. II. p. 473.

(100) *St. Pierre-Ensentelée, &c.*

Nous apprenons par une Chartre de Hugues le Grand, pere de Hugues Capet, de l'an 930, que ce Prince donna aux Chanoines de St. Samson d'Orléans, l'Abbaye de St. Symphorien dans la Ville, & deux Eglises dans le Fauxbourg, Ste. Lée & St. Sulpice: *Abbatiam Sancti Symphoriani positam intrà muros Aurelianis .... cum duabus Ecclesiis in honorem Sanctæ Lætæ, Sanctique Sulpitii in suburbio præfatæ urbis positis.* La situation de St. Pierre-Ensentelée, autrefois dans le même Fauxbourg que St. Sulpice, & sa proximité de l'Abbaye de St. Symphorien qu'occupoient les Peres Jésuites, nous persuadent que cette Eglise n'est point différente de celle de Ste. Lée; & que le nom d'Ensentelée,

Labbe, dans ses Mélanges, in-4. T. II. pag. 524.

telée, qui la distingue des autres Eglises dédiées au Prince des Apôtres, a été corrompu de ceux-ci, *St. Pierre & Ste. Lée;* deux titres sous lesquels cette Eglise a pu dans la suite des temps être consacrée, & dont, à l'exemple d'une infinité d'autres, elle n'en a plus conservé qu'un seul. En tout cas, si c'est une conjecture, elle vaut bien celle de nos Annalistes qui traduisent Ensentelée par *in semita lata*, comme qui diroit *St. Pierre situé dans le chemin large;* maniere de s'exprimer assez extraordinaire, & qui en outre ne convient point à l'Eglise de St. Pierre, qui n'étoit point alors sur le grand chemin, n'y ayant que la fausse porte ou Poterne de St. Samson qui répondît de ce côté. La Cure de cette Eglise est à la présentation du Pénitencier de l'Eglise d'Orléans.

Le dessein du maître-Autel de cette Eglise est de *Verbreicht*, ainsi que la statue en terre cuite, de la Vierge qui tient l'Enfant Jesus entre ses bras, & qui est placée dans la Chapelle sous son invocation. Ce même Autel est décoré de trois tableaux de M. *Restout*, de l'Académie, dont le principal représente ce Saint délivré de prison par un Ange. Le Médaillon du rétable en forme de tombeau, qui représente la tête du Sauveur, est du ciseau de *le Lorrain*, Sculpteur distingué; c'est aussi lui qui a exécuté les ornemens du tombeau de M. Benoît, ancien Directeur de la Monnoie d'Orléans, que l'on voit dans la Chapelle des fonds baptismaux.

Claude d'Etufo de Pradines, Baron de Sirot, Lieutenant Général des Armées du Roi, dont nous avons des Mémoires imprimés à Paris en 1683, tué au siege de Jargeau en 1652, est enterré dans cette Eglise. Voici son épitaphe, telle qu'elle s'y lisoit, & qui a été enlevée en 1720.

» Passant, tu vois dans ce Tombeau celui qui a fait des ac-
» tions dignes d'une gloire immortelle. C'est défunt Messire
» Claude d'Etufo de Pradines, Baron de Sirot, Lieutenant
» Général dans les Armées du Roi, descendu de l'illustre
» Maison d'Etufo, Néapolitaine, qui a eu des Vicerois
» & autres Grands Hommes, dont quelques-uns d'entre
» eux, pour avoir pris les intérêts de la France, comme
» le reste de leur famille, furent après les Vêpres Sici-
» liennes obligés de se rendre en France. Toute l'Europe

» a été le théatre de sa valeur. La Hollande l'a connu; » l'Italie l'a admiré; l'Empire en a profité; les Souverains en ont été jaloux, puisqu'il a paru dans la lice » contre le Roi de Danemarck & celui de Suede, avec » tant de succès, qu'il a abattu d'un coup de pistolet le » chapeau de celui qui a enlevé la Couronne à plusieurs » Princes. Il s'est particuliérement signalé ès siéges » d'Arras, secours d'Ouville, bataille de Rocroy; à » Courtray, à Armentieres. Ces exploits lui ont fait » avoir les principales Charges dans les armées Royales, & lui en ont mérité de plus grandes. Sa récompense a été l'affection des Rois, parce qu'il y en avoit » peu d'autres qui égalassent ses services. Toutes les » vertus d'un grand Guerrier se sont trouvées en lui, & » celles d'un vrai Chrétien y ont encore été plus remarquables. Comment est-ce donc que la mort a vaincu ce » victorieux, après l'avoir attaqué souvent sans le pouvoir abattre, après l'avoir chargé de plaies, sans pouvoir entamer son courage? Parce qu'il combattoit pour » la liberté du Roi, & celle du Royaume, elle lui a » donné le coup fatal devant Gergeau, dont il est mort » à Orléans le 8 d'Avril 1652. Passant, prie Dieu pour » son ame, & pense que cette vie n'est qu'une milice. »

Les deux Rois, dont il est parlé dans cette Epitaphe, sont Christian IV, & Gustave-Adolphe. Il tua le cheval du premier d'un coup de pistolet, & d'un autre abattit le chapeau & brûla les cheveux du second. Mademoiselle de Montpensier, dans ses Mémoires, écrit qu'on la soupçonna d'avoir fait faire cette Epitaphe, parce qu'elle étoit fort frondeuse. Ce Seigneur est enterré sous l'aigle du lutrin, & on apperçoit encore une portion de la pierre d'ardoise qui le couvre. T. II. p. 12.

(101) *Les Prêtres de l'Oratoire, &c.*

Lemaire, T. II. p. 108. Les Prêtres de l'Oratoire se sont établis à Orléans en 1614. Le terrein qu'ils occupent, appellé le *Grand Jardin*, fut acquis, par échange, de M. Lhuillier d'Interville, des libéralités que leur fit M. *Raoul Fournier*, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, dont le corps repose dans leur

Eglise. On y voit aussi celui du R. P. *Michel Lefevre*, Prêtre de cette Congrégation, & Théologal de l'Eglise Cathédrale, mort à Orléans en très-grande odeur de piété. On assure qu'il avoit fait des miracles pendant sa vie, & il en existe des procès-verbaux pardevant Notaire. Le tableau du maître-Autel, qui se fait admirer des connoisseurs, est du nommé *Remi*, excellent copiste.

On leur offrit, dans le commencement de leur établissement, le Collége de la Ville, que le Cardinal de Bérulle, leur instituteur, refusa.

Ils conservent dans leur Sacristie le chapeau de la Pucelle d'Orléans, de velours bleu, brodé en or.

Depuis 1763, ils sont dépositaires d'une Bibliothéque publique, donnée par M. Carré de Bouchetault, qui s'ouvre tous les Samedis en hiver, à deux heures après midi jusqu'à quatre; & après Pâques, à trois heures jusqu'à six.

(102) *Les Récollets, &c.*

Plusieurs personnes, faute d'attention, se persuadent que l'affaire arrivée aux Cordeliers en 1533, au sujet de la Prévôte d'Orléans, qui venoit d'être inhumée dans leur Eglise, & qu'ils publioient être damnée, les avoit fait chasser de cette Ville; mais quoiqu'il intervint alors un Jugement terrible contre eux, le 18 Février 1534, ce ne fut qu'en 1611, qu'étant tombés dans un grand relâchement, les PP. Récollets, en vertu des Lettres Patentes qu'ils en avoient obtenues auparavant du Roi Henri IV, prirent possession du Monastere de ces Religieux, où ils furent installés le 10 de Juillet par Gabriel de Laubespine, alors Evêque.

Lemaire, édit. in-4. p. 408.

Bibliothéq. Canon. de Bouchel, T. II.

Les PP. Cordeliers, auxquels les Récollets ont succédés, vinrent à Orléans environ l'an 1240, & s'établirent en une place que la Ville leur donna hors de murs, vers les Jacobins. Ce Couvent se rendit bientôt si célebre, qu'en 1271 St. Bonaventure, alors Général des Freres Mineurs, dans un Chapitre de son Ordre qu'il tint à Orléans, mit ce Couvent le premier de la Province de Touraine.

Lemaire, T. II. p. 104.

On voit, sous les Cloîtres de cette Maison, l'ancienne épitaphe de noble Homme *Jacques de Thou*, qui décéda

le 4 Octobre 1447. C'étoit un des ancêtres du célebre Historien de ce nom; & on trouve qu'il avoit été Echevin d'Orléans en 1439 & 1440, continué en 1445 & 1446. Tout le monde sçait que la famille des *de Thou* est originaire de cette Ville.

On lit sur la porte de l'Eglise, l'inscription suivante, qui nous apprend les révolutions qu'elle a essuyées, & par qui elle a été rebâtie en dernier lieu.

Templum hoc Pr. B. Francisci temporibus
Constructum semel ab Anglis . . . 1428.
Iterùm ab hæreticis destructum . . . 1562.
Gastonis I.
Aureliorum Ducis pietas,
Civium benevolentia restituit,
Anno D. M. DC. XXXVI.

Cette Eglise est décorée de deux tableaux que les connoisseurs estiment. Celui du maître-Autel, qui représente le Baptême de Jesus-Christ, est de Frere *Luc*, Religieux de cette Maison, ainsi qu'un autre qui est dans la Sacristie. Celui de l'Autel de la Chapelle du Tiers-Ordre, où l'on voit St. François donnant des cordons à un Roi, est de la main de *Snelle*.

Il paroît par un titre de l'an 1348, qui étoit entre les mains de M. de Chaussy, d'Orléans, qu'il y avoit autrefois, dans cette Ville, des Freres de Ste. Croix & de St. Lazare, qui formoient une Communauté établie dans une grande maison située rue des Cures, vis-à-vis les Récollets, alors les Cordeliers.

(103) *Les Ursulines, &c.*

Mémoire communiqué

Les Dames Ursulines de Poitiers, sur les Lettres d'obédience qu'elles obtinrent du Vicaire Général de l'Evêque, en date du 23 Février 1622, envoyerent à Orléans six de leurs Religieuses & une Sœur converse, pour former un établissement, qu'elles y commencerent dès le 2 du mois suivant, & qui fut confirmé par Lettres de Gabriel de Laubespine, Evêque d'Orléans, du 14 Juin de la même année. Par ces Lettres, l'Evêque nomme pour

premiere Prieure, la Sœur Catherine de St. Paul; & M. Simon, Doyen de l'Eglise d'Orléans, pour Supérieur. L'année suivante, ces Religieuses obtinrent des Lettres-Patentes du Roi pour leur établissement, qui leur furent données à Fontainebleau au mois d'Avril, & qui leur sont communes avec la Maison de Poitiers. Elles reçurent, en 1633, un don de trente-cinq mille livres que leur fit Antoinette Godard, veuve de René Bidault, Sieur de Rion. Le bâtiment que nous voyons, fut commencé le 15 Août 1675, & achevé cinq ans après. C'est de cette maison, dont la Communauté a toujours été nombreuse, que sont sorties celles de Blois, en 1624; de Beaugenci, en 1629; d'Issoudun, en 1630; & de St. Charles, dans le Fauxbourg d'Orléans, en 1656.

(104) *L'Aumône des Garçons, &c.*

Lorsqu'en 1556, on résolut de retirer les Pauvres, & de les enfermer, on prit l'Hôpital de St. Paterne pour y loger les hommes & les enfans mâles. Cet Hôpital qui changea alors de nom, & fut appellé *l'Aumône des Garçons*, devoit son origine aux Confreres Ecrivains établis à Orléans, qui le fonderent sur la fin du treiziéme siécle, pour y retirer pendant la nuit, particuliérement en hiver, les pauvres qui n'avoient pas où loger, comme on le voit par les Lettres de Ferri de Lorraine, Evêque d'Orléans, du mois d'Août 1298, portant permission aux-dits Confreres de faire cet établissement, dont l'Evêque leur laisse l'entiere disposition quant au temporel; ce que confirmerent les Evêques ses successeurs. Les biens de l'Aumône des Garçons furent réunis à l'Hôpital Général, lors de son établissement en 1672.

Mss. de l'Hôtel de Ville.

Etablissement de l'Hôpital Gén.

(105) *Les Minimes, &c.*

Ces Peres furent reçus à Orléans en 1612, & la Ville, dans son assemblée du 26 Avril, leur donna le terrein qu'ils demandoient, & qu'occupoient ci-devant les Arbalestriers (dont les Buttes furent portées plus loin, vers les remparts de la Porte St. Jean,) pour y établir un

Lemaire, T. II. p. 107.

Couvent, & non pour autre usage ; & aux conditions que si lesdits Peres venoient à changer de lieu, la Ville rentreroit dans lesdites Buttes. Les Archers & Arbalestriers intenterent procès à la Ville & aux Minimes, sur lequel intervint un Arrêt du Parlement du 28 Mars 1613, au profit des derniers. Ils avoient voulu traiter auparavant avec les anciens Religieux de St. Samson pour leur maison ; mais l'affaire ayant manqué, sur quelques difficultés qui survinrent, les PP. Jésuites s'accommoderent avec ces derniers, comme nous l'avons vu, (*Rem.* 38.)

Trésor de l'Hôtel de Ville.

Réponse apol. à l'anti-Coton, p. 133.

On voit au-dessus de la porte d'entrée du Couvent des Minimes, la statue de St. François de Paule, leur Fondateur, de la main d'*Hubert*. Elle est dans une niche ; mais les injures du tems l'ont bien dégradée. Les figures & le dessein du grand Autel de ces Religieux, qui est bien entendu, sont de *Claude Godard*, Sculpteur Orléanois. Le tableau représentant la Pentecôte, est de M. *Hallé, pere*.

(106) *La Visitation, &c.*

Les Religieuses de la Visitation vinrent en 1620 s'établir à Orléans, où elles arriverent le 7 Septembre, & y commencerent leur établissement dès le 9, dans une maison près la Porte St. Jean. Elles venoient du Monastere d'Annecy, & avoient été envoyées par St. François de Sales. Elles acheterent le 24 Mars, des Directeurs de l'Aumône Générale d'Orléans, la Chapelle de St. Mathurin, & les jardins qui en dépendoient, où elles ont fait bâtir leur maison, qui n'a été achevée qu'en 1684. L'Eglise qui avoit été construite dès 1656, n'a été consacrée que le 19 Avril 1727, sous le titre de St. Joseph, par M. l'Evêque d'Orléans, (*Nic. Jos. Paris*,) qui alors étoit Evêque titulaire d'Europée, & Coadjuteur d'Orléans.

Guyon, T. II. p. 473.

Les curieux en peinture ne doivent pas manquer d'aller voir dans cette Eglise, qui est des mieux entendue, & d'une très-grande propreté, & dont le dessein est dû au R. P. Dom *Louis de St. Bernard*, Religieux Feuillant de la Ville de Tours, le Tableau du grand Autel, de la main de *Mignard le Romain* ; ceux des deux Chapelles, qui sont de *Bourdon* & de *Challes*, Peintres de l'Académie;

& le grand Tableau représentant la Présentation de la Vierge au Temple, qui est en face de la grille du chœur des Religieuses; ce dernier est de *Bon Boullogne*. Les figures en pierre des douze Apôtres, qu'on y voit dans des niches, & celles de St. Joseph & du St. Ange Gardien, placées des deux côtés de l'Autel, sont du célebre *Hubert*. On prétend qu'il ne les a qu'ébauchées, parce qu'on ne voulut pas lui en donner le prix: quoiqu'il en soit, elles sont belles, bien variées pour les attitudes & pour les airs de tête, qui sont d'un beau caractere.

On voit, dans le parloir de la Prieure de cette Maison, un St. François de Sales prêchant aux Montagnards de Savoie, assez bien peint.

Les Maisons de Rennes, de Tours, de Montargis & de Chartres, sont sorties de la Maison d'Orléans.

(107) *Les Nouvelles Catholiques, &c.*

La Communauté des femmes & filles associées en la Ville d'Orléans pour retirer les Nouvelles Catholiques, dont une Dame veuve de Gland étoit Supérieure en 1651, fut approuvée & déclarée capable de tenir en main-morte des biens fonds, & des rentes, par Lettres-Patentes du Roi, du mois de Janvier en cette année, lesquelles Lettres servirent pour le don qui fut fait à ces Filles par la Demoiselle de Lafont, de la maison qu'elles occupoient, & de cinquante livres de rente. En 1685, M. de Coislin, alors Evêque, obtint de nouvelles Lettres de Sa Majesté pour cet établissement, & ayant acheté, le 22 Octobre de la même année, une maison plus commode derriere l'Hôpital, il y plaça les Nouvelles Catholiques, qui y ont demeurées jusqu'en 1716, qu'elles sont venues occuper la maison où elles sont aujourd'hui, & que M. Fleuriau, Evêque d'Orléans, leur avoit achetée le 28 Octobre de l'année précédente. Le motif de ce dernier changement, fut l'union que fit ce Prélat aux Nouvelles Catholiques de la petite Communauté des Filles de la Croix. Ces dernieres ont commencées à Orléans en 1712, & ont demeuré successivement dans les Cloîtres de Ste. Croix & de St. Etienne, où elles étoient lors de leur union. Mémoire de la Maison.

(108) *L'Hôtel de la Monnoie, &c.*

L'ancien Hôtel de la Monnoie étoit situé près les Quatre-Coins, dans une rue qui en a retenu le nom de *rue de la vieille Monnoie.* Ajoutez à cette remarque ce que nous avonst dit ci-dessus, (*Remarque* 17.)

(109) *Celui des Spectacles, &c.*

L'emplacement de l'Hôtel des Spectacles étoit autrefois occupé par un Jeu de paume, connu sous le nom de *la Perle*, dont cet Hôtel a retenu le nom. Le feu prit à la Salle au mois de Novembre 1757, & la brûla entiérement. Elle fut rebâtie l'année suivante par les libéralités de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.

Cette Salle, située dans un Quartier assez retiré, & à laquelle on ne peut parvenir qu'en traversant une longue allée obscure & étroite, pourroit être plus commode & d'un meilleur goût.

(110) *Il y avoit autrefois la Chapelle de St. Mathurin, &c.*

Trésor de l'Hôtel de Ville.

En 1556, les Cordeliers de Meung présenterent requête aux Echevins d'Orléans, à ce qu'il leur plût leur donner un logis dans la Ville d'Orléans, où il y eût une Chapelle, afin de pouvoir loger lorsqu'ils y venoient pour leur quête, ou pour confesser ceux qui les demandoient. » On jetta les yeux sur la Chapelle de St. Mathurin, sise » sur la grande rue de la Porte Bannier, & logis de » ladite Chapelle, où y avoit deux petites chambres, » appellées vulgairement *l'Hôpital des Aveugles* ... On » s'adressa à Me. Louis Dubois, Chapelain de ladite » Chapelle, qui répondit qu'il ne délaissera ce que dessus, » sinon qu'on lui payât 20 livres tournois de rente par an, » & faisant célébrer deux Messes par chacune sepmaine, » dont il étoit chargé comme Chapelain susdit, & que » ladite Chapelle étoit de fondation royale, montrant des » Lettres qui en font mention. » C'est ce qu'on apprend de l'Acte d'assemblée tenue à l'Hôtel de Ville le 8 Juin

en cette même année 1556. Cette Chapelle étoit à la nomination de Mgr. le Duc d'Orléans.

(111) *La Butte des Arbalestriers*, &c.

Le nom que les Chevaliers de cette Académie portoient, dénote assez leur ancienneté. Ils étoient autrefois partagés en deux Compagnies, qui avoient chacune leur Butte, l'une sur les fossés de la premiere enceinte de la Ville, entre la Porte Parisis & la Poterne St. Samson; l'autre sur les fossés du Bourg de Dunois ou d'Avignon, dans l'endroit où est la rue qui descend du Martroi au Marché de la Porte-Renard, appellée encore aujourd'hui la *rue des Arbalestriers*, ou *de la Hallebarde*. Le dessein qu'on prit en 1485 d'accroître la Ville du côté de la Beauce, fit abattre ces deux Buttes, qui furent réunies & placées dans la nouvelle rue d'Illiers. Les Arbalestriers y ont demeuré jusqu'en 1613, que leur terrein ayant été donné aux PP. Minimes, ils se retirerent dans la même rue plus haut. Cette Académie, qui depuis quelques années commençoit à prendre une nouvelle forme, sous la protection de M. de Pomponne, Abbé de St. Medard de Soissons, & en cette qualité, regardé comme Maître des Arbalestriers de France, est tombée entiérement en 1734, sans espérance de pouvoir jamais se relever.

Lemaire, T. I. p. 315.

Rem. 104.

(112) *L'Hôpital-Général*, &c.

Les Orléanois dans le dessein d'établir à Orléans un Hôpital-Général, qui pût servir à retirer les pauvres, tant de l'un que de l'autre sexe, auquel on réuniroit les biens des trois autres Hôpitaux ou Aumônes, de St. Paterne, de St. Paul & de St. Antoine, obtinrent, pour ledit établissement, des Lettres Patentes du Roi au mois de Mars 1652, vérifiées & enregistrées au Parlement, suivant l'Arrêt du 25 Février 1655; après quoi S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans fit dresser des Statuts & Réglemens, & donna ses Lettres sur iceux, qui furent enregistrées au Parlement le 23 Juillet suivant. On différa de procéder à cet établissement, sur quelques difficultés qui survinrent;

Statuts & Réglemens pour l'établ. d'un Hôpital génér. à Orléans, impr. en 1692.

Voyez les Rem. 82. 98. & 116.

mais ayant été levées dans plusieurs assemblées qui se tinrent au mois de Mars 1671, tant à l'Hôtel Episcopal, qu'à la Ville, il fut arrêté qu'on se pourvoiroit de nouveau vers Son Altesse Royale, & ensuite vers Sa Majesté, pour obtenir de nouvelles Lettres confirmatives des précédentes : S. A. R. donna de nouveaux Réglemens au mois de Juillet 1671, qui furent approuvés par le Roi, & confirmés par Lettres Patentes du mois d'Avril 1672, enregistrées au Parlement le 4 Juillet suivant. Par ces Lettres, la Taille qui se levoit dans la Ville & dans les Faubourgs pour l'entretien des pauvres, en vertu des Lettres d'Henri II, du 6 Février 1556, fut supprimée, & il fut permis de prendre un lieu convenable pour l'établissement dudit Hôpital. On jetta les yeux sur l'arsenal, qui étoit vacant depuis long-tems ; le Grand-Maître de l'Artillerie y donna son consentement. C'est à ce changement que fait allusion l'inscription qu'on lit sur la porte.

Pauperibus tuta est, quæ fuit Ætna Domus.

Le plan qui fut dressé pour la construction des bâtimens nécessaires, fut approuvé le 15 Juillet 1675 par M. de Coislin, Evêque, & par les Administrateurs ; on y travailla sans relâche : la premiere Chapelle, qui ne subsiste plus, fut bénite le 27 Novembre de la même année ; quant à la nouvelle, M. Fleuriau, Evêque d'Orléans, mit la premiere pierre de l'Autel le 4 Septembre 1716, & elle fut bénite par ce Prélat, sous l'invocation de St. Charles.

La maison de force, destinée à renfermer les filles débauchées, a été construite sur l'arrêté qui en fut fait le 19 Septembre 1674. Enfin, sur les remontrances faites au Bureau, que les enfans, dans les dortoirs qu'ils occupoient, étoient très-mal, il fut arrêté le 18 Août 1730, qu'on feroit élever pour eux un nouveau bâtiment qui a été exécuté.

Le Bureau des Pauvres est composé de l'Evêque d'Orléans qui y préside, du Lieutenant-Général au Bailliage ; du Lieutenant-Général de Police, Directeurs nés ; & de quinze autres personnes, trois Ecclésiastiques, & douze

principaux Habitans, Officiers, Bourgeois & bons Marchands de la Ville, dont deux Echevins en charge font partie.

(113) *Les Grands Carmes, &c.*

On ignore en quel tems précisément les PP. Carmes sont venus demeurer à Orléans. Selon la Saussaye, ces Religieux s'y établirent vers l'an 1265, & y bâtirent hors la Ville, & assez près de l'Eglise de St. Laurent, un Monastere qui fut bâti sur un terrein qui en a retenu le nom des *vieux Carmes*, qui fut entiérement ruiné dans les guerres des Anglois, lorsque l'armée du Prince de Galles ravagea tout l'Orléanois, en Octobre 1358. Quelque tems après, en 1366, un nommé *Hervé*, Libraire, Bourgeois d'Orléans, leur ayant donné un terrein beaucoup plus proche de la Ville, ils obtinrent à ce sujet des Lettres d'amortissement de Philippe, premier Duc d'Orléans, datées de cette Ville, le 20 Février 1366, & s'y vinrent établir; mais cette seconde Maison eut le sort de la premiere, & fut renversée en 1428, lors du siege des Anglois. Après la levée du siege, les Orléanois, pour indemniser en quelque façon les PP. Carmes, leur accorderent un terrein, joignant le leur, où ils bâtirent de nouveau. Mémoire du Monast. des PP. Carmes.

Ce fut dans l'Eglise de ces Peres, qu'en Octobre 1561, les Calvinistes firent les premiers exercices publics de leur Religion. Mais cette espece de prérogative ne la garantit pas six ans après de leur fureur, car ils la renverserent comme les autres. Charles IX, pour donner moyen à ces Religieux de se relever, leur permit en 1568 d'aliéner la partie la moins nécessaire de leurs fonds, à la charge d'employer le prix de la vente à la réédification de leur Eglise, Cloîtres & lieux réguliers; de plus, il leur assigna, par ses Lettres du 5 Septembre 1570, une pension de 250 liv. qui devoit servir à payer le loyer d'une maison qu'ils étoient obligés d'occuper, jusqu'à ce que leur Monastere fût entiérement bâti, mais qui néanmoins leur a été continuée depuis. En 1601, pendant le Jubilé accordé à l'Eglise d'Orléans, le Roi Henri IV, & Marie de Médicis, son Epouse, étant venus en cette

Lemaire, T. II. p. 206.

Mémoire ci-dessus.

Ville, ce Prince donna aux PP. Carmes une somme de mille écus pour faire la couverture de leur Eglise, & la Reine leur donna pareillement dequoi faire construire le grand-Autel. Ces libéralités ont engagé ces Peres à faire, à certains jours de l'année, de particulieres & solemnelles Prieres pour la prospérité de l'Etat & la personne de leurs Majestés.

On voit à un Autel de leur Eglise une figure en pierre de Ste. Madelaine de Pazzy; elle est de la main d'*Hubert*, & c'est une des plus belles piéces de ce Maître; mais les Religieux de cette Communauté l'ont fait barbouiller, & ont par-là dérobé la finesse de l'ouvrage aux yeux des Artistes & des connoisseurs.

Ce n'est pas la seule figure d'*Hubert* que renferme cette Eglise. Le grand-Autel en a trois, qui sont Elie, Elisée, & la Ste. Vierge; à la Chapelle de cette Sainte, est une autre Vierge tenant l'Enfant-Jesus dans ses bras; une Ste. Anne avec la Vierge encore enfant. Les deux enfans qui sont sur le fronton de l'Autel de Ste Madelaine de Pazzy, & le Christ en croix, qui est placé du côté de l'horloge, sont des monumens de la fécondité & du talent de cet habile Sculpteur.

Le plafond de cette même Eglise passe pour être de la main de *Perelle l'aîné*, Peintre de réputation, né à Orléans.

Ces Religieux ont dans leur Cloître un tableau de *Michel Corneille*, *pere*, aussi d'Orléans, qui représente St. Joseph.

(114) *Le Calvaire*, &c.

Lemaire, T. II. p. 111.

Le fameux P. Joseph, Capucin, est regardé comme le Fondateur de ce Monastere, & il conçut le dessein de l'établir dès l'an 1628, à la sollicitation de Marguerite Mallier, femme de Jean Cardinet, Ecuyer, Sieur du Bois des Armes, Prévôt d'Orléans, qu'il dirigeoit. Quelques difficultés survenues, tant de la part de M. de Netz, Evêque, que des Maire & Echevins qui craignoient de surcharger la Ville, en reculerent l'exécution jusqu'en 1637, que six Religieuses choisies entre celles du Monasteres du Marais à Paris, ayant obtenu au mois d'Août de cette année des Lettres du Roi XIII, portant permission

d'un établissement de leur Ordre à Orléans, & sur le consentement de S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans, de l'Evêque & de la Ville, vinrent en cette Ville le 20 Mars de l'année suivante, & se logerent dans la maison des Barbe-cannes, au fond d'un cul-de-sac de même nom, devant l'Hôtel-Dieu, où elles demeurerent jusqu'au 24 Juin 1640, qu'elles prirent possession de la Maison qu'elles occupent aujourd'hui. Mémoires mss. du Monastere du Calvaire.

On voit au grand-Autel de leur Eglise une Descente de Croix, de *Boullogne l'aîné*, & une Sainte Famille fort belle, à une des Chapelles.

(115) *Le College de Médecine, &c.*

Les Médecins d'Orléans, réunis en Corps depuis un têms immémorial, forment un Collége, auquel il est nécessaire d'être aggrégé pour pouvoir exercer dans cette Ville; & nul Médecin n'y peut être admis qu'il ne soit Docteur d'une des Universités du Royaume, & qu'il ne subisse un examen rigoureux, en présence du Collége assemblé, sur toutes les parties de la Médecine théorique & pratique. Ce droit qui leur a été confirmé par Lettres Patentes du Roi Henri III, du 26 Octobre 1582, & enregistrées au Bailliage d'Orléans le 7 Janvier 1583, & depuis, par les Sentences du même Bailliage des 27 Août 1737 & 14 Janvier 1738, paroît fort ancien. Dès l'année 1405, un Prêtre, nommé *Fulcon*, qui se disoit Médecin, ayant refusé d'obéir à la Justice Royale, qui l'avoit envoyé pardevant le Collége pour être examiné, les Echevins députerent un d'entre eux, nommé *Jean Poirier*, vers M. de Prunelay, Evêque d'Orléans, qui en obtint des défenses à ce *Fulcon* de pratiquer la Médecine dans son Diocèse. Pareilles défenses furent faites au nommé *Jehan Loiseau*, par Arrêt du Parlement du dernier Février 1577. Les Membres du Collége ont toujours joui des Priviléges accordés à l'Université d'Orléans, & il existe plusieurs Lettres Patentes, Arrêts du Grand-Conseil, & Jugemens du Bailliage qui leur en confirment la possession. Lemaire, T. I, p. 395. Regiſtres du Collége de Médecine.

Le Président, accompagné d'un Aggrégé, est tenu de faire tous les six mois la visite des Apothicaires de la

Ville, à l'usage desquels le Collége, composé pour lors de quatorze Médecins, fit imprimer à Orléans, en 1648, un Dispensaire, sous le titre de *Pharmacopea Aurelianensis*.

Les assemblées se tenoient autrefois chez le Doyen; mais depuis 1744, par la libéralité de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, qui a accordé une gratification annuelle au Collége, elles se tiennent dans une maison particuliere, rue du Four-à-chaux, où il y a un jardin de plantes usuelles; c'est-là où se donnent aussi les consultations gratuites établies dans la même année en faveur des pauvres, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, les Mercredi & Samedi de chaque semaine.

Nos Rois ont plusieurs fois tiré leurs premiers Médecins du Collége des Médecins d'Orléans. On trouve, entr'autres, *Jacques Ponceau*, Médecin du Collége d'Orléans, Maître des Comptes à Paris, premier Médecin de Charles VIII; & *Antoine Petit*, Aggrégé à Orléans en 1582, premier Médecin des Rois Henri IV & Louis XIII, &c. &c.

(116) *La Butte des Arquebusiers, &c.*

Depuis l'usage des armes à feu, il se forma insensiblement dans la Butte des Arbalestriers une Compagnie de l'Arquebuse, qui devint bientôt plus nombreuse que celle des premiers. Quand l'Empereur Charles-Quint passa par Orléans le 20 Décembre 1539, cette Compagnie, alors composée de deux mille quatre cens hommes, fut jusqu'à Cléry *lui donner le réveil-matin, & en delaschant tous ensemble, firent grand bruit.* En 1559, François II, à son avénement à la Couronne, ayant défendu par tout son Royaume le port des armes à feu, les Echevins d'Orléans s'adresserent à ce Prince, qui, sur leur représentation, permit aux habitans de s'assembler à l'ordinaire, & de tirer de l'arquebuse dans leur Butte. Aussi voyons-nous l'année suivante les Arquebusiers sous les armes, à l'entrée du Roi, le 28 Octobre, mais réduits alors au nombre de quatre cens. Dans la suite, les différends qui survenoient tous les jours entre les Arbalestriers & les Arquebusiers, obligerent les Echevins à les séparer. Ils acheterent, pour cet effet, en 1577, le jardin de la Nivelle, derriere l'Ar-

Voyez la Rem. 109.

Céremonial Franç. Entr. de Charles-Quint à Orl. T. II. p. 759.

Les ordres tenus à la réception du Roi François II. & de la Reine, impr. en 1560.

fenal, où ils placerent les Arquebusiers qui y sont demeurés jusqu'en 1700, que leur terrein fut pris pour aggrandir les cours de l'Hôpital, & qu'on les transféra un peu plus loin; où les exercices recommencerent le 8 Mai.

Cette Académie de l'Arquebuse fut approuvée par Lettres Patentes du Roi Louis XIII, du mois de Juillet 1614, dans lesquelles il est dit que ce Prince avoit *tiré à cette Butte*, & fait tirer en sa présence les Confreres. En 1731, suivant les ordres de M. le Duc d'Antin, Gouverneur, adressés à Messieurs de Ville, par une Lettre du 30 Décembre, le nombre des Chevaliers fut fixé à cent, non compris les quatre Officiers, & il fut ordonné que dorénavant ils se serviroient dans leurs exercices de fusils à pierre, uniformes & de longueur convenable, au lieu d'arquebuses à mêches, dont l'usage leur fut interdit. Cet établissement a cessé vers 1746. Mémoire de l'Académ. de l'Arquebuse.

(117) *L'ancien Pont, &c.*

Ce Pont étoit composé de dix-neuf arches, & séparé en deux parties à peu-près égales, par une Isle à laquelle on avoit donné le nom de *Motte*. Sa longueur étoit de 182 toises. On y voyoit le Monument de la Pucelle, Rem. 77. ainsi qu'une Croix de même métal, appellée *la belle Croix*. Aux troubles de la Religion, les Réformés en avoient déja abattu une de ce nom, qui avoit été posée le 14 Octobre 1407, par les soins de Pierre de St. Mesmin, Lemaire, des Familles nobles, pag. 84. Lieutenant-Général au Bailliage d'Orléans. La derniere avoit été placée le 22 Mai 1578, avec cette inscription:

» *Mors Christi in cruce, nos contagione labis æternorum*
» *morborum sanavit, Clodovæus Rex in hoc signo hostes*
» *profligavit, & Johanna, Virgo Aurelianensis, obsidione tot*
» *annos Galliam servitute Britannicâ liberavit. Factum est*
» *illud, & est mirabile in oculis nostris, in quorum memo-*
» *riam hæc nostræ fidei insignia, non diù ab impiis dirupta,*
» *restituta sunt, anno* 1578. »

Au bout de ce Pont, sur la riviere, il y avoit une Porte flanquée de deux tours, qu'on appelloit *les Tourelles* ou *Tournelles*, & fortifiée d'un ravelin environné d'eau, sur lequel étoit un petit Pont communi-

quant à cette porte, nommé *le Pont Jacquin.* Il y avoit au-dessus de la Porte des Tourelles une fort belle Vierge en pierre, tenant l'Enfant Jesus, de la main d'*Hubert.* Cette statue, dont on voit le modèle à l'Abbaye des Feuillans à St. Mesmin, a passé d'abord chez les Augustins, & depuis au Chapitre de St. Aignan, qui l'a fait restaurer & placer dans la Chapelle de la Vierge, que l'on a décorée à cette occasion.

Histoire du siege d'Orl. p. 2.

La prise de ce Fort des Tourelles par les Anglois, le Dimanche 24 Octobre 1428, fut funeste au Comte de Salisbury qui commandoit le siége. Ce Général y étant monté avec quelques Officiers, comme il regardoit par une fenêtre qui donnoit sur la Ville, y fut blessé d'un coup de canon, dont il mourut trois jours après à Meung-sur-Loire, où on l'avoit transporté.

Tous les ans, la Ville faisoit placer sur les Tourelles un oiseau, que l'Académie des Arquebusiers venoit tirer aux Fêtes de la Pentecôte, & qui plus anciennement étoit élevé pour cet effet sur la Tour de l'Eglise de St. Aignan.

(118) *Deux Mottes qui le partageoient, &c.*

L'Isle qui portoit ce nom, se trouvoit presque au milieu de la riviere, plus près cependant de la Ville que du Fauxbourg. La partie de cette Isle, qui étoit à l'orient du Pont, s'appelloit *la Motte St. Antoine*, où on y voyoit une Chapelle de ce nom. Celle qui étoit à l'occident s'appelloit *la Motte des Poissonniers.* C'est dans la premiere qu'étoit l'Aumône des étrangers, autrement appellée l'*Hôpital de St. Antoine.* Cette maison fut de tems immémorial destinée à recevoir les pauvres passans. Une enquête des Commissaires nommés pour la réformation des Hôpitaux, en 1625, nous apprend que les Propriétaires des Mottes du Pont, sur lesquelles étoient fondées les deux principales arches de ce Pont, avoient accordé ces Mottes aux Habitans d'Orléans, à la charge qu'on y feroit bâtir une ou deux chambres » pour retirer à couvert les pauvres Pélerins & autres passans, & leur » donner le gîte & couvert pour une nuit seulement. » Il

Lemaire, T. II. p. 26.

paroît

paroît par un compte des Proviseurs de ce Pont, de 1383 à 1386, que c'étoit une femme qui en avoit la direction: « à Marguerite la Chaumette, Maîtresse de l'Hôtel-Dieu » dessus ledit Pont, pour la garde qu'elle prend dudit » Hôtel-Dieu, dont elle a c. sols par an, ci c. sols. » Ibid.

Cette disposition a duré jusqu'au nouvel établissement d'un Hôpital-Général, auquel celui-ci fut réuni avec tous les biens qui en dépendoient en 1672. Cet Hôpital qui avoit été ruiné pendant le siége des Anglois, fut rebâti par le Roi Louis XII, en 1501. La Chapelle, telle qu'on la voyoit dans ces derniers tems, ne fut rétablie qu'en 1637, suivant l'inscription qui étoit sur la porte.

(119) *La Paroisse & le Prieuré de ce nom... St. Marceau.*

En 1105, Baudouin, Abbé de Bourgueil, céda aux Moines de Micy, aujourd'hui St. Mesmin, l'Eglise de St. Marceau dans le Fauxbourg d'Orléans, sous certaines conditions. Il y joignit le revenu d'une demi-Prébende dans celle de St. Liphard de Meung; *ità ut*, dit l'Auteur d'où nous tirons ce fait, *Monachi S. Maximini, tantùm Canonici vocarentur*. Il paroît cependant que le droit de l'Abbé de Bourgueil sur l'Eglise de St. Marceau n'étoit pas bien certain; car en 1082 une femme dévote, nommée *Maussende*, donna également à l'Abbaye de St. Mesmin cette même Eglise, qui par Sentence arbitrale de Richer, Archevêque de Sens, venoit de lui être adjugée sur les Religieux de l'Abbaye de Bourgueil qui la lui disputoient. Reynier, Evêque d'Orléans, confirma cette donation; & c'est de-là que l'Abbé de St. Mesmin est Patron & Présentateur, tant de la Cure, que du Prieuré de St. Marceau.

Annal. Benedict. T. V. p. 478.

Saussëius, L. 8. n. 48.

Les figures en pierre, qu'on voit dans cette Eglise, passent pour être d'*Hubert*; & la Croix mort-tua-le-vif, située dans l'étendue de cette Paroisse, pourroit bien être de lui.

Dans cette même Paroisse, au Quartier des Montées, on a depuis quelques années, dans le jardin d'une maison nommée l'*Hermitage*, fait la découverte d'une source minérale, ferrugineuse & alkaline, dont M. Prozet,

Apothicaire d'Orléans, a donné une très-bonne analyse dans le N°. 38 des Affiches Orléanoises 1774.

(120) *Le Couvent des Augustins, &c.*

Les Augustins vinrent à Orléans dans le treiziéme siecle, & les habitans leur firent bâtir un Couvent au Fauxbourg nommé *le Portereau*, avec une Eglise sous l'invocation de la Vierge. Leur Couvent plusieurs fois détruit, soit par les incursions des Anglois, soit par les Huguenots, au tems des troubles, soit par les inondations de la Loire, fut rebâti en dernier lieu par Louis XIII, comme on le peut voir par l'inscription qui est attachée au portail de l'Eglise.

» Le Roi Louis XIII ayant égard que le Couvent des » Augustins qui leur avoit été donné par Philippe le Long, » son prédécesseur, situé ci où présentement sont le rave- » lin & fossés des Tourelles, pour être trop proche de » la porte du Pont, avoit été démoli pendant les guerres » des Huguenots & de la Ligue, afin de le rebâtir dans un » lieu plus assuré, & sans crainte de nouvelles ruines, » a du consentement de MM. les Maire & Echevins de » la Ville, fait acheter cette place, & commencé la réé- » dification des deniers de son épargne; &, par ses Lettres » Patentes, amorti, fait don & délaissement à perpétuité » de tous les cens & rentes, que les lieux nécessaires » pour la construction dudit Couvent pourroient lui être » redevables. M. Fougeu d'Escures, Maréchal des Logis » Général des Armées, mit la premiere pierre de l'Eglise » au nom de la Reine, Mere de Sa Majesté, & Mgr. » l'Evêque Gabriel de l'Aubespine en fit la cérémonie » le 6 Novembre 1613. »

Voyez la Rem. 132.

Ces Religieux ont de nos jours fait orner leur Chœur de ménuiseries assez belles, & qui sont du dessein & de la main de M. *Bonnaire*, Sculpteur Lorrain, ainsi que leurs stalles. Ils conservent dans une salle de leur Maison un grand Crucifix de bois, qu'on croit de la main d'*Hubert*. Sur la porte de la Chapelle de N. D. des Aides, en dehors de cette Eglise, il y a un cartouche en pierre, où sont sculptées les armes de la Châtre & de Chabot, qui sont d'une exécution très-finie.

(121) *L'Hôpital Royal*; autrefois *les Ursulines de St. Charles*, &c.

La Communauté des Ursulines de St. Charles, détruite en 1769, ne subsistoit que depuis l'année 1656. Elle avoit été tirée par M. Alphonse d'Elbene, Evêque d'Orléans, de celle des Ursulines de la Ville, alors composée de près de quatre-vingt Religieuses, dans une grande pauvreté. Il en fit mettre douze en possession de la Maison de *Guigni*, au Fauxbourg du Portereau, le 22 Août 1656, après en avoir obtenu de Mgr. Gaston de France, Duc d'Orléans, la permission, datée de Blois le 14 Avril 1655, avec le consentement des Maire & Echevins d'Orléans, le 5 Juin suivant, & sur les Lettres Patentes de sa Majesté, données à la Fere le même mois. Mém. de la Maison de S. Charles.

L'Hôpital Royal de St. Charles, qui a remplacé ces Religieuses, que l'on avoit laissé éteindre, est autorisé par Lettres Patentes du 20 Décembre 1771, enregistrées au Parlement le 9 Mai 1772. Il sert de Dépôt général pour les Mendians. C'est une Maison de force & non de charité. On n'y reçoit que les personnes qui y sont transférées par ordre du Roi, ou en vertu de Jugemens ou Ordonnances de la Maréchaussée, en payant une pension annuelle, dont le prix ne peut être au-dessous de 150 liv.

Il y a des Infirmeries dont le service se fait par des Sœurs de St. Maurice-lès-Chartres. L'Administration est composée de l'Intendant de la Province, Commissaire du Roi, qui en est le chef; de deux Inspecteurs, & d'un Caissier.

Avant la mutation de cette Maison Religieuse en Hôpital, on voyoit à l'Autel de la Chapelle un beau tableau de *Champagne*, représentant St. Charles à genoux, qui a passé depuis entre les mains de M. l'Evêque d'Orléans, qui en a orné sa Chapelle particuliere.

(122) *La Paroisse de St. Jean-le-Blanc*, &c.

Un aveu rendu à l'Evêque d'Orléans par Lancelot-Barat, Chevalier, Vicomte d'Orléans, en 1334, fait connoître que le patronage de cette Eglise appartenoit Cartul. de l'Evêché.

alors au Vicomte d'Orléans, Seigneur de la Maison de St. Jean-le-Blanc. Cela a changé depuis, & cette Cure est aujourd'hui à la présentation du Prieur de St. Flou d'Orléans.

(123) *Le Couvent des Capucins, &c.*

Guyon, T. II. p. 429. Les Capucins furent envoyés à Orléans, en 1578, par le Roi Henri III. La Reine Catherine de Médicis sa Mere, qui jouissoit pour son douaire du Duché d'Orléans, leur donna un terrein qu'on appelloit les Jardins des Ducs d'Orléans, depuis que l'achat en fut fait par Louis, Duc d'Orléans, & Frere du Roi Charles VI, de Guillaume de Giversay, Chevalier, au mois de Février 1396, & où il y avoit un vieux Château alors en ruines, à cause des guerres civiles, & que l'on appelloit le Château de St. Jean-le-Blanc. (Extrait des Comptes de la Duché d'Orl. Mss. de Gyvès, p. 3.)

L'Eglise bâtie des aumônes des Habitans, fut consacrée par Mathurin de la Saussaie, Evêque d'Orléans, le 2 Août 1583.

Cette Eglise qui se trouvoit, par la situation de son terrein bas, sujette aux inondations de la Loire, fut abattue, & on rebâtit celle qui subsiste actuellement, qui fut dediée par Mgr. Nicolas de Netz, Evêque d'Orléans, le 17 Novembre 1641, sous le titre de *la Visitation de la Vierge Marie*, autrement de *Notre-Dame de Bon Secours*. (Guyon, T. I. p. 582.)

Les curieux y admirent un tableau qui représente un Pape accompagné de quelques Cardinaux, qui fait l'ouverture du tombeau de St. François. Ce morceau précieux est de *Snelle*, d'autres disent de *Blanchard*. Dans le Chœur des Religieux, on peut voir une Annonciation du Chevalier *Lanfranc*, mais qui a été gâtée par quelques draperies qu'on y a fait ajouter. Celui qui est au maître-Autel, & qui représente une Visitation, est, à ce qu'on croit, de *la Hire*.

(124) *Le nom de Portereau, &c.*

Ce nom est un diminutif de celui de Port. Les titres latins n'appellent point autrement ce Fauxbourg que *Porticellus*, petit Port. Le Roi Louis XI, au rapport de

Lemaire, avoit eu dessein de le faire clorre de murailles; mais il en fut empêché par la considération des fréquens débordemens de la Loire auxquels il se trouve exposé. T. I. p. 17. & T. II. p. 102.

(125) *La Paroisse de St. Marc, &c.*

Si l'on en croit l'Annaliste de l'Eglise d'Orléans, Alixte, Liv. 1. n. 48 que cet Auteur prétend avoir succédé à St. Altin dans le Siége Episcopal d'Orléans, bâtit l'Eglise de St. Marc hors des murs; mais quel fond faire sur les actions d'un Evêque dont l'existence est aussi peu assurée que celle d'Alixte.

L'Eglise de St. Marc, avant d'appartenir à l'Ordre de Malthe, avoit appartenu aux Templiers, qui en avoient pris le nom de *Fratres Militiæ Templi S. Marci Aurelianensis*, comme on le voit dans un titre de l'an 1213. Trésor de la Commanderie d'Orl.

Cette Cure est à la présentation du Commandeur de St. Marc d'Orléans, de l'Ordre de Malthe.

(126) *La Chapelle de St. Phalier, &c.*

L'ancien titre est au contraire St. Gervais & St. Protais. On ignore la fondation de ce Prieuré, & en quelle année il est venu à l'Abbaye de St. Benoît-sur-Loire, dont il est dépendant. On voit seulement que sous le régne de Philippe, il y avoit déja en ce lieu une Communauté Religieuse, à laquelle ce Prince, par ses Lettres datées d'Orléans en 1077, donna, à la priere de Jean & d'Herbert, & des autres Profès, l'Eglise de Chanteau dans la forêt, & les biens qui en dépendoient, avec un clos de vignes qui lui appartenoit au même endroit, & que Baudouin, Comte de Flandres, son tuteur, avoit fait planter. La Cure de Chanteau est encore aujourd'hui à la nomination du Prieur de St. Gervais. Hist. Floriac. MSS. p. 761.

(127) *Les Religieuses de St. Loup, &c.*

Ces Religieuses se trouvent établies à Orléans dès le commencement du treiziéme siecle. Elles étoient connues autrefois sous le nom des *Religieuses de la Calle*, ou plutôt Guyon, T. II. p. 43.

de la Chaussée, du mot latin *Calceata*, du lieu qu'elles occuperent d'abord entre l'Aumône de St. Paterne & la Léproserie de St. Lazare, sur un terrein où est aujourd'hui bâtie l'Hôtellerie du Cygne, dans le Fauxbourg Bannier. Cette maison, où il ne reste plus aucun vestige de l'ancien Monastere, est chargée aujourd'hui d'une rente fonciere de 15 liv. envers l'Abbaye de St. Loup. Saint Louis leur donna en 1234 & 1237 quelques biens pour le repos de l'ame de Louis VIII, son pere. Douze ans après, en 1249, au mois de Juillet, Guillaume de Bussy, Evêque d'Orléans, leur donna l'Eglise de St. Loup qu'il avoit obtenue pour elles du Chapitre de St. Pierre-Empont, à qui le Patronage en appartenoit.

Lemaire, T. II. p. 117. Cette Eglise, suivant le témoignage des Auteurs de notre Histoire, avoit été bâtie peu de tems après la mort du Saint Archevêque de Sens, arrivée dans le septiéme siécle, sur le lieu même où il étoit né. C'étoit un Château appartenant à la famille de ce Prélat. Lorsque les Religieuses de la Chaussée y entrerent, l'Eglise étoit depuis long-tems Paroissiale, comme le témoigne l'acte de donation d'un quartier de vignes, faite au mois de Septembre 1227, à la Fabrique & au Desservant de cette Eglise. (Trésor de S. Loup.)

Cependant les Religieuses prétendirent depuis que c'étoit une tolérance de leur part de laisser faire l'Office & autres actes Paroissiaux dans une aîle de leur Eglise; & que les habitans n'y avoient aucun droit. Cela occasionna, en 1581 & 1582, plusieurs contestations entre ces Habitans & les Religieuses. (Ibid.) Une partie des premiers se retira dès-lors à St. Jean-de-Braye & à Notre-Dame du Chemin. Les Religieuses, après la mort de Jean de Tygni, dernier Curé; ne voulurent plus nommer à la Cure. L'Evêque d'Orléans les appuya dans leurs prétentions, & refusa de viser les Lettres du Sr. Illon, qui s'étoit fait pourvoir en Cour de Rome, en 1608; ce qui fut confirmé par Sentence du Bailliage d'Orléans du 23 Février 1609. Enfin, en 1672, les Habitans ayant fait quelques tentatives pour faire rétablir leur Paroisse, M. de Coislin, Evêque d'Orléans, ordonna (Ibid.) qu'ils se retireroient dans les Paroisses de St. Jean-de-

Braye, de Semoy & de St. Marc, chacun selon son district qu'il fixa, enjoignant aux Curés de les recevoir; & leur défendant d'exiger plus d'eux, qu'une pinte de vin, mesure d'Orléans, par chaque arpent de vignes, & une gerbe de bled par arpent de terres ensemencées.

La Communauté des Religieuses de St. Loup, qui n'étoit qu'un Prieuré, fut érigée en Abbaye, par Bulles du Pape Urbain VIII, l'an 1639. Anne de Cochefilet de Vaucelas, qui en étoit alors Prieure, en fut la premiere Abbesse. Elle fut depuis transférée à l'Abbaye de Beaumont-lès-Tours, en 1647, & Marie de Lénoncourt, nommée à sa place. Louise-Charlotte de Châtillon succéda à celle-ci en 1685, & mourut en 1711. Marie-Olympe de Châtillon, sa niéce, qui, du vivant de sa tante, avoit été nommée Grande-Prieure, gouverna après elle cette Maison jusqu'à sa mort, arrivée en 1731. Gabrielle Jubert de Bouville lui a succédé, & est morte en 1775. Aujourd'hui Madame de Beynac en est Abbesse. Guyon, ibid. p. 482.

La Fête de St. Loup, qui tombe au 1er. Septembre, étoit autrefois célébrée dans l'Eglise de cette Maison avec un tel concours de peuple, que nous voyons dans les Ordonnances du Grand Guet, faites par Charles, Duc d'Orléans, le 9 Mars 1460, que le Maître de ce Grand Guet étoit tenu de s'y transporter avec sa Compagnie, pour maintenir le bon ordre, tant dans l'Eglise que dans les environs, la veille & le jour de la Fête; & qu'il étoit donné à ladite Compagnie, par la Communauté, une oye, un quartier de mouton, une douzaine de pains de chacun deux deniers parisis, & deux jallaies de vin, *l'une de vieil & l'autre de nouveau.* Lemaire, T. II. p. 118. Voyez la Rem. 12. vers la fin. Art. 55.

(128) *La Paroisse de St. Vincent, &c.*

L'Eglise de St. Vincent étoit autrefois un Monastere d'hommes, que nous apprenons d'Helgaud, Moine de Fleury, avoir été bâti par le Roi Robert, soit que ce Prince en soit le fondateur, ou qu'il n'ait fait que le rétablir. *Fuit & in ibi* (à Orléans) *Monasterium S. Vincentii, Martyris Christi.* Quant au nom de *St. Vincent des Vignes*, qu'on lui donne, il a rapport à sa situation *Vita Roberti Regis, apud Chesnium, T. IV. p. 77.*

dans le vignoble, au milieu duquel il se trouvoit avant que ses environs fussent bâtis, & devenus Fauxbourgs par la derniere augmentation de la Ville.

(129) *Le Monastere des Chartreux, &c.*

Cette Maison étoit une Léproserie, dont il est fait mention dès l'an 1112, dans une Chartre du Roi Louis le Gros, & qui étoit desservie par des Freres réguliers de l'Ordre de St. Augustin. Mais en 1289, tout ce qui concernoit la Jurisdiction spirituelle fut abandonné à l'Evêque d'Orléans; & à l'égard du temporel, il fut réglé que le Maître & les Freres en rendroient compte à la Ville, comme représentant les Fondateurs; ce qui a subsisté jusqu'en 1622, que le Roi Louis XIII, par ses Lettres du mois d'Août, fit don de cette Léproserie, & de toutes ses appartenances, aux PP. Chartreux pour y établir un Monastere de leur Ordre. Ces Lettres furent enregistrées au Conseil en 1623, & les conditions portoient que ces Peres seroient chargés d'acquitter tout le service de la Léproserie, & que les malades, tant ceux qui y étoient actuellement, que ceux qui pourroient survenir, se retireroient à la Léproserie de St. Mesmin, dont, à cet effet, les bâtimens, qui avoient été ruinés par les guerres, seroient rétablis par les PP. Chartreux, qui prirent possession de la Léproserie d'Orléans, l'année suivante 1624, & y firent construire une fort belle Chartreuse, à laquelle Gaston de France, Duc d'Orléans, voulut bien mettre la premiere pierre, le 16 Juillet 1635. (Lemaire, T. II. p. 109.)

Le St. Bruno, en pierre, placé dans une niche sur l'ancienne porte d'entrée de cette Maison, est du célebre *Hubert*. On peut voir dans l'Eglise de ces Religieux le tableau du grand-Autel, dont le sujet est J. C. dans le désert. Il est peint par *Jouvenet*. Le Christ en ivoire, que l'on expose à la vénération des Fidèles, le Vendredi-Saint, mérite aussi l'attention des curieux. On le croit de *Jaillot*.

(130) *La Nouvelle Chapelle des Aydes, &c.*

Les Proviseurs de la Confrairie de St. Sébastien, à laquelle il y a quelques biens affectés, quoique de la Paroisse de

St. Paterne de la Ville, faisoient néanmoins acquitter de tout tems le service de leur Confrairie dans l'ancienne Chapelle de Notre-Dame des Aydes, de la Paroisse de Saran. Sur quelques difficultés survenues entre les Proviseurs de St. Sébastien & les Marguilliers de la Chapelle, les premiers s'étant joints aux Habitans du Quartier des Aydes, dépendant de St. Paterne, présenterent, le 23 Avril 1719, requête à M. l'Evêque d'Orléans, tendante à ce qu'il leur fût permis de faire construire dans ce Canton une nouvelle Chapelle, où ils pussent continuer le Service de leur Confrairie, & qui pût en même-tems servir de succursale à St. Paterne, dont l'Eglise est fort éloignée. La requête répondue & communiquée aux parties, M. l'Evêque d'Orléans donna sa permission le 1er. Mai suivant, & le 31 du même mois, il se transporta avec son Promoteur au quartier de *Lapie*, sur le chemin de Paris, dans l'endroit qu'on avoit destiné pour y bâtir ladite Chapelle, où il fut reçu par le Curé de St. Paterne, à la tête de son Clergé & des Marguilliers de la Paroisse. Ce Prélat s'étant fait revêtir de ses ornemens Pontificaux, bénit les fondemens qu'on avoit ouverts, & y mit la premiere pierre, sur laquelle étoit gravée cette inscription: Procès-verbal.

D. O. M.

Sub invocatione Sancti Sebastiani, & protectione Beatæ Virginis Mariæ de Consolatione, lapis hic positus est à DD. Illustr. & RR. Ludovico Gastone, Episcopo Aurelianensi, anno M. DCC. XIX, *Maii* XXXI, *regnante Ludovico* XV, *Francorum Rege, inclytæ Urbis præfecto D. Josepho* Lenormand, *hujusce & Sancti Paterni Ecclesiæ Rectore Petro* de Vernays, *Doctore Sorbonico.*

L'ouvrage ne fut achevé que trois ans après, en 1722, auquel tems la Chapelle fut bénite par le Pénitencier de l'Eglise d'Orléans, sous l'invocation de St. Sébastien, & la protection de Notre-Dame de Consolation, comme le porte la pierre des fondemens. La dépense qu'il a fallu faire a monté à plus de 20 mille liv. dont M. l'Evêque d'Orléans en a donné 2 mille, & le Curé 1000; le restant, aussi bien que le terrein sur lequel la Chapelle est bâtie, a été fourni par les Habitans du Quartier des Aydes.

(131) *La Paroisse de St. Laurent-des-Orgerils, &c.*

T. II. p. 131. Lemaire donne sans hésiter le titre d'Abbaye à l'Eglise de St. Laurent, & veut que St. Aignan en ait été Abbé. Mais comme il n'a d'autres garans de ce qu'il avance, que les Actes de ce Saint, ouvrage qui n'est rien moins qu'authentique, je ne vois pas qu'il y ait beaucoup de fond à faire sur ce qu'il écrit à ce sujet, non plus que sur la prétendue sépulture du même St. Aignan dans cette Eglise, où l'on montre dans un Cripte ou Chapelle souterraine, un tombeau qu'on dit être celui de ce Saint Evêque d'Orléans, qu'on a démontré dans le Mercure de France n'avoir jamais été enterré ailleurs que dans l'Eglise qui porte aujourd'hui son nom. Il est certain que St. Laurent est un ancien Prieuré de l'Ordre de Cluny, dépendant de celui de la Charité-sur-Loire, dont le Prieur nomme encore aujourd'hui celui de St. Laurent. On trouve qu'Elie, Evêque d'Orléans, bénit cette Eglise au mois de Mars 1140, & qu'ayant été soupçonné d'avoir reçu 40 sols d'or pour cette Dédicace, il fut déféré comme simoniaque au Pape Eugene III, par Raoul, Archidiacre d'Orléans, par Acte du 18 Octobre 1145.

Mois d'Août 1734, dans un Extrait d'une Lettre de M. Lebrun des Marettes

Miscell. Baluzii, T. VI. p. 456.

Cette Eglise, qui avoit été ruinée lors du siege des Anglois, fut rebâtie en 1446.

Il y a dans la nef, du côté du Cimétiere de cette Eglise, une épitaphe de Messire Louis de Beauveau, Prêtre, de l'illustre Maison de Beauveau, qui se fit par humilité garçon Meûnier, & mourut chez son Maître en cette qualité. On a un procès-verbal de l'invention de son corps entier, déposé dans les Minutes de M. Picqueret, Notaire au Châtelet d'Orléans.

(132) *Le Monastere de la Madelaine, &c.*

Lemaire, T. II. p. 119. Le B. Robert d'Arbrissel, ayant envoyé à Orléans des Religieuses de l'Ordre de Fontevrault, qu'il venoit d'établir, le Roi Louis le Gros; Jean II, Evêque, & le Chapitre d'Orléans leur donnerent en 1113, à quelque distance de la Ville, un Hôpital où l'on retiroit des pauvres filles étrangeres, comme on l'apprend d'une Bulle du

Pape Calixte II, de l'an 1119, qui confirme cette donation; c'est pourquoi cette Maison a été appellée *Ste. Marie* de l'Hospice, *Sancta Maria de Hospitio*; & les Religieuses, *les Nonnains de l'Hôtel des Olliens*, ainsi qu'elles sont nommées dans le testament de Jeanne de Châtillon, Comtesse de Blois, de l'an 1291. Les Rois Philippe-Auguste, & la Reine Ingeburge son Epouse; Philippe le Hardi, Philippe de Valois, confirmerent & augmenterent leurs priviléges, & leur firent de grands biens. **Histoire de la Maison de Châtillon, par Duchesne, p. 78 des Preuves.**

Lemaire écrit que le nom de la Madelaine, que porte aujourd'hui le Monastere, lui est venu depuis 1267, que Robert de Courtenay y donna des reliques de cette Sainte; mais il se trompe; ce nom ne fit alors que se renouveller, étant l'ancien, & celui que portoit l'Hôpital, lorsqu'il fut donné aux Religieuses de Fontevrault, comme on peut le voir par la donation même : *quatenùs pro animæ meæ remedio* (c'est l'Evêque d'Orléans, Jean II, qui parle,) *Ecclesiam Beatæ Mariæ Magdalenæ de Hospitali, Ecclesiæ de Fonte-Ebraldi & Sanctimonialibus ibidem Deo servientibus, concedimus.* **T. II. p. 120.** *Clypeus Fontebraldensis Ordinis, T. II. p. 67.*

Marie de Bretagne, Abbesse de Fontevrault, commença la réforme de son Ordre en 1475, par le Couvent de la Madelaine, & fit rebâtir l'Eglise & le Monastere qui avoient été abattus lors du siége des Anglois. Après la mort de cette Princesse, son corps y fut inhumé dans le Chœur, le 19 Octobre 1477. **Lemaire à** *ibid.*

Nous apprenons par un titre de l'an 1163, qu'alors il y avoit à Chaumontois, dans la Forêt d'Orléans, une Communauté de Religieuses de Fontevrault, qui étoient une filiation de la Madelaine d'Orléans, à qui le Roi Louis le Gros avoit donné Chaumontois, dès le tems de leur établissement. Ce titre porte donation faite par le Roi Louis le Jeune à cette Communauté de Chaumontois, aux Religieuses de Brandelou, & aux Lépreux de Lorris, de la dixme du pain & du vin de sa table, lorsqu'il séjourneroit à Lorris. La Conventualité n'a pas duré longtems dans cette Maison de Chaumontois, & aujourd'hui elle est réduite en simple ferme, qui a retenu le nom d'*Abbaye aux Nonnains*, & qui appartient au Monastere d'Orléans.

(133) *Une Léproserie* ou *Maladrerie, sous le nom de Sanitas, &c.*

Cette Maison s'appelle autrement l'Hôpital de St. Louis, dont on voit la statue au-dessus de la porte principale.

Trésor de l'Hôtel de Ville.

En 1586, le 23 Août, les Maire & Echevins acheterent de Nicolas de Gyvès, Conseiller au Présidial, & de Marie Couet sa femme, une Maison, Paroisse de St. Laurent, pour y loger & retirer ceux des Habitans qui se trouveroient atteints de la contagion, qu'ils augmenterent le 13 Avril 1587 d'un demi-arpent pour faire le cimétiere, & qu'ils accrurent successivement, en 1625 & en 1630.

Le Roi Louis XIII, sur leurs représentations que les Habitans d'Orléans étoient alors affligés de maladies contagieuses, & qu'ils demandoient qu'il leur fût permis de bâtir un Hôpital & Maison de santé, avec une Chapelle en l'honneur de St. Louis, leur accorda à cet effet » tous » les deniers à lui revenants bons, tant du passé que de » l'avenir, de la levée de 8 sols 6 den. sur chacun minot » de sel vendu & distribué au Grenier à Sel d'Orléans & » Chambre de Beaugenci; & 12 den. sur chacun minot » de sel vendu aux autres Greniers de la Généralité, » à quelques sommes que lesdits revenants puissent » monter, pour lesdites sommes être employées au bâti- » ment d'une Maison de santé. » Par ses Lettres données à Paris le 24 Janvier 1625, ce même Prince fit, par d'autres Lettres du 16 Décembre 1626, une augmentation de 12 den. par minot de sel vendu dans tous les Greniers de la Généralité. Ces Octrois furent continués pendant plusieurs années. Les nouveaux bâtimens, très-avancés en 1626, furent totalement achevés en 1632. Cet Hôpital dépend de MM. les Maire & Echevins, & on y renferme les personnes attaquées de folie. Il a servi pendant quelques années de Dépôt pour les mendians.

(134) *La Chapelle & Prieuré de St. Jean l'Evangéliste, &c.*

Cette Chapelle, dont on voit encore les ruines, fut abattue aux premiers troubles de la Religion, en 1562,

& n'a pas été rebâtie depuis, étant devenue inutile, par le changement qui s'est fait dans presque toutes les Maisons de l'Ordre de Fontevrault, où au lieu d'un Monastere d'hommes, qui, suivant les premiers Réglemens, devoit toujours être joint à un Monastere de filles, on n'a plus conservé qu'un Religieux pour confesser & administrer les Sacremens à ces dernieres.

(135) *Des Béguines, &c.*

Villon, ancien Poëte François, qui vivoit en 1456, & que Boileau dit être le fondateur du Parnasse François, fait mention des Béguines d'Orléans dans son *Grand Testament*, pag. 57. de l'édition de Paris, 1723.

> *Item*, aux Freres Mendians,
> Aux dévotes & aux Béguines,
> Tant de Paris que d'Orléans,
> Tant turpelins que turpelines,
> De grasses soupes Jacobines,
> Et flans leur fais oblation.

Ces Béguines qui, comme chacun sçait, étoient des filles dévotes, vivant ensemble du travail de leurs mains, & menant un genre de vie qui tenoit le milieu entre le Religieux & le Laïc, à peu-près comme les Sœurs du Tiers-Ordre de St. François qui leur ont succédé; ces filles, dis-je, avoient leur logement dans les Halles, ainsi qu'on le voit par le compte de Robin Baffard, Commis à la recette de la Gréneterie des grains appartenant à la Duché d'Orléans, en 1439: » d'une autre chambre, en maniere de souspendue, étant à la Halle où vendent les Tanneurs d'Orléans, en laquelle les Béguines souloient demeurer. » De même, par le compte de la même Gréneterie, rendu par Guillaume Lemoine, pour le terme de la Chandeleur 1396, on lit à l'article des pensions à vie: » à Agnès du Gué, Maîtresse du Béguignage, » & à Marguerite la Marchande, Béguine illec, lesquelles » prennent de rente à vie sur ladite recette; sçavoir, » ladite Maîtresse, onze sols parisis par semaine, & cinquante » sols pour robbes par an, & ladite Marguerite, dix-huit

Mss. de Gyvès, à la Bibliothéque publique, p. 68.

Ibid. p. 41.

» deniers parisis par semaine, & vingt sols pour robbes » par an. »

(136) *Des Freres aux Sacs, &c.*

Dans un compte des Prévôtés & Baillies du Royaume, de l'an 1256, étant à la Chambre des Comptes, il est passé en dépense, à l'article d'Orléans, 300 liv. pour l'achat d'une maison pour les Freres aux Sacs, *pro emptione domûs Fratrum Sacc. apud Aurel. CCC. lib.* Et dans un compte suivant, de l'an 1258, il est de même porté en dépense, *pro domo Fratrum Saccorum, LX lib.* Jeanne de Châtillon, Comtesse de Blois, entr'autres legs qu'elle fait aux Maisons Religieuses d'Orléans, dans son testament de l'an 1291, donne: *item*, as Freres des Sas d'Olliens, &c.

Hist. de la Maison de Châtillon, p. 78. des Preuves.

Ces Freres des Sacs, autrement dits *Sachets*, de leur habit fait en forme de sac, furent premiérement institués à Marseille, l'an 1251. Le Pape Alexandre IV les mit sous l'Observance des Hermites de St. Augustin, en 1261. Ils furent depuis unis & incorporés avec ces derniers, d'où l'on peut inférer, avec assez d'apparence, que la Maison de ces Freres des Sacs n'est autre que celle des Peres Augustins, qui leur ont succédé.

(137) *Fumeux & piquant, &c.*

Gallia. des petits Géographes.

Quelques-uns ont même prétendu que les vins d'Orléans étoient corrosifs; d'autres, qu'ils causoient la néphrétique; mais sur quel fondement ont-ils parlé? Sur une prévention injuste, & sans les connoître.

L'expérience est contraire à cette assertion hasardée. On ne voit pas en effet que ces vins causent plus de gouttes, d'hydropisies, de gravelles & de coliques néphrétiques, que d'autres. Il n'est pas rare de trouver à Orléans des vieillards sexagénaires, qui n'ont jamais éprouvé ces sortes de maladies. On ne peut donc raisonnablement blâmer que l'abus & l'excès de ces vins, abus commun à tous les vins du monde. Boileau, que l'on a mal entendu, n'a peut-être pas peu contribué à accréditer le préjugé assez généralement répandu à Paris contre les vins d'Orléans, dont on y fait cependant la plus grande consommation.

Ce Satyrique célebre, dans sa troisiéme Satyre, pour peindre un mauvais vin, parle

D'un auvernat fumeux, qui *mêlé* de lignage
. . . .
Et qui rouge & vermeil, mais fade & doucereux,
N'avoit rien qu'un goût plat, & qu'un déboire affreux.

Boileau, Sat. III.

Sur quoi les Commentateurs ont remarqué que l'auvernat & le lignage sont des vins peu estimés qui croissent aux environs d'Orléans, confondant ainsi mal-adroitement le lignage, qui est en effet un fort mauvais vin, avec l'auvernat qui est le plus précieux de tous ceux qui se cueillent dans ce Vignoble. Ce n'est que leur mêlange qui fait gronder le convive de Boileau, qui ajoute :

A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse,
Que de ces vins *mêlés* j'ai reconnu l'adresse.

(138) *Ce fait n'est peut-être rien moins que véritable, &c.*

Il a été avancé par Simon Paulli, premier Médecin du Roi de Dannemarck, qui dans son Livre *de abusu Tabaci & herbæ Thée*, imprimé en 1661, *in*-4°. à Strasbourg, dit que le vin d'Orléans est si dangereux, *pessimum*, qu'il est défendu, par une loi particuliere, *lege domesticâ sancitum*, aux Officiers de la Bouche du Roi d'en fournir à Sa Majesté, ce qu'ils jurent, ajoute-t-il, d'observer inviolablement. Il convient cependant que le goût propre à ce vin est très-agréable; je ne sçai ce qu'on doit penser de la vérité de l'anecdote qu'il rapporte sur la foi de Joseph Duchesne, Médecin de Henri IV, plus connu sous le nom de *Quercetanus*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette prétendue loi, si elle existe, n'est pas fort ancienne; & nous voyons que Louis VII, dans son voyage d'Outremer, écrivit aux Régens du Royaume d'envoyer à Arnoul, Evêque de Lisieux, son très-cher ami, soixante muids de son meilleur vin d'Orléans. Louis XI, le Prince du monde le plus soigneux de sa santé, ordonna dans l'Orléanois, en 1471 & 1472, les provisions de vin pour sa table. Ajoutez que Henri I. au rapport de Baldericus, ne buvoit pas d'autre vin blanc que celui de Rebrechien.

Duchesne.

Lemaire, T. I. p. 31.

Mabill. Annal. Bened. T. 4. p. 539.

(139) *L'origine du nom de Beauce, &c.*

Rabelais, Gargantua, l. 1. c. 16.

» Gargantua, son Précepteur Ponocrates, & ses gens . . . » joyeusement passerent leur grand chemin . . . jusqu'au » dessus d'Orléans, auquel lieu étoit une ample forêt de » la longueur de 35 lieues, & de la largeur 17 ou environ; » & icelle étoit horriblement copieuse en mouches » bovines & frêlons; en sorte que c'étoit une vraie tri- » gauderie pour les pauvres jumens, ânes & chevaux. . . » Mais la jument de Gargantua, soudain que les frêlons » lui eussent livré l'assaut, elle déguaina sa queue, & si » bien les escarmouchant, les émoucha telle qu'elle en » abattit tout le bois à tort, à travers, deçà, delà . . . » En sorte que depuis n'y eut ni bois, ni frêlons, mais » fut tout le pays réduit en campagne. Quoi voyant » Gargantua dit à ses gens : *je trouve beau ce*, dont & fut » depuis appellé ce pays, *la Beauce.* »

(140) *Nos Rois avoient anciennement le Palais de Vitry, &c.*

Catherine de Médicis, Duchesse d'Orléans, avoit donné la Châtellenie de Vitry à la Dame de la Chapelle-Marival, en récompense des services rendus par le Prince de Melphes son ayeul. Jean Caraccioli, Prince de Melphes, Duc de Venouse, Grand-Sénéchal de Naples, prit le parti de la France, après avoir été fait prisonnier par M. de Lautrec. Charles-Quint refusa de payer sa rançon. Le Roi de France lui donna la liberté & la jouissance des Seigneuries de Romorantin, de Nogent & Brie-Comte-Robert, de Vitry, &c.

(141) *Le nom de Loges, &c.*

MSS. de Gyvès, p. 248.

C'est la pensée de nos Historiens; mais il y a beaucoup plus d'apparence que ces Villages ont emprunté leurs noms de celui de la forêt même, appellée dans une Chartre du Roi St. Louis, de l'an 1269, la Forêt de Loge, *Foreta Logii*, qu'on a dit pour *Leodii*; nom que cette forêt porte dans des titres plus anciens des Rois

Hugues

Hugues Capet & Robert : *Silva Leogia* & *Silva Leodiga.* C'est ainsi que la Ville de Liege, *Leodium* & *Leodicúm*, a été dite *Legia*, d'où est venu le mot de *Liege.* En ce sens, *la Forêt aux Loges*, suivant la remarque d'Adrien de Valois, veut autant dire que Forêt publique & du Domaine du Roi.

(142) *Le Canal-d'Orléans*, *&c.*

Ce Canal doit son exécution à Monsieur, Frere de Louis XIV, qui avoit obtenu en 1679 l'agrément du Roi pour son établissement. S. A. R. céda son droit au Sr. Lambert & Associés. Le Traité en fut passé le 23 Avril 1681. Le Canal fut commencé en 1682 ; mais les Associés se trouverent bientôt hors d'état de le suivre ; quoique le Roi leur eût prêté une somme de 75000 liv. ils en firent une rétrocession à Monsieur, le 6 Décembre 1686, & S. A. R. le fit achever à ses dépens. Il fut mis dans sa perfection dix ans après, le 5 Mars 1692, & le premier bateau y passa. Les Entrepreneurs, par le Traité qu'ils avoient fait avec S. A. R. ont joui des droits jusqu'en 1701, moyennant une somme de 80000 liv. qu'ils lui donnoient par an ; & S. A. R. est rentrée en possession, en faisant aux Entrepreneurs 15000 liv. de rente fonciere assignée sur le Canal. En 1720, Mgr. le Duc d'Orléans a fait mettre la riviere de Loing en Canal jusqu'à la Seine, ce qui évite tous les embarras que causoient les pertuis pratiqués sur cette riviere pour en retenir les eaux.

Pour la conservation & l'Administration de ce Canal, il y a une Justice créée par Edit du mois de Mars 1679, dont l'exercice se fait par deux Siéges, le premier à Montargis, & l'autre à Orléans. Celui-ci se tient dans la maison du Prieur de Pont-aux-Moines.

(143) *Les Grands-Chemins*, *&c.*

Il y avoit jadis des Maîtres des Chaussées pour les grands-chemins, qui ne subsistent plus ; & ce sont aujourd'hui les Maire & Echevins qui en font les fonctions.

(144) *Auprès de l'Abbaye de St. Mesmin, &c.*

Dans une maison assez voisine de ce Pont, sur le chemin qui conduit à Olivet, le long du côteau, on lit l'inscription suivante, qu'un Particulier a fait graver sur la porte de sa salle, & qui nous apprend des particularités historiques assez intéressantes pour la transcrire ici.

Marmore barbarico, licèt haud sit structa, viator,
Hæc domus, idcircò, non tibi vilis erit.
Hîc propè Guisæus Dux vitæ fata peregit.
Hospes huic Mater Regia facta casæ est,
Rex comitatus eâ cum fratre hæc tecta subivit,
Quæ coluit menses plùs minùs illa duos.
Aurea de cœlo sed & hanc pax venit in ædem,
Præconum decies hîc celebrata tubis.
Villa priùs Caubræa fuit, nunc fœderis ara est.
Pacem quisquis amas, hunc venerare locum.
1562.

FIN des Remarques historiques & critiques.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET RAISONNÉE

DES Saints de l'Orléanois, des Evêques, Rois, Ducs, Comtes, Vicomtes, Gouverneurs, Lieutenans-Généraux au Gouvernement; Chanceliers des Comtes & des Ducs; Intendans; Baillis, Lieutenans Généraux & Particuliers; Avocats & Procureurs du Roi au Bailliage; Présidens Présidiaux; Lieutenans Criminels & de Police; Grands-Maîtres des Eaux & Forêts; Présidens, Avocats & Procureurs du Roi au Bureau des Finances; Maires d'Orléans; des Personnages illustres par leur piété, ou leurs dignités Ecclésiastiques & Civiles; des Sçavans, Artistes, & des Femmes célebres de l'Orléanois, depuis le quatriéme siécle.

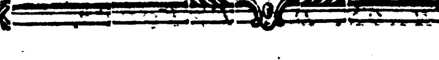


TABLE
CHRONOLOGIQUE ET RAISONNÉE.

SAINTS.

Sixième Siècle.

St. Avit, né en Beauce, Abbé de Micy, *aliàs* St. Mesmin.

St. Liphard, né à Meung-sur-Loire, Abbé de cette Ville.

Septième Siècle.

St. Aunaire, Evêque d'Auxerre, né à Orléans, 605.

St. Loup *ou* Leu, Evêque de Sens, né dans le Diocèse d'Orléans, 623.

Ste. Agie *ou* Austregilde, mere de St. Loup.

Huitième Siècle.

St. Aldric, Evêque de Sens, Chancelier de France, né dans le Gâtinois, 840.

EVÊQUES.

Nous adoptons dans cette Table, par rapport aux premiers Evêques d'Orléans, le sentiment de M. Polluche, *qu'il a consigné dans un Mémoire manuscrit sur St. Euverte. Il tâche d'y concilier l'ancienne Légende de ce Saint avec l'Histoire. L'époque qu'il y donne de la mort de ce Prélat, n'est pas la même que celle qu'il marque dans la Note (9) de la Description d'Orléans, à laquelle le Mémoire paroît être postérieur.*

Quatrième Siècle.

St. Euverte, 315. — 356.
Aignan. I.
Diopet, 347.
Déssinien.

Cinquième Siècle.

St. Aignan, II. 453.
St. Prosper.
Magnus.
Febat.
Gratien.
St. Moniteur.
St. Flou.
Dagon.

Sixième Siècle.

Eusebe, 511.
Léonce, 533.

Antonin, 538.
Marc, 541.
Felix, 569.
Tréclat.
Baudat.
Ricomer, 572.
Namance, 590.

Septiéme Siécle.

Austrin, 609.
Leudégisile, 634.
Leger I. 647.
Audon, 650.
Gaudon.
Sigobert, 670.
Séveric, 697.
Baudac.
Adhémar.

Huitiéme Siécle.

Leger II.
Savaric.
St. Eucher, 743.
Bertin.
Adalin.
Nadatime.
Déothime.
Guibert.

Neuviéme Siécle.

Théodulphe, 788 -- 821.
Jonas, 842.
Agius, 868.
Anselme I.
Vautier *ou* Gautier, 891.
Trannin.

Dixiéme Siécle.

Bernon.
Raymon.
Anselme II, 938.
Thierry I.
Ermenthée, 941 -- 970.

Onziéme Siécle.

Arnoul I, 1003.
Foulques.
St. Thierry II, 1017.
Odolric de Broyes, 1035.
Isambard de Broyes, 1063.
Haderic de Broyes, 1067.
Raynier de Flandres, 1081.
Arnoul II.
Jean I. 1095.
Sanction.

N. B. *J'ai omis à dessein dans la Liste des Evêque de ce siécle*, Arnoul & Manassès, *que l'on a coutume d'y placer entre* Ermenthée & Arnoul I. *J'ai suivi en cela le sentiment de* M. POLLUCHE, *que l'on peut voir dans son Mémoire où il examine si l'Eglise d'Orléans a eu trois Evêques du nom de* Manassès, *ou si l'on n'en doit compter que deux, inséré dans les preuves de l'Histoire de l'Orléanois, de M. de Luchet.*

Douziéme Siécle.

Jean II, 1096 -- 1135.
Elie, 1137.
Manassès I. de Garlande, 1148.
Pierre I.
Henri I. de Dreux, 1186 -- 1198.

Treiziéme Siécle.

Hugues I. de Garlande, 1206.
Manassès II. de Seignelay, 1207 -- 1221.
Philippe I. de Jouy, 1221 -- 1234.
Philippe II. Berruyer, 1234 -- 1236.
Il fut depuis Archevêque de Bourges, & mourut en 1260.

N. B. Philippe Berruyer *précéde dans tous les Catalogues* Philippe de Jouy. *M. Polluche,*

dans un Mémoire inséré dans les preuves de l'Histoire de l'Orléanois, de M. de Luchet, prouve, contre l'opinion commune, que c'est Philippe le Berruyer, *qui a succédé à* Philippe de Jouy; *loin de l'avoir précédé.*

Hilaire, 1237.
Guillaume I. de Bucy, 1238.
Robert de Courtenay, 1269.
Gilles Pastay, 1285.
Pierre II. de Mornay, 1288.
Ferri *ou* Féderic de Lorraine, 1297.

Quatorziéme Siécle.

Bertand *ou* Bertaud de S. Denis, Docteur de Sorbonne, 1299 -- 1306.
Raoul Grospain, *ou* Grosparmi, 1306.
Miles de Chailly, 1314.
Le Bienheureux Roger le Fort, 1323.

Il passa ensuite au Siége de Limoges, & depuis à celui de Bourges. Il mourut en 1367.

Jean III. de Conflans, 1329.
Jean IV, 1346.
Philippe III, 1354.
Jean V. de Montmorenci, 1358.
Hugues II. de Montmorenci, 1360.
Hugues III. Defay *ou* Faydit, 1364--1371.

Depuis Evêque d'Arras.

Jean VI. Nicot, *ou* de Tramilguer, 1372.
Foulques II. de Chenac, 1384-1394.

Quinziéme Siécle.

Guy de Prunelay, 1399--1423.
Jean VII. de S. Michel, 1429.
Guillaume II. Charrier, 1437.

Transféré ensuite à l'Evêché de Maguelonne, aujourd'hui Montpellier.

Regnaud de Chartres, Cardinal, Archev. de Rheims, Chancelier de France, & Administrateur perpétuel de l'Evêché d'Orléans, 1439-1444.
Guillaume III. Dugué, 1444.
Jean VIII. Dugué, 1447.
Pierre III. Bureau, 1447--1452.

Depuis, Evêque de Beziers.

Jean IX, Patriarche d'Alexandrie, Administrateur Commandataire de l'Evêché d'Orléans, 1452.
Thibault d'Auffigny, 1452-1472.

Seiziéme Siécle.

François I. de Brilhac, 1473-1503.

Il permuta avec son neveu pour l'Archevêché d'Aix. Mort en 1505.

Cristophe de Brilhac, 1504-1514.

Il avoit été Archevêque d'Aix & de Trajanopolis, & fut depuis transféré à l'Archevêché de Tours.

Germain I. de Ganay, 1514-1520.

Il avoit été Evêque de Cahors.

Jean X. d'Orléans, Cardinal de Longueville, Archevêque de Toulouse, 1521-1533.

Antoine Sanguin, Cardinal de Meudon, Grand-Aumônier de France, 1533--1550.

Il passa au Siége de Limoges & de Toulouse.

François II. de Faucon, 1550.

Il avoit été Evêque de Tulles, & le devint ensuite de Mâcon & de Carcassonne.

Pierre IV. du Chastel, 1551-1552.

Il avoit occupé les Siéges de Tulles & de Mâcon.

Jean XI. de Morvilliers, 1552; se démit en 1563, & mourut en 1577.

Mathurin de la Saussaye, 1564 -- 1584.

Denis Hurault, Coadjuteur en 1581; ne fut point sacré, & se démit en 1586.

Germain II. Vaillant de Guellis, Abbé de Pimpont, 1586 -- 1587.

Jean XII. de l'Aubespine, 1587 -- 1596,

Il avoit été Evêque de Limoges.

Guillaume IV. de l'Aubespine; ne fut point sacré.

Dix-septiéme Siécle.

Gabriel de l'Aubespine, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, 1604 -- 1630.

Nicolas de Netz, 1631-1646.

Alphonse d'Elbene, 1646--1665.

Dix-huitiéme Siécle.

Pierre du Cambout de Coislin, Cardinal, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, 1665 -- 1706.

Michel le Pelletier, 1706, ne fut point sacré.

Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, 1706 -- 1733.

Il avoit été Evêque d'Aire.

Nicolas-Joseph de Paris, Evêque d'Europée *in partibus*, Coadjuteur d'Orléans en 1724, se démit en 1753. Mort en 1757.

Louis-Joseph de Montmorenci-Laval, 1753 -- 1758.

Transféré à Condom, & depuis à Metz.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyere, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, 1758, *aujourd'hui vivant.* *Il a été Evêque de Digne.*

ROIS.

Sixiéme Siécle.

Clodomir, 524.

Gontran, Roi de Bourgogne, 594.

Childebert, son neveu, Roi d'Austrasie, 596.

Septiéme Siécle.

Thierry, fils de Childebert, Roi de Bourgogne, 613.

DUCS.

DUCS.

Quatorzième Siècle.

PHILIPPE I, fils puîné du Roi Philippe de Valois, 1375.

Femme.

Blanche de France, 1393.

Quinzième Siècle.

Louis I. second fils du Roi Charles V, 1407.

Femme.

Valentine de Milan, 1408.

Charles I, fils du précédent, 1465.

Femmes.

Isabelle de France, 1409.
Bonne d'Armagnac,
Marie de Cleves, 1487.

Louis II, fils du précédent, depuis Roi, sous le nom de Louis XII, 1498.

Femmes.

Jeanne de France, 1504.
Anne de Bretagne, 1514.
Marie d'Angleterre, 1534.

Seizième Siècle.

Henri I. du nom, fils du Roi François I. depuis Roi, sous le nom de Henri II, 1536.

Femme.

Catherine de Médicis, 1589.

Charles II, frere du précédent, 1545.

Louis III, fils de Henri I, 1550.

Charles-Maximilien, frere du précédent, depuis Roi, sous le nom de Charles IX, 1560.

Femme.

Elizabeth d'Autriche, 1592.

Henri II, frere du précédent, depuis Roi, sous le nom d'Henri III, 1568.

Femme.

Louise de Lorraine, 1601.

Catherine de Médicis, usufruitiere du Duché d'Orléans, 1589.

Dix-septième Siècle.

N..... de France, fils de Henri IV, 1611.

Jean-Baptiste Gaston de France, frere du précédent, 1660.

Femme.

Marie de Bourbon, 1627.
Marguerite de Lorraine, 1693.

Dix-huitième Siècle.

Philippe II. de France, frere de Louis XIV, 1701.

Femme.

Henriette d'Angleterre, 1670.
Charlotte-Elizabeth de Baviere, 1722.

Philippe III, fils du précédent, Régent du Royaume, 1723.

Femme.

Marie-Françoise de Bourbon, 17..

Louis IV, fils du précédent, 1752.

Femme.

Auguste-Marie-Jeanne de Bade-Baden, 1726.

Louis-Philippe, fils du précédent, *aujourd'hui vivant.*

Femme.
Louise-Henriette de Bourbon-Conty, 1759.

COMTES.

Sixiéme Siécle.

WILLICHAIRE, 584.

Septiéme Siécle.

Foucher, 611.

Huitiéme Siécle.

Raginebert, 774.
Raho, 792.

Neuviéme Siécle.

Ernes, 802.
Matfroy, 826.
Eudes I, 828.
Guillaume, fils d'Eudes I. 866.
Robert le Fort, 867.
Eudes II, fils de Robert le Fort, depuis Roi de France, 888.

Dixiéme Siécle.

Robert II, frere d'Eudes II, depuis Roi de France, 922.
Hugues le Grand, fils de Robert II, 956.
Hugues II. Capet, fils de Hugues le Grand, depuis Roi de France, 987.

Les fonctions des Comtes étoient de rendre la justice, & de veiller au bon ordre des Villes confiées à leurs soins. En tems de guerre, ils commandoient les Troupes.

Lemaire, qui nous a donné des Comtes d'Orléans sous les premiers Rois de la troisiéme Race, s'est trompé. Richard, qu'il appelle Comte d'Orléans, l'étoit de Normandie seulement. On trouve un Comte Foulques, dans un titre de l'Abbaye de St. Mesmin, de 1054; mais il n'est point dit qu'il le fût d'Orléans. Il en est de même de Hugues de Beauvais, qui probablement étoit Comte de la Ville dont il portoit le nom.

VICOMTES.

Sixiéme Siécle.

SAINT AY.

Neuviéme Siécle.

Genesius, 840.
Ingelger, Comte de Gâtinois, & Prévôt de Tours, 887.

Dixiéme Siécle.

Geoffroy, 838.
Alberic, 966.

Douziéme Siécle.

Hugues de Mervilliers, 1157.

Treizième Siècle.

Gaucher de Rochefort, Seigneur de St. Jean-le-Blanc & du Puiset, 1290.

Quatorzième Siècle.

Lancelot Barat, Seigneur de St. Jean-le-Blanc, 1334.

Jean Groffetête, Seigneur de Cormes, 1350.

Jean Barat, 1353.

Philippe Groffetête, Fils de Jean, 1357.

Quinzième Siècle.

Pierre Groffetête, fils de Philippe, Seigneur de Cormes, 1430.

Colas Groffetête, Ecuyer, Seigneur de Cormes, frere du précédent, 1434.

Marie Deloynes, veuve en premieres nôces de Guillaume Boure de Bar; & en secondes, de Jean de Marcilly, Chevalier, 1434.

Jean de Bar, Chevalier, Seigneur de Cormes, 1469.

Landry de Bar, Conseiller, Chambellan du Roi, Sénéchal de Rouergue, Seigneur de Cormes, 1476.

Seizième Siècle.

Robert de Fonteny, Seigneur de Courbenton & de Foy, 1503.

Pierre Devaux, Seigneur de la Marolle, de la Chévrotiere & de Bouville, 1529.

Les Vicomtes, originairement, rendoient la justice au nom des Comtes dont ils étoient Lieutenans. Ils avoient la même autorité que les Baillifs & Sénéchaux. Tous leurs droits se réduisirent depuis à la perception de plusieurs impôts sur les marchandises & denrées qui entroient ou sortoient de la Ville.

GOUVERNEURS.

Quatorzième Siècle.

HENRI de Louvain, Capitaine de la Ville, 1368.

Le mot Capitaine *équivaut à celui de Gouverneur.*

Thomas de Voudenay, Conseiller du Roi & du Duc d'Orléans, 1368.

Guillaume Bonnet, *dit* Bonnicault, Chevalier, Chambellan du Roi, Capitaine de la Ville, Cité & Tour-Neuve, 1390.

Jean de Prunelay, Chevalier, Sire d'Herbault, Marchainville & Beauverger, Chambellan du Roi & du Duc d'Orléans, 1392.

Quinzième Siècle.

Pierre de Mornay, *dit* Gauvet, ou le Jeune, Chevalier, Sire de Gaulnes & de la Ferté-Nabert, Chambellan du Roi, & du Duc d'Orléans, Sénéchal de Carcassonne, Capitaine de la Ville, 1418.

André Marchand, Chevalier, Conf. & Chambellan du Roi Capitaine de la Ville, 1427.

Raoul-Auguste, Sieur de Gaucourt, Capitaine de la Ville, 1461.

Jehan Foucault, Sieur de St. Germain, Conseiller & Chambellan du Duc d'Orléans, Conseiller de Madame la Duchesse, Capitaine de la Ville, 1469.

Charles de Rouville, Chevalier, Sieur d'Arbouville & de Buno, Conseiller & Chambellan de Madame la Duchesse d'Orléans, Capitaine de la Ville, 1476.

Guillaume de Mornay, Seigneur de Villiers, de Bonne & de Vieuville, 1477.

Guy Pot, Chevalier, Comte de St. Pol, Gouverneur de Mgr. le Dauphin & du Comte de Blois, 1498.

Jean de Louan, Chevalier, Capitaine & Gouverneur du Château de St. Germain-en-Laye, Grand-Maître des Eaux, Forêts & Chasses dudit lieu, 1498.

Seizième Siécle.

Guillaume de Montmorenci, premier Baron de France, Seigneur de Châteauneuf & de Damville, Conseiller & Chambellan du Roi, Capitaine & Maître des Eaux, Forêts & Chasses de St. Germain-en-Laye, 1500.

Lancelot du Lac, Chevalier, Seigneur de Chamerolles & de Chilleurs, Chambellan du Roi, Commissaire sur le fait du Ban & arriere-Ban, 1522.

Joachim de la Châtre, Sieur de Nançay, Besigni, & Sigonneau, Capitaine des Gardes du Corps, Maître des Cérémonies de France, Prévôt de l'Ordre de St. Michel, Gouverneur des Ville & Château de Gien, Grand-Maître des Eaux & Forêts d'Orléans, 1543.

Claude du Lac, Chevalier, Seigneur de Chamerolles & de Chilleurs, premier Baron de Champagne, 1544.

Claude Robertet, Baron d'Alluye, 1548.

Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, Duc de Beaupreau, Comte de Chemilly, 1563.

Philbert de Marcilly, Sieur de Sipierre, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'Armes, &c. 1565.

François de Bourbon, Duc de Montpensier 1569.

Artus de Cossé, Baron de Gonnor, & Comte de Secondigny, Grand Panneтier & Maréc. de France, 1582.

Philippe Hurault, Comte de Chiverny & de Limoux, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roi, 1582.

François de Balzac, Seigneur d'Entragues, de Marcoussy, & du Bois-Malherbes, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, & Chevalier de ses Ordres, 1588.

Guillaume-Charles de Balzac, Seigneur de Marcouffy, 1595.

Gouverneurs pour les Proteſtans.

St. Cyr Puy-Greffier, 1562.

François de la Noue, 1567.

Boucard, Seigneur de Boucard, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1567.

Gouverneurs pour la Ligue.

Charles de Lorraine, Chevalier d'Aumale, 1588.

Claude de la Châtre, Baron de la Maiſonfort, Sandré, Nouan-le-Fuzelier & de la Ferté-ſous-Reuilly, Chevalier des Ordres du Roi, Bailli du Berry, depuis, Gouverneur pour le Roi de la Ville & Banlieue d'Orléans ſeulement, 1594.

Dix-ſeptième Siècle.

François d'Orléans, Comte de St. Paul, Duc de Fronſac & de Château-Thiery, Pair de France, 1615.

Léonor d'Orléans, Duc de Fronſac, fils du précédent, 1622.

Jean-Baptiſte Gaſton de France, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, Comte de Blois, &c. 1635.

Gaſpard de Coligny, Seigneur de Châtillon-ſur-Loing, Comte de Coligny, Maréchal de France, *Gouverneur par Commiſſion*, 1631.

Charles d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Chevalier des Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, 1666.

Paul d'Eſcoubleau, Marquis d'Alluye & de Sourdis, fils du précédent, 1690.

Dix-huitième Siècle.

François d'Eſcoubleau, Comte de Sourdis, Seigneur de Gayac & d'Eſtillac, Lieutenant Général des Armés du Roi, 1707.

Louis-Antoine de Pardailhan de Gondrin, premier Duc d'Antin, Pair de France, Seigneur des Duchés d'Epernon & de Bellegarde, Marquis de Monteſpan, de Gondrin & de Mézieres, Vicomte de Murat, Baron de Curſe, de Moncontour & de Langon, Seigneur d'Orion, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, & de la haute & baſſe Alſace, 1736.

Louis II. de Pardailhan de Gondrin, Duc d'Antin & d'Epernon, Pair de France, petit-fils du précédent, 1743.

Louis III. de Pardailhan de Gondrin, Duc d'Antin, fils du précédent. 17..

N... Comte de Rochechouart, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de ſes Ordres, *aujourd'hui vivant.*

Louis, Comte de Rochechouart, fils du précédent, *en ſurvivance.*

Lieutenans Généraux du Gouvernement.

Seizième Siècle.

Commandans pour Sa Majesté.

JEAN de Beaufils, Ecuyer, Sieur de Villepion, 1569.

Jean de Constant, Chevalier, Seigneur de Fontpertuis, Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roi, 1575.

Lieut. Gén. du Gouv.

Innocent de Monterud, 1562.

François de Balzac, Seigneur d'Entragues, Chevalier des Ordres du Roi, 1568.

Charles de Balzac, Seigneur de Dunes, Comte de Graville, Lieutenant-Général, Chev. des Ordres du Roi, 1595.

César de Balzac, Seigneur de Gyé, Colonel des Carabiniers, Lieutenant-Général des Armées du Roi, 1599.

Dix-septième Siècle.

Cristophe de Harlay, Chevalier, Comte de Beaumont, &c. 1616.

François de Cugnac, Chevalier, Marquis de Dampierre, 1617.

Philippe Hurault, Comte de Chiverni & de Limours, Chancelier de Franc. 1617.

Henri Hurault, Chevalier, Comte de Chiverni, Seigneur d'Esclimont, de Gallardon, de Bretaucourt & du Tremblay, 1623.

Antoine d'Aumont, Marquis de Nolay, Baron d'Estrabonne, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Boulogne-sur-Mer & du Boulonnois, 1635.

Jacques d'Etampes, Marquis de la Ferté-Imbault & de Mauny, Seigneur de Salbris, du Mont St. Sulpice & de Villefargeau, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, 1666.

Louis du Deffend, Marquis de la Lande, Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, 1698.

Dix-huitième Siècle.

Jean-Baptiste du Deffend de la Lande, Marquis de Chatres, Gouverneur de Neuf-Brisac, Chevalier de St. Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, 17 . .

Par Arrêt du Conseil du 19 Sept. 1713, le Dunois, Vendômois & Bailliage d'Amboise, furent détachés de la Lieutenance Générale de l'Orléanois, & attribués à celle de Blois.

N. . . Marquis de Marigny, Commandeur des Ordres du Roi; *aujourd'hui vivant.*

Par Edit du Roi, il a été créé, en 1767, des Gouverneurs & Lieutenans de Roi de la Ville d'Orléans.

N. . . de Cypierre, Baron de Chevilly, Conseiller au Parlement, Gouverneur de la Ville d'Orléans; *auj. vivant.*

N. . . Charpentier du Petit Bois, Lieutenant de Roi; *vivant.*

CHANCELIERS des Ducs & Comtes.

Dixiéme Siécle.

HERLUIN, Abbé de St. Pierre-Empont, & Maître de la Chapelle de Hugues le Grand.

Quatorziéme Siécle.

Jean du Mont-Ste.-Marie, Avoc. au Parlem. Prévôt de l'Eglise de Soissons, 1348.

Nicole d'Arcies, Conseiller & Maître des Requêtes du Roi, Evêque d'Auxerre, 1376.

Odart de Moulins, 1393.

Quinziéme Siécle.

Amaury d'Orgemont, Seigneur de Chantilly & de Montjay, Maître des Requêtes du Roi, 1400.

Pierre l'Orfévre, Sieur d'Ermenonville, 1407.

Jean Davy, Professeur ès Loix, Chevalier, Conseiller du Roi, Bailli de Dourdan, 1412.

Guillaume Cousinot, 1430.

Pierre le Sauvage, Doyen de l'Eglise de St. Aignan d'Orléans, Garde des Sceaux, 1440.

Jean de Saveuse, Garde des Sceaux, 1441.

Jean le Prêtre, Chev. 1460.

Raoul du Refuge, Garde des Sceaux, & Général des Finances de Madame la Duchesse d'Orléans, 1467.

Denis le Mercier, Chevalier, 1498.

Jean Hurault, Chevalier, Seigneur de Bois-Tailly, de Bellebat, de Juvisy, & de Maisse, Président en la Cour des Aides, 1499.

Seiziéme Siécle.

Jean Crespin, 15 . .

François Crespin, Seigneur de la Chabosselaye, Conf. au Parlem. de Paris, 1545.

Christophe de Thou, 15 . .

Philippe Hurault, Comte de Chiverni, de Limours, Seigneur de la Grange-d'Esclimont, de Gallardon, de Bretancourt & de Tremblay, Chevalier, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Chancelier de France, &c. 1567.

Martin de Beaune, Conseiller au Conseil Privé du Roi, Abbé de Colomby, 1575.

Dix-septiéme Siécle.

Charles de l'Aubespine, Chevalier, Seigneur de Verderonne, 16 . .

Le Coigneux, 1629.

Jean de Choisy, Conseiller Ordinaire du Roi, 1646.

Claude Houffet, Chevalier, Marquis du Houffet & de Trichâteau, 1683.

Joachim Seglier de Boisfranc, 16 . .

Dix-huitiéme Siécle.

Gaston-Jean-Baptiste Terrat, Seigneur de Chantôme &

de Tavers, Baron de Chalençon, 1704.
Felix le Pelletier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire, Contrôleur Général des Finances, Prévôt, Maître des Cérémonies, puis Commandeur des Ordres du Roi, 1720.
Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, Chevalier, Comte d'Argenson, Conseiller d'Etat, Grand-Croix, Chancelier de l'Ordre de St. Louis. 1732.
René-Louis de Voyer de Paulmy, Chevalier, Marquis d'Argenson, Grand-Croix de l'Ordre de St. Louis, 1743.
Julien-Louis Bidé, Chevalier, Seigneur de la Grandville, 1746.
N... de Silhouette, 1757.
N... de Breteuil, Abbé de St. Eloy de Noyon, Prieur de St. Martin-des-Champs à Paris, & de la Charité-sur-Loire, Bailli, Grand-Croix de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, &c. *actuellement vivant.*

INTENDANS D'ORLÉANS.

Seizième Siècle.

CHARLES de Lamoignon, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes, & Surintendant en la Justice du Bailliage & Gouvernement d'Orléans, 1568.
Fiacre Hugon de la Reynie, Conseiller & Président en Cour de Parlement, Commissaire du Roi, & Surintendant en la Justice d'Orléans, 1572.
Jérôme de Montholon, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris, & au Conseil d'Etat, 1592.

Dix-septième Siècle.

N... de Bellejambe, 1634.
Claude Gobelin, 1637.
N... Renouard de Villazer, 1638.
Jean le Prévôt, Seigneur d'Herbelay, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes, 1639.
Jean de Bragelongne, Conf. du Roi en ses Conseils, 1641.
N... Legras, 1652.
Bertrand de Fortia, Chevalier, Seigneur du Plessis & de Clereau, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes, 1660.
Jacques Barrin, Chevalier, Marquis de la Galissonniere, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1664.
Antoine d'Aubray, Chevalier, Comte d'Offemont, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1666.

Louis

Louis de Machault, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1667.

Arnoul Marin, Chevalier, Seigneur de la Châteigneraye, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1671.

Jean-Jacques Charron, Chevalier, Vicomte de Ménars, de Conflans, Seigneur de Neuville, Cour-sur-Loire, Nozieux, Mer, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, Surintendant des Finances, Domaines & Affaires de la Reine, 1674.

Louis Bazin, Seigneur de Bezons, Chevalier Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1681.

Jean de Creil, Chevalier, Marquis de Creil & de Bournezeau, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1686.

Michel de Martangis, *mort peu de jours après sa nomination.*

Dix-huitième Siècle.

André Jubert de Bouville, Marquis de Bizi & de Clerc-Panilleuse, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1708.

Yves-Marie de la Bourdonnaye, Chevalier, Seigneur de Coëtion, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1709.

Louis-Guillaume Jubert de Bouville, Chevalier, Marquis de Clerc-Panilleuse, Baron de Dangu, Seigneur de St. Martin-aux-Buffeaux & de Vivemerville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, ancien Conseiller en la Cour des Aides, & Conseiller d'Etat, 1731.

François de Beaussan, Chevalier, Seigneur de Blanville, Riche-Grou, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1740.

Pierre Pajot, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, 1746.

Charles-Amable-Honoré Barentin, Chevalier, Seigneur d'Hardivilliers, la Malmaison, & des Bellesrueries, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, 1760.

Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, Chevalier, Baron de Chevilly, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire; *auj. vivant.*

BAILLIS.

Treizième Siècle.

GUILLAUME Manerius, 1216.
Roger Paager, 1218.
Galerand de Crane, 1224.
Pierre d'Escantillis, 1246.
Jean Monnoyer, 1253.
Odo Popin, 1254.
Mathieu de Beaulne, 1256.
Girard de Revers, 1261.
Bitillonus, 1275.
Jean de Chevreuse, 1288.
Guillau. de Alamante, 1289.
Pierre Saymel, 1292.

Quatorzième Siècle.

Simon de Montigny, 1319.
Simon de Billy, Chevalier Le Roi, Régaliseur de l'Evêché d'Orléans, Bailli de Soissons, d'Amiens, de Senlis & de Bourges, 1322.
Jehan Burgart, 1323.
Jehan de Frenay, Seigneur de Domcy, 1328.
Pierre Boyau, 1322.
Odart Lecoq, 1336.
Alexandre de Crevecœur, 1342.
Dimanche de Châtillon, Conseiller du Roi, 1347.
Jehan de Montlehy, 1353.
Colart d'Andresel, 1353.
Richard de Champrepus, 1353.
Jehan de Buaville, 1358.
Gilles Charpentier, 1363.
Jean Riolle, 1368.
Jehan Barreau, Chevalier, Sieur de St. Manrie-sur-le-Loir, Maître des Requêtes, 1383.
Raoul Pot, Seigneur de Rhodes, Chevalier du Roi, Gouverneur du Bailliage, 1384.
Guillaume Guenant, Chevalier, Seigneur des Bordes, Chambellan du Roi, Gouvern. du Bailliage, 1386.
Guillaume, Seigneur de Rofay, Chevalier, Maître d'Hôtel du Roi, 1389.
Louis de Tignonville, Chevalier, 1390.
Jehan de Prunelé, Chevalier, Sire d'Herbault, Marchainville & Beauverger, Chambellan du Roi & de Mgr. le Duc d'Orléans, 1392.

Les Offices de Bailli & de Gouverneur d'Orléans, furent réunis dans la même personne depuis 1392, jusqu'en 1522.

Seizième Siècle.

Jacques Groslot, Chevalier, Seigneur de Champ-Baudoin, Docteur en Droit, Conseiller du Roi en son grand Conseil, Chancelier de la Reine de Navarre, Juge des Exempts & Cas Royaux, 1522.
Jérôme Groslot, Ecuyer, Seigneur de Champ-Baudoin & de l'Isle, Conseiller & Maître des Requêtes Ordinaire de la Reine de Navarre, Juge des Exempts & Cas Royaux, 1568.

François de Balzac, Seigneur d'Entragues, Chevalier des Ordres du Roi, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1569.

Roscieux, Ecuyer du Duc de Guise, & Trésorier de France au Bureau des Finances d'Orléans, *Commis à l'Office de Bailli, durant les troubles de la Ligue*, 15..

Les Habitans d'Orléans, dans une Assemblée tenue au mois de Mai 1592, *s'opposerent à ce que Roscieux fût pourvu en titre de l'Office de Bailli, disant qu'il n'étoit de la qualité requise pour ledit Office, & que la Noblesse ne voudroit jamais le reconnoître.*

C'est mal-à-propos que Duchêne place au rang des Maires d'Orléans ce Roscieux, qui étoit un furieux Ligueur.

Dix-septiéme Siécle.

César de Balzac, Seigneur de Gyé & de Dunes, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Colonel des Carabiniers, Lieutenant-Général des Armées du Roi, 1613.

Cristophe de Harlay, Chevalier, Comte de Beaumont, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses Ordonnances, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, Bailli du Palais à Paris, 1614.

François de Cugnac, Chevalier, Marquis de Dampierre, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses Ordonnances, Cornette de sa Compagnie des Chevaux-Légers, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1619.

Henri-Hurault, Comte de Chiverni, Seigneur d'Esclimont & de Bréaucourt, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses Ordonnances, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1643.

François de Clermont, Marquis de Montglats, Comte de Provins, Seig. de la Ferté-Gaucher, St. Georges, Noize, Couture, Baron de Rupt, Brétaucourt, & Souverain de Lain, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Grand-Maitre de la Garderobe de Sa Majesté, Juge des Exempts & Cas Royaux, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1645.

Charles d'Escoubleau, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Mestre de Camp de Cavalerie légere, Maréchal des Camps & Armées du Roi, 1651.

Théophile de Besiades, Chevalier, Seigneur d'Avaray,

le Tertre, Lestiou, Menin, St. Martin, Orcyte, St. Gladie & Camu, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, & de Mgr. le Duc d'Orléans, 1668.

Jean de Meules, Seigneur de la Source, Intendant de la Nouvelle France, *non reçu.*

Dix-huitiéme Siécle.

Albert - François Clerembault, de Vendeuil, Seigneur de Dieu-donné, Comte de Vendeuil, Mestre de Camp du Régiment Dauphin, Gouverneur du Pecquay, *non reçu*, 1712.

Jean Chauvel, Chevalier, Seigneur de la Martiniere, Chauvigny, Villiers, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de St. Louis, ancien Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers Dauphins, Juge des Exempts & Cas Royaux, Conservateur des Priviléges de l'Université, 1737.

Charles de Rochechouart, Marquis de Montpipeau, Baron de Cheray, Brigadier des Armées du Roi, *non reçu.* 17 . .

Claude Théophile de Besiades, Marquis d'Avaray, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Genéral de ses Armées, Gouverneur & Grand-Bailli de Péronne, 1745.

Claude-Antoine de Besiades, Chevalier, Marquis d'Avaray, Baron de Lussay, Seigneur du Tertre, Lestiou, Courbouzon, Séris, & autres lieux, Colonel du Régiment de la Couronne, & Maître de la Garderobe de Monsieur, Frere du Roi, non reçu, *aujourd'hui vivant.*

PRÉSIDENS-PRÉSIDIAUX.

Seiziéme Siécle.

Anciens.

Louis Alleaume, Ecuyer, Seigneur de Verneuil, Président au Présidial, & Lieutenant Général au Bailliage & Siége Présidial, 1571.

Gilles Alleaume, Ecuyer, Sr. de Verneuil, Conseiller du Roi, &c. 1596.

Dix-septiéme Siécle.

François de Beauharnois, Seigneur de la Grillere & de Villechauve, Conseiller d'Etat, 1635.

François de Beauharnois, Seigneur de la Grillere, fils du précédent, 1681.

Dix-huitiéme Siécle.

Gabriel Curault, Seigneur de la Cour de Ligny, &c. 1707.

François Dehéere de Villermain, 1749.

Pierre-Franç. Dehéere, 1760.

PRESIDENS ALTERNATIFS.

L'Edit de création des Offices de Présidens alternatifs ès Siéges Présidiaux du Ressort de Paris, aux mêmes honneurs & prérogatives des Anciens, est du mois de Septembre 1633.

Dix-septiéme Siécle.

Nicolas Thoynard, 1676.
Guillaume Challudet, 1686.

Dix-huitiéme Siécle.

Guillaume de Troyes, 1705.
Guillaume de Troyes, fils du précédent, 1715.
Guillaume de Troyes, fils du précédent, 1756.

LIEUTENANS GÉNÉRAUX au Bailliage.

Quatorziéme Siécle.

JEHAN Petit, appellé *Vice-Baillif*, 1348.
Gédoin Alagueulle, 1352.
Guillaume de Pimelin, 1383.
Samson l'Escrivain, 1386.
Guillaume Hautbois, 1390.
Philippe Viole, 1393.
Jean de Baugenci, 1395.
Jean Chiefdeville, 1397.

Quinziéme Siécle.

Jean de l'Etoile, 1403.
Pierre de St. Mesmin, 1404.
Pierre de Montisambert, Ecuyer, 1409.
Pierre de St. Mesmin, Lieutenant de M. le Duc d'Orléans, 1411.
Jean du Tertre, 1415.
Hervé Laurens, 1429.
Anjorrant Borre, Licencié ès Loix, 1450.
Renaud de l'Etoile, Licencié ès Loix, 1460.
Pierre Chevalier, Licencié ès Loix, 1462.
Michel de Baccons, 1467.
Robert de Fouille, Ecuyer, Licencié ès Loix, Commissaire du Roi sur le fait de la Taille, 1488.
Jean l'Allemand, Commis par le Roi à l'Office de Lieutenant-Général, 1488.
Robert de Fouille, 1491.
Etienne de Fouille, Ecuyer, Licencié ès Loix, Seigneur de Cormes, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1494.

Seiziéme Siécle.

Aignan de St. Mesmin, Ecuyer, Sieur du Bruel, Licencié ès Loix, 1522.
Claude Bongars, Licencié ès Loix, Conseiller du Roi, 1522.
Pierre Berruyer, Ecuyer, Seigneur de la Corbilliere, Conseiller du Roi, 1545.
Jean Hüe, Ecuyer, Sieur de la Cour, 1568.
Louis Alleaume, Seigneur de Verneuil, Conseiller du Roi, 1569.

Gilles Alleaume, Sieur de Verneuil, Conseiller du Roi, 1592.

Dix-septième Siècle.

François de Beauharnois, Seigneur de la Grillere & de Villechauve, Conseiller d'Etat, 1635.

François de Beauharnois, Sieur de la Grillere, fils du précédent, 1681.

Dix-huitième Siècle.

Gabriel Curault, Sieur de la Cour de Ligny, Conseiller du Roi, Conservateur des Privilèges de l'Université, 1720.

Henri-Gabriel Curault, Sieur de la Cour de Ligny, Conseiller du Roi, Conservateur des Privilèges de l'Université, 1728.

Henri-Gabriel Curault, fils du précédent, Ecuyer, Seigneur de Malmusse, Saumery, &c. Conservateur des Privilèges de l'Université, Juge des Exempts & Cas Royaux, &c. 1777.

LIEUTENANS PARTICULIERS.

Quinzième Siècle.

Michel de Baccons, Licencié ès Loix, 1472.

Seizième Siècle.

Jean Chevalier, Licencier ès Loix, 1511.

Nicolas Bernard, Sieur de la Cour, 1534.

Jean Texier, Docteur en Droit, 1562.

Guillaume Maillard, 1568.

Jean Touchet, 1573.

Il étoit pere de la célebre Marie Touchet, Maîtresse de Charles IX.

Gervaise, Sieur des Chastelliers, 1583.

Léonard Berger, 1596.

Dix-septième Siècle.

Germain Rebours, Sieur de Villiers, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Procureur Général au Grand Conseil, 16..

Houmain, 16..

Philippe Segoing, Seigneur de la Rouville & de la Chapelle-Onzerain, 1643.

Jacques Mallier, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, 1661.

François Foucault, Ecuyer, Sieur de la Brosse, 1687.

Dix-huitième Siècle.

Charles Fontaine de Manthelon, 1720.

Philippe le Sueur de Beine, 1737.

Antoine-François Lhuillier des Ponceaux, Assesseur Civil & Criminel, 1769.

LIEUTENANS-CRIMINELS, créés par Edit du mois de Mars 1551.

Seizième Siècle.

Guillaume de Nevers, 1552.
Joachim Gervaise, 1570.
Antoine de la Vacherie, Ecuyer, Seigneur de la Grange-Maillet, Conseiller du Roi, 1581.

Dix-septième Siècle.

Jean Lemaire, 1601.
Jules Thiballier, 1613.
Michel Houmain de Courbeville, 1646.
Michel Houmain de Courbeville, fils du précédent, 1685.
Alphonse-Anne Cahouet de Senneville, 1689.

Dix-huitième Siècle.

Barthelemi Thoynard, 1717.
Jean-Léon Boyetet, Ecuyer, 1768.

AVOCATS DU ROI au Bailliage.

Quatorzième Siècle.

Pierre du Coignet, Défenseur des Causes de M. le Duc, 135.
Jacques Belier, Conseiller & Avocat de M. le Duc, 1353.
Gentien Cabu, Défenseur des Causes du Roi, 1389.
Jean Cabu, fils du précédent, Défenseur des Causes du Roi, 1391.

Quinzième Siècle.

Girard Boilleve, 1459.
Compaing, 1460.
Neveu, 1487.
Le Berruyer, 1496.

Seizième Siècle.

Avocats du Roi anciens.

Hardy, 1525.
Chopin, 1530.
Salomon, 1540.
Framberge, Sieur de Chilly, 1577.
Thiballier, 1583.
Hubert, 1598.

Nouveaux.

Chenu, 1557.
Chenu, fils du précédent, 1583.
De Lavau, 1584.
Duchon, 1594.

Dix-septième Siècle.

Anciens.

Jacques de Gyvès, 1643.
De Gyvès, fils du précédent, 1666.
Turtin, 1685.
Turtin, fils du précédent, 1693.

Nouveaux.

Legrand, 1629.
Legrand, fils du précédent, 1674.

Dix-huitième Siècle.

Anciens.

Turtin, 1713.
Jaçques Leclerc de Douy, 1731.
Francois-Elie de la Fons de Luz, 1745.
Guillaume-François Letrosne, 1753.
Jean-Louis Henry, *vivant.*

Nouveaux.

Vandebergue, 1713.
Vandebergue, frere du précédent, 1726.
Pierre-André Sinson, 1742.
Pierre-Jean-Baptiste Paris, 1748.
Archambault Roger, *vivant.*

PROCUREURS DU ROI.

Quatorzième Siècle.

Jean de Flagy, 1318.
Gilles du Coignet, 1347.
Guillaume Trotet, 1389.
Adam Perrinet, 1389.
Etienne Gernié, Procureur Général de M. le Duc, 1395.
Jean de l'Aubespine, Procureur-Général de M. le Duc, 1398.

Quinzième Siècle.

Pierre Gilliers, 1409.
Jean Chevalier, 1421.
Main Rogeret, 1434.
Jacques le Fuzelier, Sieur de Cormeray, 1450.
Jean le Fuzelier, Sieur de Cormeray, 14..
Jacques le Fuzelier, frere du précédent, 1472.
Richard Nepveu, 1498.

Seizième Siècle.

Pierre Houssé, Procureur-Fiscal du Bailliage, 1505.
Jean Escoréol, 1522.
Claude Robineau, Seigneur de Lignerolles, Conseiller du Roi & de la Reine Mere, Substitut du Procureur Général du Roi, 1558.
François Chenu, 1591.
Jean-Jacques Thoynard, 1596.

Dix-septième Siècle.

Robert Bugy, 1615.
Jean Bugy, 163.
Charles Bugy, 1649.
Daniel de St. Mesmin, 1689.

Dix-huitième Siècle.

François Legrand, 17..
Daniel-François Legrand de de Melleray, 1731.
Jacques Leclerc de Douy, 1760.
Guillaume-Prosper Taffin de Villepion, *vivant.*

PRÉVOTS,

PRÉVOTS.

Onzième Siècle.

MALBERT, 1067.
Albert Nourry, 1082.

Douzième Siècle.

Guillaume Billard, 1174.
Jean de Martorio, 1186.

Treizième Siècle.

Robert Paager, 1200.
Jean, 1210.
Raynauld, 1216.
Etienne Botet, 1216.
Michel de Cléry, 1216.
Guillaume Roidant, 1235.
Etienne Tate-Sauveur, 1252.
Jean de Lorris, 1261.
Etienne Boillevé, 1262.
Urfin de Fay, 1264.
Philippe du Pont, 1264.
Jean de Beaucharant, 1280.
Huë de Blais, 1280.
Jean de Monceigny, Garde de la Prévôté, 1283.
Jean de Trye, Garde de la Prévôté, 1285.
Drouet Pellerin, Garde de la Prévôté, 1285.
Etienne Angelard, Garde de la Prévôté, 1290.
Evrard Gorron, Garde de la Prévôté, 1290.
Guillaume Tibout, Garde de la Prévôté, 1293.
Pierre Alix, 1296.
Guillaume Prévôteau, 1297.
Simon de Courciaux, Garde de la Prévôté, 1299.

Quatorzième Siecle.

Hugues Gouault, Garde de la Prévôté, 1303.
Robert Beaufunet, Garde de la Prévôté, 1303.
Jean d'Afnieres, Garde de la Prévôté, 1306.
Simon Taffoard, 1311.
Jean de Mefmes, Garde de la Prévôté, 1312.
Etienne de St. Mefmin, Garde de la Prévôté, 1315.
Jean d'Afnieres, 1316.
Jean le Saulnier, Garde de la Prévôté, 1320.
Nicolas Troillard, 1321.
Jean de Longueau, Garde de la Prévôté, 1324.
Robert Chapeau, Garde de la Prévôté, 1327.
Pierre de Mareau, 1327.
Jean Mitault, 1332.
Pierre de Mareau, 1334.
Gilles du Château, 1335.
Thibault de Brie, 1338.
Jean Petit, Garde de la Prévôté, 1342.
Clément Gréfil, 1345.
Imbault de Brie, 1347.
Jean Cordier, Garde de la Prévôté, 1347.
Guillaume Leureau, 1349.
Clément Gréfil, 1350.
Robert Berfumée, Garde de la Prévôté, 1352.
Clément de Boifville, 1353.
Gilles Turpin, 1356.
Jean Maleton, Garde de la Prévôté, 1362.
Louis Pafte, Garde de la Prévôté, 1364.
Jehan Poirier, 1365.
Simon Taffoard, 1366.
Guill. de Chalençois, 1369.

Jean Hobert, 1371.
Étienne Turpin, 1375.
Hugues Laubineau, Chevalier, Garde de la Prévôté, 1375.
Jean Bucir, Garde de la Prévôté, 1376.
Jean Emeré, Garde de la Prévôté, 1376.
Jean du Cimetiere, 1382.
Hervé Laurens, 1383.
Jean de Trye, 1385.
Jean Regnard, Commis à la Garde de la Prévôté, 1385.
Antoine Billiard, 1386.
Jean Chiefdeville, 1386.
Jean Compaing, 1386.
Jean Poirier, 1392.
Étienne Turpin, 1393.
Philippe Nicolas, Garde de Prévôté, 1394.
Geoffroy Regnouard, Commis à la Garde de la Prévôté, 1394.
Michau Laurens, 1394.
Guillaume Hautbois, 1395.

Quinziéme Siécle.

Alain du Bey, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, 1409.
Jean Barbelier, Garde de la Prévôté, 1422.
Jean le Prêtre, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, Chancelier de Mgr. le Duc d'Orléans, 1429.
Jehan Cailly, Garde du Scel de la Prévôté, 1440.
Louis Sevin, Garde du Scel de la Prévôté, 1441.
Louis Tarenne, 1442.
Jean Framberge, Licencié ès Loix, Garde de la Pr. 1457.
Girard Compaing, Licencié ès Loix, 1460.
Jacques Gaillard, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, 1467.
Louis Rufé, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, 1469.
Antoine Roillard, Licencié ès Loix, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, Garde de la Prévôté, 1473.
Jacques le Fuselier le jeune, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, 1487.
Jean Pocquaire, Juge des Exempts, 1492.

Seiziéme Siécle.

Louis Roillard, Garde de la Prévôté, 1500
René Ragueneau, Seigneur d'Apoigny, Conseiller, Secretaire du Roi, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté, 1518.
François de St. Mesmin, Ecuyer, Licencié ès Loix, Seigneur de la Cloye, Conseiller du Roi en son Grand Conseil, Garde de la Prévôté, 1523.
Jean de Mareau, Ecuyer, Licencié ès Loix, Seigneur de Pully, Conseiller du Roi, Garde de la Prévôté, 1540
Louis Dodieu, Ecuyer, Conseiller du Roi, Seigneur de la Mothe-Vely, Maître des Requêtes ordinaire du Roi, Garde de la Prévôté, 1569.
Germain Rebours, Ecuyer, Seigneur de Villiers-le-Viésard, Chaussy & l'Alleu, Conseiller du Roi, 1577.

Gabriel l'Allemand, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de Madame, Sœur de Sa Majesté, 1585.

Jean Cardinet, Sieur du Bois des Armes, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de la Reine Mere, Conseiller du Conseil de Mgr. le Duc d'Orléans, 1598.

Dix-septiéme Siécle.

Claude Cardinet, Ecuyer, Seigr. de Chevaux, Conseiller du Roi & du Conseil de Mgr. le Duc d'Orléans, Maître des Requêtes de la Reine Mere, Conservateur des Priviléges de l'Université, 1632.

François-de-Paule le Rebours, Chevalier, Seigneur de Chaussy & de la Fontaine, Conseiller du Roi & de Mgr. le Duc d'Orléans, Juge des Exempts & Cas Royaux, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université, 1693.

Dix-huitiéme Siécle.

Elie de la Fons, Chevalier, Seigneur de Magny, &c. 1723.

Georges Vandebergue, &c. 1748.

LIEUTENANS GÉNÉRAUX DE POLICE.

Dix-huitiéme Siecle.

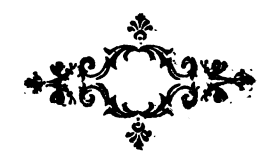
ELIE de la Fons de Luz, Chevalier, Seigneur de Magny, Pierrefitte, ancien Conseiller au Châtelet de Paris, 1723.

George Vandebergue, Conseiller du Roi & de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, 1748.

George Vandebergue, fils du précédent, 1761.

Daniel-François Legrand de Melleray, Ecuyer, Sgr. de la Bretauche, Chessy, Venecy, &c. 1770.

Amy-François Miron de Pont-le-Roy, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial, *aujourd'hui vivant.*



GRANDS-MAITRES DES EAUX ET FORÊTS.

Quatorziéme Siécle.

JEAN D'HUISY, 1322.

Jean Garreau, Chevalier le Roi, 1323

Guy de Prunay, Chevalier du Roi, Maître Enquêteur, 1333

Regnaud de Guy, Maître Enquêteur, 1333.

Simon Porchier, 1346.

Jacques de Goiffy, 1346.

Bonnes du Bois, Ecuyer de Mgr. le Duc d'Orléans, Maître Enquêteur, 1352.

Jean Bouffard, 1363.

Jacques d'Andrefel, 1363.

Jean Bouffaud, Chevalier, Maître Enquêteur, 1366.

Gilbert Dupuy, Seigneur de Vatan & de Barmont, Conseiller de Madame la Duchesse d'Orléans, 1366.

Guillaume du Jardin, Maître Enquêteur, 1372.

Jean Vigner, 1384.

Jacques d'Aigreville, 1389.

Philippe de Florigny, Chevalier, premier Chambellan de Mgr. le Duc d'Orléans, Maître Enquêteur, 1392.

Quinziéme Siécle.

Robert de Vassy, Ecuyer, Echanson du Roi & de Mgr. le Duc d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1404.

Primeu de Bezons, Ecuyer, Premier Pannetier de Mgr. le Duc d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1408.

Archambault de Villars, Ecuyer, Conseiller, Maître d'Hôtel de Mgr. le Duc d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1420.

Jean Victor, Souverain Maître Enquêteur, 1426.

François Victor, Ecuyer, Pannetier, Souverain, Maître Enquêteur, 1452.

Jean le Flamant, Conseiller sur le fait des Finances de Mgr. le Duc d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1456.

Jean de Saveuse, Chevalier, Conseiller, Chambellan de Mgr. le Duc d'Orléans, 1459.

Louis de Pons, Ecuyer, Seigneur de Mornac, Conseiller de Madame la Duchesse d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1468.

Gilbert Dupuy, 1472.

Louis Rusé, Licencié ès Loix, Conseiller, Trésorier & Receveur Général de toutes les Finances de Madame la Duchesse d'Orléans, Souverain Maître Enquêteur, 1478.

Richard de Grouches, Seigneur de Guibauvel, 1482.
Hubert de Grouches, Souverain Maître Enquêteur, 1483.
Gilles des Ormes, Chevalier, Seigneur de St. Germain, Conseilller, Chambellan & premier Maître d'Hôtel de Mgr. le Duc d'Orléans, 1486.
Pierre Simard, 1493.
Antoine de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Dampierre, Conseiller, Maître d'Hôtel de la Maison de Mgr. le Duc d'Orléans, 1496.

Seizième Siécle.

Antoine de Cugnac, Chevalier, Baron d'Ymonville, Seigneur de Dampierre & de Jouy, 1524.
Joachim de la Châtre, Seigneur de Nançay & de Besigny, &c, 1537.
Charles de l'Hôpital, Seigneur de Vitry, Courbes & le Hallier, 1545.
François de l'Hôpital, 1553.
Nicolas de St. Mesmin, Ecuyer, Sieur du Mesnil, 1563.
Claude de Galmet, Ecuyer, Sieur de Faronville, 1570.

Dix-septiéme Siécle.

De Prasville 1616.
Briçonnet, 1618.
Etienne de Vrigny, 1622.
Forget, 1624.
Isaac Plastrier, 1624.
César-Vincent Hubert, Sieur de Mondesir, 1642.
L'huillier, 1663.
Louis de Machault, Réformateur de la Forêt, 1668.
Jean-Baptiste d'Aguerre, Chevalier, Seigneur de Voyenne, Conseiller du Roi en ses Conseils & au Parlement de Metz, 1680.
Pierre l'Allemand de l'Estrées, Chevalier, Vicomte de Villeneuve, Seigneur Châtelain d'Atis - lès - Mesnil & St. Ferjus, Conseiller du Roi & de Mgr. le Duc d'Orléans, 1685.
Louis de Thoyson, 1694.
Alexis de St. André, 1695.

Dix-huitiéme Siécle.

Louis Feste de Noisy, 1708.
Michel Arnault Racine, 1711.
Louis Pasquier, 1713.
Charles-Gabriel Bory, 1716.
Jean-Jacques Guyné, 1724.
Charles-Gabriel Bory, 1725.
Louis-Nicolas Groust de Flacourt, 1738.
Jacques Charpentier de Boisgibault, 1751.
Louis Miotte de Ravannes, 1769.
Antoine-Jean-Baptiste Hervé d'Arbonne, *vivant.*
Claude - François - de - Paule Bouçault, *vivant.*

PRÉSIDENS ET GENS DU ROI DU BUREAU DES FINANCES.

Dix-septième Siècle.

Premiers Présidens créés au mois de Mars 1691.

CLAUDE Cahouet de Beauvais, 1692.

Dix-huitième Siècle.

Pierre-Anne Rocheron de Voisins, 1740.

Claude-Pierre Bigot de la Touanne, 1755.

Pierre Fleuriau de Villegomblain, 177 .

Pierre Fleuriau de Villegomblain, fils du précédent, *vivant.*

Seconds Présidens, créés au mois de Février 1704.

Nicolas Poitevin, 1704.

Laurent d'Arcy, 1747.

François-Paschal Haudry, 1775.

Mathieu-Geneviève Dounant de Chalville, *vivant.*

AVOCATS DU ROI DU DOMAINE, *Créés au mois d'Avril 1627.*

Dix-septième Siècle.

Claude Acarie, 1638.

Michel Maingre de Noras, 1657.

Jean-Baptiste Boyetet de Bagnaux, 1686.

Dix-huitième Siècle.

Jean-Baptiste Roffard de Crepainville, 1715.

Jean-Baptiste-Honoré Roffard de Châtenay, fils du précédent, 1773.

René-Claude-Maximilien Capitant, *vivant.*

AVOCATS DU ROI DE LA FINANCE, *Créés au mois de Mai 1635.*

Dix-septième Siècle.

Eustache le Couturier, 1660.

Jacques Minard, 1674.

Jean Fages, 1676.

Edme Thezu, 1689.

Dix-huitième Siècle.

Guillaume Sinson du Gamereau, 1749.

Louis Guinebaud, 1765.

Guillaume-Louis Guinebaud, Chan. de St. Aignan, *vivant.*

PROCUREURS DU ROI DU DOMAINE,
Créés au mois d'Avril 1627.

Dix-septième Siècle.

Jean Longuet de la Giraudiere, 1631.
Jacques Chartier, 1673.
Claude Caillard de Gidy, 1677.
Pierre Thoynard de Baudreville, 1690.

Dix-huitième Siècle.

Guillaume Sinson, 1727.
Pierre-André Sinson, 1748.
N. . . Triquois, 1767.
Gabriel-Joseph-Siméon Triquois, fils du précéd. 1773.
Joseph-Elie Regnard, *vivant.*

PROCUREURS DU ROI DE LA FINANCE,
Créés au mois de Mai 1635.

Ces Charges furent réunies dans la Personne des Procureurs du Roi du Domaine, depuis 1639 jusqu'en 1690.

Dix-septième Siècle.

Joseph Miron de Concire, 1693.

Dix-huitième Siècle.

Charles Masson du Monceau, 1736.
Alexandre-François Masson du Monceau, fils du précédent, 1774.
Pascal-Agnan-Jacques Barbier, 1777.

MAIRES.

Seizième Siècle.

JEAN Brachet, Ecuyer, Seigneur de Froville & de Portmorand, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, 1569 -- 1570.
Claude Sain, Sieur de la Bellecroix, 1571--1571.
Louis Lemasne, 1575 -- 1574.
François Colas, Seigneur des Francs, 1575.
Claude Sain, Sieur de la Bellecroix, 1576 -- 1577.
Louis Lemasne, 1578 -- 1579.
François Colas, Seigneur des Francs, 1580 -- 1583.
Pierre Desfriches, Seigneur de St. Lyé, 1584 -- 1587.
Jean Longuet, Ecuyer, Sgr. de la Giraudiere, 1588--1589.
Jacques Hanappier, Sgr. d'Armonville, Maître des Eaux & Forêts, 1590 -- 1591.

Jacques Chauvreux, 1592 -- 1595.
Pierre Desfriches, 1596 -- 1597.
Deloynes, Sr. de la Royaulté, 1597.
Etienne Charron, 1598 -- 1599.

Dix-septième Siècle.

Guy Hurault, 1600 -- 1602.
Florent Pothier, 1603 -- 1604.
Jean Salomon, 1605 -- 1606.
Guillaume Rousselet, 1607 -- 1608.
Antoine le Breton, 1609 -- 1610.
Eusebe Foucault, 1611 -- 1612.
Pierre Fougeu, Sgr. d'Escures, & du Poutil, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, 1613 -- 1616.
Charles Fontaine, 1617 -- 1618.
Antoine le Breton, 1619 -- 1621.
Jacques Colas, Seigneur de Jouy, 1622 -- 1623.
Jacques Alleaume, 1624.
Pierre Salomon, 1625.
Jerôme Danès, 1627 -- 1629.
Claude Cardinet, Seigneur de Poinville, 1630 -- 1632.
Pierre le Berche, 1633 -- 1636.
Jacques Boyetet, 1637 -- 1638.
Toussaint Rousseau, 1639 -- 1640.
Pasquier Thaureau, 1641 -- 1642.
Louis Foucault, 1643 -- 1644.
Jacques Boyetet, 1645 -- 1646.
Florent Mesmin, Conseiller au Bailliage, 1648 -- 1649.
Robert Boilleve, 1650 -- 1652.
Barthelemi Bailly, Conseiller au Bailliage, 1653 -- 1654.
Robert Boilleve, 1655 -- 1656.
Claude Paris, Sr. de Bellebat, ancien Conseiller au Bailliage, 1657 -- 1658.
Michel Rousseau, 1659 -- 1660.
Claude Brachet, Ecuyer, Sr. de la Royauté, 1661 -- 1662.
Pierre Jogues, 1663 -- 1664.
Jacques-Louis Caillard, Sieur de Beaupré, 1665 -- 1666.
Jacques Alleaume, 1667 -- 1668.
Lambert de Cottinville, 1669 -- 1670.
César Leberche, 1671 -- 1672.
De la Baraudiere, 1673 -- 1674.
César Leberche, 1675 -- 1676.
Cahouet de Beauvais, 1677 -- 1678.
Boutheroue, 1679 -- 1680.
De Thorigni, Conseiller au Bailliage, 1681 -- 1682.
Nicolas Deloynes, 1683 -- 1684.
De Montaigu, Grand-Maître des Eaux & Forêts, 1685 -- 1688.
Marin Baguenault, 1689 -- 1690.
De la Lande, Docteur-Régent, 1691 -- 1692.
Mariette, Conseiller au Bailliage, 1693 -- 1694.
Jacques Colas des Francs, 1695 -- 1696.
Ducoing de Jouy, Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans, 1697 -- 1698.
François Regnard de Semonville, 1699 -- 1700.

Dix-huitième Siècle.

Duval, 1701 -- 1702.
Dixme, 1703 -- 1704.
Bizeton, Elu, 1705 -- 1706.

Paris

Paris de Mondonville, 1707--1708.
Fontaine, Conseiller au Bailliage, 1709--1710.
Jacques Gorrant, 1711--1712.
Menault, Conseiller au Bailliage, 1713--1714.
Sarrebourse de Mondonville, 1715--1716.
Lenormand, Docteur-Régent, 1717--1724.
Nicolas Rousselet, 1725-1726.
Paris de Sennerville, Conf. au Bailliage, 1727--1728.
Boilleve-Noyau, 1729--1730.
Turtin, Conseiller au Bailliage, 1731--1732.
Germon de la Roucelliere, 1733--1734.
Perdoulx, ancien Lieutenant de la Prévôté, 1735-1736.
Noyau-Boilleve, 1737--1738.
Colas d'Anjouan, 1739--1741.

Par Réglement du Conseil de Mgr. le Duc d'Orléans, du 6 Avril 1741, il est porté que, dorénavant les Maires & Echevins continueront pendant trois ans l'exercice de leurs fonctions.

Hudault, 1742--1744.
Colas de Mondru, 1745--1747.
Baguenault, 1748--1750.
Berthereau de la Giraudiere, 1751--1753.
Taffin-Jousse, 1754-1756.
Lamyrault de Chauffy, 1757--1759.
Colas des Francs, 1760--1762.
De Bazoche, 1763--1767.
Maffuau, 1768--1770.
Jacque du Coudray, Chevalier de St. Louis, 1771--1773.
Hudault, 1774--1776.
Jacque du Coudray, *mort en Exercice*, 1777.
Lamyrault-Sinson, *actuellement Maire.*

PERSONNAGES *illustres par leurs Dignités.*

Sixième Siècle.

EUMELIUS, Evêque de Nantes, né à Orléans, 545.

Neuvième Siècle.

Aldric, Evêque de Sens, Chancelier de France, né dans le Gâtinois, 840.
Adon, Archevêq. de Vienne, né dans le Gâtinois, 874.
Adalande, Archevêque de Tours, né à Orléans, 878.

Onzième Siècle.

Robert, Roi de France, né à Orléans, où il reçut le Baptême, & où il fut couronné, 1031.

Douzième Siècle.

Odon, *ou* Odart, Evêque de Cambray, né à Orl. 1114.
Suger, Abbé de St. Denis en France, Ministre d'Etat, & Régent du Royaume, né à Toury en Beauce, 1152.
Maurice de Sully, Evêque de Paris, né à Sully-sur-Loire, 1196.

Treizième Siècle.

Etienne, Evêque de Tournay, né à Orléans, 1203.

Jean de Sully, Archevêque de Bourges, né à Sully-sur-Loire, 1271.

Etienne Templier, Evêque de Paris, né à Orléans, 1277.

Guy de Sully, Archevêque de Bourges, né à Sully-sur-Loire, 1280.

Quinziéme Siécle.

Jean de St. Avit, Evêque d'Avranches, né à Châteaudun, 1442.

Seiziéme Siécle.

Louis Chantereau, Evêque de Mâcon, né à Orléans, 1531.

Sébaftien de l'Aubespine, Evêque de Limoges, Ambaffadeur pour le Roi, & Secrétaire de fes Confeils fecrets, né à Orléans, 1582.

Dix-feptiéme Siécle.

Pierre Fougeu, Seigneur d'Efcures & du Poutil, Maréchal Général des Logis des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & Château d'Amboife, né à Orléans en 1554, 1621.

De Gagnieres, Comte de Souvigny, Lieutenant-Général des Armées du du Roi, Gouverneur de Monaco & de Turin, né à Jargeau-fur-Loire, 16..

De Gagnieres, Frere du précédent, Seigneur de Chamfort, Lieutenant Général des Armées du Roi, né à Jargeau, 16..

De Gagnieres, Frere des précédens, Seigneur de Belmont, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Général d'Armée du Duc de Savoie, né à Jargeau; 16..

Pierre de Gagnieres, Frere des précédens, Confeiller, Aumônier du Roi, Chan. & Doyen de Jargeau, & Abbé de Mureaux, Diocèfe de Toul, 16..

Ces quatre freres étoient fils d'un Boucher, & s'éleverent d'eux-mêmes.

Dix-huitiéme Siécle.

Euverte le Normand, Evêque d'Evreux, né à Orléans en 1662, 1733.

Charles Fontaine des Montées, Comte de Premery, Evêque de Nevers, Confeiller d'Honneur au Parlement de Paris, né à Orléans, 173.

Georges-Louis Phelypeaux d'Herbault, Archevêque de Bourges, Chancelier de l'Ordre du St. Efprit, né au Château d'Herbault en Sologne en 1729; *vivant.*

Pierre-Jules-Céfar de Rochechouart de Montigny, Evêque d'Evreux, puis de Bayeux, né le 8 Mars 1698 au Château de Montigny dans l'Orléanois; *vivant.*

Amand-Thomas Huë de Miroménil, ancien Premier Préfident du Parlement de Rouen, Garde des Sceaux de France, né le 25 Septembre 1723 au Château de Latingy, près Orléans; *vivant.*

PERSONNAGES illustres par leur Piété.

Seizième Siècle.

JACQUES DANIEL, né à Orléans, 1511.

Dix-septième Siècle.

Dom Noël Mars, Bénédictin, né à Orléans en 1574, 1611.

Isaac Jogues, Jésuite, Missionnaire chez les Iroquois, 1647.

Claude Mercy, Soldat du Régiment Dauphin, né à Orléans, 1692.

Jacques-François Jogues de Boulland, né à Orléans, 1695.

René Maubert, Religieux de la Trappe sous le nom de *Frere Arsice*, né à Orléans, 1698.

Dix-huitiéme Siècle.

Ythier Aubier, pieux Solitaire, né à St. Pere, près Sully, 1754.

Charles le Pelletier, né à Orléans en 1681, 1756.

SÇAVANS ET ARTISTES.

NEUVIÉME SIÈCLE.

VULFIN BORCE, *Grammairien*.

Vulfin, *Poëte Latin*, né à Orléans, 825.

Agiographes.

Berthold, Moine de Micy, 830.

Adrevalde, Moine de Fleury, né dans le voisinage de cette Abbaye, 853.

DIXIÉME SIÈCLE.

Richard, Abbé de Fleury-sur-Loire, *Jurisconsulte*, 979.

Historiens de France.

Girard, né à Orléans.

Aimoin, Moine de Fleury-sur-Loire.

Agiographe.

Letalde, Moine de Micy.



ONZIÉME SIÉCLE.

Hubert, né à Meung-sur-Loire, *Grammairien*, 1050.

Gerard, Moine de Fleury-sur-Loire, *Poëte Latin.*

Lambert Licors, Prêtre, né à Châteaudun, *Poëte François.*

Agiographes.

Abbon, Abbé de Fleury-sur-Loire, né dans l'Orléanois, 1004.

Diederic, Moine de Fleury, 1030.

DOUZIÉME SIÉCLE.

Jacob, *Rabbin Juif*, né à Orléans, 1190.

Hilaire, *Grammairien.*

Raoul Tortaire, Moine de Fleury, né à Gien-sur-Loire, *Poëte Latin*, 1114.

Historiens.

Hugues de Ste. Marie, Moine de Fleury, 1121.

Clarius, Moine de Fleury, *Historien Ecclésiastique*, 1120.

Baudry, Evêque de Dol, né à Meung-sur-Loire, *Historien de France*, 1131.

TREIZIÉME SIÉCLE.

Gilles d'Orléans, Dominicain, *Prédicateur du Roi*, né à Orléans, 1273.

Guillaume de Lorris, né à Lorris en Gâtinois, *Poëte François*, 1260.

QUATORZIÈME SIÉCLE.

Jean de l'Alleu, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Chancelier de l'Université de Paris, depuis Dominicain, *Orateur*, 1306.

Poëtes François.

Guillaume Guiart, né à Orléans, 1306.

Jean de Meung, surnommé *Clopinel*, né à Meung-sur-Loire, 1364.



QUINZIÈME SIÈCLE.

Jacques Ponceau, Maître des Comptes, premier Médecin de Charles VIII, né à Orléans, 14..

D'Anglebermes, *Médecin* à Orléans, 145.

Astronomes.

Jean Colleman, *Astrologue*, (comme on parloit alors) des Rois Charles VII & Louis XI, né à Orléans, 1463.

Simon de Pharès, *Astrologue* des Rois Charles VII, Louis XI & Charles VIII, né à Châteaudun, 146.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Théologiens.

Michel Quichri, né à Orléans, 15..

Antoine Dufour, Dominicain, Docteur en Théologie, Confesseur & Prédicateur du Roi, Evêque de Marseille, 1509.

Augustin Lipse Brandolin, né à Orléans, 1543.

Etienne de Paris, Dominicain, né à Orléans, 1561.

Pierre Doré, Dominicain, Docteur en Théologie, né à Orléans, 1569.

Gentien Hervet, Chanoine de Rheims, né à Olivet, près Orléans, 1594.

Lambert Daneau, né à Gien-sur-Loire, vers 1530, *Ministre Protestant*, 1596.

Geoffroy Vallée, né à Orléans, *Hérésiarque*, 1574.

Jurisconsultes.

Arnoul Ruzé, Conseiller au Parlement, Abbé de N. D. de la Victoire, & Chanoine de l'Eglise d'Orléans, 15..

Lubin Dallier, né à Orléans, 1521.

Jean Pyrrhus d'Anglebermes, Professeur en l'Université d'Orléans, Conseiller au Conseil Souverain de Milan, né à Orléans vers 1475, 1521.

Nicolas Duchemin, Docteur-Rég. en l'Université, 1531.

Pierre de l'Etoile, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Archidiacre, Official, & Grand-Vicaire, Docteur-Régent en l'Université, Président au Parlement de Paris, 1531.

Jean Bruneau, Professeur en l'Université, Chanoine de Ste. Croix & de St. Aignan d'Orléans, & Official de Sens, 1534.

Jean Duvernois, Prévôt de Lorris en Gâtinois, 1554.

Thomas Trippault, né à Orléans, 1558.

Macé Fortin, Lieut. Gén. de Châtillon-sur-Indre, né à Lorris en Gâtinois, 1560.

Etienne Perret, né à Orléans, 1564.

Jean le Jay, Conseiller au Bailliage d'Orléans, & Docteur-Régent, 1567.

Antoine Couillard, Sieur du Pavillon, près Lorris en Gâtinois, 1573.

Gabriel de Gast, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, sa patrie, 1578.

Léon Trippault, Sieur de Bardis, Conseiller au Bailliage d'Orléans, sa patrie, 1580.

Guillaume Martin, Lieutenant des Eaux & Forêts d'Orléans, 1582.

Charles Nouriffon, Lieutenant en la Prévôté d'Orléans, 1583.

Pierre Chotard, né à Orléans, 1584.

Guillaume Fornier, Conseiller au Présidial d'Orléans, Docteur-Régent en l'Université, né en 1530, 1588.

Médecins.

Guillaume Chrétien, premier Médecin du Roi Henri II, né à Orléans, 1560.

Christophe Landré, Lecteur de Charles II, Duc d'Orléans, né à Orléans, 1576.

François Rousset, Médecin du Roi & de M. le Duc de Genevois & de Nemours, né à Pithiviers en Gâtinois, 1580.

Jean Deloynes, Aggrégé au College des Médecins d'Orléans, sa patrie, 1582.

Mathématiciens.

Pierre Mondoré, Maître des Requêtes, & Garde de la Bibliothéque du Roi, né à Orléans, 1572.

Alexandre Guibert, Conseiller en l'Election d'Orléans, 1580.

Jacques Textor, *Grammairien* à Orléans, 1519.

Critiques.

Jacques Luc ou Lucas, Doyen de l'Eglise d'Orléans, 1510.

Nicolas Berault, né à Orléans vers 1473, 1550.

Daniel Chartier, Sieur de la Bourlandiere, né à Orléans, 1582.

Traducteurs.

Jacques Brachet, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, sa patrie, 1544.

Louis de Villereau, né au Château de Villereau en Beauce, 1562.

Claude Robineau, Sieur de Lignerolles, 1580.

Jean Louveau, né à Orléans, 1584.

Jean Moynet, Avocat au Bailliage d'Orléans, sa patrie, 1589.

Orateurs.

Michel Boucher de Boiscommun, 1557.

Charles Sevin, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Doyen, Professeur en Droit à Orléans, sa patrie, 1569.

Jacques Berson, Cordelier, Docteur en Théologie, né à Orléans, 1584.

Poëtes Latins.

Berault, Principal du College de Montargis, né à Orléans, 1571.

Louis Alleaume, Ecuyer, Seigneur de Verneuil, Lieutenant Général, &c. né vers 1550, 1593.

Gilles Alleaume, Seigneur de Verneuil, fils du précédent, 1597.

Germain Audebert, Conseiller en l'Election, Chevalier de St. Marc, Citoyen Romain, né à Orléans le 13 Mars 1518, 1598.

Nicolas Audebert, fils du précédent, Conseiller au Parlement de Bretagne, né à Orléans en 1556, 1598.

Poëtes François.

Claude Marchand, Scribe & Libraire général de l'Université d'Orléans, sa patrie, 1556.

Jean Allart, né à Orléans, 1557.

Jacques de la Taille, Ecuyer, Seigneur de Bondaroy, près Pithiviers, né au Château de ce nom, en 1542, 1567.

Charles de Sigogne, Gouverneur du Dunois, né dans cette Province, 1580.

Michel Sevin, né à Orléans, *Romancier*, 1548.

Historiens.

Jean Legendre, né à Orléans, *Chronologiste*, 1550.

Guillaume de Taix, Chanoine & Doyen de l'Eglise de Troyes, & Abbé de Basse-Fontaine, né au Château de Fresnay, près Châteaudun, vers 1532, *Historien Ecclésiastique*, 1597.

Jean Binet, Chantre & Chanoine de l'Eglise de Meung-sur-Loire, sa patrie, *Historien de France*, 15..

Michel Durit, Avocat au Présidial d'Orléans, *Historien de France*, 1589.

Regnaud d'Orléans, Sieur de Sinsé, Conseiller au Présidial de Vannes, *Historien de France*, 1597.

Philippe Hurault de Chiverni, né au Château de ce nom en Sologne, le 23 Mars 1528, *Historien de France*, 1599.

Rousseau, Notaire à Orléans, sa patrie, *Historien d'Orléans*, 1571.

Antiquaires.

François Garrault, Sieur des Gorges, Conseiller en la Cour des Monnoies à Paris, né à Orléans, 1584.

Louis Hullin, Conseiller en la Prévôté d'Orléans, 1583.

Artistes.

Jacques Androuet du Cerceau, né à Orléans, Architecte du Roi Henri II, 1585.

Pierre Léveillé, né à Orléans, *Peintre*, 15..

Graveurs.

Etienne de Losne, né à Orléans, 1570.

Jean Chartier, né à Orléans, 1574.

Sculpteurs.

Adam, né à Jargeau-sur-Loire, étoit aussi *Architecte*.

François Marchand, né à Orléans, 1543.

Bernard Emery, né à Orléans, *Musicien*, 1570.

Etienne Dolet, né à Orléans en 1508, *Imprimeur*, 1546.

Maîtres Ecrivains.

Jean de Fontenay, né à Orléans, 1560.

Nicolas Boyvin, 1516.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Théologiens.

Hugues Burlart, Docteur en Théologie, Chanoine, Théologal & Pénitencier de l'Eglise d'Orléans, & Curé de celle de Ste. Catherine, 1614.

René Chesneau, Jésuite, né à Orléans, 1617.

Mathurin Simon, Doyen de l'Eglise d'Orléans, 1627.

Claude Petau, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, sa patrie, 1628.

Christophe Leroi, Carme, Docteur en Théologie, né à Patay en Beauce, 1629.

Guillaume Champcherieux, Carme, né à Orléans, 1631.

François Foucault, Oratorien, Curé de St. Pierre-Ensentelée d'Orléans, sa patrie, 1631.

François Gaudillon, Jésuite, né à Orléans en 1589, 1631.

Toussaint Foucher, Carme, Docteur en Théologie, né à Orléans, 1638.

Nicolas Isambert, Docteur de Sorbonne, né à Orléans en 1570, 1642.

Siméon Marotte, plus connu sous le nom de *Muys*, Professeur d'Hébreu au Collége Royal, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Soissons, né à Orléans en 1587, 1644.

Denis Petau, Jésuite, né à Orléans en 1583, 1652.

Charles Jouy, Jacobin, né à Orléans, 1660.

Antoine Jollivet, *Mystique*, né à Orléans, 1662.

Jacques Alleaume, Curé de St. Paul d'Orléans, sa patrie, 1665.

Pierre Thureau, Prêtre d'Orléans, 1665.

Charles Meusnier, Doyen de l'Eglise d'Orléans, grand Vicaire & Official, Docteur de Sorbonne, 1667.

Nicolas Château, Carme, Docteur en Théologie, né à Orléans, 1669.

Claude le Bascle, Prêtre d'Orléans, 1671.

Alexandre Colas de Portmorand, Abbé de la Madelaine de Pleine-Selve, né à Orléans, 1671.

Pierre-Denis Gautruche, Jésuite, né à Orléans en 1602, 1681.

Jacques Rosgier, Chanoine Régulier, Prieur de St. Hilaire d'Orléans, 1687.

Nicolas Foucault, Curé de St. Michel d'Orléans, 1692.

François

François Perdoulx, Seigneur des Bourdelieres, Gentilhomme de la Grande Fauconnerie du Roi, né à Orléans, 1692.
De Fourcroy, Doyen de l'Eglise d'Orléans, 1694.
Riviere, Jésuite, né à Orléans, 1694.

Théologiens Protestans.

Robert le Macon *ou* Masson, Sieur de la Fontaine, Ministre à Orléans, 16..
Paul Toussaint, Pasteur à Hanau, né à Orléans en 1572, 1618.
Jacques - Imbert Durand, Ministre à Orléans, 1619.
Pierre Dumoulin, originaire d'Orléans, né en 1568, 1658.
Jean Focquembergues, né dans l'Orléanois, Ministre à Dieppe, 1663.
Moyse Amyrault *ou* Lamyrault; originaire d'Orléans, Professeur en Théologie à Saumur, né en 1596, 1664.
Jean Perreaux, Ministre à Orléans, 1665.
Claude Pajon, né à Romorantin, 1685.

Jurisconsultes.

Jacques Chenu, Conseiller & Assesseur Civil & Criminel en la Prévôté d'Orléans, sa patrie, 16..
Daniel Bourgouin, né à Orléans, 1601.
Etienne la Forêt, Avocat au Parlement, né à Orléans, 1613.
Henri Fornier, Conseiller au Présidial d'Orléans, né en 1563, 1615.
Anne Robert, Avocat au Parlement, né à Orléans, 1618.
Raoul Fornier, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, où il est né en 1562, 1627.
Jérôme Lhuillier, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, sa patrie, 1633.
Jacques Duchon, 1639.
Aymon Monet, Professeur en Droit à Orléans, né en 1590, 1646.
Michel Rabardeau, Jésuite, né à Orléans en 1572, 1649.
François Orry, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, 1657.
Edme Riviere, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans sa patrie, 1659.
Claude Colas, Ecuyer, Seigneur de Malmusse, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans sa patrie, 1667.
Jean d'Avezan, Professeur en Droit en l'Université d'Orléans, 1669.
Jacques de Gyvès, Ecuyer, Seigneur de Chameules, Avocat du Roi à Orléans, où il est né en 1616, 1684.
Antoine Bruneau, Avocat au Parlement, originaire d'Orléans, 1686.

Médecins.

Raymond de Massac, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, 1600.
Etienne Hubert, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Aggrégé au Collége

des Médecins d'Orléans, sa patrie, Lecteur & Professeur du Roi, en Langue Arabique, Ambassadeur auprès du Roi de Maroc, né en 1570, 1614.

Jean Landré, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, 1620.

Léonard Pellevé, Médecin à Pithiviers en Gâtinois, 1620.

Israël Harvet, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, sa patrie, 1624.

Pierre Poissonnet, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, né à Boiscommun en Gâtinois, 1645.

Marin Grostête, Sieur du Chesnay, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, sa patrie, 1650.

François Landrey, ou Landrois, Aggrégé au Collége des Méd. d'Orléans, 1650.

Samuel Gaudé, Aggrégé au Collége des Médecins d'Orléans, sa patrie, 1655.

Charles-Guillaume Guillemeau, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin ordinaire du Roi, né à Orléans, 1656.

Jean Vauloué, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, né à Orléans, 1662.

Pierre Asselineau, né à Orléans, 1676.

Etienne Pommereau, né à Gien, 1676.

René Fedé, Docteur en Méd. de la Faculté d'Angers, né à Châteaudun, 1683.

Gendron, Curé de la Paroisse de Voves en Beauce, *célèbre pour le traitement des Cancers*, 1688.

Chirurgiens.

Jacques Guillemeau, Chirurgien du Roi, né à Orléans, 1609.

Nicolas Habicot, né en Gâtinois, 1624.

Pierre Vallet, né à Orléans, *Botaniste*, 16 . .

Critiques.

Pierre-Daniel, Avocat & Bailli de St. Benoit-sur-Loire, né à Orléans vers 1530, 1603.

César Depleix, Sieur de Lormoy & de Chilly, Avocat au Parlement, né à Orléans, 1610.

Jean-Léonard Coqueau, Augustin, né près Orl. 1615.

Louis d'Orléans, Avocat Général pour la Ligue, né à Orléans en 1543, 1622.

Traducteurs.

Antoine de la Faye, Ministre Protestant à Geneve, né à Châteaudun, 1616.

Claude Boyetet, Avocat au Parlement, né à Orléans en 1570. 1625.

Orateurs.

Nicolas Dehéere, Doyen de St. Aignan d'Orléans, Abbé de N. D. de Baugenci, Aumônier du Roi, né en 1577, 1624.

Charles Paulin *ou* Poulin, Jésuite, Confesseur de Louis XIV, né à Orléans en 1593, 1653.

Jean Rousse, Docteur de Sorbonne, Curé de St. Roch à Paris, né à Orléans en 1586, 1659.

Pierre Barberousse, Avocat à Orléans sa patrie, 1670.

François Guerin, Curé de St. Hilaire d'Orléans sa patrie, 1672.

Poëtes Latins.

Aignan, des Comtes de la Clémendiere, Doyen de l'Eglise de St. Pierre-Empont, Pénitencier & Curé de Ste. Catherine d'Orléans, sa patrie, né en 1520, 1600.

César-Auguste Coste, né à Châteaudun, 1604.

Isaac Blanchard, né à Orléans, 1608.

Louis Dijon, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, 1615.

Jérôme Groslot, né à Orléans, 1621.

Euverte Jollivet, Avocat au Parlement, né à Orléans en 1601, 1636.

Mathieu Beschard, Chanoine de St. Pierre-le-Puellier d'Orléans, sa patrie, 164 .

François Defay, Chanoine de Jargeau, né à Orléans, 164 .

Nicolas Bourbon, Oratorien, de l'Académie Françoise, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, 1644.

Jean Geuffronneau, Sieur de Serry, né à Orléans, 1664.

Dom Guillaume-Hugues Vaillant, Bénédictin, né à Orléans en 1619, 1678.

Poëtes François.

Claude Huguet, Lieutenant de l'Election de Pithiviers, né à Orléans, 16..

François Bertrand, né à Orléans, 1611.

Claude Paris, Lieutenant Particulier au Bailliage de Montargis, né à Orléans, 1611.

Claude de Massac, Avocat au Conseil, né à Orléans en 1573, 1617.

Gilbert Gibein, Joueur de Harpe, né à Montargis, 1618.

Simon Rouzeau, Chirurgien de la Reine de Navarre, né à Orléans, 1623.

Grandchamp, Gentilhomme, né à Montargis, 1636.

Jean de la Taille, Ecuyer, Seigneur de Bondaroy, né au Château de ce nom, près Pithiviers, en 1540, 1637.

Emmanuel Trippault, Sieur de Linieres, Lieutenant Particulier au Bailliage de Neuville, né à Orléans, 1641.

D'Angerville, né à Orléans, 1650.

Jacques Lemaire, Avocat au Bailliage d'Orléans, sa patrie, 1650.

Gilles Lemaire, Prêtre, Aggrégé du Collége des Médecins d'Orléans sa patrie, 1657.

François Chevillard, Chanoine Mamertin de l'Eglise d'Orléans, & Curé de St. Germain, né à Orléans, 1659.

Jean Claveret, né à Orléans, 1666.

Jacques de Cailly, connu sous le nom d'Aceilly, Chevalier de St. Michel, né à Orléans en 1604, 1673.

Géographes & Voyageurs.

Gaspard Grata, Chanoine de St. Aignan d'Orléans, *Astronome*, 1677.

Guillaume Taffin, Géographe ordinaire du Roi, né à Orléans, 1624.

Dom Guillaume Léonard, Bénédictin, né à Orléans, 1657.

Etienne de Flacourt, Commandant & Directeur général à Madagascar, né à Orléans, 1660.

Jacob Blanquet de la Haye, Lieutenant Général des Armées du Roi, né en 1621, au Château de Nainvilliers, près Pithiviers en Gâtinois, 1677.

Historiens Ecclésiastiques.

Jean de la Mainferme, Religieux de Fontevrault, né à Orléans en 1646, 1693.

Gerard Dubois, Prêtre de l'Oratoire, né à Orléans en 1619, 1696.

Historiens de France.

Jacques Bongars, Conseiller & Maître d'Hôtel du Roi, né à Orléans en 1554, 1610.

Raoul Bouthrais, Avocat au Conseil, né à Châteaudun, 1630.

Laurent Turquois, Avocat à Orléans sa patrie, 1651.

Historiens d'Orléans.

Charles de la Sauffaye, Docteur de Sorbonne, Doyen de l'Eglise d'Orléans, Curé de St. Jacques de la Boucherie, & Chanoine de l'Eglise de Paris, né à Orléans en 1565, 1621.

Samuel Pasquier, Chapelain de St. Paul d'Orléans sa patrie, 1628.

Hector Desfriches, Chirurgien à Orléans sa patrie, 1647.

Jacques Guyon, Curé de St. Victor d'Orléans, sa patrie, 1650.

Symphorien Guyon, Prêtre de l'Oratoire, Curé de St. Victor d'Orl. sa patrie, 1657.

François Lemaire, Conseiller au Présidial, & Assesseur de la Maréchaussée, né à Orléans en 1575, 1654.

Charles Meunier, Docteur de Sorbonne, Doyen de l'Eglise d'Orléans, 1667.

Robert Hubert, Chantre & Chanoine de l'Eglise de St. Aignan, Aumônier du Roi, & Protonotaire du St. Siége Apostolique, né à Orléans en 1620, 1694.

Nicolas Gervaise, Prévôt de Suevres, né à Orléans, *Agiographe*, 1699.

Biographes.

Jean Foubert, Prieur de St. Benoît-sur-Loire, né dans ce Bourg en 1540, 1619.

Gilles le Nain, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, 1662.

Michel Nyon, Jésuite, né à Orléans en 1627, 1666.

Jouffet, Curé de St. Germain d'Orléans sa patrie, 1695.

Paul Petau, Conseiller au Parlement de Paris, né à Orléans, *Antiquaire*, 1614.

Peintres.

Nicolas Capperon, né à Châteaudun, 16 . .

Henri Toutin, né à Châteaudun, 16 . .

Vignon, originaire de Châtillon-sur-Loing, 16 . .

Morliere, Peintre en émail, né à Orléans, 1632.

Poncet, Peintre à Orléans, 1640.

Perelle l'aîné, né à Orléans, 16 . .

Michel Corneille pere, un des douze anciens, & depuis Recteur de l'Académie de Peinture, né à Orléans en 1601, 1664.

Noël Quillerier, né à Orléans en 1594, 1669.

Jacques Gervaise, de l'Académie de Peinture, né à Orléans en 1620, 1670.

Nicolas Robert, Peintre du Cabinet du Roi, né à Orléans en 1610, 1684.

Graveurs.

Gabriel Perelle pere, 16 . .

Adam Perelle, fils aîné, 16 . .

Nicol. Perelle, fils cadet, 16 . .

Guillaume Château, né à Orléans en 1635, 1683.

Sculpteurs.

Michel Bourdin, né à Orléans, 1622.

Hubert, né à Orléans, 1670.

Claude Godart, né à Orléans, 1672.

Imprimeurs.

Mamert Patisson, né à Orléans, 1600.

Damien Foucault, né à Orléans, 1675.

Méchaniciens.

Perrot, Intendant de la Verrerie Royale d'Orléans, 1687.

François Lafferé, Religieux Capucin, plus connu sous le nom du P. Chérubin, *Opticien.*

Comédiens.

Mondory, né à Orléans, 16 . .

Philibert Gassaud de Croisy, né en Beauce, 16 . .

DIX-HUITIÉME SIÉCLE.

Théologiens.

Claude Prou, Céleſtin, né à Orléans, 1722.

Ambroise Paccory, Supérieur du petit Séminaire de Meung, 1730.

Jean-Baptiste Lebrun des Marettes, 1731.

Paul Leclerc, Jésuite, né à Orléans le 19 Juin 1657, 1740.

Antoine de la Chassaigne, Docteur de Sorbonne, Directeur du Séminaire des Missions Etrangeres, né à Châteaudun, 1760.

François-de-Paule Mariette, Oratorien, né à Orléans le 31 Mars 1684, 1767.

Raymond Massuau, ancien Maire de la Ville d'Or-

léans, où il est né en 1707, 1775.

N.... Pichard, Chanoine de St. Aignan, 1775.

Charles-François Leroy, ci-devant de l'Oratoire, né à Orléans; *vivant.*

Théologiens Protestans.

Pierre Jurieu, Professeur en Théologie à Roterdam, né dans l'Orléanois le 24 Décembre 1673, 1713.

Claude Groteste de la Motte, Ministre de l'Eglise Françoise à Londres, né à Orléans, 1713.

Jurisconsultes.

Philippe-Auguste Perreaux, Avocat au Bailliage d'Orléans, 17..

Charles Goullu, Professeur, en Droit en l'Université d'Orléans, sa patrie, 17..

Jacques de la Lande, Seigneur de Lumeau, Docteur-Régent en l'Université, & Maire de la Ville d'Orléans, sa patrie, né le 22 Décembre 1622, 1703.

François Humery, Sieur de la Boissiere, Conseiller au Bailliage d'Orléans, 1715.

Guillaume Prousteau, Professeur en Droit dans l'Université d'Orléans, né le 28 Mai 1626, 1715.

Alphonse Martin, Conseiller au Bailliage d'Orléans, sa patrie. 1726.

Louis Fuet, Avocat au Parlement de Paris, né à Orléans, 1739.

Michel Prévôt de la Jannès, Conseiller au Bailliage & Docteur-Régent, né en 1696, 1749.

N... Mallard, Avocat au Parlement de Paris, né à Orléans, 1765.

Etienne-Louis de Guyenne, Avocat au Parlement de Paris, né à Orléans en 1712, 1767.

Robert-Joseph Pothier, Doyen des Conseillers au Bailliage, & Professeur en Droit François, né à Orléans le 9 Janvier 1699; 1772.

Pierre Vallet de Chevigny, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, né à Jargeau-sur-Loire le 4 Septembre 1695, 1774.

Antoine Breton, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, né à Sully-sur-Loire en 1712; *vivant.*

Pierre-Jean-Jacques-Guillaume Guyot, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, sa patrie; *vivant.*

Daniel Jousse, Conseiller au Bailliage d'Orléans où il est né le 10 Février 1704; *vivant.*

Jean-Léon Patas du Bourgneuf, Trésorier de France au Bureau des Finances d'Orléans, sa patrie, né en 1703; *vivant.*

Médecins.

Blondet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Conseiller, Médecin du Roi, Intendant des Eaux Minérales de Segray, de la Société des

Belles-Lettres d'Orléans, 1748.

Claude Deshaies-Gendron, Médecin de la Faculté de Montpellier, Médecin de Monsieur, Frere de Louis XIV, & de Mgr. le Duc d'Orléans, Régent, né en Beauce, 1750.

François Salerne, Aggrégé au College des Médecins d'Orléans, Corresp. de l'Académie des Sciences, 1760.

Nicolas Polluche de la Guillaudiere, Aggrégé au College des Médecins d'Orléans, sa patrie, 1770.

Louis-Daniel Arnault de Nobleville, Aggrégé au College des Médecins d'Orléans, de la Société & Correspondance Royale de Médecine, né à Orléans le 24 Décembre 1701; *vivant.*

Achilles-Guillaume le Begue de Presles, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Censeur Royal, né à Pithiviers en Gâtinois; *vivant.*

Deshayes-Gendron, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, né en Beauce; *vivant.*

Antoine Petit, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin du Roi, Inspecteur des Hôpitaux Militaires, de l'Académie des Sciences, & de la Société Royale d'Agriculture de Paris, né à Orléans; *vivant.*

Chirurgiens.

Pierre Foubert, Chirurgien du Parlement, Trésorier de l'Académie de Chirurgie, né en Sologne, 1766.

Jean le Bas, Maître en Chirurgie de Paris, Démonstrateur & Censeur Royal, de l'Académie de Chirurgie, né à Orléans; *vivant.*

Louis Leblanc, de l'Académie de Chirurgie de Paris, de celles des Sciences de Rouen, Dijon, Toulouse, Angers, &c. Professeur aux Ecoles de Chirurgie d'Orléans, 1777.

Marguerite du Tertre, Maîtresse Sage-femme de l'Hôtel-Dieu de Paris, née à Orléans le 23 Février 1633, 1701.

Apothicaires.

Regnoult, Correspondant de la Société d'Agriculture d'Orléans, sa patrie; *vivant.*

Geneft Lejeune, Apothicaire à Pithiviers en Gâtinois; *vivant.*

Botanistes & Agronomes.

Jean Angran, Sieur de Rueneuve, Conseiller en l'Election d'Orléans, dont il étoit originaire, né en 1656, 1724.

Jacques Boullay, Chanoine de St. Pierre-Empont, né à Orléans, 173 .

De la Taille des Essarts, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, de la Société d'Agriculture d'Orléans, né à Pithiviers en Gâtinois; *vivant.*

Lainé de St. Peravy, de la Société d'Agriculture d'Orléans, sa patrie, *Economiste*; *vivant*.

Guillaume-François Letrosne, anc. Avocat du Roi au Présidial d'Orléans, sa patrie; Secretaire du Roi, Associé de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen, Honoraire de la Société Economique de Berne, & de celle d'Agriculture d'Orléans; *vivant*.

Nouel de Tourville de Buzonniere, Fils, *Moraliste*; *vivant*.

Physiciens.

Jean Morin, Chanoine de l'Eglise de Chartres, & Professeur de Philosophie, né à Meung-sur-Loire, 1764.

Astronome.

Jacques-Eugene d'Allonville, Chevalier de Louville, de l'Académie Royale des Sciences, né au Château de Louville en Beauce, le 24 Juillet 1671, 1781.

Grammairiens.

Denis Gaullier, Professeur de Seconde au College du Plessis-Sorbonne, né à Cléry, 1738.

Pierre-Jacques Changeux, né à Orléans le 26 Janvier 1740; *vivant*.

Jogues de Guedreville, Secretaire du Roi; *vivant*.

Etienne-François Deschamps, Chapelain de l'Eglise d'Orléans, né le 10 Avril 1745, *Instituteur des Sourds & Muets*; *vivant*.

Critiques.

Barthelemi Germon, Jésuite, né à Orléans, le 17 Janvier, 1663, 1718.

Hyacinthe Cordonnier de Bélair, plus connu sous le nom de *Themiseul de St. Hyacinthe*, né à Orléans le 24 Septembre 1684, 1746.

Pierre-Alexandre d'Alès, Vicomte du Corbet, Lieutenant des Maréchaux de France, des Académies d'Angers & de Marseille, & de la Société d'Agriculture d'Orléans, né dans le Dunois le 28 Avril, 1715, 177 .

Abraham-Joseph de Chaumeix, né à Orléans en 1725, 177 .

François Johanneton, Notaire au Châtelet d'Orléans, où il est né; *vivant*.

Traducteurs.

Simon-François Lezeau, né à Orléans en 1688, 1727.

De Courheville, Jésuite, né à Orléans, 174 .

Nicolas Gédoin, Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris, Abbé de N. D. de Baugenci, de l'Académie Françoise, & Pensionnaire de celle des Belles-Lettres, né à Orléans le 17 Juin 1669, 1744.

N. . . Loiseau l'aîné, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Orléans; *vivant*.

Thimothée de Livoy, Barnabite, né à Pithiviers en Gâtinois; *vivant*.

N... Sinson,

N. . . Sinson, né à Orléans; *vivant.*

Orateurs.

Guillaume de Flacourt, Prieur Commandataire de Gourgé, Curé de St. Eloi d'Orléans, 1706.

Germain-Antoine Guyot, né à Orléans, 1712.

Jacques Alleaume de la Salle, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Doyen de l'Eglise d'Orléans sa patrie, 1719.

Robineau de Boesne, Curé de la Paroisse d'Ingré, de l'Académie de Soissons, né à Orléans, 1734.

Luc Lecoq, Chanoine de l'Eglise Royale de St. Aignan, né à Orléans en 1669, 1742.

Jean Poullin, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise de St. Aignan, né à Orléans, 1744.

François Besault, Curé de St. Hilaire-St.-Mesmin, né près Châteaudun le 6 Janvier 1706, 1764.

Perdoulx, Curé de Jargeau-sur-Loire, né à Orl. 17 . .

Jean-François Colas de Guyenne, Chanoine de l'Eglise de St. Aignan, Prévôt de Tillay, de la Société Littéraire d'Orléans, sa patrie, 1772.

Guillaume-Germain Guyot, Doyen & Chanoine de l'Eglise de Soissons, Aumônier honoraire de Mgr. le Duc d'Orléans, Prédicateur du Roi, de la Société Roy. des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, des Acad. de Soissons & de Caen, Censeur Royal, né à Orl. le 21 Juin 1724; *vivant.*

Guillaume-François Letrosne, Secretaire du Roi, son ancien Avocat au Bailliage d'Orléans sa patrie; *vivant.*

Poëtes Latins.

George Vandebergue, Avocat du Roi au Bailliage, puis Prévôt & Lieutenant Général de Police d'Orléans, sa patrie, 1748.

Jean-Jacques Perche, Curé de St. Vincent d'Orléans, sa patrie, 174 .

Claude-Simon Cordier, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Secretaire de l'Evêché, & Secretaire perpétuel de la Société Littéraire, né à Orléans en 1704, 1772.

Poëtes François.

Michel Lacour-Damonville, Avocat au Parlement, né à Boynes en Gâtinois le 30 Juillet 1690, 1757.

Joseph-François-Edouard de Corsembleu, Sieur des Mahis, né à Sully-sur-Loire en 1722, 1761.

N. . . Triquois, Proc. du Roi au Bureau des Finances d'Orl. Docteur-Aggrégé en l'Université de la même Ville, 1767.

Jérôme Leroy d'Eguilly, né à Orléans en 1691, 1768.

N. . . Colardeau, de l'Académie Françoise, né à Janville en Beauce, 1776.

Claude Beauvais de Préau, né le 28 Déc. 1701; *vivant.*

Louis - Alexandre - Auguste Beauvais, anc. Professeur Roy. en Grec à Dijon, né à Orléans en 1724; *vivant.*

Collier, né à Lorris en Gâtinois; *vivant.*

Cordier, né à Orléans; *vivant.*

Guerineau de St. Peravy, né à Janville en Beauce; *vivant.*

François - César - Jacques de Lardiere d'Andillou, né près Châteaudun; *vivant.*

Philippe de Laurens de Reyrac, Chanoine Régulier de la Congrégation de Chancelade, Prieur - Curé de St. Maclou, Associé Corresp. de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris; des Académies de Toulouse, de Bordeaux, de Caen, & de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans; Censeur Royal, Inspecteur de la Librairie; *vivant.*

Romanciers.

Barthelemi Marmont du Haut-Champ, Fermier Général du Domaine de Flandres, né à Orléans, 1754.

N... Hubert, ancien Notaire au Châtelet d'Orléans, sa patrie; *vivant.*

René-Guillaume Forest, Jésuite, né à Orléans en 1722, *Géographe.* 176.

Historiens Ecclésiastiques.

Jacques l'Enfant, Ministre Protestant, de l'Académie de Berlin, né à Bazoches en Beauce, en 1661, 17..

Medon, Chanoine de St. Pierre-Empont d'Orléans, sa patrie, 1772.

Ducreux, Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, né à Orléans; *vivant.*

Historiens de France.

Michel Levassor, Oratorien, né à Orléans, 1718.

Chesneau, Prêtre d'Orléans, 1755.

Etienne Laureault de Foncemagne, de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, né à Orléans en 1694; *vivant.*

Louis Rippault-Desormeaux, Avocat en Parlement, de l'Académie des Belles-Lettres, Bibliothécaire de Mgr. le Prince de Condé, né à Orléans en 1724; *vivant.*

Historiens d'Orléans.

Louis du Saussay, Chanoine & Pénitencier de l'Eglise d'Orléans, né dans l'Orléanois, 1718.

Barrois, Maître des Ecoles de Charité de St. Euverte d'Orléans, sa patrie, 174.

Michel - Gabriel Perdoulx de le Perriere, né à Orléans en 1670, 1753.

Joseph Boilleve, Chanoine Régulier, Prieur de la Conception N. D. d'Orléans, sa patrie, 1767.

Daniel Polluche, né à Orléans le 4 Octobre, 1689. 1768.

Daniel-Charles Jousse, fils, Conseiller au Bailliage, né à Orléans en 1743, 1769.

Ant. Breton de Montramier, Docteur-Régent en l'Université d'Orléans, né à Sully-sur-Loire; *vivant*.

René-Louis de la Gueulle de Coinces, fils, Conseiller au Bailliage, né à Orléans en 1736; *vivant*.

Etienne-Joseph Poullin de Lumina, né à Orléans; *Historien de Lyon*, 1772.

Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaie, né à Orléans en 1634; *Historien de Venise*, 1706.

Pierre Georgeon, Avocat au Parlem. né à Orl. en 1708, *Historien de Pologne*, 1747.

Jean-Jacques Poullin, Doyen des Avocats au Bailliage d'Orléans, sa patrie; *Historien de Pologne; vivant*.

Jean-Baptiste Targe, ancien Professeur de Mathématiques à l'Ecole Royale Militaire, Corresp. de l'Acad. de Marine, né en 1714; *Historien d'Espagne; vivant*.

Dom Nicolas Prévôt, Bénédictin, né à Orléans en 1642; *Agiographe*, 1717.

Biographes.

Dom Jean-Noël Mars, Bénédictin, né à Orléans, 1702.

Jean-Charles Bordes, Oratorien, né à Orléans, 1706.

Dom Rouxel, Bénédictin, né à Orléans, 1721.

Dom Guillaume Gerou, Bénédictin, né à Orléans en 1701, 1767.

Antiquaires.

Nicolas Thoynard, né à Orléans le 5 Mars 1629, 1706.

Dom Nicolas Loiseau, Religieux Bénédictin, né à Toury, 1708.

Guillaume Beauvais, de l'Académie de Cortone, & de la Société Littéraire d'Orléans, né en 1698, 1773.

Généalogistes.

Castanet, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, 1742.

Legaingneulx, Chanoine de l'Eglise d'Orléans; *vivant*.

Artistes.

Lefevre, né à Orléans; *Architecte*, 1703.

Graveurs.

Antoine Masson, né à Loury, près Orléans en 1636, 1700.

Charles Simonneau, né à Orléans en 1639, 1728.

Louis Simonneau, frere du précédent, né à Orléans vers 1660, 1727.

Philippe Simonneau, fils de Charles, 17..

Jean Moyreau, de l'Acad. de Peinture, né à Orléans le 16 Janvier 1690, 1762.

Claude-Henri Beauvais de Préau, né le 8 Octobre 1732, 1766.

Gabriel Huquier, né à Orléans le 7 Mai 1695, 1772.

Sculpteur.

Jean Thibault, Religieux Bénédictin, né à Orléans en 1637, 1708.

Musiciens.

Jean-Baptiste Morin, Frere Servant de l'Ordre de St. Lazare, Maître de Musique

de la Chapelle & de la Chambre de Madame l'Abbesse de Chelles, né à Orléans le 3 Février 1677, 1745.

Moyreau, Organiste de la Cathédrale d'Orléans, sa patrie, 1772.

Comédiens.

Gabriel-Vincent Thevenard, né à Orléans en 1669, *Acteur de l'Opéra*, 1741.

Brizard, Comédien du Roi, né à Orléans; *vivant.*

Méchaniciens.

Jean d'Hautefeuille, né à Orléans en 1647, 1724.

Dom Jacques Alexandre, Bénédictin, né à Orléans le 24 Janv. 1653, 1734.

Marc Mitouflet, *dit* Thomin Client, de l'Académie des Sciences, Ingénieur en Optique, de la Société des Arts, & Opticien de la Reine, né à Toury en Beauce en 1708, 1753.

FEMMES CÉLEBRES.

Seizième Siècle.

Marie Touchet, Maîtresse de Charles IX, depuis mariée à François de Balzac d'Entragues, Gouverneur d'Orléans, où elle étoit née, 1570.

Dix-septième Siècle.

Anne de Pichery, Veuve de M. Philippe d'Orléans, célebre par sa piété, 1653.

Marie de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre, Réformatrice de ce Couvent, née au Château de la Ferté-Hubert en Sologne en 1574, 1658.

Alberte Bailly, Religieuse de la Visitation d'Orléans, sa patrie, *Panégyriste de St. François de Sales*, 1641.

Dix-huitième Siècle.

Anne Boulard de Nainvilliers, nommée la *Mere Elisabeth de Ste. Anne*, née à Orléans en 1628, Abbesse de Port-Royal en 1699, 1706.

Marie-Anne Barbier, *Poëte*, née à Orl. en 1670, 1745.

Madelaine Massuau, Religieuse à Voisins, *Poëte*, née à Orléans, 1749.

N.... d'Alès du Corbet du Lude, née dans le Dunois, *Biographe; vivante.*

N. B. M. Couret de Villeneuve, Imprimeur de cet Ouvrage, a eu la plus grande part à cette Table chronologique des Sçavans, Artistes & Femmes célebres. Elle est extraite presqu'en entier des Manuscrits qu'il a bien voulu me communiquer, & qui sont le fruit des recherches qu'il ne cesse de faire depuis plusieurs années sur les Hommes de Lettres qui ont illustré Orléans. Le Public doit desirer qu'il veuille bien continuer ce genre de travail, pour en enrichir un jour la Littérature.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE,

Autorisée par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 8 Juin 1761.

M. DE CYPIERRE, Intendant de la Généralité, *Commissaire du Roi.*

MEMBRES. *Mrs.*

De St. Peravy.

De Cambray.

Deloynes de Talsy, Doyen de l'Eglise d'Orléans.

De Toustain d'Ecrennes.

Letrosne, Secretaire du Roi.

Seurrat de la Boullaye, Conseiller.

Dom Guirand, Prieur des Chartreux.

La Taille des Essarts, Chevalier de St. Louis.

Breton de Montramier, Docteur-Régent.

De Coinces, Conseiller.

Dom Barbier, ancien Prieur de Bonne-Nouvelle.

D'Orléans, Chevalier de St. Louis.

Robert, Conseiller en l'Election.

Charpentier du Petit-bois, Chevalier de St. Louis.

De Reyrac, Prieur de St. Maclou, Associé Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, Censeur Royal, & Inspecteur Général de la Librairie d'Orléans.

De Bazonniere, Chevalier de St. Louis.

L'Abbé de Condillac, de l'Académie Françoise.

D'Autroche, fils.

Barbot, Greffier des Eaux & Forêts.

Loiseau l'aîné, Chanoine de la Cathédrale, *Secretaire perpétuel.*

Associés Résidens.

De Saint-Pol.

De Varennes, *à Montargis.*

Legrand, Greffier du Bailliage.

De Bonnieres, Inspecteur des Ponts & Chaussées.

De Tigy de Monton.

Massuau de la Borde, Secretaire du Roi.

De Tourville de Bazonniere.

De Sailly, Capitaine de Cavalerie.

De Faids, Chevalier de St. Louis.

De Tristan, Chevalier de St. Louis.

Soyer, Ingénieur en chef des Turcies & Levées.

Correspondans.

Regnoult, Apothicaire, *à Orléans.*

Nolleau, Négociant, *à Orléans.*

Coutelier, Laboureur, *à St. Florent.*

Poullin, Marchand, *à Sully*.
Mazures, Receveur, *au Puiset*.
Mathias Bracquemont, Laboureur, *à St. Peravy*.
Prouteau, *à Yévre-la-Ville*.
Bracquemont, Laboureur, *à St. Sigismond*.
Linger, Laboureur, *à Peronville*.
Pinsard, Laboureur, *à St. Sigismond*.
Guion, Laboureur, *à la Maladrerie d'Orgeres*.
Gombault, Laboureur, *à Terminiers*.
Poisson, Laboureur, *à Pithiviers-le-vieil*.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAG. 11. *ligne* 4, eſt, *liſez* &.
Pag. 13. *lign.* 5 & 6, ſe coupe, *liſez* coupe.
Pag. 14. *ligne* 13, ſe fourche, *liſez* ſe ſépare.
Pag. 15. *ligne* 18, *effacez* la.
Pag. 21. *ligne* 7, celle, *liſez* ce.
Pag. 26. *ligne* 29, elle eſt maintenant traverſée de, *liſez* elle renferme maintenant.
Pag. 27. *ligne* 2, quatre-vingt-dix mille, *liſez* cent vingt mille.
Pag. 31. *ligne* 15, traviller, *liſez* travailler.
Pag. 38, *ajoutez à la ligne*. Il paroît par une inſcription Romaine, rapportée par *Gruter*, que du tems des Romains une pareille Compagnie veilloit ſur la navigation de la Loire.

I TAURICIO
FLORENTI. TAURICII
LAURICIANI. FILIO
VENETO
ALLEGTOARI. GAII
PATRONO NAUTAR
ARARICORUM, &c.
LIGERICORUM, &c.

Pag. 40. *ligne* 36, *à la marge*, *effacez* on la trouve dans ce Recueil.

Pag 41. *ligne* 26, 1700, *lisez* 1731.

Ibid. ligne 28, *effacez* en.

Pag. 42. *ligne* 27, déplacé, *lisez* révoqué.

Pag. 45. *ligne* 22, Brigades, *lisez* Brigadiers.

Pag. 51. *à la marge*, *HENR.* lisez *ADRIANI.*

Pag. 68. *ligne* 34, *platia*, lisez *platea.*

Pag. 73. *ligne* 11, 1187, *lisez* 1287.

Pag. 75. *ligne* 18, *après ces mots*, les desseins de M. Lebrun, *ajoutez* : quelques Personnes prétendent que ces desseins sont de Jules Hardouin Mansart.

Pag. 80. *ligne* 36, Veilbrecht, *lisez* Verbreicht.

Pag. 81. *ligne* 17, locante, *lisez* de loyer.

Pag. 84. *ligne* 11, Marcenay, *lisez* le Mire.

Id. ibid. 1769, *lisez* 1774.

Pag. 88. *ligne* 1 : Depuis l'impression de cet Ouvrage, on a fait plusieurs changemens dans la distribution des Tableaux de cette Eglise. Celui de *Michel Corneille*, qui étoit aux fonds baptismaux, est maintenant au Maître Autel que l'on a reculé jusqu'au fond de l'Eglise, décoré en stuc & doré. Les deux Tableaux de *Perelle* ont été transportés ailleurs. Les deux Anges qui sont de chaque côté de l'Autel, sont de la main *d'Hubert.*

Pag. 94. *ligne* 18, Veilbrecht, *lisez* Verbreicht.

Pag. 102. à la marge, *Remarque* 6, *lisez* 60.

Pag. 121. *ligne* 16, portée, *lisez* porté.

Pag. 122. *ligne* 13, *ajoutez* : le nouveau bâtiment qu'occupent aujourd'hui les Religieux, dont la façade est réguliere & de bon goût, a été construit en 174 . On y voit un escalier fort hardi, mais peu solide.

Pag. 133. *ligne* 15. Après le premier *alinea*, *ajoutez* : Quelques Personnes prétendent que les Chanoines de St. Samson étoient les Curés titulaires de St. Pierre & de Ste. Lée, & qu'ils y venoient faire l'Office deux fois par an, le jour de St. Pierre & St. Paul, & le jour de St. Pierre-aux-liens. Je ne connois aucun titre qui fasse mention de cet usage, dont il ne reste aucun vestige.

Pag. 136. *ligne* 22. Après le troisiéme *alinea*, *ajoutez* : Les Récollets occupent le lieu où étoit anciennement l'Abbaye de St. Jean, dont il est parlé dans un manuscrit de l'Eglise d'Orléans, comme existante encore dans le dixiéme siecle. Cette Abbaye fut probablement détruite par la calamité des tems, dans les incursions des Normands ; & il paroît que les Comtes & les Marquis d'Orléans s'étoient emparés de ses biens, puisque le Duc Hugues en fit la restitution en 975, à la priere de l'Evêque Arnoul.

Lorsque les PP. Récollets ont rebâti leur Eglise, pour marque de l'ancienne dédicace, sous le titre de St. Jean-Baptiste, ils ont mis au frontispice du portail, la figure de ce Saint, comme principal & ancien Patron de cette même Eglise.

Pag. 138. *ligne* 24, *après ces mots* le 24 Mars, *ajoutez* 1630.

Pag. 151. *ligne* 24, *substituez* : Le service des infirmeries de St. Charles ne se fait plus par les Sœurs de St. Maurice, qui ont été renvoyées depuis plusieurs mois. C'est le Chirurgien Major qui en est chargé, & qui tient à cet effet un Eleve à demeure dans l'Hôpital.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit ayant pour titre : *Nouvelle Description de la Ville & des Environs d'Orléans*, par M. *Polluche l'aîné* ; & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Orléans, ce 12 Janvier 1777.

DE REYRAC, *Prieur de St. Maclou, Associé Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*



